BULL.

DE

L'INST.

ARCH.

LIÉ-

GEOIS

105

1993

SUC

G. JEDOCI
Reliure - Dorure
Rue de Plainevaux, 202
4100 SERAING

T. CV

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME CV

1993

Édité avec l'aide de la COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
(DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION),
et de la RÉGION WALLONNE
(DIRECTION GÉNÉRALE DES MONUMENTS,
SITES ET FOUILLES)

LIÈGE
MAISON CURTIUS

SUC

BULLETIN
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

Collections Communales
Pl. des Carmes
LIÈGE

BULLETIN

DE

L'INSTITUT

ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS

TOME CV

1993

Édité avec l'aide de la COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
(DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION),
et de la RÉGION WALLONNE
(DIRECTION GÉNÉRALE DES MONUMENTS,
SITES ET FOUILLES)

LIÈGE
MAISON CURTIUS

BULLETIN

DE

L'INSTITUT

ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS

TOME CV

1993

Édité avec l'aide de la COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
(DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION),
et de la RÉGION WALLONNE
(DIRECTION GÉNÉRALE DES MONUMENTS,
SITES ET FOUILLES)

LIÈGE
MAISON CURTIUS

Collections Communales
Pl. des
Carmes
LIÈGE

AMBIORIX, ROI DES ÉBURONS, L'ADVERSAIRE REDOUTÉ DE CÉSAR

par Florent ULRIX

1. Le problème en bref.

Historiquement, c'est le *de Bello Gallico* de César ([1]) qui nous apprend l'existence du peuple éburon. À l'époque de la conquête de la Gaule, il était gouverné par deux rois, Ambiorix et Catuvolcus (B.G. V, 24). Il occupait un territoire s'étendant, d'est en ouest, du Rhin à la Dyle. Avec les Condruses, les Caerosi et les Pémanes, les Éburons sont collectivement appelés Germains : « ... *qui uno nomine Germani appellantur...* » (B.G. II, 4). Dans la liste des forces belges coalisées contre l'envahisseur romain, liste fournie à César par les Rèmes, Belges aussi mais sympathisant avec les Romains, les dits Germains sont cités en dernier lieu et leurs effectifs réunis n'atteignent que 40 000 hommes sur un total de 236 000. Sur l'échiquier gaulois, les Éburons ne constituaient donc qu'un peuple de moyenne importance. Sabinus, lieutenant de César, aurait qualifié les Éburons de cité obscure et peu puissante, « ...*civitatem ignobilem atque humilem...* » (B.G. V, 28).

Mais en 54 avant J.-C., sortant subitement de l'ombre, ces Éburons jouèrent un rôle de tout premier plan dans la résistance à l'envahisseur. Cette soudaine entrée en scène à laquelle César ne s'attendait nullement, avait indubitablement été préparée minutieusement et ce longtemps à l'avance. La présente

(1) Pour la présente étude, il a été fait usage du texte latin accompagné de la traduction française élaborée par L.-A. CONSTANS, *César, Guerre des Gaules,* 12e tirage, Paris, 1984.

étude vise tout particulièrement à montrer comment le grand César a été mystifié par Ambiorix, ce roi d'un petit peuple reculé de la Gaule. Près d'Atuatuca, celui-ci infligea à César une formidable correction telle que ce dernier n'en essuya pas d'autre au cours de toute la guerre des Gaules qui dura huit ans (B.G. V, 26 à 37). Des neuf légions que comptait l'armée de César ([1]), deux furent totalement anéanties. En outre, une troisième fut durement malmenée en territoire nervien (B.G. V, 38 à 45).

César apprit ainsi brutalement qu'il avait affaire à plus malin que lui. Cela dut le vexer terriblement. Le coup moral le toucha sans doute plus profondément encore que la perte des deux légions. Ceci explique sa soif de vengeance et l'ampleur qu'il donna à la guerre d'Ambiorix (*bellum Ambiorigis*) comme il la désigne lui-même (B.G. VI, 5 et 29). Le but premier de celle-ci était manifestement de capturer Ambiorix (B.G. VI, 30) que César, pour effacer l'affront, voulait indubitablement traîner enchaîné derrière son char à Rome lors de son cortège de triomphe.

Mais cette « guerre d'Ambiorix » constitua pour César un autre échec tout aussi vexant que la *clades* d'Atuatuca. En 53 avant J.-C., César organisa soigneusement une gigantesque chasse à l'homme dans laquelle il engagea dix légions (environ 60 000 hommes) et une importante cavalerie (il disposait de 4 000 cavaliers l'année précédente). Mais malgré cet énorme déploiement de forces et l'ampleur des précautions prises, il ne parvint pas à capturer son ennemi mortel (B.G. VI, 43). Il n'y réussit pas davantage lors d'une seconde et ultime tentative en 51 avant J.-C. (B.G. VIII, 24). C'est ainsi que César dut se contenter de traîner Vercingétorix, l'Arverne, derrière son char de triomphe.

On comprend que pour le grand général César, les échecs face à Ambiorix devaient être excessivement vexants. Rappelons pour la petite histoire que Suétone raconte (Caes., 67, 2) que

---

(1) Fl. Ulrix, *César nul en calcul élémentaire ?*, dans *Les Etudes Classiques*, T. LVIII (1990), p. 369-378.

lorsqu'il apprit le désastre d'Atuatuca, César décida de laisser pousser ses cheveux et sa barbe et de ne les couper que quand il se serait vengé. Ce n'est évidemment qu'une anecdote.

Positivement, en analysant attentivement les textes du *de Bello Gallico*, tout en tenant compte des silences significatifs de César concernant certaines opérations, on réalise qu'Ambiorix était à la fois un fin politique, un stratège d'une intelligence surprenante et même, si l'on peut dire, un rusé renard. Ces éminentes qualités méritent d'être mises en évidence mieux qu'elles ne l'ont été à ce jour (1). Refaisons donc, en la commentant, l'histoire d'Ambiorix et de la lutte des Éburons contre l'envahisseur romain.

2. La conquête du pays éburon par César.

En 57 avant J.-C., un an après le début de la guerre, il restait à César à conquérir la Gaule Belgique (2). Après les défaites en cascades des Suessions, des Bellovaques, des Ambiens (B.G. II, 12 à 15), après la terrible bataille de la *Sabis* (B.G. II, 16 à 28) où la force militaire des puissants Nerviens aurait été quasiment anéantie, après la reddition des Atuatuques prétendument vendus comme esclaves (B.G. II, 29 à 33), il eut été insensé et même suicidaire de la part des Éburons et de leurs chefs de vouloir se mesurer, à leur tour, à l'armée romaine en une bataille rangée.

Très sagement, ils n'esquissèrent pas le moindre semblant de résistance, au point que César, dans ses *Commentarii*, ne daigne même pas faire mention de leur soumission. Il faut donc croire que l'occupation de l'Éburonie se fit sans coup férir. Ce n'est qu'à la suite de la révolte d'Ambiorix en 54 avant J.-C., que César donne quelques renseignements sur les premiers contacts qu'il eut avec les Éburons trois ans plus tôt.

---

(1) Les historiens belges sont souvent influencés par leurs collègues français qui mettent l'accent sur le rôle joué par l'Arverne Vercingétorix. Ils minimisent l'action d'Ambiorix et parfois même l'ignorent.

(2) Pour César, c'était la partie de la Gaule comprise entre la Seine et le Rhin.

Or, les détails qu'il fournit, César les insère dans le célèbre discours qu'Ambiorix prononça devant les parlementaires des lieutenants Sabinus et Cotta après l'attaque vaine d'Atuatuca (B.G. V, 27). Remarquons que ce discours, structuré à la romaine, est indubitablement apocryphe car aucun témoin n'en a pu rapporter le contenu exact à César puisque pratiquement toute la garnison d'Atuatuca a été exterminée le lendemain. Ambiorix y aurait rappelé que, grâce à la victoire de César sur les Atuatuques, les Éburons avaient été libérés du tribut qu'ils devaient régulièrement payer à ces derniers. César avait en outre rendu à Ambiorix son fils et son neveu qui étaient détenus enchaînés comme otages par les Atuatuques.

On peut donc supposer que César a pu pénétrer en Éburonie en se donnant un air de libérateur.

3. Genèse de la résistance éburonne.

Il est vraisemblable qu'au moment de la conquête, Ambiorix, qui ne manquait certes pas d'intelligence ni de perspicacité, a dû penser des Romains ce que ceux-ci disaient des Grecs : « *timeo Danaos et dona ferentes* », c'est-à-dire, je me méfie des Grecs quand ils m'apportent des cadeaux. Ambiorix a vraisemblablement compris que les Éburons, libérés de la domination des Atuatuques, allaient se trouver sous la coupe des Romains et que, sans doute, ils ne gagneraient pas au change. On devine que, dès lors, l'espoir secret d'Ambiorix devait être de libérer son peuple de toute domination étrangère. Il est donc bien probable que, dès l'arrivée des légions, il se soit fixé comme objectif plus ou moins lointain de bouter les Romains hors de l'Éburonie. L'hypothèse est pour le moins valable car, par la suite, Ambiorix a effectivement tenté d'atteindre ce but et il y est parvenu, temporairement du moins.

4. L'invasion de l'Éburonie par les Usipètes et les Tenctères.

Il semble bien qu'Ambiorix ait compris, bien avant que le bon La Fontaine ne l'énonce, que « patience et longueur de temps font plus que force ni que rage » et, en outre, qu'il est parfois préférable de plier pour relever la tête ensuite ([1]).

En un premier temps, Ambiorix, à la tête de son peuple, ne pouvait que simuler la soumission totale. Sagesse oblige. Cependant, deux ans après l'arrivée de César en Éburonie, Ambiorix, mine de rien, commença par jouer un vilain tour aux Romains. Les Usipètes et les Tenctères, deux peuples germaniques, avaient traversé le Rhin non loin de la mer, *« non longe a mari »* comme le dit César (B.G. IV, 1). Ce passage eut lieu sur le territoire des Ménapiens ([2]). De là, ils avaient migré en direction du sud-est, vers le pays des Éburons et ils avaient même atteint celui des Condruses. Ces indications, fournies par César, permettent de situer approximativement leur parcours.

De ce fait, César se trouvait confronté à des compétiteurs. Ces Germains avaient envahi en partie le pays éburon que César avait prétendument conquis. Il devait donc refouler ces intrus s'il ne voulait perdre la face devant l'opinion publique romaine. Il y employa toute son armée et il consacra à cette opération une grande partie de l'année 56 avant J.-C. (B.G. IV, 1 à 15). Mais les procédés déloyaux dont il usa à l'égard de ses adversaires furent sévèrement critiqués à Rome notamment par Caton (Plutarque, *Caes.*, 22 ; *Cato*, 51 ; Appien, *Celt.*, 18).

Remarquons que, dans la narration de cette invasion de Germains, César insère une indication qui appelle un commentaire. Il prétend que les Usipètes et les Tenctères étaient venus en Éburonie parce qu'ils avaient été invités à ne pas rester près du Rhin par bon nombre de cités (*« ab non nullis civitatibus »*) (B.G. IV, 6) et celles-ci s'étaient déclarées disposées à leur fournir ce dont ils avaient besoin. Pareilles manifestations d'hospita-

---

(1) La Fontaine, *« Le lion et le rat »* ; *« Le chêne et le roseau »*.

(2) Concernant les limites de ce territoire : S.-J. De Laet, *Les limites des cités des Ménapiens et des Morins*, dans *Helinium*, I, 1961, p. 20-34.

lité paraissent pour le moins bizarres. Or, puisque ces Germains sont venus au pays des Éburons, les dites *civitates* qui les attiraient chez elles étaient évidemment éburonnes. Comme l'Éburonie était gouvernée par Ambiorix, on devine que c'est lui qui tirait les ficelles dans les coulisses.

À l'époque de cette invasion, César n'a certainement pas eu connaissance de cette invitation, sinon il aurait compris que les Éburons et Ambiorix en particulier lui avaient joué un vilain tour. Il en aurait conclu que ces derniers n'étaient pas les amis sincères qu'il croyait. Il se serait méfié d'eux et il se serait bien gardé, par la suite, d'envoyer une garnison hiverner, au fond du pays éburon, bien loin du quartier général installé à Amiens ([1]).

La mention de l'invitation lancée aux Usipètes et au Tenctères par les nombreuses *civitates* montre bien que l'exposé de cette invasion a été rédigé après la catastrophe d'Atuatuca ([2]). C'est celle-ci qui a ouvert les yeux de César à propos des sentiments des Éburons envers les Romains.

Il faut donc considérer que César n'avait pas compris que l'astucieux Ambiorix faisait la guerre aux Romains par Usipètes et Tenctères interposés. Et, comme dans toute bataille, les deux adversaires laissent des plumes, c'est un troisième qui en tire profit. Ici, en l'occurrence, c'était Ambiorix. En pratique, l'invitation faite par les multiples cités n'était qu'un coup de pouce par lequel Ambiorix précipitait les événements. Il était à prévoir que, tôt ou tard, les Usipètes et les Tenctères seraient venus en Éburonie. Les Éburons avaient intérêt à écarter cette épée de Damoclès que constituait pour eux la présence des Usipètes et des Tenctères chez les Ménapiens. Il fallait les refouler au-delà du Rhin le plus tôt possible sans que les Éburons n'aient à dégainer. Cela se fit aux frais de la princesse : César s'en chargea et paya la note. La ruse était bien ourdie.

---

(1) Dans une étude ultérieure, nous comptons montrer qu'il convient de chercher l'emplacement d'Atuatuca près du Rhin. En effet, la veille de l'abandon du camp, Sabinus aurait clamé : *« sed rem spectare, subesse Rhenum »*.

(2) L.-A. Constans estime que les sept livres rédigés par César l'ont été en 52 avant J.-C., o.c. Introduction, p. VII-XI.

5. Le danger germanique, un épouvantail.

Ambiorix, en attirant les Usipètes et les Tenctères en Éburonie, avait sans doute encore une autre idée derrière la tête. Il importait de faire comprendre à César la gravité du péril germanique. César qui avait déjà eu à refouler les Helvètes, puis les terribles guerriers Suèves d'Arioviste, devait enfin comprendre que le nord de la Gaule était également menacé. Or César n'ignorait certainement pas que gouverner, c'est prévoir et que prévenir vaut mieux que guérir. Il a dû comprendre, à la suite de cette invasion des Usipètes et des Tenctères, qu'il fallait éviter que des faits semblables se reproduisent. Il importait donc d'installer, en vigie, non loin du Rhin, une force de dissuasion, c'est-à-dire une garnison solide, prête à intervenir le cas échéant. Il convenait évidemment de choisir à cet effet un point stratégique et, si César ne connaissait pas encore très bien la topographie du pays éburon, Ambiorix se sera empressé de le renseigner à ce sujet. On devine qu'il a expliqué qu'Atuatuca était une position clé pour surveiller un important passage du Rhin. C'est sans doute dans cette optique que César envisagea d'envoyer, à l'entrée de l'hiver 54-53, Sabinus et Cotta avec deux légions à Atuatuca ([1]).

6. Le piège.

Mais Ambiorix voyait certainement la situation par l'autre bout de la lorgnette. Lui, qui connaissait la région, savait que, pour se rendre à Atuatuca et pour en revenir, les Romains devaient traverser une *« Magna convallis »*, la vallée de la Niers ([2]). C'était le piège naturel, idéal, dont il espérait se servir et qu'il a d'ailleurs exploité avec un succès total.

---

(1) César dit une légion et cinq cohortes, cf. note (1), p. 6. Il minimise ainsi le revers militaire. Sabinus commandait la VIe légion et Cotta la XIVe, recrutée en dernier lieu à ce moment.

(2) Dans une prochaine étude, nous développerons les arguments qui mènent à cette identification.

Quand on y réfléchit bien, on se rend compte que César s'est laissé manoeuvrer par Ambiorix. Toute la stratégie de celui-ci reposait sur une idée astucieuse : primo, éviter en un premier temps toute méfiance des Romains à l'égard des Éburons ; secundo, susciter l'installation d'un contingent de légionnaires en un site, idéalement choisi par Ambiorix, en vue d'un coup de main et suggérer insidieusement ce site à César ; tertio, confirmer les lieutenants de César dans leur confiance en Ambiorix ; quarto, provoquer la retraite du contingent pour l'attirer dans le piège de la *« magna convallis »*, après le départ de César pour l'Italie. Celui-ci n'a pas perçu la ruse d'Ambiorix.

7. Les prémices de l'opération.

On comprend ainsi qu'Ambiorix et son coéquipier Catuvolcus se soient empressés d'aller accueillir chaleureusement à leur frontière Sabinus et Cotta amenant leurs deux légions pour aller occuper le camp d'Atuatuca. On saisit aussi que, pour faire preuve de leurs soi-disant bons sentiments à l'égard des Romains, ils aient fait porter à Atuatuca des provisions de blé (B.G. V, 26). En tout cela, les Romains n'ont pas vu malice. Ambiorix, de son côté, commençait à entrevoir la réussite de son stratagème. Une fois les légions installées à Atuatuca, il n'y avait plus qu'à attendre le moment propice pour déclencher le grand jeu.

Tout le monde, aussi bien les Gaulois que les Romains, savait que chaque année, à l'entrée de l'hiver, César retournait en Italie. On savait aussi que cette année-là, il ne partirait que lorsqu'il serait assuré que les légions étaient bien en place et les camps fortifiés (B.G. V, 24). César reçut effectivement ces garanties (B.G V, 25) et, sans qu'il ne le dise, il faut croire qu'il se mit en route.

8. L'attaque du camp d'Atuatuca par les Éburons.

Quinze jours environ après l'installation des deux légions à Atuatuca, le jour J pour les Éburons était arrivé (B.G. V, 26). À ce moment, Sabinus savait que César était parti pour l'Italie (B.G. V, 29). Ambiorix le savait assurément aussi car César ne voyageait pas incognito. En effet, comme il l'explique ailleurs (B.G VII, 13), il avait l'habitude, depuis le début de la guerre, de se faire accompagner par 400 cavaliers germains (!).

Ambiorix ne devait donc plus craindre une contre-attaque foudroyante du reste de l'armée romaine éparpillée en plusieurs camps d'hiver assez distants les uns des autres (B.G. V, 24). Il lança donc ses hommes à l'assaut d'Atuatuca.

9. La prétendue incitation trévire.

Il est compréhensible que César, en narrant les événements, ne pouvait reconnaître, face au public romain, qu'il avait été affreusement leurré par l'astucieux Ambiorix. Il présente donc cet épisode comme une révolte soudaine suscitée par le chef trévire Indutiomar, notoirement antiromain : « *Indutiomari Treveri nuntiis impulsi...* » (B.G. V, 26). Par ces quelques mots, César écarte subtilement l'idée d'un plan longuement mûri et mis au point par Ambiorix.

Les historiens, en général, acceptent comme argent comptant cette version césarienne, alors qu'elle présente des incohérences patentes avec les faits qui se sont passés du côté trévire tels que César les narre lui-même.

Si réellement les Trévires avaient entraîné les Éburons dans la révolte, on aurait dû assister simultanément chez eux à une action parallèle à celle d'Ambiorix, les deux étant coordonnées. Or il appert du récit de César que les Trévires ne s'empressèrent pas d'aller attaquer le camp de Labiénus situé près de la limite entre le territoire des Rèmes et celui des Trévires. Alors qu'ils se trouvaient face à une seule légion tandis qu'Ambiorix s'attaquait à un contingent de deux légions, ils se contentèrent d'aller installer leurs troupes à quelque trois milles du camp de Labié-

nus et de bomber le torse suite à la victoire... d'Ambiorix à Atuatuca (B.G. V, 47). Puis ils attendirent passivement la suite des événements durant tout le temps du siège du camp de Cicéron par les Éburons et leurs alliés. Quand, après deux ou trois semaines, ils apprirent que César s'était porté au secours de Cicéron et qu'il était parvenu à récupérer la légion sérieusement malmenée, ce que César qualifie de victoire, Indutiomar s'enfuit nuitamment emmenant ses troupes : « *...noctu profugit copiasque omnes in Treveros reducit.* » (B.G. V, 53).

Cet Indutiomar-là, si peu décidé d'en découdre avec les Romains, malgré les circonstances très favorables, n'apparaît nullement ici comme le foudre de guerre qui, en un tour de main, aurait décidé les Éburons à se rebeller subitement contre l'envahisseur.

Il paraît donc assez clairement que l'initiative de la révolte revient à Ambiorix tandis qu'Indutiomar ne fit que suivre le mouvement et ce avec peu d'empressement et sans dégainer.

Ainsi quand César veut faire croire que les Éburons se soulevèrent soudainement sous l'impulsion des émissaires d'Indutiomar (« *...Indutiomari Treveri nuntiis impulsi...* »), il nous conte une fois de plus des sornettes. Il veut tout simplement cacher qu'il n'avait pas réalisé que, depuis longtemps, il avait été magistralement dupé par Ambiorix qui préparait son coup d'Atuatuca.

Rendons à Ambiorix ce qui revient à Ambiorix, lequel s'est montré plus subtil que César, et revenons aux faits qui se produisirent à Atuatuca.

10. L'attaque d'Atuatuca par les Éburons tourne court.

L'attaque subite du camp par les forces éburonnes ne constituait vraisemblablement qu'une mise en scène. Suivie d'un discours adroit d'Ambiorix aux parlementaires de Sabinus, elle devait amener ce dernier à décider le repli des deux légions vers le camp de Cicéron installé chez les Nerviens ou, moins proba-

blement, vers celui de Labiénus, entre Rèmes et Trévires. Rappelons que Sabinus et Labiénus ne sympathisaient pas (1).

Que l'assaut d'Atuatuca ne soit qu'un simulacre est quasiment indubitable si même les historiens n'y ont pas vu une opération bidon. Ambiorix était suffisamment intelligent pour savoir que l'assaut ne pouvait réussir. César lui fait d'ailleurs dire, dans le discours qu'il lui prête, « qu'il n'était pas assez novice pour croire qu'il puisse vaincre avec ses seules forces le peuple romain » (B.G. V, 27). Si ce ne sont pas les paroles authentiques prononcées par Ambiorix, on peut cependant être convaincu que celui-ci connaissait les limites de ses forces et qu'il savait pertinemment qu'il aurait plus facilement la victoire en attaquant les légions s'étirant en une longue colonne au travers du bourbier de la *« magna convallis »* (B.G. V, 37) qu'en montant à l'assaut des retranchements d'Atuatuca. Il s'agissait donc de provoquer la retraite. L'attaque d'Atuatuca n'était, pour Ambiorix, qu'un moyen pour obtenir un dialogue avec les chefs romains et pour appuyer ses arguments en faveur de l'abandon du camp.

11. Le discours d'Ambiorix.

Les arguments développés par Ambiorix, d'après la version qu'en donne César, étaient en partie fondés et en partie fallacieux mais parfaitement crédibles pour Sabinus. Que tous les camps d'hiver romains eussent été attaqués le même jour n'était pas vrai. Mais Sabinus ne pouvait le vérifier et devait le croire car sinon, à son avis, les Éburons n'auraient pas osé attaquer Atuatuca. Qu'une troupe nombreuse de mercenaires germains ait passé le Rhin et fût là dans deux jours était tout aussi faux. Mais, a priori, c'était bien possible. Les Sugambres qui habitaient en face, au-delà du Rhin, ne portaient pas les Romains dans leur coeur. Deux ans plus tôt, ils avaient recueilli les Usi-

(1) Fl. Ulrix, *Sabinus, lieutenant de César, mort à Atuatuca, B.I.A.L.*, T. CIV, p. 181-202. Sabinus commandait la VIe légion stationnée en Provence avant l'arrivée de César. Celui-ci le plaça sous la tutelle du nouveau-venu Labiénus. De là l'antipathie entre les lieutenants.

pètes et les Tenctères qui avaient échappé au massacre organisé par César et avaient fait alliance avec eux (B.G. IV, 16). Sans nul doute, ils avaient conservé une solide rancune à l'égard de César.

Sabinus devait d'ailleurs savoir pertinemment qu'il avait été envoyé au loin, chez les Éburons, précisément pour parer à une éventuelle invasion par des Germains d'Outre-Rhin. Il était donc conscient de ce danger et, par conséquent, il n'avait aucune raison de ne pas croire Ambiorix quand celui-ci lui annonçait ce à quoi il pouvait s'attendre, à savoir l'arrivée imminente d'une grande troupe de Germains (*« Magnam manum Germanorum conductam Rhenum transisse ; hanc adfore biduo »*) (B.G. V, 27).

Enfin Sabinus, à partir du moment où il était convaincu de l'attaque simultanée et concertée de tous les camps d'hiver comme le lui affirmait Ambiorix en qui il avait pleine confiance, devait conclure qu'il se trouvait coupé du reste de l'armée très dispersée et très éloignée : *« ...reiecti et relegati longe ab ceteris... »* (B.G. V, 30).

Remarquons la contradiction entre ce que César fait dire à Sabinus concernant l'éloignement et ce que César tente de faire croire à ses lecteurs (B.G. V, 24), à savoir que les divers camps n'étaient pas éloignés (de Samarobriva, Amiens) de plus de 100 milles (150 km), ce qui est manifestement faux.

Sabinus estimait en conséquence que la retraite s'imposait et qu'il fallait faire vite puisque dans deux jours les Germains seraient là : *« unam esse in celeritate positam salutem. »* (B.G. V, 29). Il ne s'agissait pas de tergiverser. En outre le délai de deux jours était insuffisant pour organiser une retraite bien ordonnée.

L'astucieux Ambiorix comptait évidemment profiter du désordre résultant d'une retraite précipitée. Il avait, en outre, avantage à ne pas faire patienter ses milices.

Pour accréditer les arguments fallacieux développés par Ambiorix en vue d'attirer les légions hors du camp, l'attaque de celui-ci s'imposait. Elle n'avait pas d'autre but et il ne fallait donc pas la poursuivre. C'était donc bel et bien un assaut bidon.

12. Les légions dans le piège.

La ruse, une fois de plus, était bien ourdie et le jeu fut mené à la perfection. Aussi, le résultat escompté ne se fit pas attendre. Les Romains suivirent le conseil qui leur était donné par le très grand ami, Ambiorix (*« ...ab homine amicissimo Ambiorige consilium datum... »*. B.G. V, 31). Le lendemain, aux premières lueurs de l'aube, les légionnaires commencèrent à quitter le camp. À deux milles de celui-ci, la route qu'ils suivaient descendait dans une *« magna convallis »*. Les deux légions ([1]), accompagnées de valets et d'un détachement de cavalerie espagnole (B.G. V, 26) et emportant un maximum de bagages, s'étiraient en une très longue colonne (*« ...longissimo agmine maximisque impedimentis. »* B.G. V, 31).

Subitement surgirent les Éburons qui s'étaient mis en embuscade aux deux bouts de la route traversant la *convallis « ...ex utraque parte eius vallis subito se ostenderunt »*. Ils attaquèrent l'arrière-garde alors qu'elle descendait dans la vallée et, à l'avant, les Éburons empêchèrent la tête de la colonne de progresser vers la sortie (B.C. V, 32). Et voilà les Romains pris comme des rats dans un piège.

La très longue colonne, *longissimo agmine*, ne constituait évidemment pas une formation de combat. Les Romains durent se battre dans des conditions très défavorables (B.G. V, 32). Vu la longueur de la colonne, les lieutenants ne pouvaient diriger les opérations. Ce fut le désarroi et le sauve-qui-peut. Des légionnaires courraient aux bagages pour sauver ce qui leur était précieux (B.G. V, 33).

Les tentatives de quelques cohortes pour sortir de l'étau étaient vaines ; les Éburons appliquaient une tactique souple et élastique. En outre, ils utilisaient surtout des armes de jet, frondes, flèches et tragules évitant le corps à corps. Cotta fut touché par une balle de fronde en plein visage et Sabinus fut tué alors qu'il tentait de parlementer avec Ambiorix. Alors ce fut le

(1) Cf. note (1), p. 6.

désordre et le massacre des légionnaires. Les quelques-uns qui parvinrent à retourner au camp s'y suicidèrent durant la nuit n'ayant plus aucun espoir. Quelques hommes seulement, *pauci* dit César, purent se sauver et gagnèrent à travers bois le camp de Labiénus auquel ils apprirent le désastre (B.G. V, 38).

En lisant les *commentarii*, on se représente difficilement ce que fut le massacre de la *magna convallis* près d'Atuatuca. Quelques 12 000 hommes y furent tués en l'espace de quelques heures seulement. En effet, en ce début de l'hiver, les journées étaient relativement courtes (neuf heures d'ensoleillement) et les combats n'avaient commencé que lorsque toute la colonne qui était peut-être longue de près de dix kilomètres se trouva dans la *magna convallis*. Il faut donc compter que les engagements débutèrent seulement quelques deux heures après que les premiers légionnaires étaient sortis du camp. Ainsi le carnage s'est déroulé en l'espace de six ou sept heures. Sinistrement, on peut dire que les Éburons tuèrent en moyenne quelques deux mille Romains à l'heure ! Or c'étaient des légionnaires aguerris et non pas du bétail qui se laisse conduire docilement à l'abattoir. En outre, à cette époque, il n'y avait pas encore de mitrailleuses !

13. La deuxième étape : l'attaque du camp de Cicéron au pays nervien.

Pour Ambiorix, le succès était total mais comme il menait une politique à long terme — son coup de la « *magna convallis* » l'a bien montré — il savait évidemment qu'il ne pouvait en rester là. Il n'était pas question de se reposer sur ses lauriers en attendant que César, avec les forces nécessaires, vienne lui régler son compte. Ambiorix, en homme réfléchi, savait que l'action qu'il avait entreprise, il devait la mener jusqu'au bout. Il fallait donc entraîner les autres peuples gaulois dans une action générale pour bouter les Romains hors de la Gaule. En y réfléchissant bien, on comprend que tel devait être son but dès qu'il a conçu l'opération d'Atuatuca. Sinon, son entreprise eut été insensée.

César confirme implicitement cette optique. Il explique qu'Ambiorix ne s'attarda pas à fêter sa victoire. À l'époque, on ne sablait pas encore le champagne ni même l'hydromel. Les *commentarii* sont clairs et nets (B.G. V, 38) : *« Hac victoria sublatus Ambiorix statim cum equitatu in Atuatucos, qui erant eius regno finitimi, proficiscitur ; neque noctem neque diem intermittit pediatumque sese subsequi iubet »*. Ambiorix partit donc immédiatement avec sa cavalerie vers le pays des Atuatuques, ne s'arrêtant ni de jour ni de nuit et ordonna à l'infanterie de le suivre.

Une action aussi expéditive ne s'improvise pas. Il faut admettre qu'elle faisait partie d'un vaste plan conçu à l'avance par Ambiorix et mûrement réfléchi. Il ne s'agit donc pas d'un soulèvement impromptu sous l'instigation des Trévires.

Ambiorix, après avoir liquidé la garnison d'Atuatuca, poursuivant son *« Blitz »*, voulait attaquer illico un deuxième camp romain établi chez les Nerviens et commandé par Cicéron, le frère du grand orateur. Il rallia les Atuatuques à sa cause. Le lendemain, il était chez les Nerviens et les persuada de participer à l'action. Ces derniers rassemblèrent leurs clients et, tous ensemble, ils marchèrent sur le camp de Cicéron ([1]).

Tout cela fut mené si rondement que la nouvelle du désastre d'Atuatuca n'était pas encore parvenue à Cicéron. Et pourtant, on sait par César lui-même, qui cite des cas précis, qu'en Gaule les nouvelles se transmettaient à une vitesse à peine croyable de 10 à 20 km à l'heure (B.G. V, 53). Pour paraphraser une expression à la mode, on pourrait dire que les Éburons et leurs alliés se déplaçaient plus vite que leur ombre. En effet, Cicéron et ses légionnaires furent totalement pris au dépourvu par leur arrivée soudaine, au point qu'à ce moment un certain nombre de soldats s'étaient éloignés du camp sans inquiétude pour aller chercher du bois de chauffage et de charpente. Brusquement surgit la cavalerie gauloise et ils furent interceptés (*« intercipiuntur »*).

---

(1) D'après Jullian, ce camp serait à localiser dans les environs de Binche.

César, obligé de reconnaître ce revers, est très laconique : « *...non nulli milites, qui lignationis munitionisque causa in silvas discessissent, repentino equitum adventu intercipiuntur. His circumventis...* » (B.G. V, 39). Combien étaient-ils ces légionnaires ? « *Non nulli* » ; traduisons un bon nombre. Il va de soi qu'on ne leur fit pas la politesse. Sur leur sort, César jette un voile pudique en disant « *circumventis* » : ils furent encerclés. On devine le reste. Pour aller chercher du bois, ces légionnaires n'étaient certainement pas sortis en tenue de combat avec casque, bouclier, jambières, épée et lance. Malgré le langage discret de César, on peut être certain qu'Ambiorix et ses hommes ont pu ajouter un nombre non négligeable de légionnaires à leur tableau de chasse déjà très important.

Immédiatement, Éburons, Nerviens, Atuatuques, ainsi que leurs alliés, se lancent en masse à l'attaque du camp de Cicéron (B.G. V, 39). Celle-ci ne réussit pas plus que celle d'Atuatuca, les légionnaires ayant rapidement pris les armes pour monter au retranchement. Les assaillants avec des forces considérablement accrues se mirent alors à faire le siège du camp en utilisant une technique copiée des Romains. Après quelques jours qui furent durs pour les légionnaires, les assiégeants rééditèrent la ruse qui avait si bien réussi à Ambiorix. Ils demandèrent à parlementer. Ils développèrent les mêmes arguments qu'avait utilisés ce dernier et tentèrent ainsi de convaincre Cicéron de l'intérêt de l'abandon du camp (B.G. V, 41). Ils expliquèrent que tous les camps étaient attaqués et que les Germains arrivaient. Ils y ajoutèrent la mort de Sabinus et de ses hommes et, pour le prouver, ils montrèrent Ambiorix parmi eux.

Mais Cicéron ne donna pas dans le panneau. Sa situation était toute différente de celle de Sabinus et Cotta. Il était bien moins éloigné de la base logistique que constituait Amiens et, pour lui, la menace des Germains venant d'Outre-Rhin était un danger assez lointain. Il pouvait donc espérer du secours des autres légions et l'on comprend que Cicéron ne mordit pas à l'hameçon.

Les assiégeants entourèrent alors le camp d'un rempart long de quinze mille pieds (environ 4 500 m) achevé en moins de trois heures (B.G. V, 42).

Pour les Romains, la situation devenait de plus en plus pénible. Le septième jour, les assiégeants, utilisant des projectiles incandescents et grâce à un vent violent, réussirent même à incendier les baraquements du camp. Et, pendant ce temps, les légionnaires devaient rester au rempart alors que tout ce qu'ils possédaient était la proie des flammes (B.G. V, 43).

14. Le S.O.S. de Cicéron. Une version douteuse des faits.

César narre avec force détails le déroulement du siège en louant, parfois avec emphase (B.G. V, 44), le courage des légionnaires et particulièrement de son lieutenant Cicéron. Dès le début, celui-ci s'empressa d'écrire des lettres à César ; mais les messagers étaient interceptés. Et Cicéron écrivait toujours plus de lettres. Les porteurs arrêtés étaient suppliciés devant les remparts sous les yeux des légionnaires (B.G. V, 45).

Cependant, il y avait dans le camp un Nervien nommé Vertico qui avait choisi le parti des Romains ; actuellement, on le qualifierait de « collabo ». Celui-ci chargea son esclave de porter une lettre à César. Cet homme, étant gaulois, réussit à traverser les lignes des assiégeants sans se faire remarquer et parvint auprès de César. C'est ainsi qu'on connut le danger que courrait la légion de Cicéron.

Cette narration des faits doit être analysée avec toute la circonspection dont use un juge d'instruction à l'égard des explications d'un suspect. Il importe de souligner que César n'hésite pas, parfois, à faire avaler des couleuvres à ses lecteurs. C'est ainsi qu'à l'en croire, après la bataille de la Sabis, les Nerviens n'auraient plus disposé que de quelque 500 hommes capables de porter les armes (B.G. II, 28) et les Atuatuques, après leur reddition, auraient été vendus en un seul lot, donc comme esclaves. Ils auraient été quelque 53 000 (B.G. II, 33).

Or voici maintenant les Nerviens et les Atuatuques associés aux Éburons assiégeant le camp de Cicéron. César nous a donc débité des contrevérités flagrantes. Remarquons cependant qu'astucieusement il les présente comme des renseignements émanant de tiers, ce qui signifie en clair qu'il n'en garantit pas l'exactitude. Ceci montre bien à quel point il faut se méfier de ce que César nous raconte et la circonspection est encore de rigueur en ce qui concerne le siège du camp de Cicéron.

15. Les incohérences dans l'exposé de César.

Le récit des tentatives réitérées et infructueuses de Cicéron de faire parvenir des lettres à César, est éminemment douteux tout comme le fait que celui-ci, toujours présent à Amiens, n'aurait eu connaissance de la détresse de Cicéron que par la lettre apportée par l'esclave du Nervien Vertico, soit environ une dizaine de jours seulement après le début de l'attaque du camp.

D'abord, concernant le fait que César aurait encore été présent à Amiens, rappelons ce qui a été exposé ci-dessus aux paragraphes 7 et 8, à savoir que lors de l'attaque du camp d'Atuatuca, César était sensément parti pour l'Italie, notamment pour des raisons familiales, la mort de sa fille Julie, épouse de Pompée. Son absence de Gaule n'était un secret pour personne et notamment pour ses lieutenants, dont Sabinus, et pour Ambiorix (B.D. V, 29).

Or voici que César tente de faire croire à ses lecteurs qu'il était resté à Amiens. Certains historiens l'ont cru dont Jullian et Constans, l'érudit traducteur du *De Bello Gallico* (1).

Manifestement César, une fois de plus, veut nous faire avaler des couleuvres pour se disculper. Si Cicéron a dû attendre de longues journées avant de voir poindre du secours à l'horizon, c'est tout simplement parce que César, averti des événements fâcheux, a dû revenir d'Italie en catastrophe pour tenter de reprendre la situation en main.

---

(1) Constans, *o.c., T. II, p. 159, note infra.*

En fait, César a mauvaise conscience parce que c'est son absence qui a été mise à profit par les Éburons, les Nerviens et les Atuatuques. Si César était resté à Amiens, Ambiorix n'aurait pas osé attaquer Atuatuca. C'est César lui-même qui le fait dire à Sabinus (B.G. V, 29) !

Par ailleurs, si César était resté à Amiens, il ne lui aurait pas fallu quinze jours, si pas plus, pour apprendre la débacle d'Atuatuca, ni dix jours pour savoir que Cicéron était assiégé. Cela, on peut le déduire de ce que César nous apprend par ailleurs sur la rapidité de la diffusion des nouvelles en Gaule.

16. La transmission des informations en Gaule. Une organisation étonnamment performante.

Maints passages du *De Bello Gallico* laissent transparaître que les nouvelles importantes étaient transmises à travers la Gaule, parfois à grande distance et à une rapidité étonnante. Relevons deux cas où César est très explicite.

Lorsque César fut parvenu au camp de Cicéron, après avoir prétendument mis en fuite les assaillants, la nouvelle de sa « victoire » parvint, nous dit-il, à Labiénus, par les Rèmes, avec une rapidité incroyable, *« incredibile celeritate »*, (B.G. V, 53). Et il précise la distance et le temps mis pour la transmission. La vitesse était de 10 km/h.

César nous expose un deuxième cas (B.G. VII, 3). Au début de l'année 52 avant J.-C., les Carnutes assassinèrent les Romains établis à Cenabum (Orléans) pour y faire du commerce. Ce fait, qui s'était passé au lever du jour, fut connu chez les Arvernes, à une distance de 160 milles (environ 240 km), douze heures plus tard (vitesse d'environ 20 km/h). Et César explique, à cette occasion, que cette transmission se faisait par crieurs de proche en proche.

Ces indications permettent d'en déduire qu'il existait toute une organisation parfaitement charpentée, car le moindre maillon défaillant dans la chaîne de transmission aurait interrompu celle-ci. En outre, dans le cas de Cenabum, la nouvelle fut diffu-

sée vers toutes les cités de la Gaule. Cela veut dire qu'il existait tout un réseau de crieurs. Et César ajoute que, quand il arrive quelque chose d'important, quand un grand événement se produit, les Gaulois en diffusent la nouvelle par ce système de transmission.

En se basant sur ces deux passages bien explicites, on peut être certain que l'anéantissement de deux légions près d'Atuatuca, fait autrement important que l'assassinat de quelques commerçants romains à Cenabum, a dû être connu en très peu de temps dans toute la Gaule. De même, le siège du camp de Cicéron a dû être annoncé, moins de deux jours après le début de l'attaque, aux pays voisins de celui des Nerviens, et il n'a donc certainement pas fallu quelque dix jours, si pas plus, pour qu'on l'apprenne à Amiens.

17. Les lettres de Cicéron à César, une fable.

Avec un peu d'esprit critique, on en arrive ainsi à conclure que cette histoire de lettres, sur laquelle César insiste par trop, n'est qu'une explication boiteuse du retard avec lequel il s'est porté au secours de Cicéron. Celui-ci devait savoir, comme tous les lieutenants auxquels César avait confié une légion, que ce dernier était parti pour l'Italie. Lui envoyer des lettres à Amiens n'avait donc pas de sens.

Cicéron devait aussi savoir avec quelle rapidité les nouvelles étaient diffusées à travers la Gaule et, par conséquent, qu'on devait savoir à Amiens qu'il était assiégé sans qu'il n'ait à le faire savoir par messager spécial.

Il est étonnant que tant d'érudits, qui se sont penchés sur le *de Bello Gallico*, n'aient pas saisi que cette histoire de lettres n'est qu'une fable mal ficelée. César a tenté de se justifier, vaille que vaille, eu égard au grand frère de son lieutenant Cicéron.

18. César au secours de Cicéron.

Il faut donc considérer que César, revenant d'Italie et arrivant en catastrophe à Amiens, a voulu se porter immédiatement au secours de Cicéron, quelle que périlleuse que fût cette opération. Il est compréhensible qu'en son absence aucun de ses lieutenants, qui ne disposaient que d'une seule légion, n'aurait osé se hasarder hors de son camp sachant ce qu'il était arrivé à Sabinus et Cotta.

César ne put réunir que deux légions, celle qui gardait le quartier général à Samarobriva et celle de Fabius campant chez les Morins. César comptait sur la rapidité pour réussir l'opération. Il précise qu'il gagna à grandes étapes le pays des Nerviens : *« Venit magnis itineribus in Nerviorum fines »* (B.G. V, 48). Si le camp de Cicéron était situé près de Binche, comme le prétend Jullian, la distance à parcourir était de 145 km à vol d'oiseau, ce qui représente quatre jours de marche.

Cependant, en arrivant chez les Nerviens, César obtint, sans doute, des précisions sur ce qui se passait au camp de Cicéron et, du coup, son ardeur s'en trouva refroidie. En effet, ses explications alambiquées permettent de comprendre qu'il arrêta net son avance rapide. Il eut recours à un cavalier gaulois qu'il chargea de faire parvenir une lettre à Cicéron. Dans celle-ci, il annonçait son arrivée prochaine et il encourageait Cicéron à tenir bon jusque là (B.G. V, 48). Cette lettre était attachée à une tragule que le Gaulois devait lancer dans le camp, ce qui fut fait. Mais on ne l'y découvrit que trois jours plus tard et Cicéron eut encore le temps de faire parvenir une réponse à César. Cette histoire d'échange de lettres nous fait comprendre que César n'a plus avancé d'une semelle durant environ une semaine à peu près. Il a certainement dû prendre peur en apprenant que les Éburons se trouvaient parmi les assiégeants, et donc leur chef Ambiorix, ceux-là même qui avaient réussi à liquider intégralement deux légions romaines en une seule journée. Or César ne disposait que de deux légions pour aller attaquer ces adversaires terribles. On comprend qu'il hésita à foncer sur eux.

19. Cicéron enfin sauvé. Une victoire de César ?

César s'abstint donc prudemment d'attaquer les assiégeant dans le dos. Il attendit que l'initiative vint de ces derniers ! Et c'est ainsi que les choses se passèrent. Ceux-ci ayant eu vent de l'arrivée de César, abandonnèrent le siège pour se retourner contre lui (B.G. V, 49). Le choc eut lieu et César dit qu'il mit ses adversaires en déroute. Il précise qu'ils étaient 60 000 et que tous abandonnèrent leurs armes (B.G. V, 49 à 51). César estima néanmoins ne pas devoir les poursuivre (B.G. V, 52). Il devait pourtant savoir qu'Ambiorix se trouvait parmi ces « fuyards ».

César ne profita donc pas d'une situation aussi favorable ! Il se contenta de ramener la légion de Cicéron vers Amiens. Celle-ci, aux dires mêmes de César, avait beaucoup souffert du siège au point que pas un homme sur dix n'était sans blessures (B.G. V, 52) ! Après ces opérations, César se réclame de la victoire (B.G. V, 53).
A qui, en somme, peut-on attribuer la victoire ? Il est arrivé souvent — et cela se produit encore de nos jours — qu'après de sérieux affrontements, les deux belligérants clament tous deux leur succès.

Ici, César est parvenu à débloquer le siège du camp de Cicéron. Il a évacué la légion durement éprouvée vers Samarobriva et il a procédé ainsi à ce qui s'appelle généralement un « repli stratégique ». Il n'a pas poursuivi l'adversaire prétendument mis en fuite et il n'a même pas tenté de profiter de la situation pour capturer son ennemi mortel, Ambiorix. Pour César, était-ce vraiment une victoire ?

Si nous n'avons pas la version gauloise de ces événements, on peut se l'imaginer facilement. Les Éburons pouvaient se targuer d'avoir amputé l'armée de César de deux des neuf légions et d'avoir, avec l'aide des Nerviens et des Atuatuques, réduit une troisième légion, amputée d'un certain nombre d'hommes, à une bande d'éclopés. Ils avaient effectivement bouté les Romains hors des pays éburon, atuatuque et nervien. Ils avaient donc des raisons plus valables que César de crier victoire.

Mais au-delà des résultats immédiats, il faut tenir compte des conséquences des opérations pour comprendre qui, de César ou d'Ambiorix, était finalement perdant.

20. Un tournant de l'histoire.

Comme expliqué ci-dessus, l'action entreprise par Ambiorix eut été suicidaire si celui-ci n'avait pas compté sur un mouvement similaire et coordonné des autres peuples de la Gaule Belgique. Mais ceux-ci ne suivirent pas et ne profitèrent pas de l'occasion qui leur était offerte. Ils n'ont pas battu le fer alors qu'il était chaud.

Les Trévires, les prétendus instigateurs de la révolte des Éburons, se contentèrent d'aller parader devant le camp de Labiénus mais ils ne l'attaquèrent point. Ils attendirent la levée du siège du camp de Cicéron pour s'enfuir, nuitamment (B.G. V, 53).

Que firent les puissants peuples belges, Bellovaques, Ambiens, Atrébates et Suessions, qui n'ignoraient certainement pas le succès d'Ambiorix à Atuatuca et le siège du camp de Cicéron ? Ils palabrèrent : *« ...omnes fere Galliae civitates de bello consultabant »* (B.G. V, 53).

Quand César, en catastrophe, avec les deux seules légions qu'il avait pu mobiliser, partit en hâte au secours de Cicéron en fâcheuse posture chez les Nerviens, une occasion exceptionnelle s'offrait à ces peuples dont César a fait la réputation de puissance. Ils pouvaient harceler et attaquer les deux légions en marche vers le pays nervien. Ils auraient pu attaquer le quartier général de Samarobriva gardé par une seule légion. Ils auraient ainsi placé César entre deux feux, en ce sens que celui-ci se serait trouvé devant le choix affreux, soit retourner défendre son quartier général, soit secourir Cicéron. César n'aurait su où donner de la tête !

Les Morins auraient pu harceler la légion de Fabius sortie de son camp pour rejoindre César quelque part en terrain atrébate. Les Bellovaques, le peuple le plus puissant parmi les Belges

(B.G. II, 4), voyant partir Crassus en hâte avec sa légion vers Samarobriva, auraient pu ne pas rester inactifs.

Les Armoricains, préfigurant les carabiniers d'Offenbach, se réunirent tardivement pour attaquer le camp de Roscius établi chez les Esuviens. Mais arrivés à huit milles du camp, ils se retirèrent en fuyant (B.G. V, 53).

Les Carnutes et les Sénons enfin auraient pu faire autre chose que l'acte aussi facile d'éliminer le collaborateur Tasgetios (B.G. V, 25).

Ainsi donc, aucun de ces peuples ne s'est précipité à l'aide du victorieux Ambiorix. C'est de leur abstention que résulta effectivement la victoire dont César se tarque. En réalité, celui-ci pouvait se féliciter d'avoir échappé à une catastrophe bien plus ample que celle d'Atuatuca.

Ambiorix, de son côté, devant l'inertie des autres peuples gaulois, Nerviens et Atuatuques exceptés, a dû être profondément déçu. S'il avait rêvé d'être l'initiateur de la libération de la Gaule, il a vu s'évanouir ses illusions. Et c'est peut-être là qu'il faut chercher l'explication de ce que César présente comme une mise en déroute de l'armée des Éburons, Nerviens et Atuatuques forte de 60 000 hommes. Ne se sont-ils pas retirés déçus, découragés et désabusés ?

Les *commentarii*, par ce qu'ils nous apprennent et par ce que César s'abstient de préciser, permettent de conclure qu'Ambiorix a été lâché. Si tous les peuples du nord de la Gaule lui avaient vaillamment emboîté le pas, il est bien probable que César aurait perdu sa guerre des Gaules. Sans doute il ne serait pas arrivé au Rubicon et il n'aurait pas été le grand César. En fin de compte, la face du monde en aurait été changée. Mais Ambiorix avait le tort de n'être qu'Éburon. C'était le « petit Belge » de l'époque.

21. César prépare sa revanche.

César estima à juste titre que sa prétendue victoire ne lui assurait pas une sécurité totale et il décida de passer le reste de

l'hiver en Gaule (B.G. V, 53). Il savait qu'après un incendie, il faut se méfier du feu qui couve sous la cendre.

Effectivement, petit à petit, divers peuples de la Gaule se mirent à l'idée de la révolte. Cela rappelle, une fois de plus, le bon La Fontaine qui nous a dépeint ce lièvre qui partit trop tard à la course.

Les Sénons s'en prirent à Cavarinos que César leur avait imposé comme chef (B.G. V, 54). Au pays des Trévires, Indutiomaros, voulant sans doute se racheter, se montra le plus excité. Il y laissa la tête au sens propre du mot (B.G. V, 55 à 58). Suite à cet événement, les Éburons et les Nerviens, que César avait prétendument mis en déroute en abandonnant leurs armes, avaient manifestement dû se réorganiser puisqu'ils se dispersèrent aux dires de César. Après quoi, celui-ci se trouva enfin devant une Gaule plus tranquille : « *...habuit quietorem Galliam* » (B.G. V, 58).

De ce bout de phrase par lequel César termine son livre V, on peut déduire que, lors de cette phase de la guerre, les derniers à renoncer à la lutte furent les Éburons et les Nerviens. Autrement dit, ces deux peuples se sont montrés, à l'époque, les plus opiniâtres et les plus coriaces des résistants à l'envahisseur. Il n'est pas inutile de le souligner.

Si César décida de passer le reste de l'hiver en Gaule où il devait résider en son quartier général à Samarobriva (Amiens), ce n'était sans doute pas uniquement parce que la tranquillité n'était que relative. L'idée de la vengeance devait le tourmenter et il voulait préparer sa « guerre d'Ambiorix ». Quand on considère l'ampleur des dispositions qu'il prit, il faut bien admettre que César considérait Ambiorix comme un adversaire excessivement redoutable.

Après le désastre d'Atuatuca et le pénible siège du camp de Cicéron, César ne disposait plus que de sept légions dont une avait été durement malmenée. Il estima devoir renforcer ses effectifs en vue de sa campagne contre les Éburons (B.G. VI, 1). Il envoya donc trois de ses lieutenants en Italie pour y procéder à du recrutement. Ceux-ci mirent sur pied trois légions : une VIe et une XVIe portant les numéros des deux légions qui avaient

péri à Atuatuca et une supplémentaire portant le numéro XV. En outre, César obtint de Pompée la disposition de la Ire légion. Son armée comportait ainsi onze légions (B.G. VI, 29 et 32).

Pendant ce temps-là, l'idée de la révolte agitait toujours les peuples du nord de la Gaule. Trévires, Nerviens, Atuatuques, Ménapiens, Germains cisrhénans, Sénons et Carnutes s'entendirent à ce sujet et César ajoute une précision qu'il convient d'épingler ici : *« Ambiorigem sibi societate et foedere adjungunt »*, soit ils s'assurent le concours d'Ambiorix. Cela montre le prestige dont jouissait Ambiorix parmi tous ces peuples (B.G. VI, 2).

22. Premières opérations.

César voulut briser cette révolte générale avant qu'elle n'éclate et du même coup isoler Ambiorix. Avant la fin de l'hiver, il lança une expédition de dissuasion contre les Nerviens (B.G. VI, 3). Puis aux premiers jours du printemps, il s'en prit aux Sénons et aux Carnutes (B.G. VI, 3 et 4). Par cette deuxième opération, il visait manifestement à assurer ses arrières pendant sa guerre d'Ambiorix en préparation et à laquelle il voulait se consacrer tout entier, *« totus et mente et animo »* comme il le dit lui-même (B.G. VI, 5).

Ensuite, César partit avec cinq légions pour neutraliser les Ménapiens, voisins et amis des Éburons. Il reçut leur soumission mais il les menaça de les considérer comme ennemis s'ils recevaient, sur leur territoire, soit Ambiorix, soit ses délégués (B.G VI, 6).

D'autre part, abandonnant Amiens comme siège de son quartier général, César envoya deux légions ([1]), avec les bagages de

(1) Après avoir ramené la légion de Cicéron vers Amiens, César ne disposait plus que de sept légions dont une, sous les ordres de Labiénus, stationnait près du pays trévire. Or il dit qu'il part combattre les Ménapiens avec cinq légions et qu'il envoie deux légions rejoindre Labiénus ! Encore une fois l'arithmétique de César est curieuse.

toute l'armée, rejoindre Labiénus au pays des Trévires (B.G. VI, 5). Labiénus mata ces derniers et leur imposa un chef acquis aux Romains, Cingétorix (B.G. VI, 7 et 8). Les Rèmes ne durent subir aucune pression car ils avaient, dès le début de la guerre, pris le parti des Romains.

Le pays éburon se trouvait ainsi isolé à l'ouest, du côté ménapien et nervien, et au sud, face aux Rèmes et aux Trévires. Il restait à César à parfaire l'isolement à l'est et au nord, soit sur tout le cours du Rhin à partir du Vinxbach qui marquait la limite entre les pays trévire et éburon et ce jusqu'au pays des Ménapiens. Il importait pour César d'empêcher Ambiorix de chercher refuge chez les Germains, comme il le dit explicitement à deux reprises : « *ne...cum Transrhenanis congredi cogeretur* » (B.G. VI, 5) ; « *ne ad eos Ambiorix receptum haberet* » (B.G. VI, 9).

César traversa donc le Rhin sur un nouveau pont qu'il construisit, reliant le pays des Trévires à celui des Ubiens ([1]). Ceux-ci durent se soumettre aux exigences de César. Leurs voisins de l'est, les Suèves, qui s'apprêtaient à marcher contre les Romains, se ravisèrent et se retirèrent bien loin vers l'extrémité de leur territoire dans une immense forêt qu'on appelle Bacenis (B.G. VI, 10). César renonça à les y poursuivre (B.G. VI, 29).

Mais il est clair que la pression exercée sur les seuls Ubiens ne suffisait pas pour empêcher Ambiorix de s'éclipser éventuellement au-delà du Rhin. C'est toute la frontière est et nord du pays éburon que César devait verrouiller. En effet, il est facile à comprendre qu'un isolement incomplet eut été inefficace. Les opérations menées durant quatre mois avec des forces considérables contre les peuples voisins des Éburons à l'ouest et au sud eussent été totalement vaines si César ne parachevait pas le bouclage du pays. Il est inimaginable qu'il n'en ait pas été parfaitement conscient lorsqu'il élabora son plan d'action.

---

(1) César situe ce pont un peu en amont de l'endroit où il avait construit un premier pont reliant le pays éburon au pays ubien. L'un et l'autre sont donc à localiser non loin de la frontière entre Éburons et Trévires constituée par le Vinxbach. Maintes hypothèses sont, de ce fait, à écarter.

Normalement, César aurait donc dû remonter vers le nord à partir du pays ubien où il se trouvait avec le gros de son armée et neutraliser les Sugambres qui, en aval, occupaient la rive droite du Rhin jusqu'à la Lippe qui s'y déverse à hauteur de Xanten. Or il ne le fit pas !

23. Pourquoi César ne s'attaqua pas aux Sugambres.

Tout d'abord, César devait certainement connaître le caractère guerrier de ce peuple dont la réputation s'est maintenue durant des siècles. Rappelons que lorsque Clovis s'est fait baptiser à Reims, l'évêque Remi le traita de « fier Sicambre ».

Par ailleurs, César avait fait l'expérience des sentiments anti-romains des Sugambres. Deux ans plus tôt, lorsqu'il fit campagne contre les Usipètes et les Tenctères dont il a été question au paragraphe 4 ci-dessus, une partie de la cavalerie de ces deux peuples avait échappé aux légions romaines. Elle s'était réfugiée chez les Sugambres et elle avait fait alliance avec ceux-ci (B.G. IV, 16).

César fit demander à ces derniers de lui livrer ces cavaliers qui avaient porté les armes contre lui mais il essuya un refus catégorique dont il nous livre sa version. Devant l'altière intransigeance des Sugambres, César dut s'incliner. Mais pour sauver la face, il alla faire une parade militaire au-delà du Rhin chez les Ubiens, voisins des Sugambres mais, sans doute, moins redoutables que ces derniers. À cette occasion il fit construire un pont sur le Rhin. César vante la prestation technique de ses ingénieurs pour effacer — on le devine — le camouflet que lui avaient administré les Sugambres.

En préparant sa « guerre d'Ambiorix », César savait donc bien qu'il ne pouvait compter en aucune façon sur les Sugambres pour empêcher Ambiorix de se réfugier éventuellement Outre-Rhin. Il n'ignorait pas que celui-ci avait des relations amicales avec les Transrhénans (B.G. VI, 5). Dans son plan d'isolement de l'Éburonie, César a donc dû envisager l'obturation de la frontière est du pays sans s'attaquer aux redoutables guerriers Sugambres. Il est clair qu'il n'avait pas le choix

entre diverses solutions. Il fallait établir un glacis le long de la rive gauche du Rhin et donc en territoire éburon.

Tout cela César ne l'explique évidemment pas. Il a même soin, dans le récit de ses opérations, de ne pas mentionner le nom des Sugambres. En outre, pour escamoter son abstention de pénétrer dans leur pays, il fait comme les prestidigitateurs qui, au moment critique, détournent adroitement l'attention des spectateurs. Lui, César, interrompt brutalement la narration de son intervention chez les Ubiens pour gratifier le lecteur d'un long exposé, totalement hors de propos, concernant les moeurs comparées des Gaulois et des Germains, la forêt Hercynienne et la faune (B.G. VI, 11 à 28).

Après cette longue diversion, César reprend enfin la narration de ses opérations militaires.

24. La grande offensive. Premier échec.

Renonçant à toute autre opération outre-Rhin, César ramena ses troupes sur la rive gauche du fleuve. Il fit couper la partie du pont touchant la rive ubienne et il installa une garnison chargée d'assumer la garde de la tête de pont en territoire trévire (B.G. VI, 29).

Ensuite, alors que les blés commençaient à mûrir — entendons par là le début de juillet — il se lança dans la guerre d'Ambiorix *« bellum Ambiorigis »*, d'après ses propres termes. Il y partit, dit-il, par la forêt des Ardennes qu'il prétend être la plus grande de toute la Gaule. Il ajoute même qu'elle s'étend des rives du Rhin jusqu'au pays des Nerviens sur une largeur de plus de 500 milles (750 km). Or, la distance à vol d'oiseau entre Coblence et Dinant n'atteint même pas 200 km. Ici César trompe outrageusement le lecteur pour noyer dans le brouillard l'itinéraire qu'il va suivre.

Un peu de perspicacité permet cependant de comprendre que, comme déjà expliqué au paragraphe précédent, pour empêcher Ambiorix de lui échapper, César devait procéder, tambour bat-

tant, au balayage de la rive gauche du Rhin qui constituait la frontière est de l'Éburonie sur quelque 200 km.

Cela devait pouvoir se faire en quatre jours de marches forcées. La rapidité conditionnait évidemment l'efficacité de cette ultime phase du bouclage du pays éburon. C'est pourquoi César envoya en avant toute sa cavalerie sous les ordres de L. Minutius Basilus. César utilise le terme *praemittit*, ce qui signifie que Basilus savait quel était le trajet prévu de l'armée. Il avait comme consigne de profiter de la rapidité et de toute occasion favorable.

Basilus chevaucha à une allure telle qu'il surprit des gens travaillant dans les champs : « *...multos in agris inopinantes deprehensit.* » (B.G. VI, 30). Il profita de l'occasion pour se faire indiquer l'endroit où habitait Ambiorix et il se dirigea illico vers là. Quoique le texte ne soit pas très explicite, on peut supposer que ces agriculteurs ont été contraints de guider Basilus, faute de quoi il lui aurait été bien difficile de trouver la demeure d'Ambiorix car celle-ci, selon César, était environnée de bois : « *...eorum indicio ad ipsum Ambiorigem contendit.* »

La localisation de l'habitation d'Ambiorix reste un mystère. On peut supposer que la résidence royale n'était pas proche du Rhin car sinon Ambiorix, surpris par l'arrivée soudaine de la cavalerie romaine, n'aurait vraisemblablement pas cherché refuge dans les Ardennes mais au-delà du fleuve. Pour chevaucher vers l'habitation d'Ambiorix, Basilus a donc sans doute dû s'écarter de la vallée du Rhin et donc du trajet qu'allait suivre César et son armée. Un bout de phrase confirme cette optique. César explique qu'Ambiorix a pu croire que le reste de l'armée allait arriver à la suite de la cavalerie : « *...cum reliquum exercitum subsequi crederet* ». La forme « *crederet* » implique que c'est erronément qu'Ambiorix a cru que le reste de l'armée se dirigeait vers sa demeure. De l'analyse du texte, on peut donc déduire que Basilus et sa cavalerie se sont écartés du trajet prévu pour tenter leur chance de capturer Ambiorix. Pendant ce temps, César, à la tête de dix légions, poursuivait sa course le long du Rhin.

Revenons à l'équipée de Basilus. On comprend que celui-ci a dû foncer vers la demeure d'Ambiorix à très vite allure. En effet, il parvint aux abords de celle-ci avant même qu'Ambiorix ne fut alerté ni par la rumeur publique (voir au sujet de la transmission des informations le paragraphe 16 ci-dessus), ni par des messagers (B.G. VI, 30). Toutefois, nous conte César, la charge de la cavalerie fut quelque peu (*paulisper*) bloquée en un lieu étroit par quelques compagnons et amis d'Ambiorix. Pendant qu'on s'y battait, celui-ci mis à cheval par un des siens, disparut dans les bois. La tentative de Basilus se solda donc par un échec.

Le récit très bref de cet épisode remarquable suscite diverses réflexions. On peut tout d'abord s'étonner que la cavalerie romaine, vraisemblablement forte de quelque quatre mille unités, ait pu être tenue en respect par quelques hommes seulement. Cela fait penser aux Thermopyles. En tout cas, la bravoure et le dévouement de ces compagnons d'Ambiorix méritent toute notre admiration d'autant plus que, selon toute vraisemblance, ils y ont laissé la vie. D'autres réflexions appellent un développement plus ample dans les paragraphes suivants.

25. Comment César explique l'échec de Basilus.

Il est normal, alors même que César n'en dise rien, que Basilus, après son échec, a dû rejoindre les légions et expliquer sa mésaventure au général. On s'imagine que celui-ci ne l'aura pas félicité. César pourtant ne lui impute pas son échec. Il en rend responsable la versatile Dame Fortune qui, dans son inconstance, a d'abord favorisé Basilus en lui permettant d'arriver tout près de la demeure d'Ambiorix et qui, ensuite, permit à ce dernier de s'échapper (B.G. VI, 30).

César croit-il réellement à l'intervention de la toute puissante Dame Fortune ? Pour comprendre cette explication il faut se rapporter à des événements ultérieurs au cours de la grande battue organisée par César au travers de l'Éburonie. Cette fois, c'est César lui-même qui dispersa de la cavalerie en nombre important. Ainsi il arriva souvent qu'on fit des prisonniers qui

signalaient la présence d'Ambiorix dans le proche voisinage ou qui disaient même l'avoir vu passer (B.G. VI, 43). On faisait alors des efforts énormes, mais en vain. Ambiorix s'échappait toujours à travers bois et trouvait d'autres refuges.

Comment César, dans ces conditions, aurait-il pu accuser Basilus d'avoir laissé filer Ambiorix alors qu'il échoua lui-même dans ses tentatives ? En imputant l'échec de Basilus à Dame Fortune, César explique anticipativement ses propres insuccès. En d'autres occasions encore, le rôle de la Fortune est invoqué pour expliquer des contretemps (B.G. VI, 42). C'est évidemment une excuse commode.

26. Le suprême défi d'Ambiorix à César.

Dans l'exposé succinct du raid de Basilus emmenant la cavalerie romaine pour tenter de capturer Ambiorix, comme on prend un oiseau sur le nid, César nous dit que celui-ci fut surpris dans sa résidence *« incautum etiam atque inparatum »* (B.G. VI, 30).

Une mise au point s'impose. Il ne faut pas déduire de ces quelques mots qu'Ambiorix ne s'attendait à rien et ignorait ce que César lui préparait. Il est évident qu'après la déception consécutive à l'abandon du siège du camp de Cicéron, Ambiorix a dû comprendre que César allait devoir venger le désastre d'Atuatuca et qu'il serait visé en tout premier lieu.

En outre, il est impensable qu'Ambiorix aurait totalement ignoré les opérations menées par César durant quatre ou cinq mois contre ses voisins. On conçoit aisément que les Ménapiens, ses amis, ont dû le prévenir que, suite aux menaces de César, ils ne pourraient l'accueillir. D'autre part, le « tam-tam », dont question au paragraphe 16 ci-dessus, a dû fonctionner à plein et Ambiorix n'a pu ignorer que César procédait à l'isolement de l'Éburonie. Il a certainement compris que le but suprême de César était de le capturer et il n'était pas niais au point de ne pas deviner ce qui l'attendait dans le cas où il tomberait entre les griffes de César.

Mais Ambiorix, devant cette menace, n'a pas tenté de mettre sa personne en sécurité en cherchant refuge au-delà du Rhin alors qu'il en avait largement la possibilité et le temps. Au contraire, il est resté en Éburonie et il a continué à habiter dans sa résidence au su de toute la population. C'est ainsi que les agriculteurs surpris par Basilus ont pu dire à celui-ci où habitait Ambiorix et qu'ils l'y ont conduit, sans doute sous la menace des armes.

Comment interpréter cette attitude d'Ambiorix ? Est-ce l'acte héroïque du chef qui veut partager le sort qui attend son peuple ? Faut-il songer au capitaine qui reste sur son navire qui va sombrer ? Etait-ce un comportement défaitiste et quasi suicidaire ? Quel sens faut-il donner au terme *« incautum »* utilisé par César et que d'aucuns traduisent en disant que Basilus surprit Ambiorix à l'improviste ce qui laisserait sous entendre de l'imprévoyance dans le chef de ce dernier ?

Cette dernière interprétation paraît contestable quand on considère que le mot *« incautum »* dérive du verbe *« cavere, cavi, cautum »* qui signifie craindre, avoir peur. Rappelons la locution bien connue *« cave canem »*. Le qualitatif *« incautum »* nous fait donc voir un Ambiorix qui attend calmement et sans crainte l'arrivée de César et de ses légions. À l'analyse, son attitude se révèle comme un défi d'une incroyable audace frisant même la bravade. Venant du chef du peuple le plus lointain de la Gaule, peuple que Sabinus aurait qualifié, d'après César, de *« ignobilem atque humilem »*, ce défi a dû être ressenti par César comme grotesque, voire insolant et même outrageant.

27. La stratégie d'Ambiorix.

Si le mot *« incautum »* appelait une mise au point, le terme *« inparatum »* le mérite tout autant. Ambiorix, parfaitement au courant de la situation, n'avait-il pris aucune disposition en conséquence ? Référons-nous à César lui-même. Il nous explique que la cavalerie conduite par Basilus fut bloquée momentanément (*« paulisper »*) en un lieu étroit par des *« comites familia-*

resque » d'Ambiorix. Cela implique que les accès à la demeure royale étaient solidement gardés.

Mais Ambiorix n'avait-il envisagé que sa seule défense personnelle ? Avait-il renoncé à toute autre résistance ? César s'est posé la question quand il a lancé son expédition contre les Ménapiens (B.G. VI, 5). Il dit explicitement qu'il tenait pour certain qu'Ambiorix n'était pas disposé à livrer bataille (« *Ambiorigem proelio non esse contenturum* »). Rappelons ensuite les réflexions de César après l'échec de Basilus : « Ambiorix ne rassembla pas ses troupes. Le fit-il délibérément parce qu'il estimait ne pas devoir livrer bataille, ou bien faute de temps et empêché par la soudaine arrivée de notre cavalerie, ... on ne le sait ». (B.G. VI, 31). Et un peu plus loin (B.G. VI, 34), César constate avec dépit « qu'il n'y avait (dans le pays) aucune troupe organisée, pas un oppidum, pas une garnison prête à se défendre par les armes, mais — il convient de le souligner — une multitude d'hommes dispersés de tous côtés, se cachant partout, dans les vallons cachés, dans des lieux boisés, dans des marais impénétrables, partout où ils trouvaient à se protéger ».

Ces retraites étaient bien connues de ceux qui habitaient dans les environs. Et lorsque les légionnaires se dispersaient pour tenter de faire du butin et se trouvaient isolés de l'armée, ils tombaient dans des embuscades audacieusement tendues par les « barbares ».

Ambiorix avait, en effet, donné l'ordre — c'est César qui le dit — que chacun avait à agir selon son propre jugement « *sibi quemque consulere jussit* » (B.G. VI, 31). C'est bel et bien un ordre donné aux troupes. Il est cependant douteux qu'Ambiorix ait attendu l'arrivée de Basilus pour diffuser ses instructions et ainsi organiser la guérilla. Le terme « *imparatum* » est donc bien discutable.

En fait, Ambiorix avait profité de l'expérience désastreuse des Nerviens et des Atuatuqes. Les premiers avaient rangé leurs forces face à l'armée romaine. Les autres s'étaient retranchés dans un oppidum. C'étaient deux erreurs qu'Ambiorix ne voulait pas commettre. Plus tard, Vercingétorix qui n'avait pas tiré

parti de la leçon, le paya très cher. En pratique, Ambiorix ne se laissait pas imposer une guerre à la romaine où les adversaires se placent face à face comme on range les pions sur un échiquier : *« ut instituta ratio et consuetudo exercitus romani postulabat »* (B.G. VI, 34). Ambiorix, sagement, refusait de jouer à ce jeu-là. Il imposa à César sa façon à lui de faire la guerre, la guérilla, contre laquelle les légions se trouvaient impuissantes.

César pénétrant en Éburonie à la tête d'une énorme armée fait songer à un matador qui entrerait dans l'arène l'épée au poing pour aller estoquer le taureau mais le cherche en vain tandis qu'il est attaqué de toutes parts par des guêpes contre lesquelles son épée est inefficace.

On conçoit le dépit de César, empêché de mener la guerre à sa guise et contrarié par la tactique astucieuse d'Ambiorix.

28. La chasse à l'homme. Un échec cuisant.

L'objectif capital de la « guerre d'Ambiorix », la capture de celui-ci, restait à atteindre. Poursuivant le bouclage de l'Éburonie, César déposa les bagages de toute l'armée au camp d'Atuatuca sous la garde de la XIVe légion commandée par Cicéron (B.G. VI, 32). Il partagea le reste de ses effectifs en trois colonnes, chacune de trois légions (B.G. VI, 33). La première, sous les ordres de Labiénus, devait se diriger vers le pays des Ménapiens. Ce faisant, elle allait achever le bouclage du pays des Éburons et elle prospecterait la partie nord du pays. Trébonius, avec la deuxième colonne, devait aller ravager la partie centrale contiguë au pays des Atuatuques. César, à la tête de la troisième, se dirigea vers les Ardennes où l'on disait qu'Ambiorix s'était retiré avec quelques cavaliers.

Cette première battue était prévue pour sept jours au bout desquels tous se retrouveraient à Atuatuca. Au cours de cette équipée, ni César ni les autres n'avaient découvert la retraite d'Ambiorix, sinon César l'aurait certainement mentionné.

Pour une deuxième campagne de ratissage (B.G. VI, 43), César avait engagé un fort contingent de cavalerie qu'il avait

recruté dans les cités voisines. Il la dispersa de toute part et il arriva souvent qu'on fit des prisonniers qui disaient avoir vu passer Ambiorix en fuite et qu'il ne pouvait pas encore être très loin. On faisait alors des efforts énormes, jusqu'à la limite des forces humaines, mais toujours en vain. Ambiorix trouvait toujours d'autres cachettes, accompagné seulement de quatre cavaliers, auxquels seuls il osait confier sa vie.

Ainsi donc, Ambiorix, continuant à défier César, s'est payé le luxe fantastique de faire le pied de nez au grand général. Pour se rendre compte de l'énormité de l'échec de l'opération menée par César il faut souligner que celui-ci avait mis en branle, outre une très nombreuse cavalerie, neuf légions, soit quelque 50 000 hommes, pour en traquer un seul, Ambiorix !

À la fin de cette campagne, on peut s'imaginer César se retirant sous sa tente, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris !

29. Le but secondaire : massacre et dévastation.

Dans sa « guerre d'Ambiorix », César ne visait pas seulement la capture de ce dernier. Il voulait aussi exterminer les Éburons et faire en sorte que le nom même de ces « scélérats » disparaisse : *« ...stirpemque hominum sceleratorum interfici... »* (B.G. VI, 34). Et dans le même paragraphe il précise : *« ...stirps ac nomen civitatis tollatur »*. Mais César fut forcé de constater que cette tâche dépassait ses moyens. Déjà, pour traquer Ambiorix, il avait fait appel à de la cavalerie tirée des cités voisines (B.G. VI, 43). On a parfois besoin d'un plus petit que soi !

Mais la dévastation du pays et l'extermination d'une population disséminée présentent d'autres difficultés encore. Si les légionnaires se dispersaient, désireux de faire du butin, ils courraient le risque de tomber dans des embuscades. Devant ce danger, César renonça en partie aux avantages du pillage. Il préférait exposer la vie des Gaulois plutôt que celle de ses légionnaires et il le dit cyniquement : *« ...ut potius in silvis Gallorum vita quam legionarius miles periclitetur... »* (B.G. VI, 34). Il eut donc l'idée d'inviter les peuples voisins à venir participer à la

curée. Mais si l'idée a pu lui paraître astucieuse, elle se révéla désastreuse.

30. Le camp d'Atuatuca attaqué par les Sugambres.

L'invitation au pillage du pays éburon était aussi parvenue chez les Sugambres qui habitaient à l'est du Rhin, face aux Éburons (B.G. VI, 35). César rappelle en passant que ce sont eux qui avaient précédemment accueilli les Usipètes et les Tenctères en fuite. Ajoutons la réputation de solides guerriers des Sugambres déjà évoquée ci-dessus au paragraphe 22. Ceux-ci rassemblèrent deux mille cavaliers qui traversèrent le Rhin sur des embarcations et sur des radeaux (B.G. VI, 35). Ils se mirent à piller, mais un Éburon leur fit remarquer subtilement qu'ils auraient avantage en poussant jusqu'à Atuatuca qu'ils pouvaient atteindre en trois heures. L'Éburon leur signala que l'armée romaine y avait entassé toutes ses richesses et qu'elle était bien loin. Il expliqua que la garde était si faible qu'elle ne pouvait même pas garnir toute la muraille et il lui était même interdit de sortir de l'enceinte pendant l'absence du reste de l'armée (B.G. VI, 35).

Guidés par leur informateur, les Sugambres foncèrent vers Atuatuca. Sans qu'on ne les ait vu arriver, ils surgirent devant la porte décumane qu'ils tentèrent de franchir incontinent. C'est à peine qu'on réussit à leur barrer le passage. Les Sugambres se répandirent alors autour du camp à la recherche d'un endroit pour y pénétrer. À l'intérieur, ce fut la panique parmi la garnison essentiellement composée de jeunes recrues qui connaissaient le sort qu'avait subi près d'Atuatuca l'ancienne XIVe légion dont ils avaient hérité le numéro (B.G. VI, 37).

La situation était particulièrement grave du fait que Cicéron, considérant que le septième jour était arrivé et que le retour de l'armée n'était toujours pas annoncé, avait envoyé cinq cohortes dans les environs pour y aller moissonner du blé. Les champs étaient entièrement cachés du camp par une colline. Les moissonneurs étaient accompagnés d'un grand nombre de valets avec beaucoup de bêtes de somme. Etaient également de la par-

tie quelque 300 légionnaires d'autres unités qui étaient restés au camp parce que malades mais guéris entretemps (B.G. VI, 36).

31. Les Sugambres massacrent deux cohortes.

Leur travail terminé, les moissonneurs prirent le chemin du retour. Mais lorsque les premiers arrivèrent au sommet de la colline, ils aperçurent le tumulte autour du camp. La frayeur engendra le désordre parmi eux.

Les Sugambres, de leur côté, voyant arriver des légionnaires sur la crête, se rendirent vite compte que ce n'était pas l'armée de César qui revenait mais seulement une faible troupe et ils fondirent sur celle-ci.

Les anciens légionnaires, suivis par une partie des moissonneurs, parvinrent à se frayer un chemin jusqu'au camp. Mais de ceux qui, hésitants, s'étaient attardés sur la colline quelques-uns y arrivèrent aussi. Les autres furent massacrés par les cavaliers Sugambres (B.G. VI, 40). Ceux-ci, renonçant à l'attaque du camp, retournèrent Outre-Rhin (B.G. VI, 41).

César, revenu à Atuatuca, constata avec amertume que les Sugambres venus pour piller avaient finalement rendu un éminent service à Ambiorix. Il admet (B.G. VI, 41) avoir perdu deux cohortes. On peut supposer qu'il minimise. Après ce revers, César ramena ses troupes au pays des Rèmes pour les loger dans des camps d'hiver.

Au lecteur de constater que, pour César, le bilan de sa « guerre d'Ambiorix » était négatif. Outre cette dernière perte, il n'avait pu livrer bataille contre les troupes d'Ambiorix et celui-ci lui avait toujours échappé. Malgré les dévastations et les massacres de populations, c'est Ambiorix qui sortait vainqueur de cette guerre que César lui avait faite avec grand fracas.

32. La piteuse vengeance de César et son triomphe à Rome.

Il est évident que l'échec de sa « guerre d'Ambiorix » était dur à avaler pour César. C'est ainsi qu'après deux ans, en 52 avant

J.-C., il voulut encore se payer un dernier brin de vengeance. Hirtius, lieutenant de César, qui rédigea le huitième livre des *Commentarii*, explique les faits (B.G. VIII, 24 et 25).

César retourna donc en Éburonie quoiqu'il eût renoncé à capturer Ambiorix : « *...cum redigi posse in suam potestatem desperasset...* ». Mais il estimait que son honneur exigeait au moins cette satisfaction : faire de son pays un désert, y tout détruire, hommes, maisons et bétail, afin qu'Ambiorix soit détesté des siens, s'il en restait, et ne trouve plus d'asile dans son pays. Basse vengeance après un lamentable échec !

César eut cependant une réelle chance l'année précédente quand l'Arverne Vercingétorix se laissa coincer à Alésia et se rendit à César. Celui-ci tenait enfin un chef gaulois qu'il pouvait traîner derrière son char de triomphe à Rome. On comprend que César ait voulu mettre l'accent sur l'importance de sa victoire et qu'il ait donné au livre VII de ses *Commentarii* plus d'ampleur qu'au livre VI. Il fallait aussi faire valoir le personnage du chef vaincu qu'il allait livrer aux quolibets du peuple romain. Quand on offre un merle en lieu et place d'une grive, il importe de le parer de quelques belles plumes.

Mais les plus perspicaces parmi ceux qui assistaient à Rome au triomphe de César durent remarquer qu'à la couronne de lauriers dont s'était ceint le grand général, il manquait quelques feuilles, perdues quelque part dans la lointaine Éburonie, arrachées par un certain Ambiorix.

LES FONTS BAPTISMAUX DE SAINT-BARTHÉLEMY À LIÈGE

ÉTUDE TECHNOLOGIQUE

par L. P. VERBOIS

TABLE DES MATIÈRES

Pages

I. Préambule 47

II. L'auteur des fonts 49

III. Digressions 57

A. *Régression des capacités techniques par rapport à l'époque romaine* 57

B. *Gain progressif en rationalité de la littérature technique* . 60

C. *Déclins et renouveaux de la grande statuaire de bronze* . . 68

a. Byzance et l'Orient 69

b. Rome et l'Occident 73

c. Transferts de technologies 78

D. *Naissance et évolution des cloches* 80

E. *Bas-reliefs et portes monumentales* 85

F. *Les fonts, ces méconnus* 92

G. *Où l'auteur des fonts a-t-il trouvé ses modèles ?* 103

IV. Les matériaux utilisés 109

Note sur la provenance des composants du laiton 112

V. Les techniques mises en œuvre 117

A. *La préparation des minerais* 117

B. *La réduction du cuivre* 118

C. *La calamine « constituant » du laiton* 119

D. *La fabrication du laiton* 120

E. *Appareil de fusion* 122

F. *Moulage des fonts* 127

G. *Coulée et décochage* 141

Pages

H. *Ouvrages accessoires* 144
I. *Défauts et réparations* 145

VI. Les non-dits 155
a. *Empirisme de Théophile* 155
b. *Temps pris par la réalisation des fonts bruts de fonderie* . 156
c. *Températures de fusion et de coulée* 158
d. *Temps de coulée* 159
e. *Poids du moule et de la cuve ébarbée* 160
f. *Ovalisation du moule* 161

VII. Vœu et perspectives 162

VIII. Postface 168

TABLEAU DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES UTILISÉS

Acad. R. B. : Académie Royale de Belgique.
A.F.S. ou Am. Found. Ass. : American Foundrymen Association.
art. : article.
B.I.A.L. : *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois.*
Bin ou *bull.* : *Bulletin.*
B.R.G.M. : Bureau de Recherches Géologiques et Minières (Paris).
B.S.A.H.D.I. : *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège.*
chap. : chapitre.
e.a. : entre autres.
éd. : édition.
et al. : et autres.
F.A.H.B. : Fédération Archéologique et Historique de Belgique.
F.N.R.S. : Fonds National de la Recherche Scientifique.
I.A.L. : Institut Archéologique Liégeois.
I.S.I.B. : Institut Supérieur Industriel de Bruxelles.
Lib. : Librairie.
M.C. : *Mappae Clavicula.*
M.R.A.H. : Musées Royaux d'Art et d'Histoire.
n. : note.
OGAM : O G A M, tradition celtique.
p. ; pp. : page ; pages.
rééd. : réédition.
rev. : revue.
R.U.M. : *Revue Universelle des Mines et de La Métallurgie, Liège.*
S.A.H.D.L. : Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège.
sc. : science.
Schedula : *Diversarum Artium Schedula.*
ss. : suivant(e)s.

Symboles chimiques

Ag : argent	Fe : fer
As : arsenic	Ni : nickel
Au : or	Pb : plomb
Bi : bismuth	S. soufre
Cd : cadmium	Sb : antimoine
Cu : cuivre	Sn : étain
	Zn : zinc

t. : tome.
tr. : trace(s).
unités de mesure : m. : mètre ; cm : centimètre ; mm : millimètre ; kg : kilogramme.
vol. : volume.

I. — Préambule

Éliminer le faux, chasser l'erreur ne sont pas des tâches négatives ; elles préparent l'accès à la vérité et ouvrent les chemins de la découverte.

P. P. Grasse : « L'évolution du vivant ».

Le texte de cet article reprend, pour l'essentiel, l'exposé fait à la tribune de la S.A.H.D.L., le 8 mars 1989.

Les quelques modifications de forme nécessitées par la publication n'altèrent en rien le contenu et le sens de la communication initiale. Quelques éclaircissements sont apportés que réclame l'absence de projections lumineuses commentées extemporanément. Tout aussi indispensable était la citation exacte des références sur lesquelles nous nous sommes appuyé, citation impossible dans un développement verbal, qui enrichit notablement l'écrit publié tout en facilitant sa critique ultérieure.

Ceci dit, nous ne prétendons à aucune compétence spéciale en histoire générale ou locale ni au moindre don artistique.

Notre but est d'avancer quelques idées et propositions de caractère généralement technique dont la méditation et la concrétisation pourraient jeter un éclairage nouveau sur le

conflit d'attribution dont les fonts sont l'objet depuis quelques années.

Résumons en quelques mots la dispute que nous serions tenté d'appeler une querelle entre les anciens et les modernes.

Pour les anciens, soit Godefroid Kurth et tous ses continuateurs, les fonts ont pour auteur Renier de Huy, pour lieu de création la région mosane et, pour époque, les années de 1107 à 1118, période pendant laquelle l'abbé Hellin fut archiprêtre de l'église baptismale de N.-D. aux Fonts, paroisse primitive de la ville et édifice vraiment accolé à la cathédrale St-Lambert.

Pour les modernes, soit le professeur Pierre Colman et un groupe de convertis à sa thèse qui semble croître de jour en jour, parmi lesquels on ne rencontre aucune des éminentes personnalités dominant l'histoire principautaire, dont l'on aimerait entendre ou lire les arguments irréfutables, la vérité serait tout autre. En opposition totale avec ce qui semblait, depuis Kurth, une certitude définitive, le professeur Colman, depuis bientôt dix ans, rassemble les documents et affine les arguments qui renforcent sa thèse consistant à faire des fonts l'œuvre d'un artiste byzantin, commandée par l'empereur Otton III pour une église de Rome aux alentours de l'an mil. Razziés en 1112 et ramenés chez nous par un contingent liégeois, ils furent acquis par l'archiprêtre Hellin et donnés par celui-ci à N.-D. aux Fonts ([1]).

À cette dispute, nous ne sommes aucunement partie, nous bornant à dire, suggérer et proposer ce qu'un technicien peut se permettre de dire, suggérer et proposer aux multiples curieux désireux d'enfin savoir et aux chercheurs qui détiennent les clefs de la connaissance et les outils nécessaires pour établir une certitude indiscutable.

---

(1) Pierre COLMAN, *Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy : où en est-on ?* Conférence du 31 mars 1992, Faculté ouverte, p. 12.

II. — L'auteur des fonts

Aucun lecteur n'espère ni ne s'attend à ce que nous apportions ici la preuve que les fonts de St-Barthélemy furent fondus par Renier de Huy, Nicos le Macédonien, Scopios de Byzance ou Rachid ben Biroun d'Ispahan.

Notre propos se borne à esquisser le profil professionnel du personnage mystérieux autant que talentueux dont la personnalité se trouve au centre du différend...

S'il ne peut être question de comparer les fonderies actuelles, et même celles que nous avons connues dans le premier quart de ce siècle, pourvues de moyens techniques évolués qu'elles utilisent pour l'exécution de toutes ou de la plupart de leurs opérations, il ne fait aucun doute que la conception, la réalisation et l'achèvement d'une œuvre de l'art statuaire comme les fonts, requéraient les mêmes démarches intellectuelles, les mêmes capacités d'imagination, et... à un degré moindre mais suffisant, les ouvriers compétents capables de conduire l'œuvre jusqu'à son achèvement selon les techniques et avec l'outillage de l'époque.

Nous pouvons considérer que, depuis toujours, dans la pratique de la fonderie, la réalisation d'un moulage, quel qu'en soient la nature, les dimensions, la complexité, le métal ou l'alliage constitutif, cette réalisation dut comprendre la séquence des opérations intellectuelles et matérielles suivantes, entre lesquelles, selon les cas, pouvaient se produire des imbrications, des télescopages ou des déphasages, ne fut-ce qu'en raison de faits imprévus au niveau des ouvriers disponibles, de l'outillage à créer ou de l'approvisionnement en matériaux, d'une dérive ou repentir dans la conception du maître de l'ouvrage ou du commanditaire ou, plus prosaïquement, de l'interférence d'un ou de plusieurs autres ouvrages devenus urgents, parce que un peu perdus de vue à cause du chef-d'œuvre accaparant toutes les attentions !

Nous en donnons l'énumération en pensant particulièrement aux fonts :

1. Inspiration ou perception par un personnage notoire, ambitieux, vaniteux ou mystique du besoin à satisfaire, du service à assurer, du progrès à accomplir par rapport à un état antérieur, ou tout simplement, d'une concurrence à vaincre ou supplanter ;
2. Campagne menée auprès du personnage ou du groupe utilisateur dans le but de le persuader de la pertinence et de la supériorité de la nouveauté conçue et de l'intérêt qu'il y aurait à la substituer à un objet préexistant ;
3. Approche éventuelle du ou des détenteurs des moyens financiers indispensables pour transposer dans la réalité et jusque dans sa perfection ultime une vue de l'esprit peut-être encore floue à ce stade ;
4. Réunion de concertation des initiateurs précédents avec un homme de l'art, de compétence reconnue et réputé capable de réunir les ouvriers, outillages et matériaux nécessaires pour mener l'ouvrage à bonne fin ;
5. Délibérations de ce groupe élargi, examen critique de toutes les suggestions émises eu égard aux limitations imposées par les moyens techniques de l'époque, choix du volume, de la forme, des dimensions relatives à un étalon de référence répondant aux exigences techniques, esthétiques et fonctionnelles ;
6. Élaboration par l'artiste de croquis, maquettes, modèles réduits et, peut-être d'un développement (déroulement) sur une surface plane de l'ensemble des tableaux de la frise ;
7. Acceptation par le commanditaire de tous les engagements financiers liés à la concrétisation du devis et, plus que probablement, nantissement suffisant pour faire face à tous les frais prévus et imprévus susceptibles de venir grever le coût initialement prévu. Une fois cet accord définitif obtenu avec l'assurance de pouvoir mener le travail jusqu'à son achèvement, le maître de fonderie réalisateur va devoir s'activer ;
8. Édifier ses appareils de fusion, construire solidement son moule, modeler lui-même les éléments les plus délicats, réunir les composants de l'alliage à fondre et rester attentif à toutes

les tâches qui s'exécuteront sous sa houlette et, s'il n'a pas de maître-fondeur expert, s'occuper de la fusion de l'alliage et mettre en place tout le dispositif de soufflerie et celui de coulée, afin que celle-ci s'effectue dans les meilleures conditions. Veiller ensuite à ce que le moulage refroidi, débarrassé de tous ses accessoires devenus inutiles, devienne, enfin, après de délicats travaux de finition, l'œuvre admirable en son parfait achèvement et ses chauds reflets satinés.

Encore que très succinct, ce schéma expose dans ses premiers alinéas la maturation du projet et, ensuite, plus brièvement, les multiples opérations manuelles (voir chap. V), les plus rebutantes comme les plus raffinées à accomplir pour actualiser le concept préalablement arrêté. Et, pour cela, planifier tous les travaux dans le détail et finasser autant avec la matière qu'avec les ouvriers.

Une erreur grave serait de prêter aux fondeurs du Moyen Âge les outillages et les procédés dont disposent les fondeurs actuels les plus modestes.

Une première question vient d'ailleurs à l'esprit et elle se pose pareillement à toutes les époques de l'histoire : peut-on trouver réunies en un seul homme toutes les compétences et toutes les capacités requises pour mener à bien toutes les tâches séparant l'illumination initiale de l'achèvement ultime de l'œuvre ?

Qu'un fondeur de l'âge du bronze fût capable de ménager un creux dans une pierre tendre ou de le réserver par un modèle simple dans un moule bivalve de terre pour y couler, après l'avoir cuit, quelques centaines de grammes de bronze et arriver par un martelage soigné à produire une pointe de javelot, ne nous paraît aucunement impossible.

Que des artistes féconds, habiles et débordant d'activité apparaissent à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance, capables de toucher à tout avec bonheur et de maîtriser tous les matériaux et les techniques de leur époque est un fait historique.

Que l'on pense à Léonard de Vinci, le plus célèbre, sans doute, des artistes polyvalents, indifféremment peintre, sculpteur, capable de faire des pièces d'artillerie, des machines scéni-

ques, des écluses et des canaux, et qui avait entrepris de mouler et couler, pour Ludovic le More, une statue équestre colossale de son père, Francesco Sforza. Le modèle en plâtre du cheval de 7 m de haut fut dévoilé en 1493. Les esquisses de la fosse de coulée, des dispositifs de chenaux ainsi que les plans des fourneaux étaient terminés mais les besoins importants en numéraire occasionnés par la guerre firent avorter le projet. Le modèle du cheval colossal oublié dans la cour du grand palais devint, après la seconde entrée des français à Milan, une cible d'entrainement favorite pour les archers gascons. Une tentative de le sauver de la ruine devait échouer ([1]).

Et à ce Benvenuto Cellini, aussi fécond que hâbleur et grandiloquent, qui, de graveur de sceaux, médailles, bijoux et bibelots s'aventura dans le domaine de la statuaire monumentale avec une égale maîtrise. Il réalisa de gracieuses œuvres dont la plus connue est, à ne pas en douter, « Persée et Méduse » que l'on peut admirer sur l'ancienne place Ducale de Florence ([2]). Il n'allait d'ailleurs pas se satisfaire de cet exploit dont on trouve la description animée et dramatique de la coulée d'un seul jet dans ses Mémoires ([3]), mais aussi nous laisser deux traités très instructifs sur l'orfèvrerie et la sculpture et un discours sur l'architecture ([4]). Ces ouvrages prouvent à suffisance qu'il maîtrisait tous les arts du métal, la fonderie y comprise.

Il y en eut d'autres avant et après cette époque et nous ne manquons pas de bronziers non figuratifs capables et éclectiques, mais il serait dangereux de les comparer à notre anonyme qui était loin, vers l'an mil, de disposer dans n'importe quel domaine de moyens aussi puissants et sophistiqués.

En outre, il ne faudrait pas s'illusionner sur ces artistes exceptionnels du quattrocento et des siècles qui l'encadrent ; bien

(1) Fred BERENCE, *Léonard de Vinci, ouvrier de l'intelligence*. Paris, Payot, 1938, 157-158.
(2) *Œuvres complètes de Benvenuto Cellini*, édition Léopold Leclanché, Paris, Garnier, sans date.
(3) *Ibidem*, t. II, 123-134.
(4) *Ibidem*, t. II, 257-398 ; t. II, 399-464 ; *Ibidem*, t. II, 465-472.

rémunérés pour leurs travaux de commande, ils restaient rarement dans la gêne et, bien au contraire, ils avaient la capacité financière de se procurer par avance et aisément tout ce que nécessitait l'exercice de leur art et le louage d'une main-d'œuvre plus ou moins nombreuse et plus ou moins qualifiée selon le volume des travaux en cours, et indispensable dans un cas comme celui du Persée ou d'autres statues remarquables de cette époque florissante.

Bien en cour, bénéficiaires de récompenses spéciales venant au-dessus du traitement leur alloué par le prince que l'œuvre flattait, ils restaient exposés aux aléas des convulsions politiques. Privés de la tutelle bienveillante d'un personnage puissant soudainement déchu ou rendu versatile par les intrigues de sa cour, ils pouvaient, redevenus indépendants, changer de protecteur ou adapter l'échelle de leurs travaux qui, vu leur réputation, finissaient toujours par trouver preneurs.

Au haut Moyen Âge, la condition des statuaires, sculpteurs et fondeurs était très différente. Le numéraire était rare et les clients l'étaient tout autant. Seuls les détenteurs des pouvoirs temporel ou religieux ainsi que les communautés monastiques ou capitulaires bien possessionnées détenaient les clés de la création artistique, celle-ci visant invariablement à magnifier la puissance du prince de droit divin ou à glorifier le Créateur dans l'exercice du culte ou par la somptuosité des églises.

Aussi rares que le numéraire étaient les métaux usuels et les engins de manutention qui ne multipliaient que très peu la puissance de l'homme, ce qui excluait, sauf cas très spéciaux, la fabrication d'objets de fort tonnage.

Nous estimons opportun de montrer ici que déjà dans l'Antiquité la division du travail et la spécialisation des ouvriers était chose courante. En voici deux illustrations se rapportant aux arts métalliques.

La figure 1 illustre l'organisation de plusieurs métiers du métal. Dans le registre inférieur, sous les potiers, les chausseurs et les charpentiers-menuisiers, on découvre, en pleine activité, quatre fourneaux avec leurs souffleurs et chargeurs, quatre

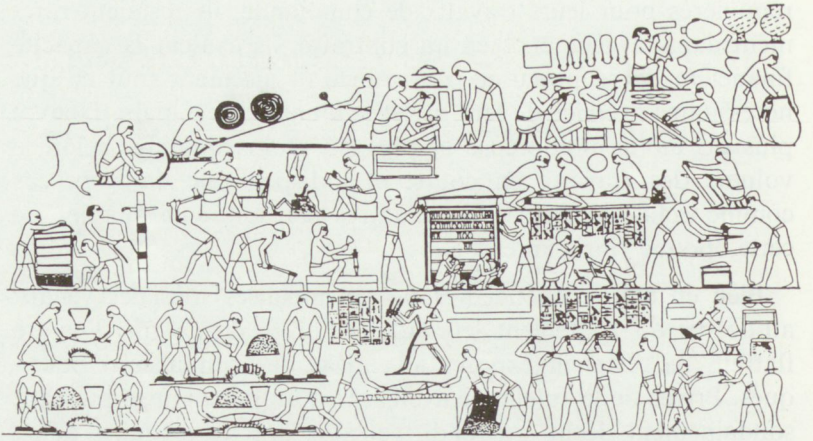

Fig. 1. — Bas-relief du tombeau de Rekmara, grand-vizir de Thoutmès III. Thèbes, ± 1450 av. J.-C. *(Copyright Vromant, Bruxelles)*.

phases de la fusion sont représentées : chargement d'un creuset fraîchement garni, début du soufflage, fusion quasi terminée et enlèvement d'un creuset dont le métal est à point ; au milieu, deux hommes versent dans un entonnoir de coulée le métal d'un creuset serré fermement entre deux baguettes solides mais flexibles ; plus à droite, des ouvriers amènent, le premier un lingot de cuivre de Chypre en forme de peau de bœuf, les deux autres, sous la férule d'un contremaître, un scribe peut-être, des corbeilles de charbon de bois ; à l'extrême droite, on bat, polit, recuit et achève des vases formés de cuivre coulé par l'atelier. Les soldats que l'on aperçoit au second plan indiquent que le travail s'effectuait, à peu près sûrement, dans les ateliers du pharaon.

Dans la seconde illustration figurent, dans la partie supérieure, entre les deux anses du vase et de gauche à droite, le four de fusion et le fondeur, le batteur de cuivre au repos, le marteleur assemblant, peut-être, le bras d'une statue. Entre ses pieds, la tête, qu'il faut encore ajuster ; suspendus au mur de l'atelier, des plans, des outils et une paire de pieds.

Dans la partie inférieure, deux ouvriers polissent un « colosse » assemblé et assujetti dans un cadre. Deux grands

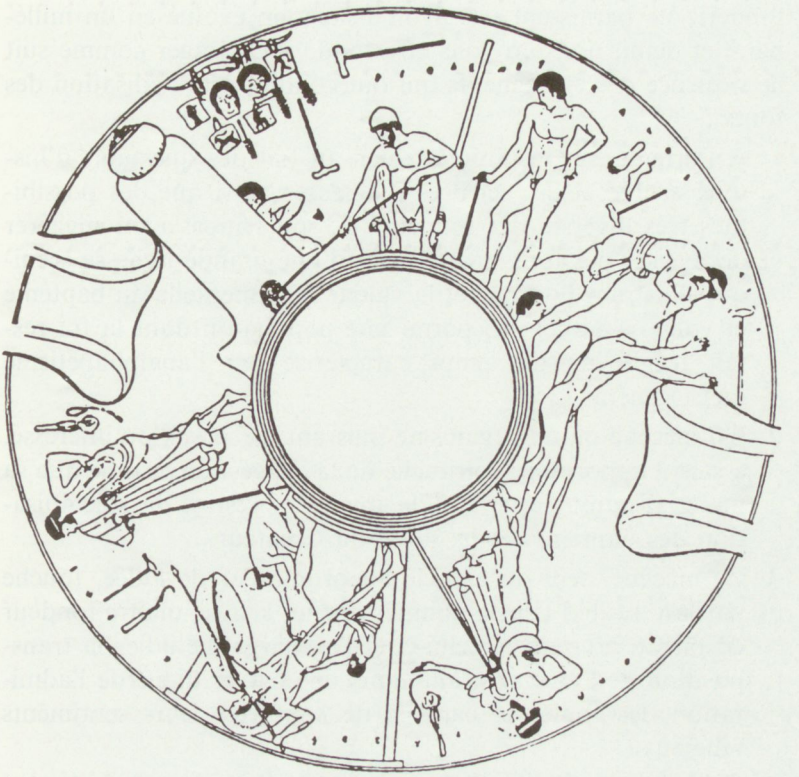

Fig. 2. — Atelier de statuaire relevé sur une coupe grecque peinte datée des environs de 450 av. J.-C., d'après H. BLÜMNER : *Technologie und Terminologie des Künste und Gewerbe bei den Griechen und den Römern*, Leipzig, 1887.

personnages appuyés sur leur bâton surveillent la progression de l'ouvrage. Seraient-ils les archontes, inspecteurs de la cité qui commanda l'ouvrage ?

Il est à remarquer, dans ce cas, que seuls les pieds, la tête et, sans doute, les mains ont été coulés pour cette statue constituée de pièces battues assemblées par tenons, rivets et soudure, ce qui était la règle pour les « colosses ».

Constatant — on le verra mieux plus loin — que la conception, la maturation et l'exécution d'un important ouvrage de

fonderie ne paraissent pas avoir beaucoup évolué en un millénaire et demi, nous croyons être fondé à envisager comme suit la séquence des événements qui ont conduit à la réalisation des fonts :

1. À l'origine, un inspirateur, bien au fait des questions d'histoire sacrée et des sciences religieuses ainsi que des possibilités très diverses des fondeurs de son temps, a pu suggérer de réaliser des fonts métalliques d'une grande richesse scénique illustrant l'origine et la valeur sacramentelle du baptême et vulgarisant celui-ci parmi une population dont la foi restait fragile en un temps caractérisé par l'analphabétisme quasi général.
2. Un mécène ou un organisme puissant, généreux ou intéressé, a saisi l'importance spirituelle de la suggestion, estimé que sa matérialisation servirait à la fois son prestige, la solemnisation des baptêmes et la gloire du Créateur.
3. Ce mécène, seul ou associé au promoteur de l'idée, touché par le vent de l'Esprit, connaissant un artiste, maître fondeur de talent, a contacté celui-ci et l'a chargé d'étudier la transposition de l'idée abstraite dans une œuvre digne de l'admiration des foules et capable de conforter leurs sentiments religieux.
4. Avec ou sans l'aide des premiers, l'artiste a esquissé, dessiné sous tous les angles possibles sa future réalisation et, après critiques serrées du commanditaire, est parvenu à mettre au net sur parchemin ou sur un tableau de planches polies les cinq scènes qui devaient orner la frise médiane de la cuve ([1]).
5. L'accord s'étant fait sur ce dessin définitif, il s'est mis au travail avec les auxiliaires, le matériel et l'outillage dont il disposait.

Dans un atelier monastique ou princier ? L'un et l'autre sont assez probables, l'atelier personnel permanent capable de réali-

(1) Un développement qui devait fortement ressembler au dessin qu'en a fait Schaepkens au siècle dernier et dont le chanoine Lonay a illustré sa « Notice sur les fonts... » parue dans le *B.I.A.L.*, vol. XII (1874), 60-71.

ser des ouvrages importants étant difficilement imaginable pour toutes les raisons dont nous avons fait le tour ci-dessus, auxquelles il faut ajouter la complexité et la durée d'exécution du travail, éléments dont il sera amplement question dans les chapitres suivants.

Dans cet atelier, si le chef de fabrication responsable de la bonne exécution de tous les travaux n'était pas nécessairement fondeur de cloches, il n'est pas inconsidéré, vu la forme générale des fonts, de croire qu'il en connaissait parfaitement la technique de fabrication, en pleine expansion à son époque ; qu'il pu faire ou compléter son apprentissage dans un ou plusieurs de ces ateliers mentionnés au paragraphe précédent ; et qu'il connaissait aussi bien le maniement du matoir, du burin et du ciselet que celui des outils de modelage, de fusion et de coulée.

III. — Digressions

Une pause nous semble nécessaire pour une bonne compréhension de la suite. Elle sera longue car il s'agit de pénétrer la culture technologique dans laquelle ont pu naître les fonts. Nous l'ordonnerons suivant sept sous-chapitres.

A. — *Régression des moyens techniques par rapport à l'époque romaine*

a) *De quel outillage technique disposait-on à l'époque de la fabrication des fonts ?*

À la charnière de l'âge du bronze et de celui du fer, on connaissait déjà le perçoir et le tour à bois à rotation alternative, celui-ci entraîné par perche, par arc ou par archet permettant de supplanter l'auxiliaire tirant alternativement la courroie embrassant la barre à travailler de l'une ou de l'autre main. Vers l'an mil, on n'en connaît pas d'amélioration, bien que les artisans romains aient été capables de tourner les boisseaux de

robinets ([1]), de même que les pistons et cylindres de bronze de leurs pompes aspirantes-foulantes ([2]) — à moins que, comme peuvent le faire croire des rainures très excentriques, ces pièces n'aient été rodées. Ils savaient aussi repousser au tour des vases de belle dimension ([3]) et même, sur des machines géantes, réaliser des fûts de colonnes de pierre tendre ([4]).

Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, on sera incapable de tourner une tige de fer même peu importante en longueur et en diamètre ([5]). Si quelque lecteur désirait vérifier cette affirmation, qu'il aille admirer le magnifique mouvement de l'ancien carillon de Saint-Lambert exposé à Huy dans le passage donnant accès à la cour des Mineurs sur laquelle s'ouvrent le Musée communal et le dépôt des Archives de l'État ; aucun axe de ce mouvement n'est tourné en dehors des tourillons et on peut soupçonner que ceux-ci soigneusement étampés ont été ensuite rodés à l'abrasif dans des coussinets en bois d'alésages décroissants soit dans des boites à serrage réglable.

L'absence de tour parallèle à métaux exclut l'idée de la mise en pratique du troussage vertical communément utilisé de nos jours.

b) Les métaux que nous appelons usuels restaient rares et donc coûteux ; leurs moyens de production et de transformation rudimentaires et peu efficaces en limitaient l'emploi à des objets de faible dimension ; épées, couteaux et socs de charrue étaient des objets dispendieux.

---

(1) Fritz KREIZSCHMER, *Bilddokumente römischer Technik*. Düsseldorf, 3e éd., 31-57.

(2) J. E. CAVE, *A note on roman metal turning*, dans *History of Technology*, Londres, 1977, 77-94.

(3) Alfred MUTZ, *Die Kunst des Metalldrehens bei den Römern*. Bâle-Stuttgart, 1972, *passim*.

(4) Fritz KREIZSCHMER, *op. cit.*, pp. 58, n. 1, p. 23.

(5) Charles PLUMIER, *L'art de tourner ou de faire en perfection toutes sortes d'ouvrages au tour...* Paris, Aubouin, 1706, 11 et ss. ; Robert S. WOODBURY, *History of the lathe to 1850*, Cleveland, 1961, 78-80.

On était loin de sortir de la phase éotechnique, ainsi qualifiée par Lewis Mumford (1) parce que caractérisée, en dehors de l'utilisation de la pierre dans la construction des palais, des cathédrales et des monastères, par l'emploi quasi exclusif du bois pour les usages les plus divers : ossature et charpente des maisons, métiers à tisser, araires, rouets, bateaux, cuves à brassin, écuelles, celles-ci parfois creusées dans la feuille des tables.

Comme le tour à bois vieux de plus de deux millénaires, le châssis de celui imaginé par Plumier pour tourner le fer et l'acier était de bois, comme le sera aussi la presse d'imprimerie au milieu du XVe siècle. Ainsi que le dit Mumford : « La plupart des machines et des inventions-clés de la dernière phase industrielle ont d'abord été construites en bois avant de l'être en métal » (2).

Un moulin à eau de 1790 ne comprenait encore, tout au plus, qu'une bonne centaine de kg de métaux, essentiellement du fer et quelques kg de bronze (3). Dans les premières machines à vapeur de Newcomen tous les organes de transmission du mouvement n'en incluaient pas plus.

c) Les engins de levage étaient d'une puissance dérisoire, manquaient d'autonomie et de souplesse ; au XIVe siècle, on s'en servait dans les villes hanséatiques presque exclusivement, sous la forme de grues de quai, pour soulever, charger ou décharger, après un mouvement de giration d'ampleur assez réduite des fardeaux tels que barriques de vin ou ballots de laine amenés ou partant sur les embarcations de faible tonnage de l'époque.

d) Conséquemment, en Occident et pendant des siècles, on n'érigera plus de constructions grandioses semblables à celles des Romains, dispersées dans tout l'empire, des statues géantes,

---

(1) Lewis MUMFORD, *Technique et civilisation*. Paris, P.U.F., 1952, 113 et ss.

(2) *Ibid.*, 115.

(3) M. BUQUET, *Manuel du meunier et du constructeur de moulins à eau et à grains*. Paris, ONFRAY, 1790 ; planches.

des acqueducs impressionnants, des minoteries pareilles à celle de Barbegal (1), des systèmes d'exhaure comparables à celui de Rio Tinto (2) ; les ruines se multiplèrent et se muèrent souvent en carrières d'exploitation facile.

e) La Gaule mérovingienne ne connaîtra que des objets métalliques de dimensions médiocres : outils, coutellerie, pièces d'ornement, de parure ou de harnachement. Leur ornementation est souvent remarquable et suppose la maîtrise de presque tous les procédés de mise en forme des métaux travaillés à petite échelle.

Comme on le verra plus loin, ce n'est que fort lentement et uniquement dans l'entourage des princes de l'Église ou de l'Empire, têtes parfois confondues, que réapparaîtront les ouvrages importants par leur dimension comme par les moyens réunis pour les réaliser.

B. — *Gain progressif en rationalité de la littérature technique spécialisée*

Si Régine Pernoud, ou un de ses collaborateurs, enchérissant sur la finale d'un vers de Péguy, a pu écrire que « Les XIe-XIIe siècles sont une aube » (3), il n'en est pas moins vrai qu'une aube est précédée d'une longue ascension du soleil sous l'horizon. Le veilleur l'a attendue en s'occupant les mains et l'esprit pendant sa longue nuit. Constamment, à toutes les époques de l'histoire, nos aïeux ont, comme nous d'ailleurs, bénéficié large-

---

(1) Fernand Benoît, *Une usine de meunerie...*, dans *Annales d'Histoire sociale*, 1939 et du même : *Usine de meunerie hydraulique de Barbegal (Arles)*, dans *Rev. archéologique*, 1940, 19-80 Henri-Paul Eydoux, *Monuments et trésors de la Gaule*. Réédition 10/18, Paris, 1962, 198-212.

(2) R. E. Palmer, *Notes on some ancient mine equipment and systems*, dans *Bulletin of the Institution of Mining and Metallurgy*, 270 (3), 1927, 2e pagination, 1-12 + 3 photos. Analysé dans diverses livraisons ultérieures : 4/1927, 5/1927, 6/1927 ; T. A. Rickard, *Man and Metals*, New York-Londres, Whittlesley House, Mc Graw-Hill, 1932, vol. I, 426 et ss.

(3) Régine Pernoud, Jean Gimpel et Raymond Delatouche, *Le Moyen Âge, pour quoi faire ?* Paris, Stock, 1986, 201.

ment des acquis des générations antérieures, acquis passant de père à fils, de mère à fille, de maître à compagnon et apprenti sous forme de « codes de bonne pratique », d'outillage éprouvé, de tours de main ou de recettes ayant défié le temps.

Et ces livres de recettes, n'ont jamais fait défaut dans les différents domaines techniques, même si l'enseignement professionnel et artistique fut toujours et surtout verbal, visuel et manuel.

Pendant la Renaissance et jusqu'au siècle dernier, on rencontrait couramment des manuels de « Secrets des Arts et Métiers » et leurs équivalents « Theâtres de Machines » vulgarisant celles-ci et ceux-là, les illustrations des derniers ne répondant jamais à un grand souci de dimensions, d'échelle ou de détail, au contraire des futurs « Traités de technologie des ateliers », etc.

Bien plus tôt, rares et souvent plus hermétiques, ils furent d'abord des manuscrits sur papyrus ou parchemin indéfiniment recopiés et souvent altérés jusqu'à l'invention de l'imprimerie qui allait assurer la multiplication et la pérennité des écrits.

Nous citerons quelques ouvrages qui, traitant en l'une ou l'autre de leurs parties de l'alliage des métaux, peuvent présenter un certain intérêt pour le développement de notre sujet.

a) La collection des papyrus de Leyde, originaires de Thèbes et datés, certains, du IIIe siècle ap. J.-C., comprenant 125 documents, dont 24 sur toile et un sur cuir, parmi lesquels 20 sont en grec et 3 bilingues (démotique et grec) ; ils ont été édités en partie en français par Marcelin Berthelot qui les a longuement analysés dans divers ouvrages ([1]).

On y trouve des procédés d'affinage des métaux, de dorure sans amalgame, l'art de donner au cuivre de même qu'à l'étain l'apparence de l'or, d'augmenter le poids des métaux précieux, et, à côté de cela, une quantité de talismans, philtres et alpha-

(1) Marcelin BERTHELOT, *Introduction à l'étude de la chimie des anciens et du Moyen Âge*. Paris, 1888, 2 vol. Rééd. Lib. des Sc. et des Arts, 1938 ; *Collection des alchimistes grecs*. 1888, 3 vol. Rééd. Osnabruck, 1967.

bets magiques. Collection donc de données positives et d'illusions d'alchimistes, ancêtre des grimoires des disciples d'Hermès Trismégiste et autres d'où l'esprit de tricherie et de lucre n'est pas absent et qui ne peut en rien nous venir en aide.

b) L'anonyme de Lucques, souvent désigné par son incipit « Compositione ad tingenda mussiva », découvert dans la bibliothèque du chapitre de cette ville, relié avec des cahiers du *Liber Pontificalis* et publié par Muratori, en 1739, dans le tome II de ses *Antiquitates Italicae,* au chap. 24 intitulé « De artibus Italicorum post inclinationem Romani Imperi » où, dans sa préface, l'éditeur décrit bien le dépérissement des arts après la chute de l'empire sous les coups de boutoir des barabares ([1]).

Daté du VIIIe siècle par celui qui deviendra Mgr Duchesne, l'ensemble fut considéré comme le plus important manuscrit du *Liber Pontificalis.*

L'auteur y utilise un langage assez fruste — latin mâtiné d'italien — émaillé de nombreux noms de substances qui ne figurent dans aucun dictionnaire de latin classique ou médiéval ni dans aucun des lexiques spécialisés que nous avons consultés.

Au chap. 35, qui comme le 82 n'est autre chose qu'un mémorandum, peut-être, des substances dont il devait être approvisionné en permanence pour exercer sa profession, l'auteur cite l'aurichalque dont le minerai est jaune d'ocre. Au chap. 115, il est question de la cadmie recueillie à la gueule des fours refroidis — équivalent artificiel de la calamine — et aux chap. 117-127 d'un alliage de deux parties de cuivre, une de plomb et une d'étain. De l'aurichalque et de la calamine, il sera amplement traité dans nos chapitres IV et V.

Il ne nous est pas apparu que cet ouvrage contienne un chapitre ou un paragraphe ayant trait à la fonte de pièces de quelque importance.

---

(1) *Op. cit.,* Dissertation 24, col. 349-396.

L'ouvrage intitulé *Mappae Clavicula* dont nous traduirions volontiers le titre par *Petite clef d'initiation aux Arts Décoratifs,* a fait dernièrement l'objet d'une exellente édition critique anglaise par l'American Philosophical Society (1). Originaire d'Europe occidentale, le manuscrit, du début du IXe siècle, a été maintes fois retranscrit, amplifié, altéré jusqu'au XIIe siècle, jusqu'à l'ouvrage que nous étudierons ci-dessous et qui en a tiré grand profit.

Parmi les recettes et formules éprouvées par une pratique séculaire, on découvre encore parfois les mêmes préoccupations d'adultération et, peut-être de tromperie que chez les alchimistes.

En ne tenant pas compte des textes reproduits en double, la M.C. comprend 288 chapitres dans l'édition américaine, accompagnée d'une reproduction anastatique de la copie manuscrite la plus complète.

Parmi les nombreux chapitres déjà bien éloignés des divagations ou tromperies des alchimistes, nous n'en relèverons que deux ayant un rapport étroit avec notre sujet : 1) le chap. 74, qui décrit la cémentation en vase clos et à haute température de lames de cuivre noyées dans de la calamine ; 2) le chap. 194 A, où apparaissent les rapports entre les poids métalliques connus (or, plomb, étain, cuivre cyprien, cuivre blanc, laiton, argent) et celui d'un même volume de cire. Ceci prouve que l'on se préoccupait de la mise au creuset exacte en fonction de la cire employée pour construire le modèle de l'objet à couler garni de ses accessoires de coulée. On y trouve des termes identiques à ceux utilisés par l'Anonyme de Lucques. Le laiton y est cité 13 fois sous son appellation ancienne « aurichalcum ».

d) À partir du XIIe siècle apparaissent des copies du Codex du moine Théophile, le *Diversarum Artium Schedula,* deux du XIIe s. et 24 en tout, plus ou moins précoces, complètes et

(1) Cyril Stanley SMITH et John G. HAWTHORNE, *Mappae clavicula, a little key to the world of medieval techniques.* Philadelphie, American Philosophical Society, 1974.

fidèles, dont l'étalement dans le temps prouve que sa haute valeur professionnelle en fit un ouvrage de référence pendant quatre siècles (1). Nous lui consacrerons une attention spéciale, car il nous servira de guide pour la rédaction de nos chapitres IV et V.

L'ouvrage est subdivisé en trois livres consacrés respectivement :

— le 1er, aux couleurs, pigments, encres et peinture à l'huile de lin, ainsi qu'à l'or et l'argent battus et moulus qu'on peut y ajouter en suivant des règles très strictes (40 chapitres) ;

— le 2e, aux verres, baguettes de plomb et leur soudage, découpage du verre et mise en plomb des vitraux, fabrication et coloration des verres, leur moulage et différents procédés de mise en forme (31 chapitres) ;

— le 3e, à tous les modes d'élaboration, fusion, travail à chaud et à froid des métaux et alliages avec ou sans enlèvement de matière, fabrication d'un orgue, ouvrages en métaux précieux, fabrication et trempe des outils, travail des os, de l'ivoire, des perles, des pierres précieuses, etc.

Ce dernier livre comprend 80 chapitres dans l'édition de l'Escalopier, traduction de l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale de Paris, 111 chapitres indexés et 13 additionnels dans la traduction Bourassé de l'exemplaire de la Bibliothèque Harleienne du British Museum. Dodwell, qui a mené une étude comparative de 8 manuscrits, n'a que 38 chapitres pour le 1er livre, 31 pour le 2e et 96 pour le 3e.

Ce que nous importe, plus qu'une critique des trois éditions, c'est que les deux dernières contiennent les procédés dont nous ferons état ci-dessous aux chap. IV et V.

---

(1) Nous nous sommes servi des éditions suivantes : 1) Charles de l'Escalopier, *Théophile, prêtre et moine. Essai sur divers arts.* Paris-Leipzig, 1847 ; 2) abbé J. J. Bourasse, *Essai sur divers arts,* dans *Dictionnaire d'Archéologie Sacrée,* publié par l'abbé Migne, Paris, Migne, 1851 ; 3) C. R. Dodwell, *Theophilus De Diversis Artibus,* Londres, Nelson, 1961.

Nous n'oublierons pas de mentionner les prologues préfaçant chacun des livres, prologues d'une haute tenue spirituelle et justifiant qu'un moine puisse accomplir des travaux manuels pour la plus grande gloire de Dieu.

Dans ses trois livres, Théophile collige toutes les connaissances utiles à un artisan de haut niveau ou à un artiste de son temps, exactement comme s'il avait lui-même mis la main aux travaux les plus variés ou, comme si ces travaux avaient été accomplis sous sa responsabilité directe. Cela ne doit pas être toujours le cas, car il a succombé, une fois au moins, à la tentation de transcrire une recette alchimique en langage hermétique ; mais le fait qu'il annonce (livre III, chap. 48, éd. Bourassé) dans la deuxième phrase de ce chapitre, comment « les infidèles habiles dans cette industrie se procurent des basilics pour fabriquer l'or espagnol », prouve que cette recette n'est pas de son cru et que, non versé dans la terminologie des alchimistes, il a été incapable de la traduire en langage compréhensible. À ce sujet, l'abbé Bourassé rappelle déjà dans ses notes que les noms d'animaux, de leurs œufs et autres singularités émaillant les écrits des alchimistes, gardiens de secrets qui devaient rester inaccessibles au commun des mortels, dissimulaient en fait des substances chimiques ou minérales.

Cette collection de procédés constitue un guide professionnel de grande valeur dont l'importance n'est ignorée par aucun historien des sciences et des techniques ; elle a transmis aux générations artisanales futures une foule de renseignements qui assure à l'auteur la permanence de leur dette.

Théophile, maintenant identifié de façon certaine grâce à l'ajout de son prénom dans le manuscrit de Vienne et de son inscription dans les obituaires de diverses abbayes bénédictines, est Roger de Helmarshausen, moine dont Eckhard Freise a montré, en même temps qu'il l'identifiait, qu'il avait séjourné successivement à Stavelot, Saint-Pantaléon (Cologne) et Hel-

marshausen, petite abbaye que ses multiples talents sauvèrent de la ruine ([1]).

Freise le considère comme mosan ou, plus exactement, issu de la partie germanophone du diocèse de Liège.

Il serait décédé après 1125, ayant mené une existence bien remplie par sa vie monastique, ses activités artistiques et la rédaction de la *Schedula*.

Les défenseurs de l'origine mosane des fonts seront ravis d'apprendre que ce « Theophili qui et Rugerus » fut contemporain de Renier de Huy, et peut-êre, grâce aux relations fréquentes entre abbayes bénédictines, au moins à certaines époques, un ami ou un compagnon. Nous n'irons pas jusqu'à suggérer une complicité entre les deux personnages.

e) Le progrès technique s'étant fait très lentement dans le domaine métallurgique pendant tout le Moyen Âge, nous pouvons accepter comme fiable, pour toute une série d'acquis antérieurs, le traité *De la Pirotechnia* du Siennois Vannocio Biringuccio, dont la première édition datant de 1540, imprimée à Venise pourvue de tous les privilèges requis à l'époque, comprend dix livres et quatre-vingt quatre gravures sur bois hautement instructives. L'auteur avait probablement eu connaissance du *Bermannus* de George Agricola et de quelques ouvrages allemands sur l'analyse minérale parus avant son décès survenu en 1539. Réédité de nombreuses fois, il était déjà traduit en français en 1556 ([2]).

---

(1) Eckhard Freise, *Zur Person des Theophilus and seiner monastischen Umwelt*. Dans *Ornamenta Ecclesiae*, publié par Anton Legner, Cologne, 1985, tome I, 357-362.

(2) Nous avons consulté la deuxième édition française de feu Maistre Jacques Vincent à Paris (1572) sous le titre *La Pyrotechnie ou Art du feu...* Cette traduction étant accusée de présenter de nombreux défauts par Cyril Stanley Smith et Martha Teach Gnudi, nous avons toujours confronté les passages qui nous intéressaient avec ceux de la traduction anglaise faite par ces auteurs sur la 1re édition italienne de 1540 initialement distribuée par l'American Institute of Mining and Metallurgy dès 1942.

L'ouvrage se distingue des manuscrits copiés sur celui de Théophile, non seulement par l'illustration mais aussi par la différence d'échelle des travaux, le recours systématique à l'énergie hydraulique et aux méthodes expérimentales d'analyse des minerais, etc.

Biringuccio sait reconnaître la dette de la métallurgie envers les alchimistes, par exemple, à propos de l'utilisation d'une couverture de verre pilé sur un bain de laiton afin d'éviter la déperdition du zinc par sublimation, et cependant, faire peu de cas et se gausser des écrits théoriques antérieurs.

Dans de nombreux cas, il expose les différentes façons utilisées de son temps pour fabriquer un objet et il choisit la meilleure ou une autre qui lui est propre.

Dans son débat critique sur la description de l'élaboration du laiton, après avoir réfuté l'affirmation par Pline l'Ancien de l'existence de mines de laiton, il déclare : « Et quant à moy pour n'en avoir d'autre cognoissance que celle que j'ay avec les yeux gaignée je vous dis pour certain que comme l'acier est fer avec l'art conduit en une autre espèce de métal, aussi cecy est airain avec l'art, teint en couleur jaune ».

Contrairement à Théophile, il fait battre les soufflets par dessous ([1]) ; ensuite il donne, et peut-être est-il le premier à ce faire, un conseil actuellement du ressort du médecin du travail et des Comités de sécurité et d'hygiène : « ... étant advertis quand vous le fonderez de vous garder de sa fumée : car c'est chose dangereuse & en le continuant c'est un venin très dangereux à la vie, & souvent estourdist les hommes, & les fait paralitiques, ou stupides, ou asthmatiques, ou en autres plusieurs maladies conduist, lesquelles je ne vous sçay dire, qui sont cause de sa fumosité subtile et penetrable : parce que sa mauvaise et non fixe mistion exhale fort comme celle du vif argent ».

On ne peut douter que nous avons ici à faire à un vrai spécialiste que sa longue expérience mettait à l'avant-plan des minur-

(1) Édition Vincent, 1572, p. 37.

gistes et des métallurgistes de son époque. Les historiens modernes de la fonderie ne se trompent certainement pas en lui faisant une place de choix dans leurs savants ouvrages ([1]).

C. — *Déclins et renaissances de la grande statuaire de bronze*

La statuaire monumentale et la fabrication de grandes pièces de bronze sont un art de cour ou d'église, un art urbain aussi, ne trouvant sa clientèle que parmi les personnages de haut rang nantis de richesses considérables ou disposant à leur guise des deniers publics d'un État prospère ou d'une Église largement dotée et soutenue par d'abondantes aumônes.

Après l'accession de Constantin le Grand à la dignité d'Auguste et son choix du site de Byzance comme implantation de sa nouvelle capitale, l'Est et l'Ouest de l'empire romain disloqué connurent des destins politiques dissemblables et, pour les artistes du métal, des périodes inégalement favorables à la créativité artistique. Si nous ne devons guère quitter les capitales pour rendre compte de l'évolution de la statuaire, il ne sera pas possible pour autant d'omettre de citer les autres formes d'expression artistique.

---

(1) Guglielmo SOMIGLI, *Breve storia della fonderia,* Milan, A.I.M., 1953 (9 pages) ; Charles FREMONT, *Évolution de la fonderie de cuivre,* Paris, Renouard, 1953 (25 pages) ; Bruce L. SIMPSON, *Development of the metal casting industry,* Chicago, Am. Foundrymen Ass., 1948 (11 illustrations reproduites et commentées ; du même, *History of the metals casting industry.* Des Plaines, A.F.S., 1969, *idem* ; Heinz WÜBBENHORST, *5000 Jahre Giessen von Metallen.* Düsseldorf, Giesserei Verlag, 1984 (3 figures commentées + Restitution de la fabrication d'une cloche selon Théophile et Biringuccio) ; Otto JOHANSEN, *Geschichte des Eisens.* Düsseldorf, Verlag Stahleisen, 1953, 3e édition, aux intérêts plus vastes que l'unique fonderie, en reproduit 10 figures et les commente ; Biographie sommaire de Biringuccio dans H. WILSDORF *et al., Georg Agricola : Ausgewählte Werke,* Berlin, 1955, t. 2, 271.

a) *Byzance et l'Orient*

Lorsque Constantin inaugure Constantinople, le 11 mai 330, il recueille un immense héritage : le savoir-faire et le talent des artistes grecs associés à ceux aussi estimables de leurs confrères romains qui ont librement choisi son camp ou qu'il a appelés à venir embellir sa ville nouvelle plantée sur des ruines. Ces talents se sont à vrai dire assez émoussés depuis la belle époque classique de l'art grec.

Aussi pour stimuler cette pléiade d'artistes en mal de modèles et pour assurer au plus vite la magnificence de sa nouvelle Rome, Constantin, qu'imiteront en celà ses proches successeurs, fera-t-il amener d'Asie mineure, de Grèce et des Iles grecques quantité d'œuvres réputées. La toute-puissance impériale leur permit de puiser à leur gré dans le fabuleux patrimoine statuaire subsistant dans la grande Grèce. Un patrimoine que Pausanias, géographe lydien de Magnésie avait inventorié et décrit un siècle et demi plus tôt et qui ne devait être qu'à peine amoindri tant les villes s'enorgueillissaient de posséder l'une ou l'autre pièce fameuse ([1]). Rome elle-même fut dépouillée de soixante de ses plus belles œuvres ([2]).

Un des exemples les plus célèbres de ces « captations d'héritages » systématiquement organisées est celui des chevaux de bronze amenés à Venise en 1204 et qui ornent présentement la façade de Saint-Marc. Ces œuvres d'une grande élégance que tout sculpteur italien ambitionnera de surpasser ne sont pas nées à Byzance ; enlevées de l'île de Chio pendant le règne de Théodose le Jeune (408-450), elles sont grecques, dignes de la période classique et bien antérieures à l'Empire Romain d'Orient.

En dépit de ces illustres et splendides spécimens ornementant à profusion leur capitale, les statuaires byzantins n'atteignirent

(1) *Pausanias ou voyage historique de la Grèce*. Éd. de l'abbé Gedoyn, Paris, Nyon, 1731, 2 vol., *passim*.

(2) Jules Labarte, *Histoire des arts industriels au Moyen Âge et à l'époque de la Renaissance*. Paris, Marelle, 1864-1866, p. 20.

jamais dans leurs ouvrages la perfection de leurs prédécesseurs. Ni les encouragements des empereurs, ni l'attente des foules, ni une saine émulation entre ateliers ne parvinrent à faire naître des talents comparables à ceux des Phidias, Lysippe ou Praxitèle, sans cependant que leurs productions fussent méprisables.

Ce qu'on appelle le premier âge d'or de l'art byzantin qui s'étale sur les Ve et VIe siècles bénéficia de l'appui d'empereurs protecteurs fervents des arts. Les architectes édifièrent des somptueuses cathédrales et de riches mausolées dont la décoration mobilisa des artistes de tous genres, du mosaïste à l'orfèvre. Des statues en grand nombre furent coulées à cette époque, équestres souvent ou en pied, et alors parfois, en argent ou en or. Dès ce moment, on commence à constater un glissement de faveur de la ronde bosse vers le bas relief ([1]).

Pour le malheur de la statuaire qui tendait à se relever depuis le règne agité de Justinien, réformateur de la justice et protecteur des arts au point que son règne passe pour une sorte d'âge d'or (685-711), la guerre des images éclata en 726. C'est alors que Léon III l'Isaurien donna le signal de la chasse aux images dans les églises en ordonnant la destruction de la grande image du Christ dominant la porte en bronze de la Chalcé ou vestibule du grand palais ([2]). Une folie destructrice s'empara des iconoclastes influencés par les idées juives, islamiques et monophysites opposées à un culte des images et des reliques confinant à l'idolâtrie.

Cette période vit anéantir toute œuvre de caractère religieux ayant figure humaine ; statues brisées, mosaïques et peintures murales recouvertes d'épais badigeons, bas-reliefs martelés ou arasés furent la rançon de ces temps agités.

Cependant, au péril des plus terribles vexations, dans le silence feutré des monastères, des moines iconodoules continuè-

---

(1) Étienne COCHE DE LA FERTE, *L'art de Byzance,* Paris, Mazenod, 1981, 67.

(2) Jules LABARTE, *Histoire des arts industriels au Moyen Âge et à l'époque de la Renaissance.* Paris, Marelle, 1864-1866, p. 33 ; Robert FOSSIER, *Le Moyen Âge.* Paris, Collin, 1990, vol. I, p. 300.

rent à illuminer des livres liturgiques, à peindre de précieuses icônes, relier richement leurs manuscrits et graver en demi-bosse des plaques d'ivoire. D'autre part, Grecs et Cycladiens s'opposèrent souvent par la force aux destructions des iconoclastes. Cette résistance devait grandement favoriser la reprise des activités artistiques après cette grande épreuve ([1]).

Lorsque la régente Théodora, mère et tutrice de Michel III, fit rétablir le culte des images, en 843, l'art monastique n'avait rien perdu de sa vitalité, mais nombre d'artistes du métal privés d'une grande partie de leurs débouchés s'étaient reconvertis dans d'autres activités : fer forgé, pièces de dimensions discrètes à l'usage des profanes, sculptures portatives, plaques d'ivoire, émaux sur or, marbres ajourés ou assemblés suivant des motifs géométriques. Beaucoup avaient pris le chemin de l'exil. Parmi eux, les papes, d'Adrien 1er à Grégoire III ne purent trouver un artiste capable de tailler ou de mouler une statue en ronde bosse de bois ou de métal.

Michel III s'activa à stimuler les arts et à relever les églises ruinées. Son successeur et meurtrier, Basile, premier empereur macédonien et grand général, continuera à restaurer les arts dans leur dignité et transmettra cette passion à ses héritiers. La statuaire par laquelle les païens glorifiaient autrefois leurs dieux, leurs héros et leurs athlètes ne fut plus accueillie dans les églises où précédemment s'élevaient les statues du Christ, de la Vierge et des saints. La grande image du Christ de la Chalcé détruite par l'Isaurien fut remplacée par une mosaïque et partout dorénavant, que ce soit sur des surfaces planes ou des surfaces courbes, la mosaïque et la peinture seront les seules techniques en vogue dans les édifices du culte.

Jusque dans l'atrium des temples, cependant, l'on fit cracher l'eau claire des fontaines par des animaux en marbre ou en bronze.

Au demeurant, la statuaire fut de tous les arts celui qui souffrit le plus de la persécution des empereurs iconoclastes. Elle ne

(1) Robert Fossier, *op. cit.*, 300-303.

se relèvera jamais complètement du coup qui lui avait été porté encore que l'on continuât à embellir l'hippodrome, les places et les monuments publics ainsi que les demeures patriciennes. Son discrédit était arrivé à un tel point qu'aucun auteur du Xe siècle ne pût citer une œuvre récente remarquable. Les deux siècles suivants n'ont rien produit qui fût digne d'intérêt, l'empire se battant ou se défendant presque sans cesse sur plusieurs fronts. On rapporte même que Jean Comnène après sa victoire contre les infidèles musulmans refusa de monter sur le char de triomphe rutilant d'or et de pierreries. Il demanda qu'on y plaçât une image de la Vierge à qui il attribuait ses victoires. À défaut d'une statue en ronde bosse, probablement introuvable, Jean Cinname rapporte qu'on y mit une image peinte. Ce fait semble montrer que la grande statuaire restait abandonnée. Les artistes se vouaient aux ouvrages de petite dimension en même temps qu'ils se méfiaient des iconoclastes attardés.

Toutefois, l'exportation de grandes pièces damasquinées et en demi-bosse n'était pas stoppée comme on le verra plus bas en III-E.

En 1204, après la prise de la ville, les Croisés et leurs transporteurs vénitiens qui avaient fait dévier la quatrième croisade se partagèrent un butin énorme ; en fait tout ce qui à leurs yeux offrait quelque valeur vénale ; le bronze des statues fut transformé en billon alors que de nombreux objets du culte et livres liturgiques se retrouvèrent dans des églises et abbayes d'Occident.

Quelques statues anéanties par les pillards sont identifiées par Robert de Clari ([1]), aucune par Geoffroy de Villehardouin qui traite le même sujet et se borne à évaluer l'importance du butin et à décrire son mode de partage entre les vainqueurs ([2]). Nice-

(1) Robert de CLARI, *La conquête de Constantinople*. Dans *Historiens et Chroniqueurs du Moyen Âge*. Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1952, chapitres 81 et ss.

(2) Geoffroy de VILLEHARDOUIN, *La conquête de Constantinople*. Dans *Historiens et Chroniqueurs du Moyen Âge*. Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1952, chapitres 55-56.

tas Choniate, écrivain byzantin témoin de cette croisade, a donné une énumération très étendue des œuvres d'art remarquables par leur beauté, leur attribution aux anciens sculpteurs grecs ou leur grandeur ([1]). Finalement, en dehors des chevaux de Chio attribués à Venise que nous avons mentionnés ci-dessus, on ne connait plus comme œuvre de ronde bosse que la statue géante en « bronze » de Barletta. Provenant d'un navire naufragé cinglant vers Venise après la croisade de la honte, elle resta longtemps échouée sur la côte près de Barletta au N.-W. de Bari. Réparée en 1491 par Albin Fabius de Naples, elle fut dressée sur une place de la ville. On ne sait si cette statue d'empereur habillé à la mode romaine et à la figure inexpressive représente Héraclius ou Théodose, le premier du VIIe, le second du VIIIe siècle ([2]).

b) *Rome et l'Occident*

Après sa conquête de la Grèce, Rome s'était repue de la statuaire grecque et pas mal d'artistes de la grande Grèce avaient suivi les cargaisons d'œuvres dont on appauvrissait leur nation. De jeunes Romains se mirent à leur école mais la plupart allaient se plier aux tendances romaines faites de grandeur et d'emphase, d'histoire et d'allégorie et magnifiant aussi bien les dieux du Panthéon que ceux détenant le pouvoir et tant les grandes fortunes que les gens de qualité. À eux seuls les cimetières constituaient une source de travail et de revenu considérable.

Au départ de Constantin pour Byzance, la ville éternelle abritait un capital statuaire sans égal ornant une multitude de places publiques, de temples ou de vastes édifices de vocations très variées. En décrire la magnificence dans le détail est une tâche à laquelle se sont usés bien de vies de savants passionnés.

(1) D'après J. LABARTE, *op. cit.*, p. 54 et note (1) : Nicetae CHONIATAE, *Historia,* livre VIII, par. 3, Ed. de Bonn, p. 229.

(2) Georges SAVAGE, *A concise history of bronzes.* Londres, 1968, 82-83.

Dans le cadre de cet article, nous limiterons nos exemples ; il nous parait impossible de ne pas dire quelque mots du Capitole où tous les dieux et tous les grands hommes de la ville avaient des temples, des autels, des statues de bronze, d'argent et d'or, les trophées de mille ans de victoires et de trois cent douze triomphes, dépouilles et richesses de tous les pays conquis, chefs-d'œuvre de toutes origines, grecques, asiatiques, etc.

Autre merveille, le Panthéon renfermant les statues de tous les dieux célestes, terrestres et infernaux protégés par une énorme porte de bronze.

À la richesse de la capitale correspondait celles des grands du système, riches propriétaires terriens ou administrateurs régionaux toujours prompts aux exactions.

Constantin laissa la partie occidentale de l'empire dans un état proche de l'anarchie : poussées centripètes des peuples périphériques, invasions, émeutes, rivalités de chefs incessantes, meurtres répétés, usurpations de pouvoir se succèdent avec pour ultime résultat l'effondrement de la puissance impériale dont profiteront les Barbares en mouvements convergents que Rome est bientôt incapable de stopper. Aux petits raids incessamment répétés succèderont des déferlements par vagues massives visant tous à s'emparer de la ville éternelle, nouvelle toison d'or de plus en plus accessible.

Par trois fois, en quelques décennies, Rome sera investie et mise à sac :

— Alaric avec ses Goths prend Rome en 410 et la livre pillage pendant trois jours et trois nuits ;
— Gensèric à la tête des Vandales s'empare de la ville en 455 et réédite le pillage d'Alaric pendant quatorze jours et autant de nuits ;
— Enfin Ricimer et ses Suèves remportent le même succès en 472 et emportent tout ce que les papes ont pu faire réaliser de plus précieux entre les derniers sièges et probablement aussi ce que population et autorités n'avaient pu dissimuler.

Ces Barbares n'emportèrent pas toutes les œuvres métalliques, jetant leur dévolu seulement sur les métaux précieux et les pierreries. Ils furent même plus respectueux de la vie humaine que les empereurs romains et moins avides que les croisés à Constantinople en 1204.

Quoique le deuil et la prostration affligeassent la cité, les Romains purent se réjouir plus tard d'avoir conservé en grand nombre de belles et grandes œuvres, la plupart nullement endommagées. Les Goths et les Vandales qui avaient retiré les métaux ouvrés précieux des tombeaux en refermèrent les portes de bronze. Les mausolées d'Auguste et d'Hadrien, les trophées pris autrefois sur eux et la colonne trajane, entre beaucoup d'autres témoins célèbres de la toute puissance impériale, restèrent intouchés. Les statues de marbre furent elles aussi respectées.

Tandis que les Wisigoths après leur fortune de guerre fondaient le Royaume de Toulouse, les Ostrogoths s'installèrent à Ravenne et le nord de l'Italie avec l'autorisation de Byzance.

Quelques Augustes incapables passent rapidement à la tête de l'Empire en pleine désagrégation jusqu'à ce qu'Odoacre, parti du fond de la Hongrie avec des hordes d'Hérules s'empare de Rome et s'en fait roi (476). L'Empire romain a vécu ; ruinée, exsangue, la ville n'a pas péri sous l'outrage des guerres ; d'éminents monuments civils et de grandes statues n'avaient pas été endommagés.

En 484, Rome semblait renaître lorsqu'une poussée des Ostrogoths venant des Steppes chassant les Hérules des régions qu'ils occupaient depuis peu déferla sur l'Italie sous la conduite de Théodoric. Odoacre, vaincu à plusieurs reprises, fut égorgé lors d'un festin en 493.

Théodoric fixa sa capitale à Ravenne, gouverna sagement et stimula la renaissance des arts après avoir vu à Rome, parmi d'autres merveilles : « Ces coursiers de bronze, disait-il, (qui)

ont les naseaux ouverts, les muscles contractés, les oreilles hautes comme s'ils allaient prendre le galop... » ([1]).

Quelque temps avant d'expirer, ce sage eut la raison troublée et des accès de cruauté. Bélisaire, général byzantin, entra dans Rome le 9 décembre 536 alors que Witigis, chef élu des Goths, après un premier échec, voulait s'emparer de la ville par la porte Prénestine. Ses troupes escaladaient déjà les murs lorsque les gardes s'avisèrent de précipiter sur eux toutes les grandes statues couronnant la porte sacrifiant tout ce que la statuaire antique avait produit de plus rare. Après bien des déboires et une épidémie de peste s'étant déclarée dans la ville, Witigis se résolvait à rentrer à Ravenne lorsque le pape Silvère lui fit ouvrir les portes. Cette trahison lui valut la destitution et l'exil et aux chrétiens l'imposition d'un nouveau pape, Vigil, sur ordre de Bélisaire le Byzantin ([2]).

Une invasion des Francs rapprocha les Goths des Byzantins mais cette alliance fut vite rompue. Commencèrent alors d'interminables guerres entre les mêmes avec comme but pas toujours avoué de prendre Rome et de s'emparer de la péninsule où les Lombards s'étaient taillé un territoire non négligeable. Ceux-ci prendront Ravenne en 751.

Les siècles suivants seront pour la péninsule une succession de guerres cruelles et interminables sans aucun profit pour les arts. Pépin le Bref avait été oint par le pape saint Boniface en 752 et 754 ; il prit aux Lombards l'exarchat de Ravenne pour le donner comme État pontifical à Saint-Pierre, donation qu'il confirma après une seconde victoire sur Astulf. En 756, il rendait la dîme obligatoire affermissant ainsi définitivement le pouvoir temporel de la papauté. Didier, successeur d'Astulf, menaçant Rome et ayant envahi l'État pontifical, Charlemagne fils de Pépin, descend en Italie, met le siège devant Pavie, s'empare de la ville et capture Didier qu'il emmène comme prisonnier

(1) Mary Lafon, *Rome ancienne et moderne...*, Paris, Furne, 1852, 376, citant Cassiodore, *Variorum*.
(2) *Ibidem*, pp. 384-385.

après avoir confirmé la donation de Pépin au pontife et s'être proclamé roi des Lombards en 774.

Rome, cependant, n'était pas définitivement à l'abri des invasions calamiteuses. Les Sarrasins qui depuis des décennies faisaient des incursions profondes en Europe méridionale finirent par remonter le Tibre en août 846 et vinrent dépouiller complètement Saint-Paul hors les murs et la basilique Saint-Pierre. Après avoir emmuraillé ces deux temples prestigieux et leurs alentours, saint Léon IV et le roi Louis II, parvinrent à contenir les Sarrasins mais l'anarchie politique permanente et les désordres de la papauté amenèrent une décadence des arts plus profonde que celle du VIIe siècle.

Pendant les siècles d'anarchie féodale que traversa l'Occident et à l'exclusion de ce qui figure dans les deux sous-chapitres suivants (III-D et III-E) quelques rares œuvres en métal avaient été réalisées pour les papes. Honorius avait fait édifier un grand ciborium en bronze au-dessus du tombeau de sainte Agnès (625-639). Léon III fit couler une statue d'or du Christ pesant 79 livres et six figures d'argent doré d'anges adorateurs. Sous son pontificat, on coula aussi pour la première fois trois crucifix en argent de grande dimension. Sous Léon IV, on savait encore couler de grandes pièces de bronze mais aux Xe et XIe siècles, l'Italie ne connaissait plus cet art. Toute pièce de quelque importance devait être commandée à Constantinople.

Dans le reste de l'Occident, on ne trouve guère à citer comme pièce coulée du haut Moyen Âge que le siège de Dagobert réalisé par l'orfèvre saint Éloi, vers 635, réparé et complété par les soins de l'abbé Suger de Saint-Denis au XIIe siècle. Les Gaulois, les Mérovingiens et les premiers Carolingiens ont mis beaucoup d'art et de goût dans les pièces de faible poids qu'ils fabriquaient : armes, pièces d'armement, de parure et de décoration aussi bien lorsqu'ils les faisaient en bronze ou en laiton plutôt qu'en fer étamé.

Pour voir réapparaître les grands moulages si nombreux dans les deux grandes capitales, Rome et Byzance, il faudra attendre la renaissance carolingienne qui n'eut qu'une faible durée et la

renaissance ottonienne qui s'étendra au-delà de l'époque où furent réalisés les fonts de Saint-Barthélemy.

L'art mosan a probablement tiré profit de l'une et de l'autre en introduisant dans le traitement de ses œuvres une maîtrise et un génie qui lui sont propres. Nous laisserons les spécialistes discourir de ces questions.

c) *Transferts de technologies*

Les frontières entre les deux empires d'Orient et d'Occident n'ont sans doute jamais été imperméables aux artistes et aux marchandises ; on peut donc facilement imaginer que les premiers artisans de transferts de technologie du premier vers le second ont été, dès le quatrième siècle, les artistes romains inaptes à changer leurs habitudes de travail ou leur style de vie ou, nostalgiques, regrettant la patrie idéalisée par l'éloignement, ou encore des initiateurs qui, une fois leurs apprentis formés, s'empressèrent de rentrer chez eux.

Ces frontières ont aussi été assez instables dans le temps et il faut garder à l'esprit que Byzance sut s'assurer de fortes alliances dans la péninsule italienne, des points d'attache comme les principautés maritimes avec qui elle n'a cessé de commercer.

Déjà pendant le premier âge d'or des formes architectoniques byzantines étaient promptement imitées ou transposées à l'ouest. L'église de Germiny-les-Prés (Loiret) s'inspire de la cathédrale d'Etchmiadzin (Arménie) bâtie dès le VIe siècle. Le mausolée de Galia Placidia, les églises Saint-Vital, à plan central, de Saint-Apollinaire-in-Classe et de Saint-Apollinaire-le-Neuf, de type basilical, élevées à Ravenne au VIe siècle se rattachent aussi au style byzantin de l'époque ([1]).

Dès que débutera la guerre aux images de nombreux artistes fuiront l'empire byzantin et seront accueillis avec bienveillance par les papes à Rome et dans les monastères d'Occident où ils

(1) Henry MARTIN, *L'art byzantin*. Paris, Flammarion, 1930, 63.

communiqueront à des disciples réceptifs leurs pratiques dans le domaine de la mosaïque comme dans ceux de l'enluminure, la peinture murale, l'orfèvrerie et la sculpture des ivoires. Sans le prétendre, nous considérons comme probable que le manuscrit anonyme de Lucques a pu arriver en Occident à cette époque.

Les moines transfuges ne restèrent pas toujours confinés dans les emplois modestes ; ainsi ce sera un abbé d'origine byzantine, Smaragde, dit le grammairien, qui transfèrera à Saint-Mihiel (Lorraine) l'abbaye fondée dans les bois des environs.

De ces réfugiés, on en trouvera à la cour de Charlemagne, recrutés à Rome par ses soins lors de ses expéditions punitives, son sacre ou ses ambassades ([1]).

Venise, alliée et cependant concurrente de Byzance, une fois sa construction ilotique terminée la mettant à l'abri des Carolingiens, déversa dès le début du IXe siècle sur l'Italie du Nord une cohorte d'artistes et d'artisans de toutes spécialités.

Un phénomène d'osmose plus puissant encore dut se manifester après 972, lorsque Otton II eut épousé la princesse Théophano, parente de Constantin VII Porphyrogénète, l'empereur artiste cultivant avec prédilection la peinture, l'orfèvrerie, la mosaïque et la sculpture sur fer ([2]). L'impératrice Théophano fit de l'abbé Bernward (933-1022), devenu ensuite évêque d'Hildesheim et grand producteur de bronzes historiés, le précepteur de son fils Otton III. Ce précepteur architecte, peintre, sculpteur, mosaïste et orfèvre, qui avait été en contact suivi avec les artistes byzantins occupés à la cour impériale, deviendra fondateur d'écoles d'art et d'ateliers de fabrication à Hildesheim. Ces écoles et ateliers eurent une influence certaine sur l'art des pro-

---

(1) Katharina PAWELEC, *Aachener Bronzegitter, Studien zur karolingischen Ornamentik um 800.* Dans *Bonner Beitrage zur Kunstwissenschaft,* Köln, vol. 12, 1990, 10 ; du même auteur, *Die Aachener Bronzegitter und die Hofschule Karls des Grossen,* dans *Aachener Kunstblätter,* t. 58, 1989-1990, pp. 33-45 ; Gian Piero BOGNETTI, *Aggiornamento su Castelseprio,* dans *Sibrium,* Varese, t. 4 (1958-1959), 68-70.

(2) Jules LABARTE, *op. cit.,* p. 49.

vinces germaniques dans les siècles ultérieurs ([1]). Leurs moulages seront décrits au sous-chapitre III-E.

Lorsque Didier, abbé du Mont Cassin (Monte Cassino) voulut restaurer les arts dans l'antique abbaye fondée par saint Benoît et dans les provinces avoisinantes, il pensa à fonder des écoles d'art et appela de Constantinople, vers 1068, des artistes habiles de toutes les branches de l'art et les chargea d'exercer ses jeunes gens à la pratique des arts industriels.

Nous ne saurions mieux conclure ce chapitre qu'en redisant après Henry Martin ([2]) : « Le rôle de l'art byzantin dans l'histoire de l'art est considérable. À partir du VIe siècle, Byzance a joué pour l'Occident un rôle d'iniatrice et c'est par elle que tout le monde chrétien a connu l'art oriental ».

Ou répéter après Jules Labarte ([3]) : « Jusqu'à la fin du XIe siècle les artistes industriels de l'empire d'Orient ont fourni à toute l'Europe leurs productions et leurs modèles, (que) les Grecs ont été jusqu'à cette époque les maîtres de l'art et que ce fut à eux que l'on dut, en Occident, l'espèce de renouvellement et de renaissance qui se fit sentir après un obscurcissement complet à la fin du VIIIe siècle d'abord et puis au commencement du XIe ».

D. — *Naissance et évolution des cloches*

La forme de base des fonts sur laquelle se détachent les scènes historiées du baptême, les moulures, les arbres séparant les scènes et la ligne de sol est un tronc de cône s'épanouissant vers le haut.

Qui pense solide de révolution pense d'emblée, en mécanique à un travail au tour, en fonderie à un travail de moulage réalisé par troussage ; dans les deux cas la pièce tourne autour d'un axe et devant des outils fermement maintenus ou assujettis se

(1) *Ibidem*, p. 82.
(2) Henry MARTIN, *L'art byzantin*. Paris, Flammarion, 1930, p. 63.
(3) Jules LABARTE, *op. cit.*, p. 9.

déplaçant suivant la génératrice de l'objet à former par enlèvement de matière, ou à déformer cette dernière sans perte de matière.

Dans le cas du tour comme dans celui de la trousse, l'axe peut être horizontal ou vertical.

Chronologiquement parlant, un des premiers objets troussés fut la cloche qui d'emblée mérita le respect et la vénération des foules.

La parenté des formes et des procédés de fabrication des fonts et des cloches nous semblent justifier l'étude succincte de l'évolution des dernières que nous exposons ci-dessous :

a) l'Antiquité, depuis Babylone jusque dans nos contrées et un peu partout en Asie, a connu les grelots, sonnailles, clochettes portables et de petite taille ([1]).

b) en 450, la cloche de saint Patrick, que l'apôtre de l'Irlande transportait dans ses déplacements, avait 30 cm de haut et était constituée de deux plaques de fer battues et assemblées par rivets ([2]).

c) la fameuse *Saufang* de Cologne dont l'âge est contesté et douteux, « prétendue de 613 » d'après Feldhaus, découverte en 613 selon Paluel-Marmont ; constituée elle aussi de plaques de fer battues et rivetées ; elle a la forme quasi-cylindrique surmontée d'une calotte plate ([3]).

d) le pape Étienne III érige, en 752, un campanile garni de trois cloches pour la basilique Saint-Pierre ([4]).

e) vers 865, Ursus, doge de Venise, offre à Michel III l'Ivrogne, empereur de Constantinople, un ensemble de douze cloches qui

(1) *Encyclopedia Britannica,* article *Bell,* cite et représente la clochette de Nimroud de ± 1000 av. J.-C.

(2) PALUEL-MARMONT, *Cloches et carillons.* Paris, Segep, 1953, p. 65.

(3) *Ibidem,* p. 29 ; F.-M. FELDHAUS, *Die Machine im Leben des Völker.* Bâle-Stuttgart, 1954, p. 155.

(4) *Encyclopedia Britannica,* article *Bell.*

soulèvent l'enthousiasme des Byzantins après que l'Ivrogne les eut fait installer à Sainte-Sophie ([1]).

f) deux cloches coulées, l'une datée du IXe siècle, provenant des murs d'enceinte d'Oldenbourg (Holstein), et l'autre trouvée au cours des fouilles du port de l'ancienne colonie des Vikings de Haithabu (Schleswig), datée de 950 ap. J.-C., mesurant 393 mm de hauteur sous les anses et 425 mm de diamètre, illustrent l'avance probable des Scandinaves dans cette innovation ([2]). Haithabu, maintenant Hedeby, est une ville avec qui Huy pratiquait déjà des échanges commerciaux au IXe siècle ([3]). Oldeberg ([4]), qui étudie et illustre les plus anciennes cloches scandinaves du Moyen Âge et l'existence simultanée des différents types de cloches estime qu'il y eut une certaine importation de celles-ci, acquises notamment à Lübeck, port situé à deux pas de la Baltique sur l'estuaire de la Trave, où Forbes ([5]) signale, en 1250, l'existence d'une rue des Fondeurs de cloches, lieu de concentration permettant à la fois d'occasionnelles associations d'artisans et assurant la réputation d'une corporation sécularisée depuis probablement à peine deux siècles. Lübeck, ville initiatrice de la Ligue hanséatique de la Baltique à laquelle se rallièrent les autres villes portuaires, en 1265, en adoptant sa loi, fut au XIIe siècle plusieurs fois ravagée par l'incendie, dans ses vieux quartiers. Après le premier, celui de 1138, l'ancienne ville fut repeuplée en partie par des Allemands et des Flamands ; à l'époque, on le sait, on donnait ce dernier nom à toute personne originaire de nos provinces actuelles. La mobilité des citoyens des villes de la Hanse, celle de leurs produits et l'accroissement

---

(1) *Op. cit.*, 34-35 citant Dom Henri LECLERCQ, article *cloche*, dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, par CABROL et LECLERCQ, Paris, Letouzet, 1914.

(2) Heinz WÜBBENHORST, *5000 Jahre Giessen von Metallen*. Düsseldorf, Giesserei Verlag, 1984, 38.

(3) André *Joris, Huy, ville médiévale*. Bruxelles, Renaissance du Livre, 1965, 25.

(4) Andréas OLDEBERG, *Metalltechnik under vikingatid och medeltid*. Stockholm, Petterson, 1966, 107.

(5) R. J. FORBES, *Metallurgy*, dans Charles SINGER *et al.*, *A History of Technology*. Oxford, Clarendon Press,1956, t. I, 64 et ss.

prodigieux du nombre des églises au début de notre millénaire paraissent expliquer la sécularisation du métier de fondeur de cloches, clercs et ateliers monastiques étant submergés par les commandes. C'est ce qui semble transparaître en filigrane d'un fait rapporté par Feldhaus ([1]) : « Quel que fut le montant de la dépense que pourrait entraîner la fonte d'une cloche, il dut compter pour bien peu dans les soucis et démarches de l'abbé Gotzbert de Tegernsee qui, vers 993, chercha vainement pendant trois ans à trouver un fondeur de cloches. En désespoir de cause, il pria l'évêque Godescalck de Freising de lui envoyer le clerc Adalrich, lequel réalisa le travail ».

g) les cloches de Saint-Jacques de Compostelle, razziées par les Maures en 997, purent être transportées jusqu'à Cordoue à dos d'homme, les plus lourdes, peut-être sur un brancard porté par deux ou quatre vaincus ([2]).

h) vers l'an mil, les cloches semblent, tout à coup, prendre du poids. Paluel-Marmont en signale deux, notablement plus lourdes, du XIe siècle, celle de l'abbaye de Saint-Just en Beauvaisis, de 2000 kg, et celle de Saint-Amand sur la Scarpe d'au moins 4650 kg, détruite par un incendie en 1066 ([3]).

i) une cloche d'Iggensbach, datée de 1144 par une inscription en relief dans un bandeau courant aux trois quarts de sa hauteur, a encore la forme archaïque d'une ruche en paille tressée. Elle serait du type des cloches de Théophile ([4]). Pourtant, il lui manque les quatre lumières triangulaires que Théophile ménageait « auprès du col de la cloche pour qu'elle sonne mieux » ([5]).

j) un exemplaire daté de 1135, provenant de Lindau en Haute-Bavière et maintenant conservé au Musée diocésain de Freising, est déjà campaniforme ; il porte l'inscription malhabile du nom de son auteur, Ruoperht, sur la faussure, à peu près au tiers de

(1) Franz-Maria FELDHAUS, *op. cit.*, pp. 178-179.
(2) PALUEL-MARMONT, *op. cit.*, p. 129.
(3) *Ibidem*, pp. 130 et 144.
(4) Franz-Maria FELDHAUS, *Die Technik der Antike und des Mittelalters*. Potsdam, Akademische Verlagsgesellschaft, 1931, fig. 289, p. 265, sans commentaire autre que la légende.
(5) *Théophile*, livre III, chap. 85.

la hauteur ([1]). Des formes différentes ont donc pu être fondues à la même époque dans des lieux relativement proches, ce qui pourrait s'expliquer par la persistance de certains types dans de vieilles dynasties de fondeurs ou dans des ateliers monastiques traditionnalistes.

k) dans son histoire de Jérusalem, Albert, chanoine et coste d'Aix-la-Chapelle, dit « qu'on n'avait point vu de cloches à Jérusalem avant que Godefroid de Bouillon ne s'en fût rendu maître, comme il fit l'an 1099, et qu'il y eût rétabli le culte du vrai Dieu. Mais ces cloches furent ruinées 88 ans après lorsque Saladin reprit Jérusalem sur les chrétiens. Les infidèles en firent des canons » ([2]). L'affirmation qui précède comme celle rapportée sous e), pourrait, de prime abord, conforter l'idée que le monde byzantin, au début de notre millénaire, ne fut pas capable de fondre des cloches. Mais s'il est exact que les églises byzantines et grecques sont restées fidèles à l'usage du simandre en bois d'érable ou en fer pour rassembler leurs fidèles, il ne manquerait pas d'exemples d'églises pourvues de cloches comme nous l'apprend Dom Henri Leclercq ([3]). Personnellement, nous pensons que la pauvreté des églises d'Orient résultant pour une grande part de leur prolifération ainsi que leur architecture excluant quasiment le clocher suffisent à expliquer la rareté de leurs cloches. Il parait inconcevable qu'une ville aussi fastueuse que Byzance, qui ne connut que tardivement les convulsions précoces de l'Occident et qui, après deux périodes d'iconoclasme fatales surtout aux œuvres en ronde bosse à destination religieuse et des guerres dispendieuses menées sur de nombreux fronts, a su accroître ou reconstituer son patrimoine civil, ait pu manquer d'artistes habiles. Et parmi ceux-ci, que favorisa la renaissance macédonienne, des statuaires et à plus forte raison des fondeurs de cloches potentiels dont l'artisanat

---

(1) P. St. dans *Ornamenta ecclesiae,* Cologne, 1985, tome I, p. 483.

(2) A. E. de Staerke, *Cloches et carillons.* Bruxelles, *Stella viarum,* 1947, p. 37, d'après J. de Nully, *Traité des cloches,* s.l. ni d., pp. 77-78.

(3) Cabrol et Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie.* Paris, Letouzey, 1914, article *Cloches et clochettes.*

ne postule ni talent ni génie mais seulement connaissance des arts du feu et habileté manuelle.

En cinq siècles, depuis la *Saufang* jusqu'à l'époque du moine Théophile, nous avons vu les cloches d'Europe faites de fer battu devenir des cloches de bronze coulé, passer de la forme des ruches d'abeilles en paille tressée vers la forme de campanule. Elles ont aussi pris du poids et leur métal s'est purifié et normalisé avec pour composition celle que nous utilisons encore de nos jours, 20 % d'étain pour 80 % de cuivre ([1]).

E. — *Bas-reliefs et portes monumentales*

Ayant exposé l'évolution des cloches, solides de révolution dont la forme est apparentée à la cuve de base des fonts de Saint-Barthélemy, il semble opportun de survoler rapidement et en même temps les œuvres offrant des hauts ou des bas-reliefs et les portes de bronze dont certaines présentent sur leurs panneaux des reliefs allant jusqu'à la ronde-bosse dans l'une ou l'autre partie.

Nous avons vu plus haut que Byzance avait progressivement abandonné la ronde-bosse pour le bas-relief. À la limite, des artistes se firent même une spécialité du bas-relief de format réduit sculpté sur plaque d'ivoire. Ils se distinguèrent aussi dans les arts de la couleur, le travail du marbre, de la pierre et du stuc dont de multiples œuvres subsistent, au contraire des statues de bronze. Les ateliers monastiques enluminèrent les manuscrits liturgiques et peignirent de précieuses icônes enchâssées dans des plaques de métal noble repoussées.

Nonobstant, l'abandon de la statuaire ne fut jamais total même après la quatrième croisade.

Dans le cadre où nous devons nous maintenir, un exposé chronologique nous semble le plus apte à rendre compte des

(1) *Théophile,* livre III, chap. 85.

principales étapes que ponctuent les réalisations du tiercé modeleur-mouleur-fondeur.

Et puisque toute œuvre ancienne peut en avoir inspiré une plus récente, nous fixerons l'origine de notre étude à Rome dont nous avons déjà vu évoluer la statuaire en III.-C.

Le Panthéon d'Agrippa, achevé en 23 av. J.-C., fut doté de portes de bronze de 24 pieds de hauteur ornées de reliefs, au IIe siècle ap. J.-C. Elles furent enlevées par le pape Urbain VIII (1633-1644) ([1]). Des portes plus petites existaient aux bains de Caracalla, au temple de Romulus, vestibule de l'église des Saints-Cosme et Damien, et à l'église Saint-Jean de Latran au IVe siècle ([2]). À cette même église, le pape Hilaire (461-468) en offrit deux pour les oratoires de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean-l'Évangéliste ([3]).

Le grand palais de Constantinople eut une porte de bronze après l'incendie de 532 ; elle sera surmontée d'une grande image du Christ ([4]). Peu après la reconstruction qui suivit l'effondrement de son dôme, en 558, Sainte-Sophie fut dotée de nouvelles portes de bronze. Celle dont la vue illustre les livres d'art ne possède plus que l'encadrement de l'une d'entre elles ([5]).

Le palais du Latran eut des portes en bronze sous le pontificat de Zacharie (741-752) ([6])

Charlemagne ayant recruté des artistes byzantins ([7]) et installé une fonderie à deux pas de sa chapelle palatine, dans le Katschhof, fit couler, vers 800, les deux vantaux de l'entrée du *Dom* que les Aixois appellent *Wolfstüren* bien que les mufles portant les anneaux heurtoirs ou de traction soient ceux de lions. Cette fonderie produisit aussi les autres portes secondaires

(1) Mary LAFON, *op. cit.*, p. 201.
(2) *Encyclopedia Britannica.* Art. *Door.*
(3) *Op. cit.*, XIV, vol. 1, col. 1505.
(4) *Ibidem,* XIV, vol. 2, col. 2353.
(5) Étienne COCHE DE LA FERTE, *L'art de Byzance,* Paris, Mazenod, 1981, p. 81.
(6) LABARTE, *op. cit.*, p. 63.
(7) Cfr. *op. cit.*

de la cathédrale et les huit jolies grilles formant les garde-fous de la tribune octogonale du premier étage du temple ([1]). Les artistes travaillaient sous la direction d'Alcuin, ministre des bâtiments impériaux et futur biographe de Charles. On peut supposer que cette fonderie ne se limita pas à pourvoir le *Dom* des œuvres citées et que d'autres pièces ont été fournies tant au *Dom* qu'à d'aures églises et aux différents palais où Charles aimait à résider.

Une porte de bronze enrichie de bas-reliefs représentant Airard, donateur, offrant sa porte au saint apôtre des Gaules fut placée à Saint-Denis lors de sa reconstruction ([2]). Charlemagne avait soutenu cette reconstruction et dédicacé l'église en 775 ([3]). La date de cette donation semble prouver que sa fonderie d'Aix était toujours inexistante ou inopérante à ce moment sinon, il n'aurait pas manqué de faire lui-même la donation ou celle d'une autre pièce importante dont on aurait gardé le souvenir.

Vers la même époque, Adrien Ier (772-795) voulut placer des portes de bronze à la tour qu'il avait fait construire auprès du portique de la basilique Saint-Pierre au Vatican ; ne trouvant pas d'artistes compétents, il fut réduit à se servir des anciennes portes existant à Pérouse ([4]). Léon III, son successeur († 816) qui couronna Charlemagne le jour de Noël de l'an 800, vit renaître tous les arts et il put faire exécuter les portes de la confession de la basilique Saint-Paul ([5]).

La porte actuelle de Sainte-Sophie fut coulée en 838 à l'exception de son riche cadre. Elle porte une inscription citant Théophile, le dernier des empereurs iconoclastes, sa femme Théodora et leur fils Michel. Ses quatre grands panneaux sont plats à l'inverse des moulures très travaillées qui les encadrent.

---

(1) Catherina PAWELEC, *Aachener Bronzegitter..., op. cit., passim.*

(2) LABARTE, *op. cit.,* p. 179 d'après dom Michel Felibien ; Ursula MENDE, *Die Bronzetüren des Mittelalters,* Munich, Hirmer, 1983, p. 22.

(3) *Encyclopedia Britannica,* article *Saint-Denis.*

(4) J. LABARTE, *op. cit.,* p. 179 ; U. MENDE, *op. cit.,* p. 22.

(5) J. LABARTE, *op. cit.,* p. 179.

Ces tableaux sont ornés de croix et de monogrammes damasquinés, réminiscence probable de la période finissante. Les Turcs ont épargné ces motifs (1).

La fabrication de cette sorte de portes marque alors un temps d'arrêt jusqu'au XIe siècle et lorsque se réveillera l'intérêt pour leur monumentalité et leur résistance aux injures du temps, c'est tant à Byzance que dans les régions occidentales que cette forme d'art sera réactivée.

Vers l'an mil, le fondeur Berenger sous l'épiscopat de Willigis Ier coule une porte pour la cathédrale de Mayence.

Le cas de Hildesheim mérite que nous nous y arrêtions plus longuement. Il semble être un des aboutissements du mariage, en 972, de l'empereur Otton II avec la princesse Théophano, parente de Constantin VII Porphyrogénète, protecteur des arts et lui-même artiste dont on pourrait croire que les encouragements ne s'appliquèrent pas à la statuaire (2), contrairement à la peinture qu'il cultivait avec prédilection (3), l'orfèvrerie, la mosaïque et la ciselure sur fer. Cette attitude ne résultait-elle pas du fait que les émigrés n'étaient pas tous rentrés ou que les besoins de l'État n'excédaient pas la capacité de production des artistes disponibles ?

L'impératrice Théophano fit de l'abbé Bernward (933-1022), qui deviendra ensuite évêque d'Hildesheim et producteur de bronzes historiés fameux, le précepteur de son fils Otton III. Ce précepteur, à la fois architecte, peintre, sculpteur, mosaïste et orfèvre, qui avait eu des contacts suivis avec les artistes byzantins appelés par l'impératrice à sa cour, deviendra fondateur d'écoles d'arts et d'ateliers de fabrication après son accession à l'épiscopat. Ces écoles et ces ateliers eurent une influence sensible sur l'art allemand dans les siècles ultérieurs (4). Bernward

(1) U. Mende, *op. cit.*, p. 21 ; E. Coche de la Ferte, *op. cit.*, p. 142.
(2) J. Labarte, *op. cit.* p. 49.
(3) *Ibidem*, p. 82.
(4) Labarte, *op. cit.*, p. 82.

produisit à Hildesheim quantité de pièces d'orfèvrerie et, dans le domaine de la sculpture monumentale :

1. en 1015, les vantaux de la porte qui après avoir cloturé séparément les nefs de l'église Saint-Michel de cette ville, assurent maintenant l'accès central de la cathédrale. Chaque vantail, d'une hauteur de 4,72 m et large de 1,12 m (gauche) ou de 1,14 m (droite), pèse dans les environs d'une tonne et est divisé en seize panneaux représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les analyses chimiques des vantaux révèlent des compositions différentes ; ils proviennent donc de coulées différentes ; chaque vantail est d'un alliage nettement plus riche en plomb et en étain que les fonts de Saint-Barthélemy, mais aussi beaucoup plus pauvre en zinc ([1]). Les scènes bibliques, d'un modelage malhabile et assez fruste, sont en forte saillie sur les champs ; pas mal de parties sont en contre-dépouille et la partie supérieure de certains personnages se détache du champ plan, particularités qui postulent que le mouleur de ces pièces imposantes dut, comme celui des fonts, posséder une grande compétence technique et que, comme lui, il fut dans l'obligation de recourir au procédé du modèle perdu en cire ([2]).

2. Vers 1020, la colonne du Christ, énorme pilier creux de 4,25 m de hauteur et 60 cm de diamètre pesant 6.325 kg et déroulant dans une hélice à pas gauche, faisant un peu plus de sept fois le tour du fût entre soubassement et chapiteau, une série de tableaux en relief assez accentué, comme sur les vantaux décrits ci-dessus ([3]). Ce pilier, comme les vantaux, a requis les soins d'un maître de fonderie et de mouleurs de première force, utilisant le moulage à la cire sur une surface cylindrique obtenue par troussage horizontal d'un noyau de terre, procédé que nous décrirons amplement pour les fonts en V.-F. ci-dessous.

---

(1) Ursula MENDE, *op. cit.*, p. 136.
(2) *Ibidem*, illustrations 8 à 27 et p. 135.
(3) Jérémie BENOIT, *Survivances païennes à Hildesheim autour de l'an mil.* Dans *Gazette des Beaux-Arts*, 12/1987, p. 191-201.

3. vers 1000-1010, le chandelier dit de Saint-Bernward, d'une extrême complexité de forme, où figurent sur le pied et dans la tige quelques personnages humains chevauchant des dragons, des aigles, des lézards et des sarments de vigne ([1]). La même technique du moulage à la cire est la seule qui puisse permettre la réalisation de motifs d'une telle exubérance.

Les portes d'Augsbourg légèrement postérieures à celles de Hildesheim sont constituées de panneaux ornés de faible relief appliqués sur un vantail de bois ([2]).

Nous voyons alors affluer en Italie méridionale de nombreuses créations byzantines. Elles se distinguent des productions du nord soit par un très faible relief lorsqu'elles sont sculptées, ce qui est rare, et, plus souvent, par des champs damasquinés au nielle ou au fil d'argent. Leurs panneaux sont rapportés sur fond de bois et leurs jonctions dissimulées par des couvre-joints très richement ouvragés. Il est fréquent qu'elles portent le nom de leur commanditaire et de leur maître-fondeur ainsi que la date de leur coulée. Elles témoignent des liens spirituels, commerciaux et politiques qu'entretenaient ces contrées et leurs gouvernants ou notables avec Constantinople.

On dotera de portes de bronze à cette époque, d'après Ursula Mende *et al.* qui en donnent de splendides illustrations, la cathédrale d'Amalfi (1066), l'abbaye bénédictine du Monte Cassino (1066), Saint-Paul hors les murs (1070), Monte-Sant-Angelo (1076), la cathédrale de Salerne (1084), Saint-Marc de Venise (1085), la cathédrale d'Atrani (1087) et le mausolée de Bohémond à Canossa (1111-1118) ([3]).

Nous cloturerons ici l'énumération de ces ouvrages remarquables car l'artiste des fonts n'a de toute évidence pu connaître ceux nés après Canossa.

Il apparait donc que les septentrionaux, avec l'aide d'artistes byzantins, se sont risqués à couler d'un seul jet des pièces mas-

(1) *Ibidem*, p. 195.
(2) Ursula MENDE *et al., op. cit., passim.*
(3) *Ibidem.*

TABLEAU I

Analyse de portes de bronze en regard de celle des fonts (1re ligne).

Auteur	Objet	Lieu	Date	Éléments										
				Cu	Zn	Pb	Sn	Ag	Fe	Ni	As	Sb	Bi	Au
W	FB	Liège	?	77,07	17,00	1,50	3,80	0,15	0,25	0,05	0,12	0,17	0,035	0,0005
B	PG	Aix	800	85,09	—	3,6	9,55	—	0,6					
B	PD	Aix	800	85,6	—	4,5	8,97	—	0,4					
D	PG	Mayence	1000	74,18	2,27	7,02	16,62							
D	PD	Mayence	1000	78,89	1,65	5,12	14,34							
D	PG	Hildesheim	1015	76,56	4,30	11,25	7,33	—	0,21	0,12	0,15			
D	PD	Hildesheim	1015	77,22	5,04	8,64	8.50	—	0,28	0,08	0,18			
Dr	PP 25	Augsbourg	début XIe s.	≠	0,67	18,64	1,09							
Dr	PP 22	Augsbourg	„	≠	10,54	1,50	4,98							
Gn	BdG	Gniezno	XIIe s.	90,12	tr	2,51	7,23	0,08	tr	tr				
Gn	BdD	Gniezno	„	86,82	—	0,87	12.20	tr						
S	P	Trani	1180+	73,04	4,09	2,35	20,47		0,04	0,01				

Auteurs : B : J. Buchkremer ; D : Dibelius ; Dr : T. Droste ; Gn : Journal de Gniezno ; S : G. Sechi. Cités par U. MENDE *et al.*, *op. cit., passim* ; W : Otto Werner : *op. cit.*, p. 105.
Abréviations diverses : ≠ : différence ; Bd : bordure ; tr : trace ; P : porte ; PP : panneau ; G(auche) ; D(roit).

sives avec beaucoup de maîtrise et que les ouvrages fournis par Constantinople n'atteignirent pas cette momentalité en raison de leur conception. L'insuffisance des moyens de manutention portuaires et terrestres ne seraient-ils pas la cause de cette conception allégée à laquelle renonceront plus tard les artistes italiens en renouant avec la conception germanique de la coulée d'un seul jet, héritage de Rome.

Les compositions de l'alliage de quelques portes monumentales sont mises en regard de l'analyse de la cuve baptismale de Saint-Barthélemy dans le tableau I.

F. — *Les fonts, ces méconnus*

Tout a été dit, et souvent excellemment, par des historiens et des historiens de l'art concernant le style, la symbolique et l'épigraphie des fonts, leur beauté, leur perfection.

Pourtant, cette bonne littérature, où l'on découvre parfois des disputes bénignes ou, du moins, des opinions divergentes, peut laisser le technicien sur sa faim, surtout lorsqu'il s'aperçoit qu'un auteur écrit ou répète une erreur.

C'est Lord Rutherford, le célèbre physicien anglais, qui, croyons-nous, écrivit un aphorisme fameux que nous citons approximativement : « On ne connaît pas un objet si l'on n'en a mesuré toutes les dimensions et caractéristiques ». Nous souvenant de cette affirmation tranchée, nous avons voulu connaître et pour cela consulter ce qui avait été dit sur la nature physique, chimique et... la géométrie des fonts. Notre récolte est restée médiocre.

Rappelons-nous que jusqu'à un temps pas tellement lointain, tout objet d'apparence cuivreuse était considéré comme fait de bronze. Il en était ainsi pour les fonts.

Un conservateur des Musées royaux d'art et d'histoire, Henry Rousseau, affirma toutefois, en 1909, que les fonts sont en lai-

ton ([1]), ce que corrobora scientifiquement François Boussard, en 1958. Autre indication de H. Rousseau, faite suite à un examen approfondi des fonts tels qu'ils étaient installés alors : les bœufs, dont le dos est pourvu d'un tenon semi-circulaire, n'avaient pas retrouvé l'emplacement qu'ils avaient primitivement à l'église Notre-Dame-aux-Fonts. On peut considérer Rousseau comme le principal responsable de l'assiette ultérieure des fonts, dans laquelle les tenons se sont retrouvés engagés dans une gorge aménagée sous la cuve derrière la moulure inférieure.

Il signala aussi que des comptes retrouvés dans les archives liégeoises citent comme fournisseur des assises en pierre de la réinstallation à Saint-Bathélemy, en 1804, un certain André Dumont qui les a exécutées du 14 au 26 janvier. D'autre part, J. J. Collin, chaudronnier, a réparé aux ordres de la mairie de Liège, sept animaux (sic) de bronze servant au fond (sic) de Saint-Barthélemy et y a employé quatre livres de cuivre ; il facture, pour cuivre et façon, treize francs cinquante centimes.

Pour Rousseau, la plaque de laiton adhérente à la sole des pieds (des bœufs) semble venue de fonderie et elle existait à tous les bœufs d'origine non mutilés. D'après l'inscription gravée sur la moulure inférieure et des documents littéraires anciens, que les pieds des bœufs baignent dans l'eau d'un fleuve en bordure duquel se trouvent les animaux.

Sauvés du vandalisme révolutionnaire par Mathieu Defays (1735-1808) et Pierre de Herve (1748-1815 ou 1819), respectivement anciens pléban et archiprêtre de N.-D.-aux-Fonts, tous deux insermentés, le premier arrêté et le second condamné à la prison et à la déportation, les fonts revirent le jour grâce à ces deux prêtres. Devenus, l'un chanoine titulaire et l'autre chanoine honoraire de la nouvelle cathédrale, ils n'ont laissé aucune relation connue de leur sauvetage antirévolutionnaire.

---

(1) Henry ROUSSEAU, *Les fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy à Liège*, dans *Annales du XXIe congrès de la F.A.H.B.*, Liège, 1909, t. 2, pp. 80-107.

Chose étonnante, deux avant-trains de bœufs n'ont pas été retrouvés, d'autres sont mutilés — on ne sait depuis quand — et la doublure intérieure en plomb est en si piteux état que l'on doit faire appel à un plombier nommé Lagasse qui consacre à sa réparation 74,9 kg de plomb et 7,5 kg de soudure, dont coût : 95,27 francs ([1]).

Ces quantités énormes de plomb et de soudure ne peuvent s'expliquer si la cuve était simplement déchirée. Nous croyons pouvoir émettre deux hypothèses quant à l'importance de ces compléments :

1) l'arrachement partiel mais important de la doublure par un voleur dont l'action ne pouvait être ébruitée ou par quelqu'un ayant eu connaissance de la cachette et qui se trouva contraint d'honorer une réquisition de plomb imposée par les autorités révolutionnaires ;

2) d'importants creux restés vides sous la feuille de plomb primitive constituant l'ancienne doublure ; ces creux pourraient provenir de retraits excessifs sous les personnages extérieurs en haut-relief ou encore des ponts — portées débourrés unissant les noyaux de ces personnages au noyau central. Que Lagasse ait voulu réparer à la poche et au coutil des crevasses sur de tels creux et il y aura perdu pas mal de métal (voir fig. 4).

3) Le chanoine Paquay ([2]), à côté d'une foule d'informations du plus haut intérêt, attribue aux fonts une hauteur de 68,5 cm, ce qui semble être une faute d'impression, et il ajoute : « tandis que le diamètre supérieur varie de 96,50 à 98 cm. Le diamètre inférieur reste légèrement en dessous de ces chiffres et la différence serait très notable si le bord inférieur n'avait pas une moulure plus forte que celle d'au-dessus ». Et dans sa note infrapaginale (n. 3, *ibidem*) : « Le bassin de zinc placé dans la

(1) E.G., *Les fonts de Saint-Barthélemy à Liège*. Dans *Bulletin des Métiers d'Art*, 5/1907, 321-332, reprenant les études de L. Demarteau et H. Rousseau.

(2) Jean PAQUAY, *La collégiale de Saint-Barthélemy à Liège*. Liège, Bonne presse, 1935, p. 42.

cuve entrave le mesurage intérieur » ([1]). S'agissant d'une pièce que tout indique comme devant logiquement être réalisée par troussage, l'ovalisation du bord supérieur a de quoi provoquer la perplexité, puisque en principe, le troussage fournit des solides de révolution parfaits et que la distorsion accusée par les données du chanoine Paquay indiquerait par son importance soit une déformation sérieuse du moule lors des manipulations finales et ce, sans fissurations laissant s'épancher le métal et sans brisure dans le modelé, soit une imperfection absolue du dispositif de troussage.

Cette double suspicion nous paraissait impensable et fut à l'origine de notre intérêt pour les fonts.

D'abord, il fallait remesurer de la cuve tout ce qui est accessible dans les conditions où elle s'offre en ce moment au public. Étant donné la gêne apportée, en haut par le couvercle et en bas par les dés de pierre supportant la cuve et servant d'appui aux bœufs, nous avons réalisé un pied à coulisse géant permettant de retrancher d'une ouverture de base fixe une différence correcte indiquée par l'enfoncement d'une jauge de profondeur. Nous tenons ici à remercier M. Jules Loxhay qui a bien voulu, gracieusement et avec beaucoup d'intérêt, nous aider dans nos travaux de mesurage comme dans pas mal d'autres opérations.

Voici les résultats obtenus :

— moyenne du diamètre supérieur prise sur sept mesures : 97,55 cm avec un maximum de 97,8 et un minimum de 97,3 cm, soit un écart de 5 mm entre les mesures extrêmes ne faisant que le tiers de celui trouvé par le chanoine Paquay.

(1) Ce bassin en zinc — devenu depuis peu un bassin en cuivre — rendant impossible l'inspection intérieure de la doublure, celle-ci, inutile depuis qu'elle ne contient plus l'eau baptismale, pourrait donc, sans aucun dommage pour les cérémonies sacramentelles, être enlevée afin de permettre la vérification de la deuxième hypothèse émise au sujet des travaux de Lagasse et d'effectuer dans le meilleur ordre souhaitable les nombreux examens scientifiques qui conduiront à la connaissance parfaite de cette œuvre d'exception.

— moyenne du diamètre inférieur prise sur quatre mesures : [88,6 cm avec maximum de 89,2 cm et minimum de 88 cm]. Ces données sont mises entre crochets car elles ne peuvent être garanties vu la présence gênante des dés de pierre portant la cuve, qui ne laissent entre eux que des secteurs trop étriqués entravant un mesurage correct. Il sera nécessaire de procéder à de nouveaux mesurages lots du premier déplacement des fonts.

— Hauteur hors moulures de tête et de pied : 59,5 cm ; avec le bombement du fond en forme de calotte sphérique : 62,5 cm.

— Orifice de vidange au centre de ce fond, mesuré sur empreinte de plasticine : 32 à 34 mm, mais rétréci à mi-épaisseur et de façon fort irrégulière jusqu'à ± 20 mm.
Ceci est-il dû à une malformation du noyau terminal (voir chap. V) ou à une érosion de celui-ci par un remous dans le métal lors de la coulée ? Nous ne savons, mais opterions plutôt pour la seconde hypothèse, une négligence du mouleur nous paraissant inconcevable.

— épaisseur du fond de la cuve déduite du sondage de l'orifice de vidange : 16 mm.

— épaisseur de la cuve par mesure différentielle de la saillie de la moulure supérieure sur le cône de base : 14 mm.

— dans le fond de la doublure de plomb et à peu près au centre de l'ancien orifice de vidange, un trou borgne de 8 mm de diamètre et ± 8 mm de profondeur a été foré, ne serait-ce pas la prise d'échantillon de F. Boussard ? Le fait que l'ancien orifice de vidange soit recouvert par la doublure tend à faire croire qu'à un certain moment, cette vidange a été jugée inutile ; s'il en était ainsi, ne s'agirait-il pas du plomb utilisé par le plombier Lagasse pour la réparation de la cuve au début de 1804 ?

— écart entre la surface extérieure du tronc de cône inversé, paroi extérieure de la cuve, et le tronc de cône fictif dont la génératrice passerait sur la face extérieure des deux moulures : a) dans la partie supérieure : 51 ± 2 mm suivant les endroits ; dans la partie inférieure : 45 ± 2 mm selon les

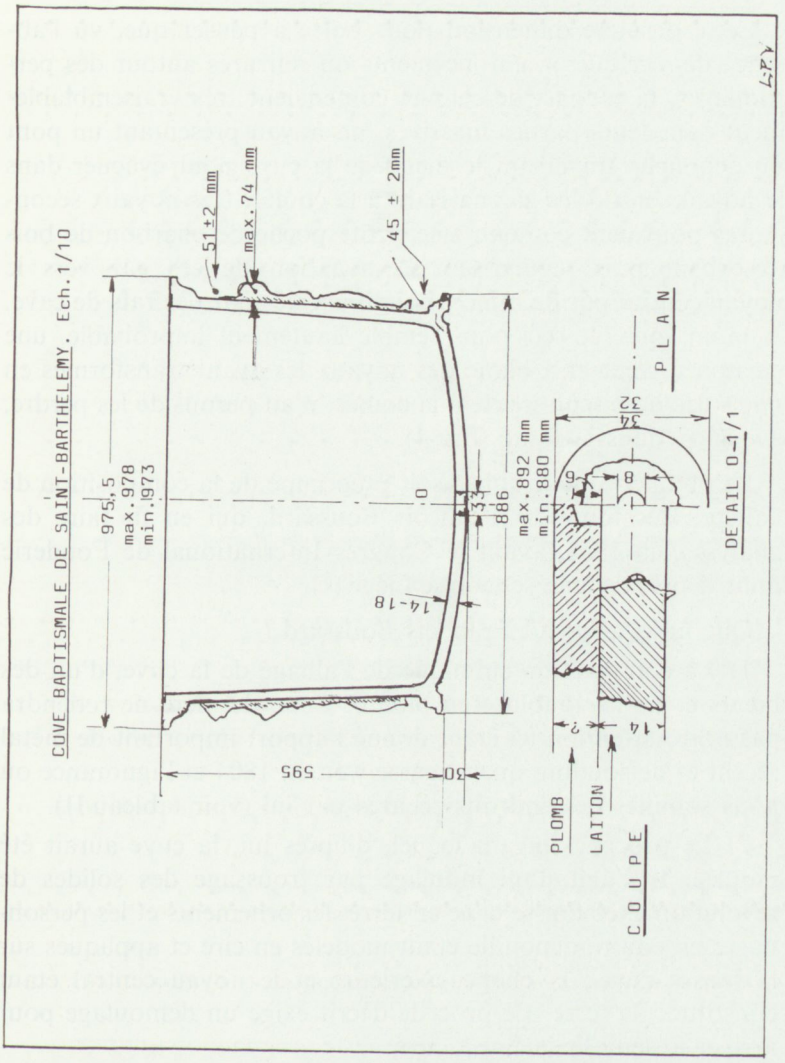

endroits. Ce qui nous paraît compatible avec la technique de troussage utilisée (voir chap. V) et les innombrables polissages qui ont progressivement mis au jour quelques défauts et rendu Dieu le Père presque aveugle et quasi-imberbe.

— relief le plus accentué des personnages sur la surface de la cuve : 74 mm.

Cette dernière dimension nous porte à penser que, vu l'absence de « criques », enfoncements ou retirures autour des personnages, la plupart de ceux-ci contenaient très vraisemblablement dans leurs parties massives, un noyau présentant un pont ou débouché traversant le métal de la cuve pour évacuer dans le noyau central les gaz naissant à la coulée. Ces noyaux secondaires pouvaient contenir une petite poche de charbon de bois absorbant puis régularisant l'évacuation de ces gaz vers le noyau central par de minces conduits créés par des rats de cave. À moins que, et ceci nous semble hautement improbable, une cuisson à cœur et à blanc des noyaux les ayant transformés en une sorte de biscuit inerte à la coulée, n'ait permis de les perdre, aveugles, dans la fonte (fig. 4).

Le premier auteur qui se soit préoccupé de la composition de l'alliage des fonts est François Boussard, qui en fit faire des analyses, en 1958, avant le Congrès International de Fonderie dont il présida une session à Liège ([1]).

Que nous apprend François Boussard ?

1) La composition chimique de l'alliage de la cuve, d'un des bœufs et de la doublure en plomb. Cette dernière ne retiendra pas notre attention ici étant donné l'apport important de métal récent et de soudure que Lagasse y fit en 1804 et l'ignorance où nous sommes des endroits réparés par lui (voir tableau II).

2) Le procédé suivant lequel, d'après lui, la cuve aurait été moulée. Il s'agit d'un moulage par troussage des solides de révolution avec fausse cuve en terre, les ornements et les personnages en contre-dépouille étant modelés en cire et appliqués sur la fausse cuve ; la chape extérieure et le noyau central étant constitués de terre. Le procédé décrit exige un démoulage pour arriver à démolir la fause cuve.

3) En s'appuyant sur une coupe du moule, il propose une reconstitution des opérations de moulage, où il introduit un

(1) François BOUSSARD, *Les fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy à Liège*. Dans *La Fonderie belge*, 9-10, 1958, pp. 280-283 et *Bulletin de l'Institut Gramme, 1959, n° 47, pp. 11-12, 20-24*.

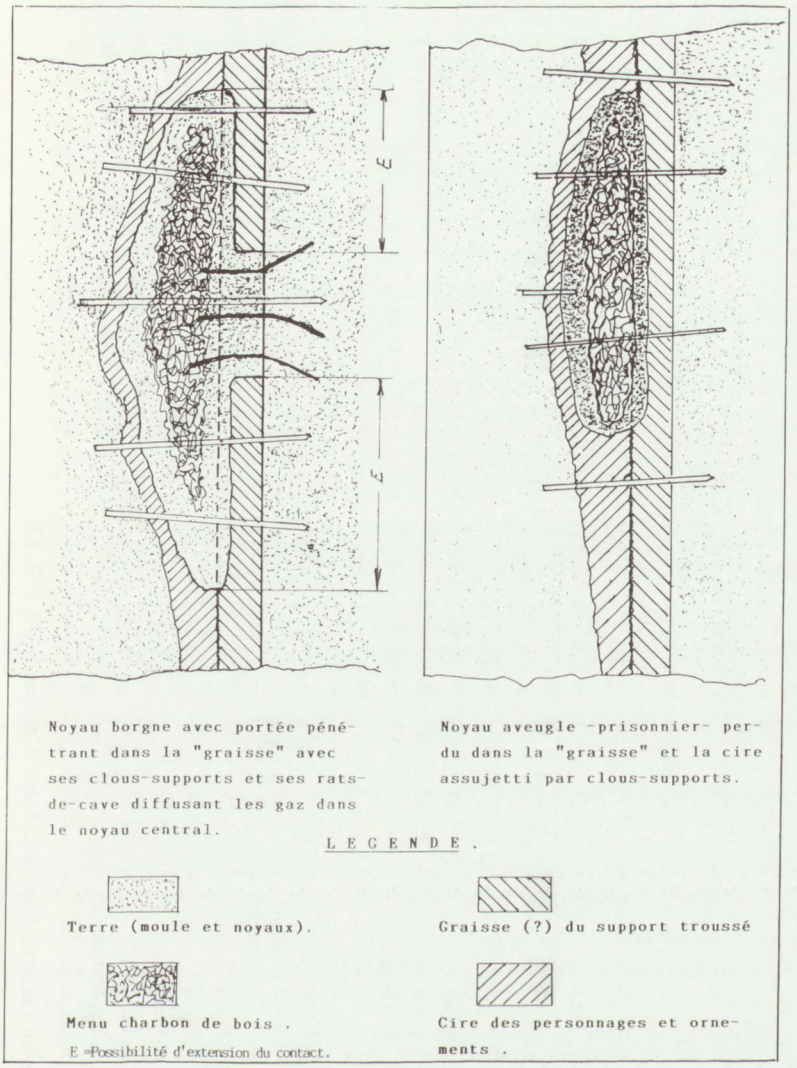

Fig. 4. — Noyautage probable et très improbable des hauts-reliefs (dessin de l'auteur).

« probablement » qui marque sans doute l'incertitude dans laquelle il se trouvait, au début de son paragraphe relatif au moulage de la cuve. F. Boussard est sur ce point en désaccord

TABLEAU II

Fonts baptismaux de Saint-Barthélemy. — Analyses chimiques

Auteur	Objet	Éléments										
		Cu	Zn	Pb	Sn	Ag	Fe	Ni	As	Sb	Bi	Au
F. Boussard 1958	Cuve	77,20	15,27	1,70	4,96	tr	0,19	0	Pas dosés			
	Bœuf	77,20	15,87	1,66	4,41	tr	0,21	0				
	Doublure	tr	0	±99,00	0,39	tr	A.B.	0				
O. Werner 1977 (L)	Cuve	77,07	17,00	1,50	3,80	0,15	0,25	0,05	0,12	0,17	0,035	0,0005
	Bœuf 1 (haut)		13,08	2,8	5,1	0,2	0,35	0,02	0,15	0,25	0,019	0,0006
	(socle)		10,06	2,8	3,8	0,15	0,15	tr	0,09	0,16	0,018	0,0006
(L)	Bœuf 2	81,01	11,2	1,9	5,1	0,20	0,35	0,02	0,15	0,25	0,019	0,0006
(L)	Bœuf 3	79,39	15,8	1,1	3,0	0,15	0,30	0,04	0,15	0,18	0,035	0,001
(L)	Bœuf 7	78,89	15,—	1,3	4,2	0,15	0,25	0,02	0,13	0,18	0,025	0,0005
(L)	Bœuf 9	82,32	7,2	8,5	1,0	0,007	0,50	0,08	0,06	0,34	0,005	0,0005
	Réparation		7,2	8,5	1,0	0,07	0,50	0,08	0,06	0,34	0,005	0,0005

(L) = Publiées par Anton LEGNER, *Rhein und Maas,* Cologne, 1973, t. 2, 238.

total avec le moine Théophile, qui expose un procédé tout différent de celui utilisé aujourd'hui et qu'il aurait sans doute appliqué tout aussi bien pour réaliser les fonts que pour fabriquer une cloche.

Au lieu du troussage vertical proposé par F. Boussard, Théophile choisit la voie horizontale, qui lui procure l'économie du démoulage et du remoulage intermédiaires qu'exige la destruction de la fausse cuve. Il n'est pas comme F.Boussard, embarrassé d'expliquer clairement l'extraction des cires ; il évite aussi, à coup sûr, les variations indésirables qui deviennent impossibles avec un moule monolithique.

C'est le troussage horizontal qui fut utilisé pour le moulage du pilier du Christ d'Hildesheim. C'est encore lui que décrit Vannocio pour la fabrication des cloches d'un poids pouvant s'élever, d'après son graphique des poids en fonction de l'épaisseur du bord, jusqu'à 10.000 livres ([1]). C'est encore ce que restituent par le dessin deux historiens des techniques et de la fonderie, Franz-Maria Feldhaus ([2]) et Heinz Wübbenhorst ([3]). Ainsi troussait-on aussi les canons au temps de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert et, au début de ce siècle, les modèles et les noyaux des colonnes exécutées en petit nombre en excluant, à vrai dire, l'emploi de la cire (fig. 5).

Nonobstant, on ne redira jamais assez que F. Boussard eut le grand mérite d'avoir fait œuvre de pionnier tant dans le domaine des analyses chimiques que dans sa tentative de reconstitution.

Profitant des facilités qui lui étaient offertes par la totale accessibilité des fonts lors de l'exposition Rhin-Meuse, Otto Werner réalisa une série de prises d'échantillons pour analyses. Celles-ci furent communiquées à Anton Legner, qui en publia

(1) Éditions citées. Figure 5.
(2) Franz-Maria FELDHAUS, *Die Machine im Leben der Völker*, Bâle-Stuttgart, 1954, p. 178.
(3) *Op. cit.*, p. 37.

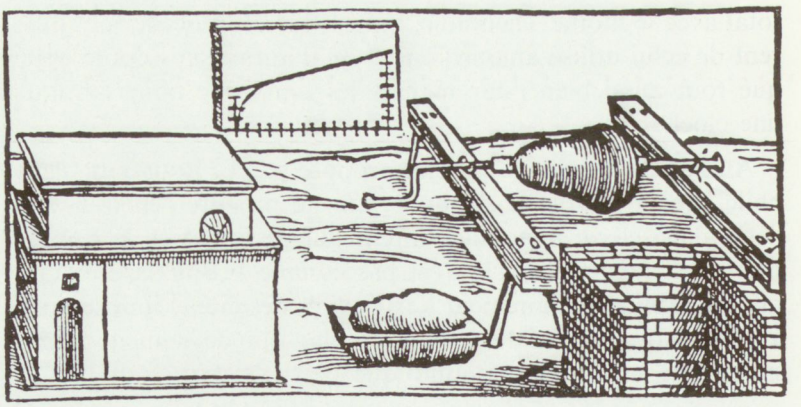

Fig. 5. — Troussage horizontal d'une cloche par V. Biringuccio (23). Éd. Vincent, f°118 r° (Livre 6, chapitre 13).

cinq dans le deuxième volume de « Rhein und Maas », en 1973 ([1]).

En 1977, après une importante étude historique des anciennes exploitations allemandes de cuivre et aussi des principaux alliages de ce métal utilisés avant l'époque industrielle. Otto Werner publiait ([2]) sous les n°s 351 à 356 d'une liste de 358 analyses chimiques, dans la section où il rassemble les lames funéraires et les fonts baptismaux, six analyses touchant les fonts de Saint-Barthélemy, dont trois seulement se trouvaient citées dans le tableau de Legner. Nous possédons ainsi, en tout, huit analyses allemandes qui offrent l'avantage sur celles de F. Boussard de donner les teneurs en métaux accompagnateurs, Ni, As, Sb, Bi, Ag, Au, impuretés communes des minerais, dont l'importance relative pouvait, d'après O. Werner (tableau II), être révélatrices de la provenance des métaux et de leur époque d'élaboration.

(1) Anton LEGNER, *Die Rinderherde des Reiner von Huy*. Dans *Rhein und Maas*, vol. 2, 1973, 238.

(2) Otto WERNER, *Analysen mittelalterlicher Bronzen und Messinge*. Dans *Archäologie und Naturwissenschaften*, 1/1977, 144-220.

Trois remarques s'imposent quant à ces analyses, dont l'exécution fut certainement conduite avec la plus scrupuleuse minutie :

1) O. Werner déclare que les échantillons ne représentaient que 30 ou 60 mg de matière, mais il ne cite pas expressément, pour les bœufs et la cuve, les prélèvements plus importants qui semblent y avoir été opérés ; peut-être sont-ils le fait d'analystes antérieurs et plus gourmands.

2) Il ne dit rien, non plus d'une mise en réserve d'échantillons-témoins ([1]).

3) A. Legner précise que : « les échantillons prélevés sur les fonts et les statuettes des bœufs ont, en effet, été débarrassés des traces de terre de moulage (« Formsandreste ») et d'autres éléments semblables » ([2]). Cette indication ne prouverait-elle pas que l'échantillon prélevé à la fraise abrasive a effleuré un reste de noyau ? Nous traiterons cette question dans notre chapitre VI.

Voici réunies, croyons-nous, toutes les données géométriques et chimiques actuellement connues au sujet des fonts.

G. — *Où l'auteur des fonts a-t-il trouvé ses modèles ?*

À l'époque où l'on va passer de l'art roman à l'art gothique et où bientôt les artisans vont former des ententes corporatistes, où un artiste pouvait-il trouver son inspiration ?

L'artiste a toujours été un itinérant ou un voyageur familier de tout ce qui existait ou se créait à la ronde dans toutes les formes que prend l'art pour exprimer la forme, le volume, la couleur et la nature des choses en tenant compte de l'angle sous lequel se découvrira l'ouvrage.

Curieux, sinon il ne serait pas artiste, il a vu, comparé, apprécié, mis en mémoire ou croqué des détails redressés en esprit et

(1) *Ibidem*, p. 162.
(2) Anton LEGNER, *op. cit.*, p. 238.

de la pointe du crayon, mûrissant ainsi progressivement son goût et ses propres canons esthétiques. Il a influencé ses collègues et, en retour, ses concepts ont été affectés par leur façon de concevoir et d'exécuter une œuvre.

Un tel homme, c'est évident, enrichi par l'examen des œuvres des anciens et de ses contemporains, a aussi d'abord été à l'école d'autres maîtres. Son œuvre est sœur ou cousine d'œuvres de son époque mais il y a apporté son souffle propre et affiché dans tous les détails sa patte, son style, sa vision personnelle.

Pendant son apprentissage, il a collaboré à l'exécution de nombreux travaux des plus humbles jusqu'aux plus nobles, perfectionnant sans cesse son maniement des outils du métier afin d'acquérir la maîtrise indéniable sur laquelle reposera sa réputation à cent lieues à la ronde.

Nous le verrions ensuite volontiers parcourir cette vaste région, s'écarter de son établissement principal pour répondre aux demandes des communautés monastiques, de chapitres largement pourvus de confortables bénéfices ou de princes fastueux saisis du désir de surpasser le voisin par la possession d'une pièce prestigieuse.

Ou encore un de ces religieux itinérants et habiles intégrés dans un ordre plus ou moins coopératif et disposé à prêter, pour un temps, leur spécialiste à leurs maisons sœurs ou filles moins bien loties.

Laïc occidental revenu d'un pélerinage aux lieux saints ou croisé plus avide de découvertes dans son domaine d'activité que de gloire ou, au contraire, Grec émigré appelé en Occident ou en Italie pour participer à un programme réclamant son talent.

Dans les deux cas, il a pu découvrir la principale scène des fonts, très peu ressemblante, sous les coupoles de Ravenne, celle très suggestive de l'église de Daphné près d'Athènes, celles des églises rupestres de Cappadoce et bien d'autres encore.

Mais si natif du pays byzantin dont les œuvres eurent tant de succès sur toute l'étendue de l'ancien empire romain, ou d'Occident où ces mêmes œuvres furent assez profusément répandues, il a tout bonnement exercé sa curiosité à l'examen des ivoires, des reliquaires ou des enluminures rehaussant tous les livres liturgiques dont beaucoup était d'importation, il aura découvert et mémorisé mouvements, attitudes, formes, et ce génie byzantin de composer une scène en limitant la figuration à l'essentiel. Caractéristique que chacun reconnait dans les fonts.

En Occident encore ou en Italie en grande partie sous influence grecque, il a pu côtoyer ces artistes grecs attirés dans nos contrées à diverses époques et qui ont laissé une touche byzantine sur tant d'objets d'art.

Il a parfois été suggéré que la permanence des compositions mosanes et celle des attitudes des personnages qui s'y meuvent résultait de l'existence d'albums de modèles. Il paraît certain que beaucoup d'artistes en possédaient un, très personnel, où ils colligeaient le « vu ailleurs » à côté de leurs propres créations et de leurs projets avortés, véritables aide-mémoire ou carnets de notes dont aucun ne nous est connu. S'inspiraient-ils des illustrations de Hrabanus Maurus (780-856) qui fit de l'école de Fulda la concurrente de Tours, du psautier d'Utrecht (IXe siècle) dont celui de Canterbury (XIe siècle) n'est qu'une assez fidèle copie ou annonçaient-ils le Hortus Deliciarum de l'abbesse Herrad de Landsperg (1160), le pseudo-psautier de Berlin (1150-1170) dont le feuillet Wittert de l'Université de Liège paraît détaché, les carnets de Villard de Honnécourt (1265) et autres Guy de Vigevano (XIIIe siècle) ? Comment savoir ?

Théophile dont certaines œuvres sont connues et qui donc était capable de dessiner correctement et de faire des reports de ses esquisses sur des feuilles de métal aurait pu être inscrit dans cette liste s'il avait illustré son recueil des métiers d'art mais son manuscrit, connu seulement par des copies, ne contient aucune représentation des appareils et dispositifs décrits. Nous n'avons rencontré aucune indication à ce propos et nous ne pouvons que supposer que déjà, comme on l'a fait de multiples fois

depuis son époque, textes et illustrations de la *Schedula* étaient réunis dans deux fascicules séparés dont le second s'est perdu.

Revenant aux fonts, nous nous posons la question : « Où réside leur originalité » ? En Occident, importés ou non, ils ont pu constituer le prototype du baptême de repentance repris par le feuillet Wittert et du baptême du Christ grossièrement imité sur les fonts de pierre de Furnaux et de Pont-à-Mousson. En Italie, le baptême du Christ peut sembler un frère aîné et somptueux des variantes coulées dans le bronze des portes de Bénévent par Odérisius (1150-1151), de celles de Pise par Bonanus de Pise (vers 1180) ou de Monréale par le même artiste, un an plus tard ([1]).

Les replaçant dans l'iconographie plus ancienne de l'ancien empire romain depuis l'Arménie jusqu'à la Bretagne, nous sommes forcé de conclure que loin d'être un prototype, le baptême du Christ est une version améliorée et complétée d'un modèle plus ancien, l'aboutissement d'une lignée byzantine.

H. Rousseau cautionnerait certainement cette conclusion lui qui écrivait : « Le splendide isolement de cette dernière (la cuve des fonts), dans sa beauté, unique à son époque, ne porte-t-il pas aussi à voir en elle l'œuvre d'un artiste de race étrangère tout imbu des traditions d'un autre art que le nôtre, d'un art dont il était peut-être le seul représentant, alors, dans notre pays ? Et ne peut-on admettre que le choix de l'abbé Hellin ait été dû précisément à l'origine orientale de Lambert Patras, aux traditions byzantines sur lesquelles était basée l'éducation artistique de ce maître » ([2]) ? Et de citer et représenter le baptême du Christ « illustrant un évangélaire de Luc au monastère de Ghélati en Georgie » et puis de terminer à propos de la querelle Patras versus Renier « que les arguments... ne sont pas assez péremptoires pour permettre d'attribuer définitivement la pater-

(1) U. Mende, *op. cit., passim.*
(2) H. Rousseau, *op. cit., p. 105 ; Tiré à part, p. 17.*

nité des fonts de Saint-Barthélemy au batteur dinantais (Patras) ou à son compétiteur hutois (Renier) » ([1]).

Quelles que soient les opinions anciennes et modernes, dont on pourrait faire un important in-folio, il nous faut revenir à l'œuvre elle-même pour constater qu'elle ne manque ni d'originalité ni de singularités.

Parmi les marques d'originalité, notons que la cuve est tout entière consacrée au thème du baptême, l'avant et l'après faisant du baptême du Christ la scène centrale, que cette cuve est métallique ce qui à l'époque est exceptionnel sinon unique et, enfin, qu'elle est supportée par douze bœufs comme la mer d'airain coulée par Hiram de Tyr pour l'entrée du Temple de Jérusalem, fait probablement tout aussi unique.

De ses singularités, nous ne relèverons que les deux qui nous semblent les plus importantes.

La première concerne les nimbes.

Depuis le début du christianisme toute une évolution s'est faite dans l'attribution de ce signe distinctif aux personnages centraux des Écritures et à ceux « du siècle » ayant vécu pleinement selon les lois divines. Jusqu'au moment où ayant été accordé généreusement à toutes les milices célestes et parfois même aux empereurs, on commença à différencier le Christ par un nimbe crucifère vers la fin du Ve siècle ([2]). Lorsqu'on voulut représenter Dieu le Père, la difficulté fut grande car Il est inconcevable même s'Il a dit « Faisons l'homme à notre image selon notre ressemblance » ([3]). Il semblait sacrilège de le représenter sous la forme humaine dont pas mal d'attributs le différencient. Après quelques faux-fuyants, on prit en considération certains passages des Évangiles dont nous extrayons quelques bribes de la bible du chanoine Osty ([4]) :

---

(1) *Ibidem*, p. 19.
(2) Cabrol et Leclercq. *op. cit.*, article *Nimbe*.
(3) Émile Osty et Joseph Trinquet, *La Bible*. Paris, Seuil, 1973, Genèse 1, 26.
(4) *Ibidem*, aux chapitres et versets cités.

— Matthieu 11,17 : « Tout m'a été remis par mon Père, et personne ne reconnait le Fils si ce n'est le Père, personne non plus ne reconnait le Père si ce n'est le Fils, et celui à qui le Fils veut le révéler ».

— Jean 10,30 : « Moi et le Père nous sommes un ».

— Jean 14,7 : « Si vous me connaissiez vous connaîtriez aussi mon Père. Dès à présent, vous le connaissez et vous l'avez vu ».

— Jean 14,9 : « Celui qui m'a vu a vu le Père. Comment toi peux-tu dire : Montre-nous le Père ? Ne crois-tu pas que je suis dans le Père et que le Père est en moi » ?

P. Colman n'a pas manqué de rappeler qu'en vertu de ces paroles l'on finit par représenter le Père sous la même apparence que le Christ ([1]).

Le plus bel exemple que nous en ayons rencontré au cours de nos recherches sur la plastique chrétienne latine nous semble être la porte monumentale de bronze de Hildesheim (1015) où Dieu le Père apparait dans les scènes de la création d'Adam et Eve porteur du nimbe crucifère outrepassé exactement comme le Christ des panneaux de la Passion ([2]).

Sur les fonts, la tête du Père qui domine le baptème du Fils porte un nimbe uni sans ornementation crucifère ou autre et son bord supérieur présente une irrégularité anguleuse qui pourrait provenir d'un coup accidentel ou d'un travail de finition mal exécuté. Nous nous garderons d'émettre d'autres hypothèses à son sujet.

La deuxième singularité retenue, très fréquente dans les anciennes représentations du baptême du Christ, surtout sur les sarcophages romains où on peut le trouver petit enfant, c'est la

---

(1) Pierre COLMAN, *Les fonts baptismaux de Saint-Bathélemy à Liège.* Liège, *Faculté ouverte,* brochure F 33, 1992, p. 9 ; du même auteur, *Recherches additionnelles sur les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège. La représentation de Dieu le Père.* Congrès de la F.C.A.H.B., Namur, 1988, actes, t. 3, pp. 49-59.

(2) Ursula MENDE, *op. cit., passim.*

représentation du Christ des fonts à l'âge de l'adolescence. Or, il est bien clair selon l'évangile de saint Jean, le plus explicite à ce sujet, que le Christ n'est que de six mois plus jeune que le Baptiste barbu qui l'ondoie.

La représentation des fonts ne respecte donc pas la vérité inscrite dans les Écritures et cette constatation peut rendre perplexe. Ajoutons que le Père barbu n'est pas très ressemblant au Fils imberbe. À qui doit-on cette erreur, à l'artiste, au commanditaire ou à l'exégète qui les a conseillés ?

IV. — Les matériaux utilisés

Pour réaliser un moulage, il faut disposer :

1) pour faire le moule : de terres convenables séchant bien à l'air sans se craqueler aussi bien dans l'atmosphère ambiante qu'au soleil ou au-dessus d'un tout petit feu ;
2) pour faire le modèle : de cire et de graisse d'une consistance comparable qui permettent de trousser le solide de révolution de la cuve ainsi que de modeler, devant un âtre ou non, à la tiédeur des mains, les motifs et les personnages à y appliquer ;
3) du métal ou de l'alliage nécessaire à remplir le moule ;
4) d'un appareil de fusion capable d'amener l'alliage à une température de coulée excédant de 100 à 150° C la température de fusion.
5) pour divers usages accessoires, des matériaux tels que le bois, la paille, le fer, etc. largement disponibles à l'époque de Théophile.

Prenons celui-ci pour guide dans le domaine des matériaux de base.

I. — En ce qui concerne les argiles, en dehors du seul caractère organoleptique qu'il nomme, la couleur, il signale les nombreux états de préparation qu'il leur impose prouvant par là qu'il sait adapter la matière à l'usage auquel il la destine. Voici les variétés et les états qu'il cite :

I.1 — l'argile grise et l'argile blanche, disons la terre à pipe, ou autrement, la derle dans le vocabulaire de chez nous ; la première, il la réserve à la fabrication de creusets destinés à la fonte de l'or et de l'argent et à l'affinage de celui-ci ; il en prend deux parties pour une de chamotte, c'est-à-dire des fragments finement broyés de vieux creusets, qui sont le meilleur dégraissant de l'argile, qui sans lui éclate au feu ; la seconde est bonne à « colorer » l'or ([1]).

I.2 — la terre dont on fait les pots ; il y a une blanche et une grise ; deux parties mélangées à trois parties de terre cuite broyée à l'avance, macérée et triturée par les mains et les marteaux, servent à mouler sur une forme convexe en bois les pots et creusets, qui sont ensuite séchés et cuits ([2]).

I.3 — l'argile non mêlée et bien pétrie, triturée et tamisée pour trousser les noyaux de l'encensoir coulé ([3]).

I.4 — l'argile pétrie pour luter le moule métallique du grand encensoir ([4])

I.5 — l'argile pétrie avec du crottin de cheval pour enrober la grille du fourneau de travail ; la même servira de pisé réfractaire pour recouvrir l'intérieur des parois du four ([5]), ainsi que le fourneau de travail de l'atelier ([6]).

I.6 — l'argile de potier rouge, qui, mélangée de sel et humectée d'urine, sert de couverture et de couche séparatrice des lames d'or soumises au recuit ([7]).

I.7 — l'argile employée pour enduire en dedans et en dehors un vase de fer afin d'obtenir un creuset armé pour la fusion et la coulée ; elle n'est dite que « fortement pétrie et mêlée » ([8]) ; celle-ci est employée aussi pour construire un creuset armé plus grand et fixe, dont le revêtement par enductions successives de

(1) *Théophile*, Éd. Bourassé, livre III, 65.
(2) *Ibid.*, 22.
(3) *Ibid.*, 61.
(4) *Ibid.*, 27.
(5) *Ibid.*, 64.
(6) *Ibid.*, 3.
(7) *Ibid.*, 33.
(8) *Ibid.*, 67.

l'intérieur et de l'extérieur de la marmite de fer est fait d'une argile fortement pétrie ([1]).
I.8 — l'argile légère — probablement la portion fine obtenue par décantation — dont il forme les couches successives de la chape du grand encensoir coulé ([2]).

II. — La cire, qu'il réserve aux parties de modèles finement travaillées, alors que pour les parties non fouillées et massives, il emploie une graisse, laquelle semble être du suif, dont la consistance *à froid* est comparable à celle de la cire ([3]).

III. — Le laiton, toujours appelé « aurichalque » à cette époque, alors que le « Livre des métiers de Paris » d'Étienne Boileau (1268) utilise déjà couramment le terme actuel de laiton ou laton, terme professionnel de cette époque, ou encore « archal », déformation évidente de l'ancien aurichalque, que le wallon à conservée ([4]).

Rappelons que le laiton est un alliage binaire cuivre-zinc. Ce dernier métal n'a été isolé par Löhneys, dans nos contrées occidentales, qu'en 1617 seulement.

Mais Glauber, associé pendant un temps avec le prince Rupert, fut le premier à décrire un procédé d'enrichissement d'un laiton à la calamine par du zinc métallique ([5]).

Nous ne nous attarderons pas à la longue histoire de l'aurichalque ; elle commence avec le poète Hésiode, au IXe siècle av. J.-C. dans la description qu'il donne du « Bouclier d'Hercule ». Selon les historiens de la métallurgie, sa production se serait faite d'abord involontairement à partir d'un minerai mixte de cuivre et de zinc, en Asie Mineure ou en Arménie, et sciemment au Ve siècle av. J.-C. ([6]).

---

(1) *Ibid.*, 85.
(2) *Ibid.*, 61.
(3) Identifiée III, 85.
(4) Étienne Boileau, prévôt de Paris, *Li establissement des métiers de Paris*. (1268). Éd. René Lespinasse et François Bonnardot, Paris, Imprimerie Nationale, 1879, *passim* et *Glossaire*, p. 344.
(5) C. S. Smith, *op. cit., note page 71.*
(6) e. a. R. J. Forbes, *Studies in ancient technology*. Leyde, Brill, 1964, vol. VIII, pp. 260-282.

Au chapitre suivant, nous décrirons sa fabrication empirique par Théophile.

Note sur la provenance des composants du laiton

Les mines de cuivre d'Occident ayant assuré une production notable pendant plusieurs siècles n'ont été mises en exploitation qu'à une époque assez récente. La charte historique permettant le dépilage du vieux filon de Rammelsberg devant Goslar dans le Harz sous le règne d'Otton Ier date de 968. Bernward de Hildesheim en fut tributaire pour ses approvisionnements. Les schistes bitumineux et cuprifères de Mansfeld à 80 km au S.-E. de Goslar ne furent entamés qu'au milieu du XIVe siècle ([1]).

Pour les époques plus anciennes, nous nous posons quelques questions :

1. Comment le concile de Reims est-il amené en 624-625 à faire défense aux prêtres de se servir de calices d'airain ou de laiton en raison du mauvais goût qu'ils communiquent au vin ou des vomissements qui en résultent : « De aere aut aurichalco non fiat calix quod ob vini virtutem aeruginem pariterque vomitum provocat » ([2]). Ce ne peut être que parce que, pas très loin de ce diocèse, il y avait des fabricants de vases et d'ustensiles en laiton. Ne faudrait-il pas les chercher du côté de la Meuse ?

2. Où Charlemagne a-t-il pu se procurer des tonnes de cuivre pour alimenter sa fonderie aux environs de l'an 800 ? Ne serait-ce pas dans des régions proches des Ardennes ou de l'Eifel — où subsiste une industrie du laiton — ou dans les contrées séparant Aix du Rhin ? Et, dilemme, alors qu'il a un gisement de calamine à deux pas, ses portes ne contiennent pas du zinc au contraire de celles d'Hildesheim nées du minerai de Goslar, et seulement la moitié de plomb (voir tableau I).

---

(1) Otto WERNER, *Analysen mittelalterliche Bronzen und Messinge*. Dans *Archäologie und Naturwissenschaften*, 1-1977. Tirage à part, pp. 144-220.

(2) Arthur PELTZER, *Geschichte des Messingindustrie...* Dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtvereins*, vol. 30 (1908), note 2, p. 250.

3. D'où venaient le cuivre et le zinc dont on a fait, entre 965 et 990, pour l'abbé Folcuin le lutrin de l'abbaye de Lobbes de peu postérieur aux incursions des Normands.

Cela nous porte à croire que l'exploitation du cuivre n'a jamais totalement cessé depuis les Romains de la villa d'Anthée, dans les parties les plus accidentées de nos contrées. Si les Mérovingiens furent acculés à une évidente parcimonie dans l'emploi du cuivre, c'est que les guerres et invasions incessantes, les déplacements de populations et une certaine anarchie du pouvoir n'ont pu maintenir la politique, les techniques coûteuses et la stricte organisation des monopoles de l'empire.

Au reste, dans cette période d'entre-deux, les travaux miniers, probablement toujours décidés sur la base d'un indice superficiel fragile et sans politique de recherche et d'extension, sont conduits « d'une façon rudimentaire. Un seul homme creuse le puits, aidé seulement par les siens. Le puits n'est pas consolidé par boisage ni asséché par des pompes ; aussi faut-il l'abandonner dès que les eaux d'infiltration l'ont noyé et renoncer à de riches mines en profondeur » ([1]).

Nos contrées, assez peu favorisées, n'ont probablement pas absolument manqué de gisements — des lentilles superficielles de faible étendue et de puissance médiocre — répondant à la description faite ci-dessus des travaux d'exploitation à exécuter.

Un éminent géologue, professeur à l'Université de Liège, feu Paul Fourmarier ([2]) citait une série de gisements de cuivre dans nos régions, peu étendus et de ce fait actuellement inexploitables en raison des conditions économiques, entre autres à Salm-Château, Dolembreux (Esneux), Stolzembourg au Grand-Duché de Luxembourg, à Lammersdorf, près des Hautes-Fagnes dans l'Eifel, où subsiste une industrie du laiton, et à

(1) Jacques Heers, *Le travail au moyen âge*. Coll. *Que sais-je*, Paris, P.U.F., 1965, p. 35.

(2) Paul Fourmarier, *Le problème des gisements filoniens en Belgique*. Dans *R.U.M.*, 8/1934, 202 et ss.

Rouveroy en Hainaut dont l'exploitation a subsisté jusqu'en ce siècle.

Par une importante étude de Voigt (1), nous apprenons que passé notre frontière de l'Est les gisements de cuivre ne manquaient pas non plus. Il en situe plusieurs à proximité de Gressenich, localité où les Romains exploitèrent la calamine, probablement pour fabriquer du laiton, seul usage imaginable à une certaine échelle. Il cite comme P. Fourmarier le district cuprifère de Lierneux-Salm-Château.

Un autre témoignage moderne nous vient de J. R. Maréchal qui, après ses essais de fabrication du laiton par le procédé ancien à la calamine, consacrera toute sa vie aux questions techniques posées par les alliages du cuivre ainsi qu'à leur histoire et à celle du zinc : « Quant à l'origine du cuivre, les avis sont partagés : les uns disent que le cuivre venait du Harz ou de Saxe, les autres du Tyrol. Quant à moi je pense qu'à l'origine, on a dû utiliser du cuivre de nos régions ; j'en ai la preuve dans le fait qu'il existait des exploitations de cuivre dans la région de Dinant et Givet. Peut-on même aller jusqu'à dire que ces exploitations ont été une des causes de l'implantation de l'industrie de la dinanderie à Dinant » (2). Une note infrapaginale très instructive cite les développements ultérieurs de l'industrie du laiton auxquels furent associés des ouvriers dinantais.

Chez nous, la question de l'origine du zinc présent dans le laiton ne présente aucune difficulté ; le sillon Sambre-Meuse-Vesdre-Aix a été fouillé bien avant l'an mil. La fortune de Dinant par la prospérité de ses batteurs est due à l'existence à proximité de la ville ou sur le fleuve de minerais de zinc ainsi que de cuivre dont il a été question plus haut. Des recherches récentes ont montré que, aussi bien au S-E. qu'au S-W. de la ville, il existe une minéralisation de zinc dans diverses couches

---

(1) August VOIGT, *Gressenich und seine Galmei in der Geschichte*. Dans *Bonner Jahrbuch*, 155-156 (1955-1956), pp. 318-335.

(2) Jean-R. MARÉCHAL, *La fabrication du laiton avant la découverte du procédé Dony d'extraction du zinc*. Dans *Bulletin scientifique de l'association des Élèves des Écoles Spéciales*, Liège, 11/1938, p. 11.

géologiques dénommées d'après quatre localités de la région. On peut raisonnablement penser que, comme pour le cuivre, les mineurs ont d'abord été des grapilleurs qui ont ensuite à peine écorché les terrains superficiels avant de recourir aux minerais provenant de l'aval. Ceux-ci se présentaient en veines ou amas plus riches et plus accessibles.

Dans l'alliage des fonts, s'est faufilé le plomb accompagnateur habituel de la calamine et de la malachite ; la teneur relevée dans la cuve peut s'expliquer uniquement par l'impureté initiale des minerais de base. S'il s'agissait d'une addition intentionnelle, la difficulté serait mince. Dans les archives de l'abbaye de Neufmoustier, fondée en 1101, nous trouvons deux textes en français et en latin faisant état d'une donation située « encontre pleumont » ou « contra plumbarium montem », le mont des plombières ou du plomb ([1]). En 1130, ce toponyme était déjà probablement assez ancien.

En outre, apparaît encore dans la composition un certain pourcentage d'étain (voir tableau I). En Europe, celui-ci provenait traditionnellement depuis l'antiquité des Cornouailles (Angleterre) ou de l'Erzgebirge (Bohême), deux régions où allaient commercer les marchands mosans.

Dans ce tableau des origines des métaux, nous ne pouvons omettre d'introduire quelques notes relatives aux possibilités d'approvisionnement de l'empire latin d'Orient.

En ce qui concerne le cuivre et la calamine, leur premier alliage par cémentation fut l'invention des Mossynèques peuplade du N-W. de l'Asie Mineure et au sud de Trébizonde ([2]). Actuellement, la Turquie continue à produire et exporter des concentrés de cuivre et de zinc, en quantités réduites mais non négligeables.

Touchant le cuivre, le gisement de Chypre et son prolongement continental n'étaient pas épuisé.

---

(1) A.E.H., Abbaye de Neufmoustier. Art. 14, f° 9 V., art. 14*bis*, f° 13, R.V.

(2) e. a. Pseudo-Aristote, *De mirabilius auscultationibus*, ch. 49 et 62.

Le minerai de plomb argentifère, qui permit à la Grèce d'inonder les ports de la Méditerranée de pièces à la chouette d'Athènes et dans l'immédiat de défaire les Perses à Salamine avec une toute nouvelle flotte, provenait du Laurion à moins d'un jour de marche d'Athènes ou du cap Sounion. L'exploitation intensive par des esclaves loués à la journée avait cessé peu avant notre ère. Mais les grapillages aux fronts de taille abandonnés ont dû se poursuivre sporadiquement. Ces mines étaient tellement peu oubliées qu'une compagnie française en recommença l'exploitation au milieu du siècle dernier et la continue toujours maintenant avec succès (1).

En ce qui concerne la cassitérite, principal minerai d'étain, nous ne sommes pas certain que les mines des monts Taurus soient restées en activité jusqu'au Moyen Âge (2). Par contre, Lombard (3) nous aide à clarifier le problème : l'étain des Cornouailles traversait la Gaule pour être embarqué à Marseille ou à Venise d'où il était acheminé vers les ports d'Afrique du Nord et, sans doute, en partie vers Constantinople. Il signale aussi que déjà l'étain de Malaisie était amené jusqu'aux rivages septentrionaux de la Mer Rouge et du Golfe Persique. Du métal des deux origines se trouvait sur le marché d'Alexandrie. Ce n'était donc qu'un jeu pour les Byzantins de se procurer le métal par leurs propres vaisseaux ou ceux de leur concurrente et... amie, Venise.

IV. — L'appareil de fusion utilisé par Théophile sous deux formes et dans deux dimensions différentes sera décrit au Ve chapitre. Le plus petit est représenté en coupe et en plan dans les fig. 6 et 7, tandis que celui de grande capacité apparait dans la figure 14.

---

(1) Édouard ARDAILLON, *Les mines du Laurion dans l'antiquité*. Paris, Fontemoing, 1897 ; Éd. FUCHS et L. DELAUNAY, *Gîtes du Laurion*. Dans le *Traité des gîtes métallifères*, t. II, pp. 375-387, Paris, 1893.

(2) E. a. K. Aslihan YENER & Hadi ÖZBAL, *Tin in the Turkish Taurus Mountains : The Bolkardag mining district*. Dans *Antiquity*, 61 (1987), 220-226.

(3) Maurice LOMBARD, *Les métaux dans l'ancien monde du Ve au XIe siècle*. Paris, Mouton, 1974, pp. 187-189 et carte II.

V. — Les techniques mises en œuvre

> Falsche Konstruktionen erhalten wir, wenn wir von unseren jetzigen Werkzeugen, Maschinen und Verfahren ausgeben. Einst machte vieles anders als heute. Man darf das alte deshalb nicht kurios nennen ; es ist bedingt durch Kentnisse, Bedürfnisse und Geist der Zeiten und Völker.
>
> F.-M. FELDHAUS, *op. cit.*, p. 15.

A. — *La préparation des minerais*

Théophile n'emploie que très peu de mots pour décrire le travail d'exploitation des mines : « Le cuivre est né en terre. Quand une veine en est découverte, on l'obtient par un travail très pénible d'abattage et de fragmentation » ([1]).

Pour ce qui a trait à la préparation des minerais qui lui seront nécessaires, il n'est guère plus prolixe : « Extrait de la terre en grande quantité, ce minerai — la malachite — est mis en tas et brûlé comme la chaux. Il ne change pas de couleur mais il perd sa dureté de sorte qu'il peut être brisé. Il est ensuite brisé en menus morceaux et... placé dans un fourneau ».

Quant à la calamine, « une espèce de minerai jaunâtre et parfois rougeâtre, elle n'est pas brisée mais mise juste après son extraction sur un grand feu de bois et calcinée jusqu'à ce qu'elle soit ardente » ([2]).

Il est certain que quelques étapes ont été omises ; il est plus que probable qu'un tri sélectif se faisait déjà au front de taille et que l'abatteur essayait de ne pas abîmer les gros fragments enchâssés dans leur gangue, mais aussi qu'après l'arrivée au jour, les fragments de petite taille et souillés passaient dans une auge de débourbage et de décantation où, par gravité les « fines » se rassemblaient au fond alors que les boues étaient

(1) *Théophile*, III, 63.
(2) *Ibidem*.

emportées par l'eau de lavage. Après séchage, le minerai mixte débourbé était trié manuellement.

Les moyens plus modernes de séparation qui seront inaugurés dans le Harz étaient encore ignorés et certains très anciens étaient oubliés, tels que les méthodes apparentées au sluicing et à la spirale de Humphrey utilisées très tôt en Grèce, très bien décrites par Conophagos et le système d'élutriation par bacs et siphons disposés en cascade employé en Italie sous l'empire romain ([1]).

B. — *La réduction du cuivre*

Le cuivre, principal constituant du laiton, a dû être extrait (réduit) de son minerai, la malachite, provenant d'une mine en phase d'exploitation superficielle ([2]). Cette « pierre de couleur verte et très dure et naturellement chargée de plomb » ([3]) est d'abord, après broyage, mise au fourneau dans un creuset abondamment garni de charbon de bois. On active la combustion avec des soufflets actionnés jour et nuit. Théophile insiste sur la nécessité d'alterner les couches de charbon et de minerai en commençant par les charbons. Lors de la réduction, le plomb exsude du minerai en premier lieu et est éliminé « par certaines petites cavités ». Après fusion du cuivre, opération longue, on le « jette » ([4]). Et on recharge le fourneau pour une nouvelle opération. Si le cuivre est destiné à faire une cloche, on y mêle une cinquième partie d'étain.

Mais si Théophile veut faire de ce cuivre un ouvrage pouvant se dorer et, en même temps, assez malléable pour pouvoir battre des images, animaux, etc. ou encore faire du laiton, il le purifie

---

(1) Constantin CONOPHAGOS et Herman MUSCHE, *La méthode de concentration des minerais par les anciens Grecs aux laveries planes du Laurium etc.*, Athènes, 1970, VII-17-11 fig., 21-13 fig. h.t. ; Rinaldo BINAGHI, *La metallurgia ai temppi dell'impero romano*. Rome, Istituto di studi romani, 1946, 9 et pl. 2, c-d.

(2) Otto WERNER, *op. cit.*, p. 145 et ss.

(3) *Théophile*, III, 63.

(4) « Jeter ou jetter », terme ancien remplacé maintenant par « couler ».

dans une poche-creuset — que nous décrirons plus bas — en jetant « dessus de la cendre de charbon légère et en remuant avec un morceau de bois effilé et sec » et il voit « aussitôt le plomb comme une matière glutineuse adhérer à la cendre ». Éventuellement, il recommence plusieurs fois cette opération, après avoir, chaque fois, pris soin de réchauffer le métal ([1]).

Les descriptions de Théophile appellent trois remarques :

1) Les tuyères des soufflets sont disposées « de manière que le vent aille en partie dedans, en partie dessus et non dessous » (des charbons recouvrant le métal à réduire) ([2]). Ce genre de soufflage est le moins oxydant et Biringuccio l'utilisera encore pour ses fusions en « fours creux » comme les désignent Frémont *et al.* ([3]).

2) Il n'est pas certain que, malgré les épurations répétées, suivies chaque fois d'un essai physique de pureté, l'épuration du cuivre à la cendre fine ait toujours permis d'atteindre le degré de pureté exigée d'un métal destiné à la batterie ou à la dorure.

3) Théophile ne signalant que la seule malachite comme minerai de cuivre, on est autorisé à penser qu'il était approvisionné par un gisement récemment mis à fruit et non encore approfondi jusqu'à atteindre la zone des sulfures ([4]).

C'est du cuivre ainsi préparé et « jeté » en petits saumons dans le sol de sa fonderie que Théophile se servira pour obtenir par cémentation le laiton des plus beaux moulages ([5]).

C. — *La calamine « constituant » du laiton*

Cette pierre de couleur jaunâtre quelquefois rousse qui s'appelle calamine est en importance le second élément constitutif

(1) *Théophile*, III, 67.
(2) *Ibidem*.
(3) Ch. Fremont *et al.*, *op. cit.*, p. 186.
(4) O. Werner, *op. cit.*, p. 146.
(5) Moulage : on appelle moulage aussi bien une pièce obtenue par coulée d'un métal dans le creux d'un moule que le travail effectué pour ménager ce creux.

du laiton. Le zinc qu'elle contient sera cédé au cuivre à haute température à la façon dont une éponge absorbe l'eau.

Elle est naturellement chargée de plomb comme la malachite. Mieux, ses minerais et ceux du plomb se trouvent côte à côte dans les mêmes gisements, et dans des proportions variables non seulement de mine à mine mais aussi dans la même exploitation.

Tantôt c'est le plomb, tantôt c'est le zinc qui prédomine. Ainsi y avait-il prédominance du plomb dans le pays de Namur ; à Marche-les-Dames, les extrémités du filon différaient du centre. Il y avait plus de zinc que de plomb dans la partie orientale du pays. Pour nous limiter à un seul exemple, la Société de la Vieille-Montagne a extrait des mines de Schmalgraf, entre 1869 et 1933, 157.835 t de zinc contre 13 763 t de plomb ([1]).

Un mélange de calamine et de charbon de bois broyé finement est préparé en vue de charger le creuset où se formera l'alliage. Aucune indication n'est donnée touchant les proportions des matières entrant dans ce mélange.

D. — *La fabrication du laiton*

Théophile procède comme suit ([2]) :

Dans des creusets, entourés de charbons ardents, placés dans le fourneau à même la grille, il introduit un sizième du mélange calamine-charbon broyé finement ; il achève le chargement des creusets avec des fragments de cuivre qu'il recouvre de charbon. De temps à autre, il débouche les trous de la grille du four ([3]). Lorsque le cuivre est fondu, il remue le métal avec soin à l'aide d'un ringard effilé, courbe et emmanché de bois, afin que la

---

(1) L. Dejonghe, F. Ladeuze et D. Jans, *Atlas des gisements plombo-zincifère du synclinorium de Verviers (Est de la Belgique)*. Service Géologique de Belgique, Mémoire n° 33, p. 277.

(2) *Théophile*, III, 66.

(3) La description du four est donnée en E. ci-après avec illustration (fig. 7).

calamine se mélange bien au cuivre. Avec de longues tenailles, il déplace de temps à autre les creusets pour qu'ils ne s'attachent pas à la grille ; il recharge ensuite du mélange calamine-charbon et ensuite de cuivre en fragments et recouvre de charbon comme précédemment. Quand la fusion est complète, il remue encore une fois l'alliage. Il retire les creusets et verse leur contenu dans des empreintes ménagées dans le sol de la fonderie ou dans une couche de sable horizontale où leur forme s'imprime mieux. Dès qu'un creuset est vide, il le remet au feu et recommence les opérations précitées autant de fois qu'il le faut pour obtenir la quantité de laiton désirée. Les saumons coulés dans le sol seront utilisés, en seconde fusion, à la coulée des objets les plus divers.

Voici obtenu le laiton composé de cuivre et de zinc, celui-ci ayant imprégné le cuivre par cémentation à chaud. Cette dernière a été considérée comme possible dès le point de fusion du zinc, mais Smithells ([1]) dans son monumental ouvrage précise qu'elle ne commence réellement et encore à une allure très faible qu'aux environs de 641° C et se fait à bonne allure vers 950° C, qui est la température de début de fusion d'un laiton à 30 % de zinc, alors que celle du cuivre pur est de 1084° C. Elle commencerait donc à une température supérieure à celle de fusion de zinc (419° C) et serait surtout active au-dessus de son point d'ébullition (907° C) alors que le cuivre est toujours solide.

Dans le cas de l'alliage des fonts, la cémentation s'est arrêtée dès que la calamine fut épuisée. C'est peut-être intentionnellement que le fondeur n'en a pas introduit davantage. Notons cependant que lors de la seconde fusion, le laiton perdra quelques % de zinc, pourcentage d'autant plus élevé que le métal aura été maintenu plus longtemps en fusion ou que celle-ci aura été plus lente.

(1) Colin J. SMITHELLS, *Metals reference book*. Londres, 1949, tableau p. 104.

E. — *Appareil de fusion*

Essentiellement, il s'agit d'un four potager, c'est-à-dire que le métal y est fondu dans un creuset (pot) amovible, transportable, léché par les flammes, une couverture de charbon de bois protégeant le bain de l'oxydation. Nous ne nous écarterons guère des explications de Théophile, spécialement de ses chapitres 64 et 85.

1. *Creuset*

À l'intérieur comme à l'extérieur d'une marmite en fer (cacabus) pourvue de chaque côté de deux oreilles dans lesquelles on peut introduire deux perches de bois solide, il applique une couche d'argile fortement pétrie, une fois, deux fois, trois fois, jusqu'à ce qu'il y ait une épaisseur de deux doigts. Ce n'est que parfaitement séchée et ensuite cuite au bois de chêne à l'intérieur et à l'extérieur, qu'il l'établit sur la grille du fourneau.

2. *Fourneau*

Sur quatre potelets de pierre réfractaire fichés en partie dans le sol et disposés en forme de croix, également élevés de la terre de la hauteur d'un pied, il dispose quatre traverses de fer carré épaisses d'un doigt ; sur ces traverses, il pose dans un sens puis, au-dessus des premiers, perpendiculairement, d'autres fers de même profil espacés de trois doigts, qu'il enrobe complètement de terre réfractaire malaxée avec du crottin de cheval sur une épaisseur de trois doigts. Pendant que ce gâteau armé sèche, il ménage, au milieu de chaque carré formé par les barreaux, à l'aide d'un bois effilé, un trou rond aussi grand que possible, pour laisser passer les flammes.

Après séchage de la grille, la poche est assise en son milieu ; au-dessus de la grille et autour du creuset, il monte un four cylindrique « avec de petites pierres et la même argile ». Cette cuve plus haute que large se rétrécit au-dessus du creuset, est reliée par quatre ou cinq liens de fer et soigneusement enduite avec la même argile qui a servi à faire le grille, « à l'intérieur et

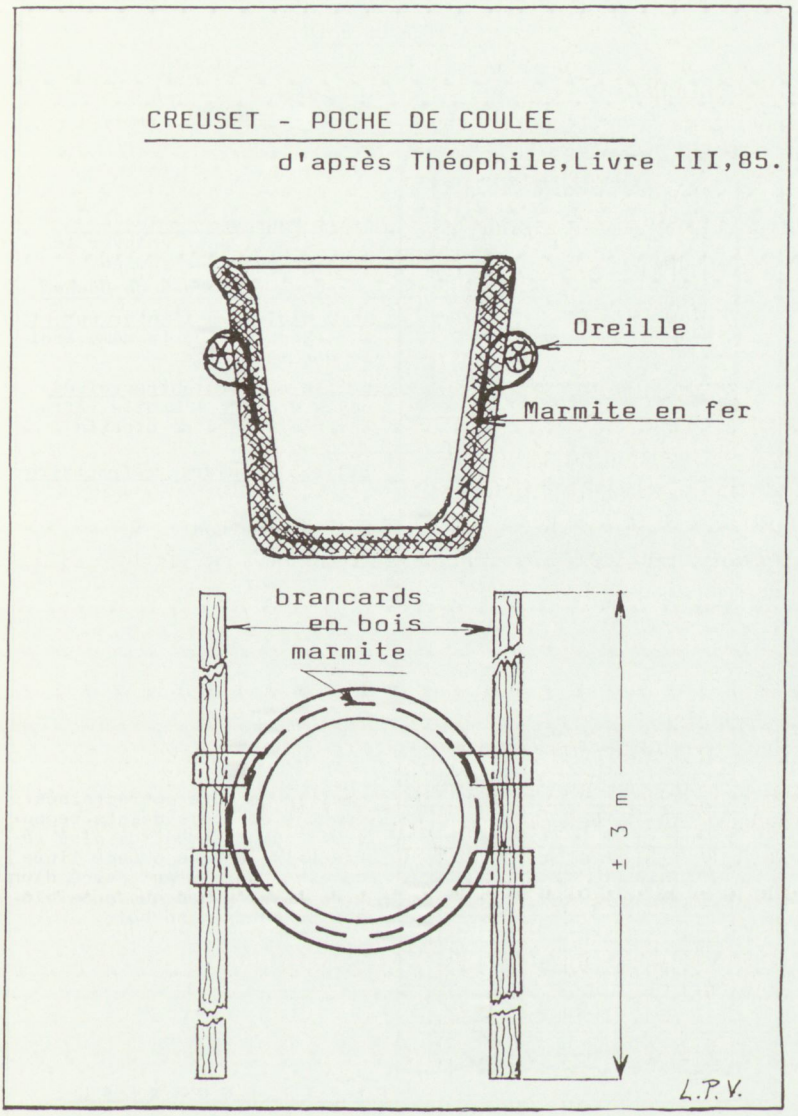

Fig. 6. — Creuset-poche de coulée, selon Théophile, III, 85 (dessin de l'auteur).

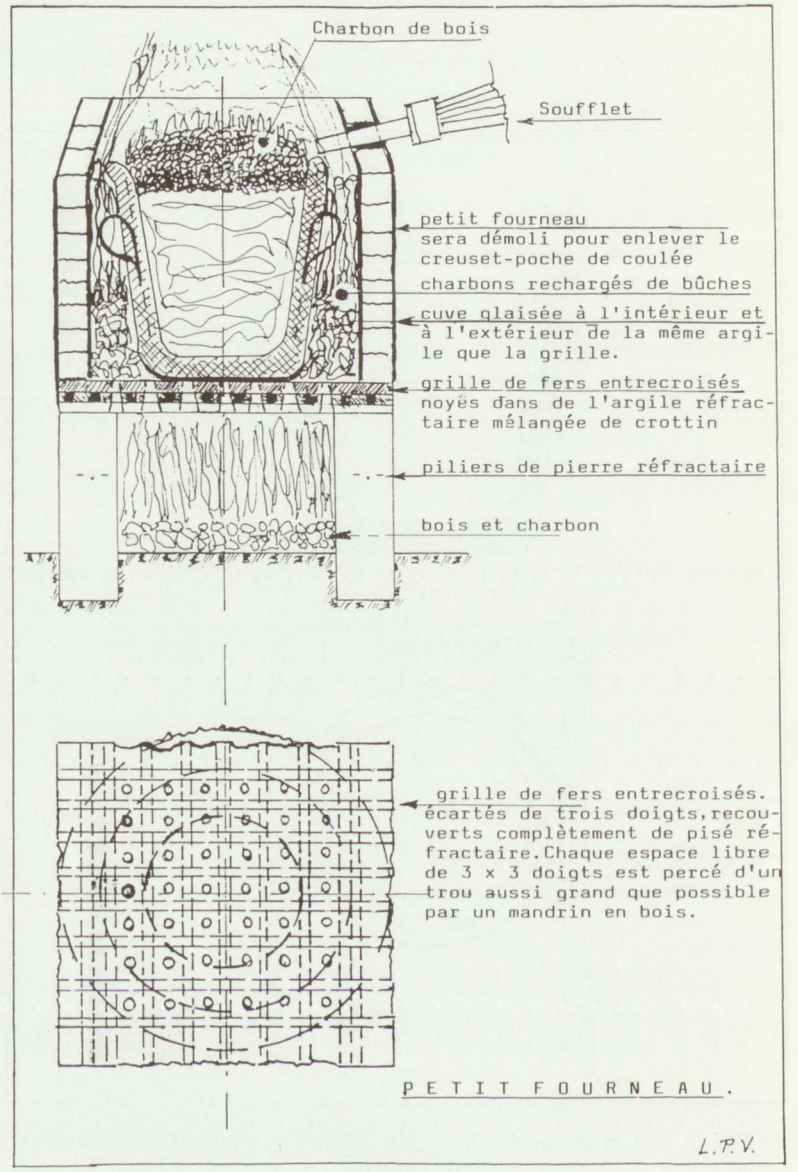

Fig. 7. — Petit-fourneau, d'après Théophile, Livre III, 64 et 85 (dessin de l'auteur).

à l'extérieur » d'après le chap. 64, seulement « à l'intérieur » d'après le chap. 85. Pour la fabrication du laiton, ce four reçoit plusieurs petits creusets, et pour les secondes fusions un unique creuset-poche de coulée.

Le séchage des fourneaux, leur chargement, la mise à feu, l'installation et la fixation des soufflets sont des opérations minutieusement décrites. Nous dessinons le fourneau à creuset-poche unique comprenant un chauffage périphérique à tirage naturel et une couverture de charbon de bois sur le creuset dont la combustion est activée, dans le cas du petit four, par le vent d'un soufflet. Cette couverture de charbon forme sur le bain métallique en préparation une voûte ardente échauffant la masse et lui apportant par ses cendres un élément de protection efficace contre les pertes de zinc par sublimation.

La fragilité des parois du four est voulue ; elle facilite sa destruction rapide et le prompt enlèvement du creuset-poche dès que deux brancards de bois solides ont été introduits dans les oreilles de fer citées ci-dessus.

Quatre siècles plus tard, Biringuccio utilisera encore le soufflage par le haut avec un four rustique formé dans une manne d'osier (fig. 8).

Point capital : l'importance pondérale de la pièce à couler peut exiger le contenu de plusieurs creusets-poches ; alors « si vous voulez éviter le travail des hommes qui portent et versent le métal, procurez-vous une très grande marmite, unie au fond ; faites-y un trou au côté de ce fond, et couvrez d'argile à l'intérieur et à l'extérieur, comme plus haut ». Malgré son chauffage extérieur, c'est peut-être le premier cubilot pourvu d'une chapelle de coulée et d'un tampon à percer au moment de la coulée.

Le grand four sera servi par un triple rang de souffleurs. Leurs soufflets, loin de ressembler à ceux de nos maréchaux-ferrants, sont ici constitués de peaux de mouton retournées garnies au cou d'une tuyère et à l'arrière-train de deux bâtons permettant d'ouvrir ou fermer manuellement cette sorte de sac. En tirant vers soi, la main étant ouverte et les bâtons écartés, on

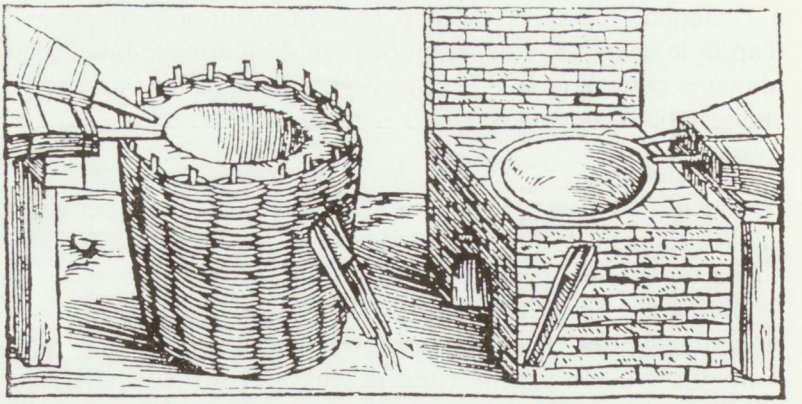

Fig. 8. — Fusion dans une cassette ou dans un fourneau damé dans un panier, utilisant le soufflage « par-dessus », d'après V. Biringuccio (23), Éd. Vincent, f° 23 v°, Livre 7, chapitre 2.

Fig. 9. — Soufflet de métallurgiste au temps de Théophile. Reconstitution approximative par F.-M. FELDHAUS, *op. cit.*, sub (71), p. 179, d'après Théophile, III, 4.

emprisonne un volume d'air que des mouvements inverses insufflent dans les charbons ardents (fig. 9) ([1]).

Dans les deux chapitres suivants, nous tentons de reconstituer le moulage et la coulée des fonts en prenant pour guide la description de la fabrication d'une cloche faite par Théophile en III,85.

(1) D'après J. E. REDHER, *Primitive furnaces and development of Metallurgy*. Dans *Historical Metallurgy*. Londres, 1986, 20, n° 2, 87-92, un fourneau de 30 cm de diamètre pourvu d'une tuyère simple et conduit par un seul opérateur peut atteindre 1600° C, température largement suffisante, en admettant qu'elle pouvait être atteinte dans les fourneaux de Théophile, pour obtenir la fusion de ses alliages et atteindre la température de coulée.

F. — *Moulage des fonts*

La confection du moule est le point le plus délicat et le plus long à mener à son terme. Elle sera exposée avec l'aide d'une série de dessins : coupes et projections horizontales du chantier de moulage et coupes verticales pour les préparatifs de coulée.

En III.F. nous avons exposé les raisons pour lesquelles le troussage horizontal était le seul à pouvoir être envisagé jusqu'au début du XVIe siècle. Biringuccio bien que recourant déjà à l'artifice de la fausse cloche le décrit encore dans sa « Pyrotechnie », livre VI, chapitre 13, en 1540 (fig. 8).

Comme tous les fondeurs qui l'ont précédé, Théophile utilise le procédé dit « à la cire perdue ». Dans le chapitre 85 de son livre III qui est le plus long de son ouvrage se trouve la description de la fabrication des cloches.

C'est en nous appuyant sur cette description que nous basons notre tentative de reconstitution aussi fidèle que possible du troussage, du modelage et de la coulée des fonts.

Théophile ne donne pas les dimensions de la cloche qu'il réalise, se mettant probablement sur un plan général afin d'englober toute la gamme des dimensions réalisées à son époque. Un bois effilé de section carrée est l'axe de révolution de toute création.

« Cette pièce de bois de chêne sec, longue selon les proportions de la cloche que vous voulez faire, de manière qu'elle sorte des deux côtés du moule de la longueur d'une palme ; à l'une de ses extrémités, elle sera plus grosse et carrée ; à l'autre elle sera plus effilée et ronde, afin qu'elle puisse être tournée dans l'ouverture, qu'elle aille en grossissant peu à peu afin qu'elle puisse être retirée aisément quand l'ouvrage sera achevé. Ce bois, dans la partie la plus grosse, à une palme du bout, sera coupé tout autour pour faire un creux (nous dirons gorge) large de deux doigts ; le bois sera rond en cet endroit ; auprès de ce creux l'extrémité du bois sera effilée (nous lirons réduite), afin que l'on puisse l'unir à un autre bois courbé (ce bois courbé est le *Kurbel* des Allemands soit la manivelle), au moyen duquel il

puisse être tourné comme un tour... Dans l'un des ais, on fera un trou dans lequel l'extrémité ronde puisse être tournée ; dans l'autre, à l'opposite on fera également une incision profonde de deux doigts dans laquelle l'incision ronde peut tourner ».

On verra en examinant nos figures 10, 11, 12, que nous sommes ici doublement infidèle à la description de Théophile. Non seulement nous utilisons un arbre à trousser entaillé au tour d'une gorge près de chaque extrémité, mais cet arbre pose simplement sur les ais du chantier de moulage où ses gorges s'adaptent exactement dans des échancrures en demi-cercle dont le contour est de section torique. En outre, à cet arbre nous adaptons une lanterne qui donne directement du volume au noyau, économise le malaxage d'un volume de terre appréciable, et, plus tard, l'évidement du noyau central qui, outre les justifications de Théophile contenues dans l'alinéa suivant, a pour effet de contrarier le moins possible le retrait de la pièce pendant son refroidissement.

Ce dernier propos ouvre une piste à la question du diamètre des cloches troussées par Théophile ; en effet, celui-ci recommande que, lorsque le moule est achevé, « les dernières couches d'argile étant sèches, tournez le moule sur le côté et dans l'argile intérieure faites un creu large et profond afin qu'elle n'ait pas plus d'un pied d'épaisseur, parce que si le moule restait plein à l'intérieur, à cause du poids trop considérable, il ne pourrait pas être levé, ni être cuit par-dessous à cause de l'épaisseur ». Deux pieds plus un large creux cela donne un diamètre frôlant les trois pieds ; nos fonts ne sont guère plus grands aussi pouvons-nous raisonnablement nous interroger sur ce que Théophile appelle l'épaisseur. Est-ce celle qui subsiste du noyau central ou s'agit-il de la somme que donne cette épaisseur ajoutée à celle de la chape ? Si la dernière supposition était la bonne, sa cloche ne dépasserait guère le diamètre de deux pieds. Nous ne doutons pas que pour une cloche de même dimension que les fonts Théophile aurait estimé devoir utiliser une lanterne qui dans notre conception n'est qu'un adjuvant tout provisoire.

Dans le même ordre d'idées, l'usage de la grande marmite décrite sous V.E.2. n'est sans doute pas seulement justifié par

l'allègement du travail des hommes mais aussi parce qu'il répond mieux aux exigences de la coulée sans incidents d'un moulage important.

Cette mise au point étant achevée, revenons à la description du moulage.

Imaginez une forte table en bois sans plateau (fig. 10, 11, 12) ; les traverses horizontales sont solides et fermement clouées ou chevillées sur les pieds de section carrée et d'une hauteur d'environ un mètre. Ces pieds sont éventuellement contreventés par des lattes allant obliquement de l'un à l'autre pour éviter la dislocation du chantier.

Au milieu de deux traverses opposées est ménagée une échancrure en forme de demi-cercle dans lesquelles s'engagent les gorges de l'arbre à trousser dont nous avons esquissé plus haut la description que nous complétons maintenant.

Sur sa partie de gauche intérieure au chantier, l'arbre est rendu tronc pyramidal par clouage de quatre planchettes en forme de coins très aigus lui donnant la dépouille nécessaire à son dégagement lorsque le moule sera déposé. Sur sa partie de droite, prenant appui sur des planchettes transversales formant des croisillons ou sur deux plateaux circulaires solidement fixés sur l'arbre, est construite une sorte de cage tronconique, la lanterne, dont les bâtons sont ronds ou carrés. En raison des efforts qu'elle devra subir ultérieurement, cette cage doit être de construction soignée et solide. Sur l'extrémité droite de l'arbre, en dehors du chantier, est fixée une manivelle qui permet à un « enfant assis » — un apprenti ? — de faire tourner l'ensemble. Et tout d'abord, pour entourer la lanterne d'une longue tresse de paille d'avoine enroulée en hélice sur les bâtons formant tronc de cône et en spirale sur le fond.

On enduit ensuite la paille recouvrant la lanterne ainsi que le tronçon de l'arbre non habillé de paille de couches successives d'argile « fortement pétrie ». Théophile ne cite ici aucune incorporation de dégraissant, plastifiant ou liant générateur de porosité de l'argile comme crottin — qu'il cite par ailleurs — sciure, bourre, filasse de chanvre, etc. Il oublie peut-être de les signaler

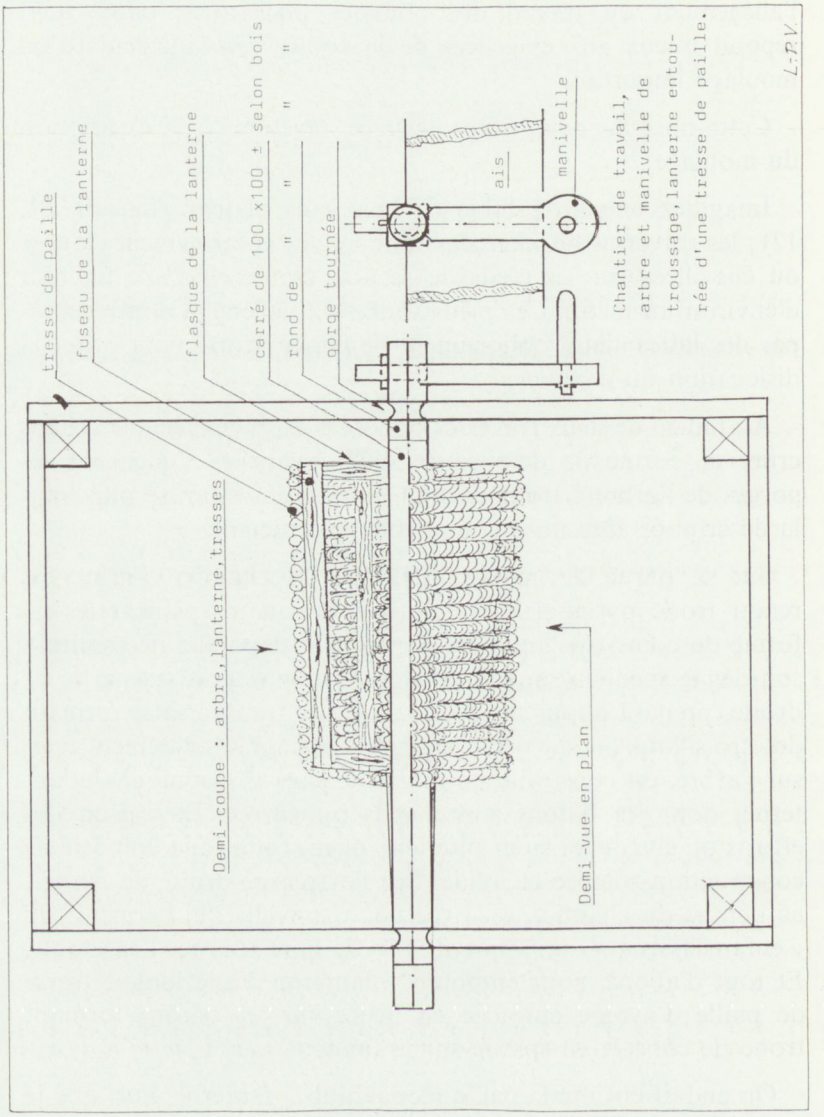

Fig. 10. — Chantier de travail (dessin de l'auteur).

mais on les emploiera toujours plus tard dans des travaux semblables.

On progresse couche après couche en veillant à n'en ajouter une nouvelle que si la précédente est parfaitement sèche. On égalise ces couches successives assez grossièrement sans les lisser afin qu'elles adhèrent mieux l'une à l'autre. De grossières planchettes appuyées sur les traverses longitudinales peuvent convenir à cet usage. L' « enfant » fait tourner l'ensemble. Il veille aussi à graisser aussi souvent que nécessaire les contacts arbre-ais qui autrement l'entraveraient dans son effort.

Lorsque le noyau est arrivé à ses dimensions définitives, il est parfaitement lissé à l'aide d'une planchette au bord inférieur biseauté fermement appuyée sur les ais. Pour faciliter ce lissage la surface du noyau peut, si nécessaire, être légèrement humectée. Elle sera parfaitement sèchée avant l'opération suivante.

Sur ce noyau, on applique des plaques jointives et d'égale épaisseur de graisse tiédie à la main. Cette graisse a été aplanie à l'aide d'une sorte de rouleau à tarte, entre deux lattes, de même épaisseur que la cuve, fixées sur une planche bien lisse et mouillée pour prévenir l'adhésion au bois. Ces plaques sont appliquées sur le noyau, collées au fer chaud sur leurs bords et clouées par des clous en cuivre rouge, moins fusibles que le laiton qui viendra les englober pendant la coulée. On rebouche au doigt les interstices qui pourraient subsister entre elles. Les clous, certains d'entre eux tout au moins, ne doivent pas être enfoncés jusqu'à affleurer la surface de la graisse. Leur fonction sera de maintenir l'écartement entre le noyau et la chape pendant les manipulations ultérieures et surtout lors de la coulée. Ce que Théophile appelle graisse est sans doute un mélange de suif avec de la cire de remploi bien décantée ou filtrée qui accroit sa dureté après refroidissement.

Sur cette graisse bien unie à l'outil tranchant — un véritable travail de tournage — on applique : 1) les moulures qui ont été calibrées d'avance à la manière des plaques et qui seront comme elles tournées à l'outil tranchant ; 2) les arbres, reliefs et personnages à la place qui leur a été tracée ou piquée à la pointe.

Comme pour les plaques, la fixation de ces divers motifs est assurée en passant un fer chaud sur les jonctions des cires aux graisses et par clouage. Cette dernière proposition ne se trouve pas dans Théophile pour des raisons très simples : sa cloche est coulée dans la position où elle sera suspendue et son noyau central ne court pas le risque de se déplacer par rapport à la chape et, de plus, les motifs dont il pare son modèle sont incisés dans la graisse.

Sans ce clouage est-il concevable que des motifs d'un poids déjà appréciable puissent rester suspendus fermement lors de leur passage au point bas de la rotation pendant les opérations suivantes. Pour étayer notre hypothèse, nous attirons l'attention sur le fait que des points de métal plus rouge apparaissent à certains endroits de la cuve et de ses reliefs et que des clous ne sont jamais absents dans les pièces anciennes soumises à un examen attentif.

Pour rappel les personnages de cire se détachant fort du fond sont, très vraisemblablement modelés sur un moyau formé autour d'un âme de menu charbon de bois, ces noyaux sont pourvus d'une portée traversant la cuve en graisse débouchant sur ou, de préférence, dans le noyau central comme nous l'avons exposé en III.E. et illustré par la fig. 4.

Enfin, il nous paraît opportun de noter que le travail de modelage et de fixation des cires est grandement facilité du fait qu'il peut s'exécuter pour chacune des cinq scènes sur une surface gauche assez proche de l'horizontale.

Le modelage en cire des reliefs est la seule tâche requérant l'intervention d'un véritable artiste. Les travaux précédant leur mise en place comme ceux qui vont suivre peuvent être exécutés par une main d'œuvre qualifiée mais n'y entendant rien à la sculpture.

Les reliefs étant solidement fixés, le mouleur se remet au travail. Avec de l'argile « pétrie avec soin », il pose — probablement au pinceau — une couche légère sur la graisse et les cires. Lorsque cette couche, affermie par son séchage, protège suffi-

samment le modèle, il progresse couche par couche, chacune étant parfaitement sèche avant l'application de la suivante.

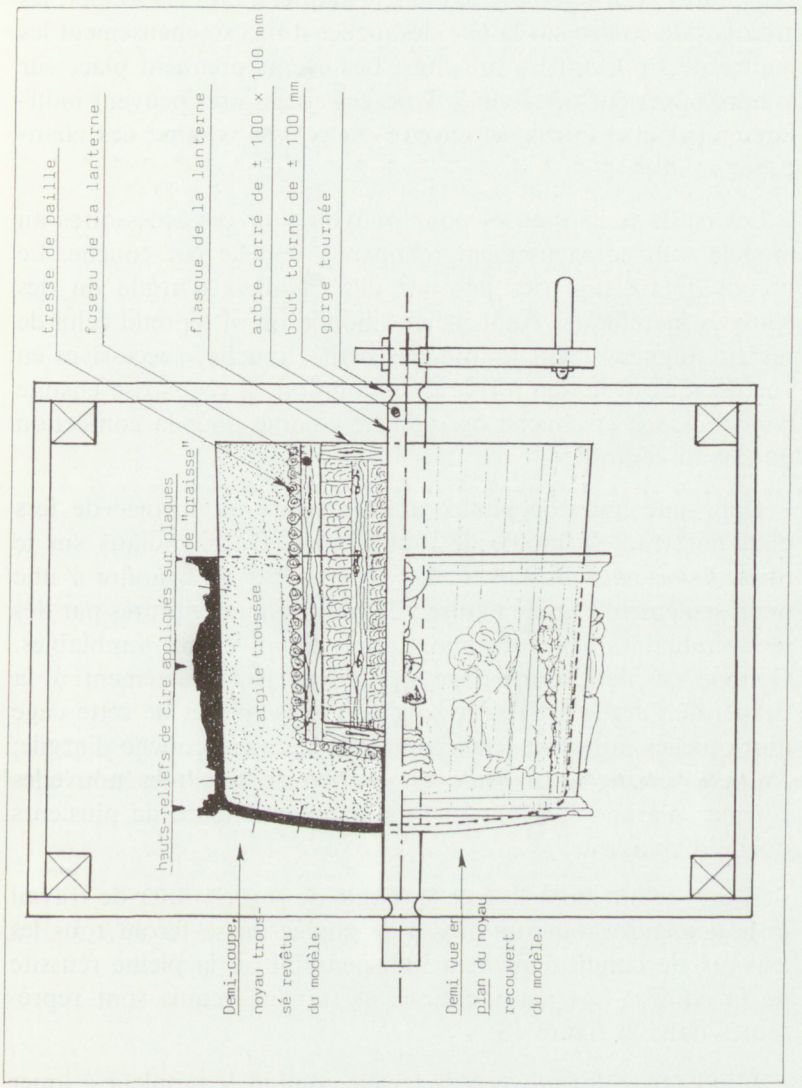

Fig. 11. — Chantier de travail après l'exécution du modèle (dessin de l'auteur).

Quand l'épaisseur d'argile couvrant les personnages est jugée suffisante, prend place une des tâches les plus délicates du mouleur. Il fixe sur le moule séché, en reperçant les couches d'argile extérieures pour rejoindre le modèle auquel il faut les souder, les attaques de coulée sur la tête desquelles il fixe soigneusement les maîtres-jets portant les tire-cires. Les évents prennent place sur le bord supérieur de la cuve. Tous ces accessoires peuvent indifféremment être fabriqués en cire ou graisse comme des chandelles roulées.

Les petits puits creusés pour pouvoir unir ces accessoires au modèle sont soigneusement rebouchés, couche par couche. Le travail de fixation des jets par des cavaliers d'argile ou des épingles métalliques étant mené à bonne fin, il reprend celui de revêtir soigneusement le tout par petites touches successives en vue de retrouver une forme de révolution. Il régularise ensuite par troussage et couche par couche comme pour la confection du noyau central.

Dans une nouvelle phase, une armature est formée de fers plats enserrant le moule de toutes parts. Quasi radiaux sur le fond, ils se relèvent suivant les génératrices du cylindre à une main seulement l'un de l'autre ; ils sont ensuite ceinturés par des fers semblables à des distances approximativement semblables. Comme ces fers d'armature ne collent pas exactement à la chape, de l'argile est forcée sous toutes les pièces de cette cage afin qu'elles adhèrent fermement à la dernière couche d'argile. Enfin le moule ainsi armé est enrobé de quelques nouvelles couches d'argile formant une carapace extérieure de plusieurs doigts d'épaisseur.

Il faut maintenant libérer le moule de son chantier de travail et le descendre dans une fosse de coulée où se feront tous les travaux de conditionnement indispensables à la pleine réussite de la coulée. Les manutentions et travaux requis sont représentés dans la figure 13.

L'indigence des moyens de levage conduit le mouleur à jouer d'astuce. La fosse de coulée est excavée à quelques pas du moule et une partie de la terre qui en sort est amenée sous le

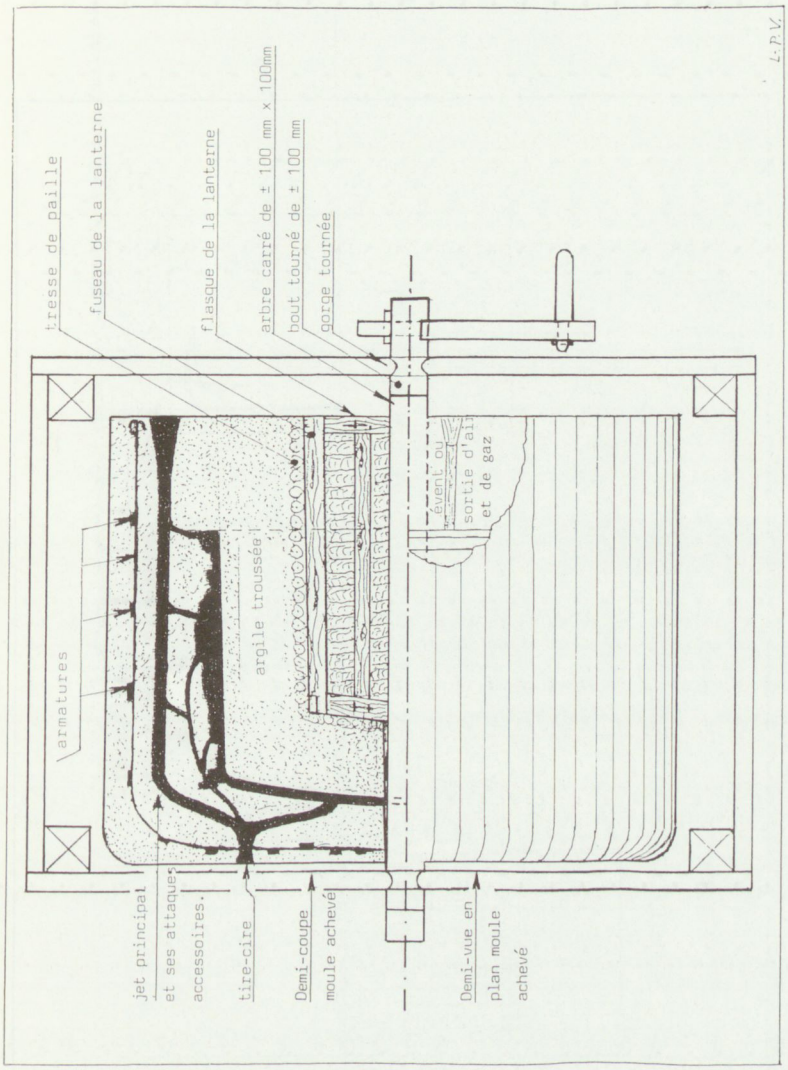

Fig. 12.— Chantier de travail après achèvement du moule (dessin de l'auteur).

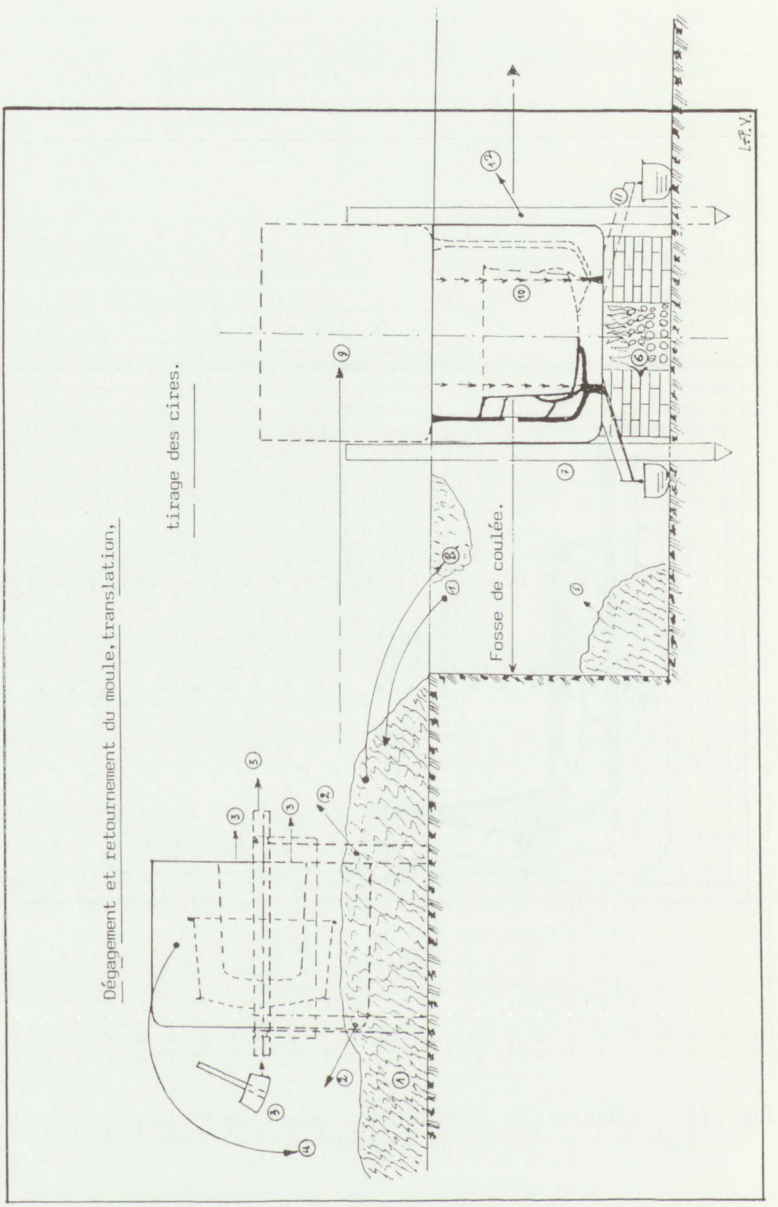

Fig. 13. — Libération du moule. — Sa mise en fosse.
Décirage à petit feu.

moule bien séché et solide, pour le supporter et le caler fermement °1° ([1]) ; le bâti est désarticulé °2° ; la lanterne et la tresse de paille sont enlevés et l'arbre revêtu de ses planchettes en coin effilés, noyé dans l'argile, en est chassé par un bon coup de maillet °3° ; sa traversée du moule est réparée du côté intérieur par plusieurs couches d'argile. Une plaquette de cire ou de graisse est mise en place pour compléter le fond de la cuve. Carrée, à la dimension de l'arbre, elle porte en son centre un petit noyau de 30 mm de diamètre afin de réserver l'orifice de vidange ; on termine en appliquant quelques épaisseurs d'argile successives dont la dernière affleurera la surface extérieure de la chape (non représenté, revoir la coupe de ce détail à la figure 3). Cette réparation parfaitement séchée, le moule est progressivement dressé sur sa base et reçu sur des madriers bien lisses en enlevant peu à peu la terre du côté du fond et en bourrant toujours davantage sous la partie supérieure du moule °4°. Simultanément, à droite sur le croquis, on finit de creuser la fosse de coulée jusqu'à une profondeur excédant de ± 50 cm la hauteur du moule et sur un diamètre au moins triple °1°, à droite.

Mais écoutons Théophile : « Avec des pierres et de l'argile, construisez comme une fondation °6°, un pied solide sur lequel le moule se tiendra à la hauteur d'un pied, de manière qu'au milieu il y ait un espace libre, large d'un pied et demi, où l'on allume(ra) du feu sous le moule. Cela fait, plantez quatre pièces de bois °12° se dirigeant en haut jusqu'au niveau de la terre (nous avons cru plus commode pour la suite de leur donner plus de longueur), auprès du pied, et emplissez de terre la fosse aussitôt. En même temps, vous établirez le moule également au milieu de ces bois, et ôterez la terre d'un côté, sous le moule. Lorsqu'il sera un peu incliné, creusez de l'autre côté jusqu'à ce qu'il s'incline de ce côté-là ; vous continuerez ainsi de chaque côté alternativement, jusqu'à ce que le moule se tienne

(1) À défaut de pouvoir les imprimer dans un cercle comme sur les dessins, nous reproduisons les numéros d'ordre des opérations ou aménagements achevés sous la forme °1°, °2°, °3°, etc. pour la figure 13 et *1*, *2*, *3*, etc. pour la figure 14.

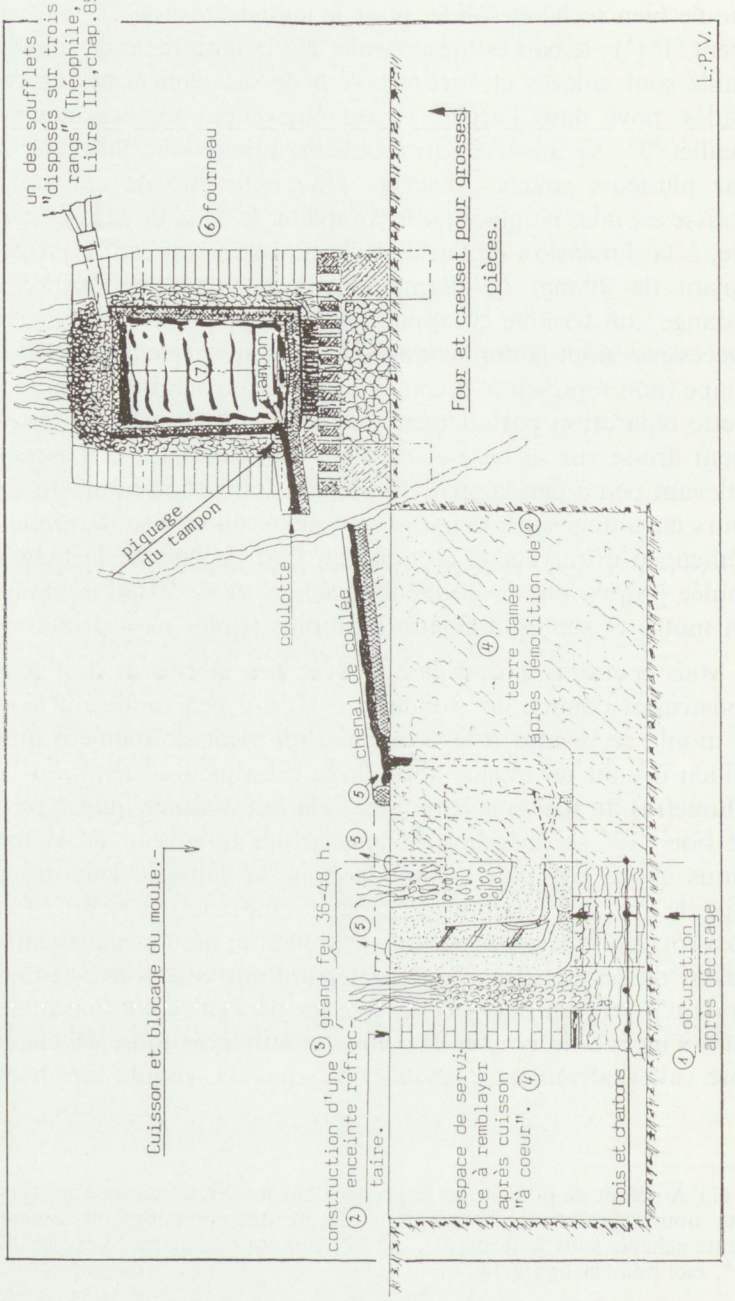

Fig. 14. — Cuisson et blocage en fosse du moule ; coulée de la pièce.

d'aplomb sur le pied de pierre. Otez les pièces de bois qui n'avaient été plantées en terre que pour aider à conduire régulièrement le moule ; prenez de l'argile et des pierres qui puissent supporter le feu et faites un bord de chaque côté, devant l'espace libre que vous avez laissé au milieu du pied et tout autour faites un fourneau *2* à la distance d'un demi-pied du moule. Lorsque par votre travail vous serez à la moitié de la hauteur du moule, nettoyez le bord ([1]) du fourneau et sur le bord du moule, de chaque côté, pratiquez une ouverture par où la graisse puisse couler, mettez des vases, apportez du bois sec et du feu. Lorsque le moule étant échauffé la graisse commencera à couler continuez de construire le fourneau *2* jusqu'à la hauteur du moule et sur l'ouverture vous placerez un couvercle d'argile ou de fer *5*. Lorsque la graisse sera entièrement sortie, bouchez les deux ouvertures avec de l'argile pétrie en quantité convenable de manière à ne pas déformer le bord de la cloche *1* ; mettez du bois en abondance autour du moule, de manière qu'il y ait continuellement du feu pendant toute la journée et la nuit suivante ».

Sans être fondamentalement différente notre conception de la conduite des opérations a dû prendre quelques libertés avec celle du fondeur de cloches, des deux pièces l'une se coulant avec son creux et son évasement vers le bas, l'autre dans la position inverse. Les numéros de référence cerclés de la figure 13 marquent les opérations ou les étapes du travail : °8° la terre provenant de la fosse et ayant supporté le moule y est ramenée de nouveau ; °9° le moule est glissé sur cette terre entre les quatre pièces de bois °7° qui doivent guider sa descente ; °10° le moule repose sur le socle dont le milieu évidé devient foyer de chauffage à petit feu °6° pourvu à gauche et à droite de carnaux d'alimentation ; le petit feu ayant commencé à échauffer le moule, cire et graisse commencent à s'écouler des égouts ou tire-cires et sont recueillies dans des vases °11° ; les bois de gui-

(1) Le bord que, selon Bourrassé, Théophile fait de chaque côté devant l'espace libre... est interprété par DODWELL (*op. cit.*), p. 153, n. 1) comme un trou de chargement ou « Stokerhole » ; nous y souscrivons pleinement.

dage sont enlevés °12° ; des quenouilles coniques d'argile formées à la main ou des plaques de fer sont posées sur les jets de coulée et les évents afin d'éviter que par leurs canaux des corps étrangers ne pénètrent dans le moule.

L'échauffement croissant du moule finit par le vider de ses cires et graisses ; dès que les tire-cires ne débitent plus il faut sans tarder les obturer et aménager la fosse en vue de la cuisson du moule.

À partir d'ici les opérations étant conduites simultanément à celles de la fusion du métal, nous affecterons d'un 'd' les chiffres de référence se rapportant au four de fusion figurant à droite de la fig. 14, au-delà d'une brisure. Le travail arrivé au stade d'achèvement en ce qui concerne le moule, et où est même esquissé le début de la coulée, est représenté sur le côté droit de la fosse.

Les opérations *1*, *2*, *5*, citées par Théophile ayant été achevées, l'enceinte de la fournaise étant percée par des canaux faisant face à ceux du socle, afin de pouvoir continuer les opérations, le moule est soumis à un brasier ardent au dessous, dans le creux du socle, périphériquement, dans le creux annulaire ménagé par le fourneau du moule *2* et à l'intérieur du creux laissé par l'enlèvement de la lanterne. Ce grand embrasement *3* est entretenu jour et nuit, « toute la journée et la nuit suivante » d'après Théophile mais pour les fonts nous croyons que ce serait davantage ([1]).

Entretemps, un fourneau de fusion a été construit, séché et pourvu d'une «grande marmite » *6*d proportionnée au poids de la cire et de la graisse mis en œuvre pour confectionner le modèle ([2]).

Dorénavant, on va s'affairer fébrilement autour du fourneau de fusion où se relaient sans cesse les opérateurs de soufflets ;

(1) La cuisson du Persée de Cellini prit deux jours et deux nuits. CELLINI, *op. cit.*, II, 125.

(2) Par once de cire, neuf onces trois drachmes de laiton. *Mappae Clavicula*, 194-A.

le creuset doit être progressivement porté à sa température de régime ; on commence par le remplir de bois de chêne bien sec sur des braises incandescentes avant d'y mettre des lingots de laiton et des charbons de couverture et de chauffage. On veille à recharger en temps voulu tantôt de charbon tantôt de lingots.

« Lorsque, dit Théophile, vous verrez monter une flamme verte, c'est que le cuivre commence à entrer en fusion ; mettez aussitôt des charbons en abondance et courez au fourneau du moule, et commencez avec de longues tenailles à arracher les pierres et à les jeter dehors. Ce travail, à ce moment, demande des ouvriers actifs, agiles et habiles, de peur que par l'incurie de quelqu'un le moule ne soit brisé, ou que l'un embarrasse ou blesse l'autre, ou le fasse se mettre en colère, ce qu'il faut bien éviter. Toutes les pierres *2* ayant été arrachées et jetées, ainsi que le feu *3*, la terre doit être replacée promptement, en sorte que la fosse, autour du moule soit soigneusement remplie, il y aura des personnes qui marcheront tout autour (du moule) avec des morceaux de bois obtus, en frappant médiocrement (damage) et en foulant fortement avec leurs pieds afin que la terre presse le moule, de peur que le poids du métal en y coulant ne le rompe en quelque endroit.

La fosse ayant été ainsi remplie *4* jusqu'au haut, retournez aux marmites, et avec un morceau de bois enflammé remuez (l'alliage de) cuivre si, vous sentez qu'il est entièrement fondu mettez l'étain et remuez de nouveau avec soin afin que le mélange se fasse bien ». Si l'étain que l'on trouve dans la composition des fonts provenait d'une vieille cloche fêlée, il est probable que les mitrailles de celle-ci ont été introduites plus tôt dans la proportion approximative d'un cinquième de la mise au feu afin d'obtenir les 3,8 % d'étain qui s'y trouvent.

G. — *Coulée et décochage*

Le travail est maintenant titanesque et s'accomplit avec fièvre dans une atmosphère torride.

Le maître-fondeur va de la fosse de coulée dont il surveille le parfait remplissage au fourneau de fusion, que nous avons choisi du grand modèle, où il doit veiller à ce qu'aucune défaillance ne ralentisse le soufflage. On voit ce four en coupe à droite du croquis (fig. 14), légèrement surélevé par rapport au sol de la fonderie avec ses fournaises, un des soufflets, sa coulotte avec son fond ou chapelle où un tampon d'argile *8*d assure l'étanchéité du fourneau *7*d et la contention du métal en fusion.

Si les travaux ont été bien synchronisés, le métal atteint la température de coulée, ce que Théophile vérifie : « avec un long morceau de bois enflammé remuez le cuivre ; si vous sentez qu'il est entièrement fondu... » piquez le tampon...

Mais auparavant, le damage de la fosse étant achevé, le ou les chenaux de coulée ont été imprimés dans de la terre rapportée sur le sol de l'atelier et dûment compactée ; on les a séchés à l'aide de charbons ardents et ensuite bien nettoyés. Tout est en ordre pour la coulée dont on craint toujours qu'un incident fâcheux ne vienne la perturber. On enlève les quenouilles ou les tuiles ou couvercles de fer qui ont empêché les corps étrangers de tomber dans le moule ; on pique le tampon du fourneau ; le métal se précipite vers les jets ; sur son passage deux hommes l'écrément en maintenant à sa surface un linge à passer qui n'est autre chose qu'un vieux chiffon de drap mouillé plié en quadruple épaisseur et solidement pincé à l'extrémité d'une tige de bois encore vert.

Au début de la coulée, le maître fondeur a tendu l'oreille à la sortie des évents et décidé de suspendre un instant l'opération s'il a « entendu comme un murmure lointain de tonnerre » et fait ensuite reprendre le remplissage du moule, au jugé, « jusqu'à ce qu'on aperçoive le métal dans les entonnoirs » ; si le métal s'affaisse, on en rajoute un peu provenant d'une « marmite » auxiliaire, à moins qu'on n'en ait prélevé dans un creuset-poche à un homme (sabot) au sortir du fourneau, avant que ne soit rebouché l'orifice de coulée par un tampon d'argile *8*d.

« Lorsque le métal aura séjourné longtemps dans le moule, dit Théophile, faites enlever la terre de la fosse afin que le moule se refroidisse un peu à l'extérieur. Quand la terre aura été tirée, le moule sera penché d'un côté et de la terre posée dessous et on fera ainsi jusqu'à ce que le moule ait été enlevé et amené au niveau du sol de la même manière qu'on l'avait mis, cela fait on le posera entièrement sur le côté et avec des haches et d'autres instruments de fer fixés à de longs bois, l'argile intérieure sera retirée, parce que si on la laisse se refroidir, elle se renflerait par l'humidité de la terre, et la cloche sans doute se fendrait. La terre étant ôtée, le moule sera de nouveau dressé sur la terre, et on le laissera jusqu'à ce qu'il soit entièrement refroidi à l'extérieur ; alors l'argile sera brisée, les cercles (armatures) ôtés, et toutes les inégalités extérieures seront coupées à l'aide de marteaux aigus ». Probablement des tranches à froid frappées à coups de marteau. Le reste de la description concerne l'ébarbage, le parage et la finition de la pièce, « unie partout avec une pierre de grès ». Plusieurs des paragraphes du sous-chapitre suivant nous feront souvenir de ce polissage énergique.

Car, toute cette description que fait Théophile de la finition d'une cloche convient parfaitement pour l'achèvement de notre cuve baptismale, à cela près qu'il n'y est pas question de ciseler ou refouiller des détails, de corriger des modelés ou de graver des inscriptions. On aura relevé qu'il attribue l'éventuel criquage de haut en bas de sa cloche au seul gonflement du noyau sous l'action de l'humidité au lieu de l'imputer au retrait du métal contrarié par un noyau en argile cuite incompressible par nature. Par contre, il ne manifeste pas la crainte d'une projection accidentelle d'eau sur le métal encore très chaud.

Jets, évents, masselottes borgnes, rats de caves venus d'alliage étant sciés, dans le cas des fonts, il reste à écrouter, buriner, gratter, limer, graver, ciseler, polir, et... réparer les défauts par trop apparents, inévitables dans ce genre de pièce, tous travaux qui, vu la destination de l'œuvre, doivent être faits le plus habilement possible avec l'outillage manuel du moment.

H. — *Ouvrages accessoires*

a) La cuve en plomb formant doublure à celle de laiton a probablement été réalisée peu de temps après celle-ci. Deux explications peuvent être données à ce revêtement interne :

1. on s'est aperçu que la cuve de laiton manquait d'étanchéité. L'eau suintait autour des rapièçages, plus nombreux que l'on ne pourrait soupçonner, certains points plus rouges que l'alliage de base pouvant être soit des coins de cuivre enfoncés de force, afin de colmater des défauts apparents, et arasés ensuite, soit des clous-supports ayant maintenu l'épaisseur exacte du moulage jusqu'à sa solidification. Dans l'un comme dans l'autre cas, une adhérence parfaite des métaux a pu faire défaut. On peut encore soupçonner, au vu du nombre des piqûres et poquettes devenues plus apparentes au cours des ans, que des porosités invisibles existent au cœur de la matière.

2. une exigence canoniale peut avoir existé dans le rituel du diocèse où les fonts devaient être mis en service. À ce sujet, Germain Bapst rapporte que : « Le rituel de Toulon veut que l'intérieur de toute cuve baptismale ait une doublure de plomb, d'étain ou de cuivre étamé », et que « Henri Arnault prescrit, dans le rituel d'Angers que les fonts baptismaux de cuivre soient étamés ou au moins recouverts d'une feulle d'étain » ([1]).

b) Les bœufs supportant la cuve ont été coulés séparément, avant ou après la cuve, la dimension de leur tenon étant fixée d'avance de même que la section de la gorge où ils viendront s'insérer. Comme la cuve, ils ont été coulés d'un seul jet dans des moules vidés de leur cire, ce que garantit la diversité et la complexité de leurs formes. On pourrait aller jusqu'à supposer, tant pour le modeleur que pour le fondeur, qu'ils ont constitué des pièces d'essai ou d'attente intercalées entre les périodes fréquentes et longues de séchage du noyau et du moule de la cuve.

(1) Germain Bapst, *L'étain*. Paris, Masson, 1884, pp. 137-138, dans la coll. « Les métaux dans l'antiquité et le Moyen Âge ».

Leur examen ne nous ayant pas été possible, nous ne pouvons en dire que peu de chose :

1. ils ont été modelés sur un noyau d'argile semblable en forme à leur forme définitive, à leur épaisseur près ; ce noyau d'argile comme ceux des personnages de la cuve contient en son centre une âme de charbon de bois menu ;

2. la coupe médiane des bœufs adossés aux dés de pierre supportant la cuve est rebouchée par une plaque de cuivre allié enfoncée de force et qui à l'examen révèle l'épaisseur des moulages ; ce détail ne nous est connu que par les illustrations de l'article de Legner ([1]) ;

3. pour un bœuf au moins, le noyau ne s'étend que dans le corps jusqu'à l'encolure ; cette hypothèse est justifiée en I.2 ci-dessous ;

4. la position de coulée de ce bœuf est la position normale du bœuf debout ce que devrait confirmer pour ses semblables une expertise menée lors de la translation des fonts vers leur emplacement définitif. Une question embarrassante se pose à leur sujet : Pourquoi ne les avoir pas coulés sur le dos, position plus commode où les jambes auraient fait partie du système jets-évents ;

5. le mode de fixation des patins d'épaisseur inégales sur lesquels reposent les pieds des bœufs, exactement déterminé lors de l'expertise précitée permetra de formuler une réponse à cette question. Il serait bon de méditer l'affirmation de H. Rousseau (en III.F.) selon laquelle ces plaques sont venues de fonderie ([2]).

I. — *Défauts et réparations*

Les pièces ayant été ragréées, refouillées pour aviver certains détails ou contours laissent apparaître de nombreux défauts dont aucun n'est rédhibitoire et quelques-uns pourront rester apparents sans grand dommage pour l'aspect de l'œuvre. Ce qui

(1) Anton Legner. *op. cit.*, pp. 242-244.
(2) Henry Rousseau, *op. cit.*, p. 92.

paraît moins évident, c'est que certains ne sont apparus qu'au cours des temps car, en pleine possession des moyens de les réparer, il parait peu vraisemblable que le statuaire se soit abstenu de les dissimuler sur le champ.

Nous omettrons les pertes et cassures et ne traiterons que les principales anomalies de coulée. Bien entendu, l'interprétation d'un défaut vieux de près d'un millénaire, ayant parfois subi une réparation, est une entreprise assez hasardeuse alors que toutes les conditions et circonstances dans lesquelles s'est faite la coulée ne nous sont pas connues. Nous nous sentons d'ailleurs obligé de rappeler aux praticiens tentés d'émettre une critique sur la question ce que le Dictionnaire international de fonderie exprimait très bien dans sa préface ([1]).

1) scène du prêche de Jean-Baptiste aux néophytes (fig. 15). — Devant la figure de Jean-Baptiste, deux réparations en forme de quadrilatère et de petite feuille de bouleau sans dentelure ont été faites avec des plaques de cuivre rouge, plus tendre que le laiton. Elles ont fait disparaître deux reprises béantes certainement irrégulières dans leurs formes.

Dans ce cas, la lacune fait soupçonner un alliage trop froid avant la rencontre des flux venant des deux jets ou de deux attaques, un trop long arrêt de coulée ou une coulée trop lente à cause de l'étroitesse des jets. Il ne faut même pas exclure la coulée d'un alliage trop froid dans un moule que le fondeur croyait plus chaud, ni que son piquage du tampon du fourneau ait été trop exigu pour maintenir les jets pleins.

Ces vides ont été régularisés à la lime et biseautés sur leurs bords tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les plaques à y encas-

(1) « ... il fallait donner des termes choisis une définition aussi claire, brève et précise que possible. La sous-commission française ayant accepté de se charger de ce travail, a d'abord constaté que de telles définitions ne se trouvaient en général dans aucun ouvrage technique ou scientifique. On a donc confronté les opinions de techniciens parmi les plus expérimentés et force fut de constater que le même mot était souvent pris en des sens distincts par des hommes de formation différente et exerçant leur activité dans des branches diverses de la fonderie ». *Dictionnaire international de la fonderie*. Dunod, Paris, 1962, p. XXXV.

Fig. 15. — Réparations en cuivre rouge devant et à droite de l'auréole de saint Jean-Baptiste proclamant le baptême de repentir.

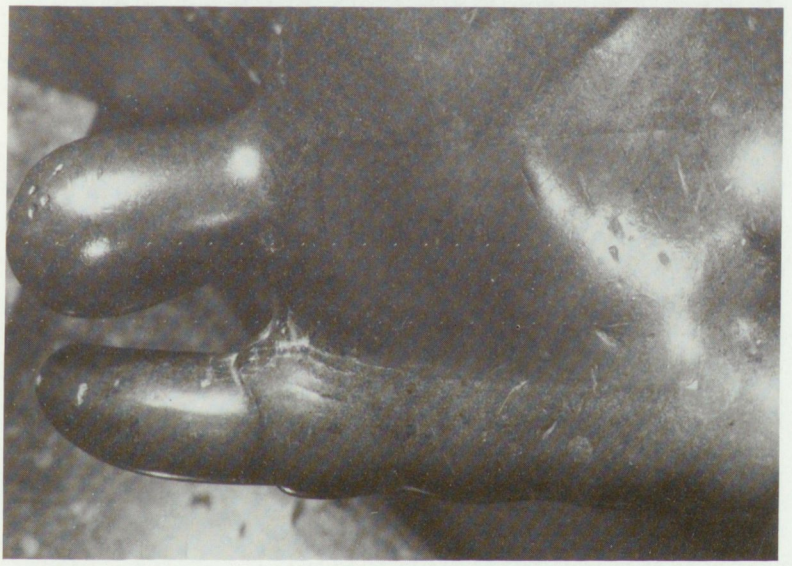

Fig. 16. — Réparation en cuivre rouge entre tête et cou du bœuf central du groupe sud.

Photos Patrick Hoffsummer.

trer, calquées sur les ouvertures rectifiées ont été introduites de force et matées vers les biseaux ; une masse métallique fermement maintenue du côté opposé contre-coupait les chocs.

2) groupe Sud de trois bœufs. — Le bœuf du milieu a eu le dessus de la tête réparé de la même façon par une pièce rectangulaire allant de derrière la corne droite au delà de l'oreille droite, les longs côtés de la pièce sertie étant perpendiculaires au plan médian de l'animal (fig. 16).

Dans le cas de ce bœuf, étant donné son faible poids, on se trouve, vraisemblablement, en présence d'une importante retassure. Le corps et les jambes étaient déjà solidifiés alors que le tête tirait à elle le métal intermédiaire.

3) le bout des doigts — index et majeur — de la main droite du publicain ne n'est pas bien rempli de métal (fig. 17). On peut penser : 1) que des gaz chauds emprisonnés dans ce cul-de-sac

Fig. 17. — Le bout des doigts de la main droite du publicain écoutant l'enseignement de saint Jean-Baptiste.
Photo Patrick Hoffsummer.

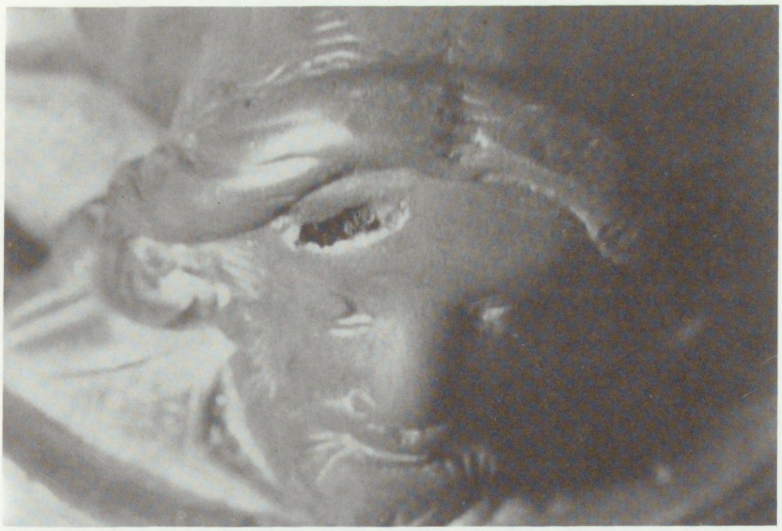

Fig. 18. — Plaie béante dans le front de Dieu le Père. L'usure prononcée des yeux atteste de nombreux doublons et énergiques récurages avec des produits très abrasifs. Le défaut est maintenant dissimulé au moyen de cire colorée (photo de l'auteur, 1989).

en raison du manque de porosité du moule en sont la cause. Si le mouleur avait fixé au bout des doigts du modèle un bout de rat de cave ou une corde suiffée, il aurait évité cette anomale ; 2) que le laiton n'était déjà plus suffisamment chaud pour s'introduire dans ce petit espace ; 3) qu'il y a eu un arrêt dans la coulée et un reflux du laiton, absorbé par le retrait commençant du groupe assez massif des cathécumènes, les doigts ayant fait office de masselotte borgne ; cela expliquerait la lèvre produite autour des doigts inachevés.

4) la tête de Dieu le Père porte au front une bien vilaine blessure (fig. 18) ; un débris de scorie passé par négligence sous le chiffon à écrémer les crasses ? Est-ce une partie d'une épaisse croute — une dartre franche — résultat d'un affouillement du moule par le laiton en fusion et en mouvement ? Située dans la gorge du fond de la cuve, au Sud des bœufs du groupe Est, elle serait remontée vers la surface ainsi que d'autres fragments plus petits. Enfin, les suies ou cendres de cires et de graisses résí-

duelles pourraient avoir eu le même effet. Sans aucun doute, ce défaut n'a pas été vu par le fondeur qui aurait pu facilement le réparer par une soudure de fonderie ; cela se faisait encore couramment au début de ce siècle, et entre autres par certains réparateurs de cloches fêlées. Pendant les travaux d'ébarbage et de finition, une peau devait recouvrir la crasse inopportune et indéterminée. Elle a été érodée par de multiples opérations de nettoyage qu'elle a dû subir au cours de âges ([1]).

5) au tronc de l'arbre séparant le baptême du Christ de celui de Corneille (fig. 19) une malvenue semblable à celle signalée en 3) a provoqué une lacune. Une virole ajustée, martelée et puis rivetée occulte complètement ce défaut, empêchant toute analyse. Peut-être s'agit-il comme en 1), d'une reprise.

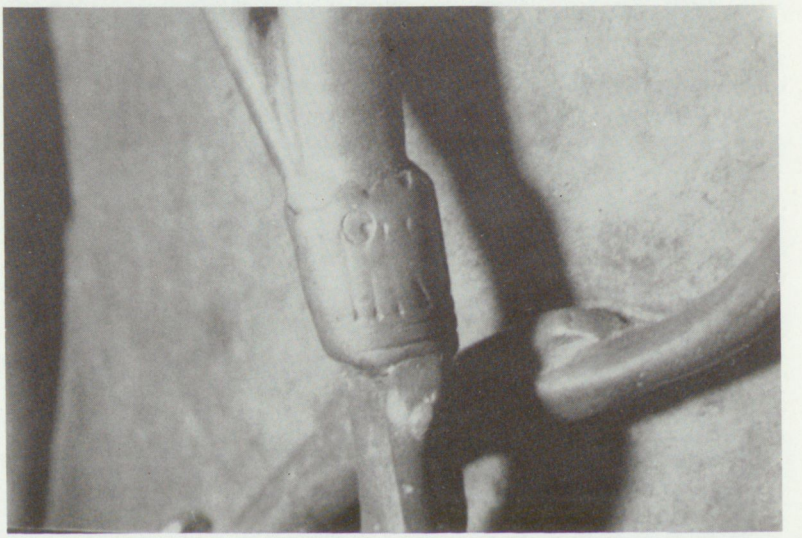

Fig. 19. — Arbre ou arbuste séparant les scènes 3 et 4 : réparation d'une mal venue ou refus dissimulé par une virole martelée et rivetée. L'ombre portée montre que ce tronc est détaché du corps de la cuve pour enjamber la branche maîtresse qui l'enlace (photo de l'auteur).

(1) Les défauts 4) et 7) ont été obturés à l'aide de cire teintée par un technicien de l'IRPA lors d'un prélèvement d'échantillons.

Fig. 20. — Piqures ou poquettes fréquentes spécialement dans le dessus de la cuve.

Photo Patrick Hoffsummer.

6) Des piqûres et poquettes apparaissent, surtout dans le dessus de la cuve (fig. 20) ; elles peuvent être dues à la libération de gaz occlus dans le métal, d'autant plus abondants que la fusion a pris plus de temps ou par des gaz formés à l'interface moule-laiton en fusion et qui ont été piégés dans l'alliage en voie de solidification. Certaines, de forme très irrégulière, peuvent être le fait de petits corps étrangers qui se sont accrochés aux parois lors de l'ascension du métal dans le moule où ils seraient tombés accidentellement, ou de débris pareils à ceux qui ont été cités en 4). Ces défauts ont pu se révéler au cours de travaux de nettoyage très vigoureux et maintes fois répétés.

7) Une soufflure bien caractérisée débouche sous la main divine bénissant le baptème de Craton. À première vue, on la confondrait aisément avec un trou foré ; cependant. il y a dans l'alliage une cavité en forme de haricot décentré et l'orifice n'est pas absolument circulaire (fig. 21). Une inspection par endoscopie devrait permettre de définir exactement le défaut. Pour

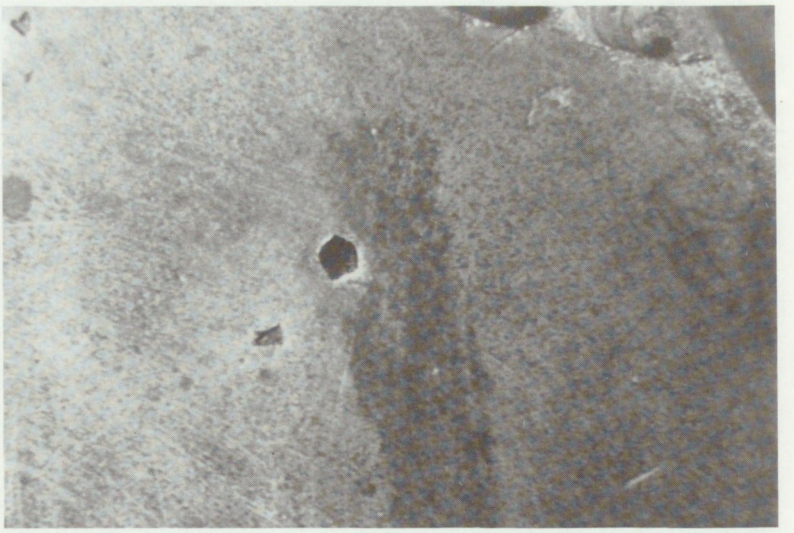

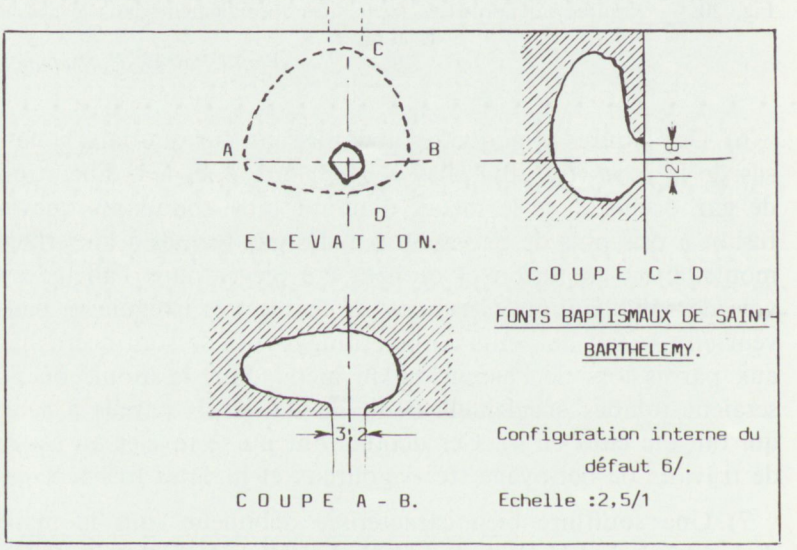

Fig. 21. — Soufflure entre DEXTERA et la « nuée » d'où sort la main divine bénissant le baptême de Craton le philosophe (scène 5).

1) Aspect superficiel du défaut et de son environnement (photo de l'auteur).
2) Configuration interne du défaut (dessin de l'auteur).

nous, c'est encore un exemple de défaut qui n'est apparu qu'après de multiples nettoyages abrasifs car le fondeur, s'il l'avait remarqué, aurait pu très facilement le reboucher.

8) François Boussard a déjà signalé en 1958 un léger affaissement de la face supérieure de la moulure du haut ; par endroits, il y a aussi des creux sans forme définie ; il s'agit d'une retassure générale superficielle avec présence de petits corps étrangers informes piégés dans la partie haute du moule (fig. 22).

Fig. 22. — Partie de la retassure superficielle générale et cavités engendrées par des corps étrangers informes piégés dans la moulure supérieure de la cuve au-dessus des anges assistant au baptême du Christ.

Photo Patrick Hoffsummer.

D'autres anomalies, que nous omettons de décrire, nombreuses, bénignes et surtout situées dans le haut de la cuve et dans le dessus de la moulure inférieure prouvent que F. Boussard était dans le vrai en affirmant que les fonts furent coulés debout, c'est-à-dire dans leur position fonctionnelle.

À l'énumération de ces défauts dont plusieurs, survenant aujourd'hui dans une pièce soumise à des contraintes, entraîneraient sa mise au rebut, le lecteur pourrait imaginer un manque de compétence dans le chef du mouleur ou du maître-fondeur. Qu'il se détrompe ! Les fonts sont, pour leur époque, une pièce remarquablement saine et réussie.

Comparez-les avec les portes byzantines coulées pour l'Italie et, bien plus tard cependant, avec ce chef-d'œuvre universellement admiré qu'est le battant gauche de la porte « du Paradis » du baptistère de Florence, œuvre de Lorenzo Ghiberti. Gerçé et mal venu sur près d'un quart de sa surface, il dut être réparé par de multiples tenons en queue d'aronde et surcoulages. Cette porte, mise en place en avril 1424, avait été commencée 21 ans plus tôt (fig. 23).

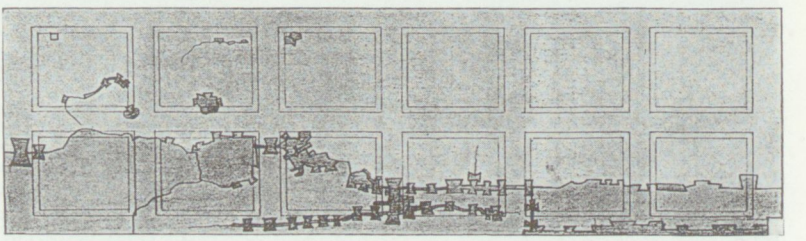

Fig. 23. — Réparations du vantail gauche de la Porte du Paradis par de multiples tenons en double queue d'aronde et surcoulage.
Copyright Associatione Italiana di Metallurgia.

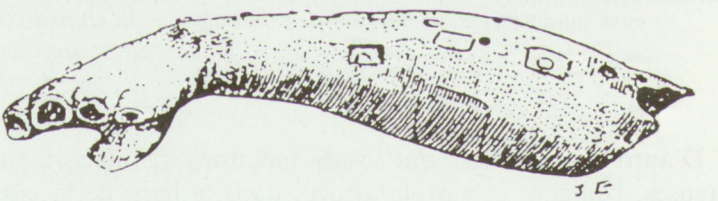

Fig. 24. — Bras de bronze rapiécé provenant de Delphes. D'après DAREMBERG et SAGLIO : *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines,* Paris, 1893-1917, sub verbo *Statuaire.*

Un exemple provenant de la période classique grecque illustre à merveille les déboires que peut rencontrer un artiste statuaire ; il s'agit d'un bras de statuette trouvé à Delphes, tout couturé de pièces de réparation (fig. 24) ([1]).

Les fondeurs actuels qui disposent d'un outillage perfectionné, d'un appareillage fiable, d'instruments de mesure précis, de matériaux de valeur éprouvée, qui exécutent des statues en plusieurs pièces qu'ils assembleront par soudage, coulent encore des ouvrages à défauts ; ils les corrigent en perçant et taraudant des trous où ils introduisent des tiges filetées qu'ils arasent et matent ([2]).

L'auteur des fonts doublé d'un ouvrier capable d'asservir la matière à sa volonté, était bien, malgré l'indigence de ses moyens, un professionnel de grand talent.

VI. — Les non-dits

a) *Empirisme de Théophile*

La science et la pratique de Théophile sont celles qui avaient reçu leur consécration par les expériences accumulées de ses prédécesseurs et de ses contemporains, confirmées par les siennes propres. Elles ne pouvaient permettre à l'auteur de donner de grandes précisions sur ses matériaux — les auteurs de l'*Encyclopédie* n'en connaîtront guère plus —, alors que ses outils et ses procédés sont en général décrits avec clarté et précision, malgré la concision quasi générale des chapitres.

Ce qui étonne surtout, c'est qu'il donne pour toute définition de ses argiles leur caractère le plus immédiatement sensible, la couleur, alors que leur grain, leur ontuosité, leur cohésion, leur facilité à se délayer et se décanter ont dû retenir son attention

(1) M. Daremberg et E. Saglio, *Dict. des antiquités grecques et romaines*. Paris, 1893-1917, art. statuaire.
(2) Christian Hauser, *La fonte d'art*. Genève, Bonvent, 1972, p. 60.

et aiguiser son sens très poussé de l'observation, dès lors qu'elles sont beaucoup plus importantes que la coloration pour la détermination de leurs utilisations spécifiques.

Nous avons déjà signalé plus haut, la description-éclair de la calamine et de la malachite (chap. V. A., B.). Elles suscitent les mêmes réflexions.

La conduite de la fusion et le degré de cuisson du moule se font à l'estime du maître. Réduit à apprécier tout « au jugé », l'auteur devait parler bref mais juste à des professionnels déjà formés, connaissant probablement ses matériaux et qui n'avaient d'autre besoin professionnel, leur apprentissage ayant été particulièrement long, que de posséder un code de bonnes pratiques technologiques, ouvrage de référence évitant aux maîtres versés dans les métiers d'art de s'égarer dans des voies stériles, dispendieuses et chronophages.

Nous sommes porté à croire que de nombreuses copies de la *Schedula* ont été victimes des outrages du temps, des rongeurs, des insectes, des incendies, et, quand vint l'heure de la Réforme et de la sécularisation des abbayes, après celle plus précoce des métiers, de l'inconscience et de l'ignorance des hommes.

Ces copies perdues sont certainement aussi laconiques que celles dont disposent les érudits. Aussi essayerons-nous de répondre à quelques questions qui se posent à nos lecteurs.

Nous les aborderons dans l'ordre qui pourrait être celui où elles ont pu venir à l'esprit.

b) *Temps pris par la réalisation des fonts bruts de fonderie*

La réalisation d'une pièce semblable aux fonts ne se fait pas en quelques jours. Si comparaison n'est pas raison, nous sommes dans l'obligation, pour nous faire une idée approximative de la question, de puiser quelques exemples dans le passé, car rien dans les textes de Théophile ne nous permet de chiffrer la durée de chacune des opérations décrites ni d'en faire la somme.

D'entrée de jeu, nous ferons remarquer qu'une petite plongée dans les descriptions d'ouvrages moins anciens et bénéficiant de nombreux moyens techniques nouveaux corrobore ce qui ressort de notre premier chapitre, à savoir que toutes les opérations intellectuelles préliminaires prennent plus de temps que la réalisation de l'objet d'art.

Le séchage des couches successives d'argile impose de fréquents temps morts, de même que la préparation, l'application et la réparation des plaques de graisse et des sujets sculptés qui, eux, peuvent avoir été préparés avec minutie pendant que le noyau d'argile prenait forme et consistance, ou même préalablement, pour obtenir l'assentiment sans réserve du commanditaire.

La pose des descentes de coulées (jets), canaux, diverticules et évents en cire mélangée, des clous-supports, etc. peut-être délicate et longue à exécuter, comme cette armature qui doit enserrer le moule de toute part.

À défaut d'œuvre recourant au troussage, nous en citons quelques-unes qui ont été l'objet d'une publication.

Nous avons vu que la porte du « Paradis » de Ghiberti l'occupa, avec toute une équipe pendant vingt et un ans.

La statue équestre de Henri IV par Jean de Bologne, terminée par son élève Tacca, commencée en 1604, ne fut achevée qu'en 1613 ([1]).

Commandée à Girardon en 1748, celle de Louis XIV ne fut coulée qu'en 1754 ([2]).

Celle de Louis XV d'après Bouchardon ne fut coulée qu'en 1758 alors que le marché était conclu depuis le 23-10-1749. Pigalle travaillait encore au monument juste avant son inauguration en 1763 ([3]).

---

(1) Musées nationaux, *La statue équestre de Louis XV*. Paris, 1973, p. 25.

(2) *Ibidem*, p. 24.

(3) Musées nationaux, *La statue équestre de Louis XV*. Paris, 1973, *passim*.

Adjugée à Lemot après que l'accord du Conseil Général de la Seine en fut donné le 21-04-1814 et le contrat signé le 3-01-1815, celle de Henri IV ne fut coulée que le 6-10-1817. Paggiani qui en assura le moulage et la coulée décéda deux jours avant son inauguration sur piédestal ([1]).

Le Persée de Cellini semble avoir été achevé complètement dans les deux ans ([2]).

C'est, en première approximation, dans un laps de temps semblable que furent réalisés les fonts.

c) *Températures de fusion et de coulée*

D'après le diagramme d'équilibre des alliages binaires Cu-Zn, la température de début de fusion d'un alliage tenant 15,27 % de zinc (analyse F. Boussard) est proche de 1000° C ; la fusion est complète vers 1020° C ; entre ces deux températures, deux phases sont en présence, une liquide, l'autre de cristaux α. Si l'on pousse la température, le métal perd de sa viscosité et devient plus coulable ; mais si cette situation perdure, une perte de zinc se produit. Il est probable que de l'alliage des fonts plusieurs % de zinc se sont sublimés, augmentant la viscosité de l'alliage, la température restant égale. Au pourcentage de zinc de l'analyse, les propriétés de fonderie de l'alliage sont relativement médiocres.

La présence de 1,70 % de plomb et de 4,96 % d'étain, dont la seconde résulte d'une addition intentionnelle, alors que la première provient d'une calamine impure ou d'un cuivre mal affiné, nous met en présence d'un alliage quaternaire, dont la plage des températures de début à fin de solidification s'étend approximativement de 950 à 900° C facilitant les opérations de fonderie.

---

(1) Ch. G. Lafolie, *Mémoires historiques... statue équestre de Henry IV*. Paris, Le Normant, *passim*.

(2) Cellini, *op. cit.*, pp. 121-134.

Mais une telle température à la sortie de la poche de coulée ou à l'entrée du chenal de coulée — dans le cas du grand fourneau — est trop basse. L'alliage se figerait au contact de l'argile du moule et serait inapte à remplir sa cavité. Pour prévenir ce malheur, il faut que le bain à la sortie du fourneau présente une température de 1050 à 1100° C ([1]) tenant compte d'un refroidissement important en début de coulée dans les cinq pieds à parcourir dans le chenal à peine tiède et, par après, dans les descentes de coulée et les attaques inférieures en cornichon (voir fig. 12) pour se terminer pendant l'ascension dans un moule supposé chaud ! Encore faut-il que le piquage du tampon du fourneau soit assez généreux pour que l'afflux d'alliage aux entonnoirs de coulée soit suffisant pour assurer un remplissage rapide du moule.

L'analyse des défauts a montré que l'une ou l'autre de ces exigences n'a pas été satisfaite ou que, pour des raisons qui nous sont inconnues, il y eut des interruptions dans les opérations de coulée. Dans une fabrication moderne, en série même courte, on détecterait après la ou les premières pièces les causes des anomalies et on les éviterait en agissant sur les paramètres qui les provoquent.

d) *Temps de coulée*

Ne connaissant rien des dimensions des descentes de coulée et de l'orifice que le fondeur a piqué dans le tampon du fourneau, il nous est impossible de dire à quelle vitesse ont pu être coulés les fonts ([2]).

---

(1) Pour la coulée d'un laiton quaternaire légèrement différent de celui des fonts, destiné à la coulée de petites pièces de robinetterie, de coulée plus rapide que les fonts, R. Sclatter considère que la température moyenne de coulée est de 80 à 120° C supérieure à celle de la solidification commençante. (Art. *Fonderie de robinetterie,* dans la *Fonderie Belge,* 8/1958, p. 240.

(2) Pour gouverne, la statue de Henry IV par Lemot, *op. cit.,* qui pesait 12 000 kg et était alimentée par 10 jets branchés sur un « écheno » ou bassin de coulée répartiteur fut coulée en 4 minutes ; chaque jet a donc débité 300 kg/mn ou 5 kg/sec. Avec seulement deux jets et sauf interruption, les fonts auraient donc pu être coulés en à peu près une minute.

Les fondeurs d'aujourd'hui se guident en cette matière par des formules fixant le temps de coulée en fonction du volume du moulage et de ses parties les plus minces. La section totale des descentes de coulée est aussi codifiée en partant du chiffre précédent et d'autres paramètres qu'il serait superflu de citer.

e) *Poids du moule et de la cuve ébarbée.*

Un calcul « expédié » du poids du moule, tel que nous l'avons conçu (fig. 12), nous donne environ 2750 à 3000 kg.

La cuve elle-même, dans son état actuel, vu l'incertitude où nous sommes des diverses épaisseurs et de la massivité des reliefs, pèserait, sans sa doublure en plomb, aux environs de 400 kg.

Un de nos auditeurs de 1989 que les mesures des fonts intriguaient nous a alors suggéré de les prendre pour base d'une étude métrologique de la cuve. Ce n'est qu'avec beaucoup de retard que ce souvenir nous est revenu pour finalement s'imposer à notre réflexion.

Les deux principales dimensions sont en elles-mêmes assez significatives ; le diamètre supérieur de 97,55 cm fait 3 pieds 3 pouces de Saint-Hubert à 1/10 de pouce près ; la hauteur hors moulures de 59,5 cm fait 2 pieds de Saint-Hubert à 2/10 de pouce près.

Résultat merveilleux compte tenu des inexactitudes inhérentes à toute mesure par des moyens de précision moyenne ; les fonts sont fabriqués à la mesure de Liège et si nous poussions plus loin trouverions-nous peut-être que leur contenance est une fraction définie de l'ayme ou un multiple du pot.

Ne concluons pas trop vite ; n'oublions pas le retrait du laiton qui doit se situer aux environs de 1,5 %. Et que pendant sa cuisson jusqu'à l'incandescence, le moule fait d'argile compacte et ne se fendillant pas à l'air pourrait avoir subi un retrait ou

une expansion du même ordre de grandeur, qui nous restera toujours inaccessible ([1]).

Il est plus que probable que les fondeurs du Moyen Âge n'ont pas ignoré le phénomène du retrait mais nous restons dubitatifs quant à leur connaissance de son importance quantitative celle-ci variant d'un alliage à l'autre.

Chercheurs scientifiques et d'application viennent de découvrir un sujet d'investigation bien digne d'exciter leur passion.

Quant à nous, effrayé par le nombre de pieds approximativement semblables qui furent employés par la société médiévale, nous limiterons nos considérations métrologiques à une question de proportion : le diamètre supérieur de la cuve est à sa hauteur hors moulures — le seule sensible pour un observateur proche — comme 3,31/2,02 soit environ 1,64, nombre fort proche du nombre d'or qui engendre l'impression d'équilibre et d'harmonie que ressent celui qui les admire.

f) *Ovalisation du moulage*

L'écart maximum de 5 mm dans le diamètre supérieur de la cuve signalé en III, F.3., s'il n'est pas dû à un méplat ou un double méplat dans la bande extérieure de la moulure, serait inexplicable avec l'utilisation pour le troussage d'un arbre à trousser parfaitement cylindrique, introduit, gras et sans jeu, dans une crapaudine aussi parfaite et des accessoires aussi bien finis que lui. Il devient assez plausible avec l'installation décrite par Théophile.

Le bois est anisotrope et fort sensible à l'humidité ; l'arbre peut s'être usé davantage d'un côté que de l'autre en tournant, même bien graissé, dans la gorge d'une forte planche qui lui était perpendiculaire et s'usait elle aussi différemment, dans la partie tangentielle à l'arbre et dans les segments relevés où le fil

(1) Aucun réfractoriste ne peut garantir de faire des briques silico-alumineuses sous une tolérance inférieure à 1 %.

du bois était de plus en plus radial. L'axe de rotation a donc pu se déplacer au cours des longues semaines de travail.

VII. — Vœu et perspectives

Avant de clore cette publication, nous tenons à réitérer le vœu que nous avons formulé au terme de notre conférence du 8-03-89 devant la S.A.H.D.L. ([1]).

En émettant ce vœu, nous sollicitons l'appui des lecteurs !

Les études artistiques et historiques n'ont pas permis de connaître physiquement les fonts. Leur lieu d'origine et le moment de leur création se trouvent actuellement contestés. Plusieurs voies de recherche nous amènent à la conclusion que, si les Occidentaux et les Orientaux étaient également capables de concevoir et de réaliser les fonts parce que les uns et les autres possédaient les artistes compétents, les techniques adéquates et les matériaux nécessaires pour mener l'entreprise à bonne fin, il n'en est pas moins vrai que le savoir-faire occidental fut à cette époque largement influencé par celui des Grecs et des Byzantins.

Le moment ne serait-il pas venu de mettre fin à un procès à l'issue indécise, en faisant appel à des arguments ignorés jusqu'à présent ?

---

(1) Imitant en cela M.J. Loxhay qui, trois mois plus tôt, à la même tribune, proposait la reproduction par surmoulage de deux des animaux existants et ayant l'attitude requise, afin de rétablir leur nombre d'origine. Au lieu d'être constitués d'un laiton complexe ces bœufs de remplacement seraient faits en une résine thermoplastique et ne feraient aucune illusion aux visiteurs. Ce souhait est largement pris en compte dans le projet d'amélioration du soubassement des fonts et de mise en valeur que méritent ces derniers, projet que le professeur Colman propose d'actualiser à l'occasion du futur transfert de l'œuvre au centre du narthex de l'antique collégiale. On lira à ce propos : Pierre COLMAN, *Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège. Une merveille, des problèmes. Propositions pour le soubassement.* Dans *Académie Royale de Belgique. Bull. de la Classe des Beaux-Arts,* 1-4/1992, pp. 27-43.

Au cours des dernières décennies s'est constituée une discipline dont plusieurs racines sont, à vrai dire, assez anciennes : l'archéométrie ; celle-ci met en œuvre, pour éclairer et servir l'histoire de l'art et l'archéologie, les méthodes les plus modernes et les plus fines de la physico-chimie, le plus souvent sans porter atteinte à l'intégrité physique des objets étudiés.

Plusieurs opportunités prometteuses s'offrent à nos chercheurs scientifiques qui possèdent les compétences, le pouvoir et les outils nécessaires pour répondre aux deux questions fondamentales : où et quand les fonts ont-ils été coulés ?

Ils disposeront de plusieurs matériaux : la cuve baptismale, les bœufs et, pour les deux, les restes de leurs noyaux imparfaitement débourrés, et enfin la doublure de plomb de la cuve, dont l'échantillonnage devra s'entourer de précautions spéciales. Après un examen visuel de cette pièce « ravaudée », on établira un réseau judicieux de prises d'échantillons. Les résultats d'analyses seront traités statistiquement et on devra mettre à l'écart les compositions aberrantes correspondant, sans aucun doute, aux réparations faites en 1803-1804 par le plombier Lagasse (voir en III., F.).

Nous examinerons ces divers matériaux dans un ordre qui permet de ne porter aucun préjudice, ou d'anéantir absolument, une des possibilités de recherche ultérieure.

A. — *L'argile*

La rémanence de résidus d'argile de noyaux peut paraître à certains très problématique alors que pour nous, elle ne fait pas de doute. Il en fut fait usage pour procurer du relief en ménageant un espace entre le houppier de deux arbres et la cuve ; ces noyaux ont disparu étant donné la facilité de les débourer. On se servit aussi de noyaux pour couler les demi-bœufs. En outre, des restes de terre de moulage n'auraient pas été signalés dans

l'article de A. Legner ([1]), si les échantillons prélevés pour analyse en avaient été exempts.

a) *Prélèvement*

Le prélèvement de cette argile doit être fait très précautionneusement avant d'avoir recours à tout procédé de radiographie, comme nous en aurons la justification ci-dessous.

En dehors des bœufs, on peut s'assurer de la présence de restes de noyaux de plusieurs façons.

1. en ouvrant une fenêtre facilement réparable dans la doublure de la cuve afin d'examiner le dos et peut-être l'intérieur du plus haut-relief existant sur la cuve. L'enlèvement de cette doublure devenue inutile (note de bas de page (85)) rendrait possible l'examen de l'envers de tous ces reliefs. Si noyau il y a, il faudrait en prélever une quantité aussi grande que possible afin de la soumettre à tous les genres d'analyses existants.

2. en l'absence de creux visibles réservés par des noyaux, on pourrait sonner la paroi intérieure sous le plus haut-relief et en cas de résultat positif percer jusque dans l'argile en prenant la précaution de munir la mèche de la perceuse d'une bague de butée pour prévenir le percement de la face externe.

3. l'œil et le foret n'ayant rien découvert, on pourra inspecter les fonts aux ultra-sons tant pour rechercher les noyaux que pour détecter toutes les anomalies ne débouchant pas à la surface du moulage. Dans le cas d'une découverte de noyau caché, il y aurait lieu d'étudier le procédé le moins destructif de le dégager ([2]).

4. ces trois procédés restant négatifs, il deviendra nécessaire de gratter l'intérieur des bœufs de fabrication ancienne certaine et d'en retirer ce qui peut l'être sans dommage.

---

(1) A. Legner, *op. cit.*, p. 238.

(2) Contrairement aux renseignements obtenus d'un expert-instructeur d'une firme très active dans le domaine de l'inspection des matériaux sur tout le pays, les premiers essais effectués par M. L. Martinot et un technicien spécialiste de Cockerill-Ougrée n'auraient pas été concluants. Cette question délicate devra être traitée entre experts.

b) *Examens et analyses de l'argile*

L'argile cuite étant récupérée sera remise à un groupe de spécialistes qui détermineront après désagrégation et lavage acide :

1. par analyse mécanique, la composition granulométrique ;
2. par microscopie, réfractométrie, liqueurs de séparation, etc. la nature des minéraux typiques de la contrée d'origine et leur dosage ([1]) ;
3. par thermoluminescence : le moment de la dernière cuisson soit, pour les fonts le moment de leur coulée ([2]) ;
4. par la méthode du carbone 14, en cas de présence de charbon de bois comme âme des noyaux ou de toute autre matière organique carbonisée à l'abri de l'air, l'âge du charbon donc de la cuve ([3]).
   La mise en œuvre de cette dernière méthode ne pourra être menée à bien que si l'échantillon a été absolument débarrassé des carbonates récents qui ont pu être apportés par les déchirures de la doublure réparées en 1803-1804 mais qui auraient pu apparaître beaucoup plus précocement.
5. plusieurs procédés plus récents sont basés sur la présence probable dans l'échantillon de métaux lourds radioactifs et de leurs isotopes produits par désintégration. Leurs vitesses de désintégration sont différentes. Ces deux caractéristiques rendent parfois possible une datation qui ne le serait pas par d'autres voies.

---

(1) Rutherford John GETTENS, *The Freer Chinese Bronzes*. Washington, 1969, t. 2, *Technical studies*, pp. 110-114 ; Solange DUPLAIX, *Détermination Microscopique des minéraux des sables*. Paris-Liège, Béranger, 1948, VIII + 80 pp. ; W. UYTENBOGAARDT, *Tables for microscopic identification of ore minerals*. Princeton, Princeton University Press, 1951, 242 pp.

(2) Il est impératif de demander aux autres méthodes tout ce qu'elles peuvent nous apprendre, directement ou indirectement, avant de recourir aux rayons X ou γ pour la détection de noyaux car les irradiations détruisent, comme tout nouveau chauffage intempestif, les informations stockées dans l'échantillon.

(3) Procédé basé sur la mesure du rapport entre ^{12}C et le ^{14}C ; ce dernier diminue de moitié après chaque période de $\pm$ 5 700 ans. Le processus de désintégration du ^{14}C s'amorce dès la mort de l'organisme qui a fourni la matière de l'échantillon.

Nous doutons que toute cette panoplie de méthodes d'investigation puisse être vouée à rester sans résultat probant.

B. — *Les métaux*

L'analyse isotopique du plomb industriel trouvé en alliage dans les objets fabriqués permet de localiser sa région d'origine.

a) *Prélèvement des échantillons*

Le prélèvement d'échantillons ne présente aucune difficulté. Nous avons signalé au chapitre des défauts de coulée l'existence et la situation d'une dartre de belle importance autorisant le prélèvement local d'échantillons dépassant les besoins des analyses. Une seule précaution s'impose lors du prélèvement et des manipulations ultérieures, l'introduction accidentelle de matières étrangères telles que débris d'outils, de souillures couvrant le métal, etc. doit absolument être évitée. En cas de doute, il y a lieu de décontaminer l'échantillon prélevé.

b) *Analyses*

La méthode trouve son fondement dans le fait que les isotopes du plomb ne sont pas répartis dans les mêmes proportions dans des plombs provenant de « provinces géologiques » différentes ; la métallogénie et l'âge des gisements en seraient les causes.

Par définition, un isotope a le même nombre atomique que l'élément ou corps simple dont il porte le nom ; il en possède les propriétés chimiques tout en offrant une masse atomique différente.

Dans le cas du plomb, les divers isotopes proviennent de la désintégration lente et progressive par transformations α ou β d'éléments naturellement radioactifs plus lourds que le plomb. Ce dernier possède de ce fait quelques isotopes éphémères et quatre autres stables, toujours présents dans des proportions

significatives mais différentes d'une zone métallogénique à l'autre, les 204, 206, 207, et 208.

La mise en œuvre des résultats d'analyse consiste en un report sur un graphique reprenant, par exemple, en ordonnée le rapport entre le plomb 208 et le plomb 206 et en abcisse celui du plomb 207 au plomb 206. Les plombs de même origine garantie n'ayant subi aucune pollution par du métal étranger se trouvent pointés dans une plage assez étroite.

Utilisant ces rapports, des chercheurs japonais sont parvenus à différencier des objets anciennement importés de Chine de leurs homologues produits localement et qui n'en étaient que des imitations ([1]).

En considérant les rapports 206/204, 206/207 et 208/207, on a pu, pour l'Europe départager les artefacts originaires du Laurion (Grèce), de l'Espagne méridionale et de la Grande-Bretagne, produits sous l'Empire Romain ([2]).

Pour ce qui concerne les fonts, il s'imposera de comparer la composition isotopique de leur plomb avec toutes les données déjà recueillies dans ce domaine par de nombreux chercheurs ayant travaillé tant sur des objets manufacturés que sur les minerais des diverses régions du pays. Il faut reconnaître que, dans leur domaine, nos géologues ont accompli un travail remarquable ([3]).

Le seul métal, faut-il le dire, ne sert à rien, si l'on ne peut disposer d'un excellent spectromètre de masse, d'équipements de qualité et d'excellents chercheurs. Notre pays possède heureusement les uns et les autres.

---

(1) MABUCHI, HIRAO et NICHIDA, *Lead isotope approach to the understanding of early japanese bronze culture*. Dans *Archeometry*, vol. 27, 2 (1985), pp 131-159.

(2) Robert H. BRILL et J. M. WAMPLER, *Isotope studies of ancient lead*. Dans *American Journal of archeology*, vol. 71 (1967), pp. 63-77.

(3) e. a. S. CAUET, D. WEISS, A. HERBOSCH, *Genetic study of Belgian lead mineralizations in carbonate environments through lead isotopic geochemistry*. Dans *Bull. du B.R.G.M.*, sect. II, 4 (1982), pp. 329-341.

L'ampleur des recherches préconisées exigera des engagements financiers considérables, dépassant largement les possibilités d'une personne isolée bénéficiant d'évidentes et nombreuses sympathies et pouvant compter sur des collaborateurs dévoués et bénévoles.

Depuis qu'il nous est apparu que la recherche scientifique sera seule capable d'établir l'âge et la provenance des fonts, nous nous posons la question lancinante : *Se trouvera-t-il dans cette ville un organisme ou un groupe d'organismes conscients de l'importance actuelle du problème et disposé à financer cette recherche qui doit conduire à dresser la carte d'identité incontestable des fonts, un des fleurons de notre patrimoine artistique ?*

Par avance, nous remercions tous ceux qui se feront les propagandistes de cette proposition et, plus encore, ceux qui accepteront d'apporter leur concours financier à la recherche.

VIII. — Postface

Cinq ans se sont écoulés depuis notre communication à la tribune de la S.A.H.D.L. et un exposé complémentaire, fait à la demande du professeur P. Colman, devant un auditoire d'étudiants en Histoire de l'Art et Archéologie dans le but de développer certains points de notre argumentation et de projeter quelques clichés complétant notre documentation technique.

Un docteur ès sciences physiques, M. Lucien Martinot et une historienne de l'art, spécialiste des usages des métaux au Moyen Âge, Mme Monique de Ruette, assistaient à cette réunion.

Cette séance fut, croyons-nous l'amorce d'un mouvement d'intérêt qui allait conduire à des recherches dont les premiers résultats ont été communiqués au colloque organisé à l'initiative de l'I.S.I.B. à Bruxelles, le 27-01-1993 ([1]) devant une assistance

(1) Lucien MARTINOT, *Étude des rapports isotopiques du plomb dans les fonts baptismaux de Tirlemont et comparaison avec des données archéologiques et géologiques similaires.* Communication du 27-01-1993 au Colloque de l'I.S.I.B.

nombreuse, très intéressée et ouverte à l'information scientifique.

Le même mois, M. L. Martinot eut l'honneur de voir diffuser ses résultats avec retard, il est vrai, dans le *Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire* (1).

Enfin, le même chercheur a communiqué les résultats de ses recherches sur les fonts de Saint-Barthélemy devant le Groupe d'études des Arts et Techniques métallurgiques du Moyen Âge le 26 mai 1993 (2).

Depuis lors, nous avons pris connaissance d'un important article prouvant que la question des fonts reste d'actualité. Le *Bulletin de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie Royale de Belgique* a publié (3) une étude-projet du professeur Colman envisageant le prochain transfert des fonts dans le narthex de l'antique collégiale et faisant l'étude critique des améliorations qui devraient être apportées à leur présentation à cette occasion, afin de les remettre, autant que possible, dans leur pristin état. L'occasion sera favorable pour procéder à tous les examens et prélèvements d'échantillons désirés pendant que se réalisera la revalorisation de l'œuvre dans un environnement digne d'elle.

Nous ne citerons pas la presse quotidienne ; elle agite la question de temps à autre de façon assez approximative avec pour principal mérite celui de tenir ses lecteurs en haleine.

Bien que comblé par tout ce qui se fait ou s'annonce et reconnaissant envers ceux qui l'ont provoqué et réalisé, nous éprouvons une double insatisfaction :

1. notre vœu de voir constituer un « Comité pour l'étude scientifique des fonts... » et de voir se lever un groupe de mécènes désireux de financer ses recherches ne s'est pas réalisé ;

---

(1) Lucien MARTINOT dans *Bin M.R.A.H.*, t. 62 (1991), pp. 253-257.

(2) Lucien MARTINOT, *Analyses par diffraction des RX de micro-prélèvements des fonts de Saint-Barthélemy à Liège*. Groupe d'études... du F.N.R.S., 26-05-1993.

(3) Pierre COLMAN, *Les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège. Une merveille. Des problèmes. Propositions pour le soubassement*. Dans *Acad. R. B., Bin Cl.B.-A.*, 6e série, t. III, 1-4/1992, pp. 27-43.

2. nous risquons, l'âge avançant, de ne pas connaître l'aboutissement de toutes les recherches ni la vérité qui s'en dégagera.

Nous nous en consolons en pensant que nous avons confié au vent une toute petite graine et, que tôt ou tard, viendra le temps de la moisson.

LIÉRGANES
JEAN CURTIUS EN ESPAGNE

Introduction

par le traducteur A. LAMARCHE

Les deux articles, objet de cette publication au B.I.A.L., ont paru en 1981-82 en Espagne, dans deux revues distinctes : l'une *Altamira,* spécialisée dans l'histoire de la province de Santander (actuellement : Région autonome de Cantábria) ; l'autre, *Hidalguia,* qui se consacre à la généalogie et à l'héraldique de l'Espagne.

En octobre 1992, Madame Echegaray m'a donné son accord pour qu'une traduction de ses deux articles soit, si l'occasion s'en présentait, publiée au pays de Liège, en souvenir et en hommage à Jean Curtius et à ses ouvriers wallons.

Je lui en suis reconnaissant, ainsi qu'à l'Institut Archéologique Liégeois, qui ont rendu la chose possible.

Notre historienne se défend, dans son article dans *Altamira,* de « prétendre ajouter quoi que ce soit d'essentiel à ce qu'ont écrit les éminents chercheurs qui l'ont précédée ».

Elle fait en cela, référence principale, je crois, à l'historien José Alcala Zamora y Queipo de Llano, auteur d'une monumentale étude (260 pages) sur l'histoire (1622-1834) des hauts-fourneaux de Liérganes et de La Cavada (Santander), publiée en 1974.

Il m'a semblé qu'il serait utile à nos lecteurs de résumer ce qui, dans l'œuvre d'Alcala Zamora, a trait à la période comprise entre l'arrivée en Espagne de Jean Curtius (fin 1616 ou début 1617) et le terme (1648) du contrat conclu entre l'État espagnol

et les successeurs immédiats de Jean Curtius à la tête des hauts-fourneaux santanderins.

Avant d'en venir à Curtius et aux quelque soixante-dix premiers ouvriers amenés en Espagne à son initiative ([1]), Alcala Zamora rappelle que, dès le début du règne de Philippe II, les souverains avaient pensé faire venir de nos régions des experts, pour installer, en Espagne, des fonderies de canons.

Dans cet esprit, on citera la lettre dans laquelle, en 1575, Don Luis Requesens communique à son souverain qu'il a cherché à recruter, aux Pays-Bas, en Angleterre et à Liège (« où il y en a le plus »), des fondeurs de canons de fer disposés à s'établir en Espagne ; qu'il n'en a pas trouvé ; mais qu'un Espagnol des Pays-Bas, Pedro de Poça, se fait fort de parvenir à monter en Espagne une fonderie de pièces d'artillerie en fer coulé qui, rendues à Anvers, le seraient au même prix que la récente fourniture, à l'armée des Flandres, de trois cents canons, par des hauts-fourneaux liégeois ([2]). On ne connait rien d'une suite à cette proposition. En 1602-1603, on s'approche du but, mais sans y parvenir : le 29 décembre 1602, Madrid demande à son ambassadeur à la cour de Bruxelles de lui envoyer « des Flandres », quatre équipes de fondeurs d'artillerie, dont deux pour couler des bouches à feu de fer en Biscaye et au Guipuzcoa. Sans doute en relation avec cette démarche, on trouve un contrat passé à Bruxelles le 25 mars 1603, par lequel les frères Jean et Guillaume de Brouk, de Liège, s'engagent à se rendre en Espagne pour y couler des canons ([3]).

Alcala Zamora relève que la tentative de 1603 fut infructueuse, en raison du coût, prohibitif, des essais.

---

(1) Précision donnée dans le mémoire, destiné au Conseil de la Guerre et présenté par Georges de Bande, successeur de Curtius, à une séance tenue le 24 mai 1640, cfr. A.G.S., Guerra antigua, liasse 1350.

(2) A.G.S., Estado, Flandes, liasse 564, pièce 63.

(3) A.G.S., Estado, liasse 2224-2° (1600-1604), 393 et A.H.N., Estado, libro 739, ff. 57-60. Rapport de B. Anaya, capitaine général intérimaire de l'artillerie, 1621.

Il en vient ensuite au « riche industriel liégeois », Jean Curtius, disant qu'il avait, quelque trois ans après la ratification — en 1609 — de la Trêve de Douze Ans, entamé des négociations avec des fonctionnaires espagnols en poste à Bruxelles : Guadaleste, Hurtuño de Urizar et l'inspecteur général Hurtuño de Ugarte. Avec ce dernier, Curtius conclut un contrat par lequel ils conviennent de s'associer, à parts égales, pour l'introduction, en Espagne, de procédés en application au pays de Liège.

Jean Curtius dut arriver en Espagne en fin 1616 ou au début de 1617 ([1]). Il tenta d'abord de s'installer en Biscaye, région réputée pour son activité sidérurgique (à base de bas-fourneaux dits forges à la catalane). Mais les Biscaïens, craignant une concurrence étrangère soutenue par une protection royale, s'y opposèrent, par un procès qui dura cinq ans.

Autre difficulté pour Curtius : Ugarte se dérobait à son engagement de participer aux frais de l'entreprise.

« Persona non grata » en Pays Basque, Curtius passa alors dans l'Est de la province de Santander, dans la région désignée sous le nom de « Trasmiera » où l'on trouvait réunis l'énergie hydraulique (la rivière Miéra), du minerai de fer riche et pur, des forêts de feuillus, de la pierre réfractaire, des sables et argiles de moulage et un port de mer, Santander, où pourraient être embarquées les bouches à feu destinées, notamment, à l'escadre des « Flandres ». En ce qui concerne les minerais de fer, ils devaient être, de par leur métallogénie, similaires à nos limonites de l'Entre-Sambre-et-Meuse principautaire, dont Paul Harsin a fait le plus grand cas ([2]), très purs, aisément fusibles, d'extraction facile sans emploi d'explosifs.

Trois mines de fer, principalement, ont contribué à l'alimentation des hauts-fourneaux du rio Miéra. À Santander,

---

(1) Source citée par Alcala Zamora : Notes du curé de Navajeda, Ignacio de Vallastra, résumées par le comte de Aranda (A.H.N., Estado, 3000, 1°). Navajeda est proche de Liérganes.

(2) Paul HARSIN, *Études sur l'histoire économique de la principauté de Liège, particulièrement au XVIIe siècle*, dans *B.I.A.L.*, t. LII (1928), p. 72.

Pamanes et Cabarceño ; en Biscaye, Jarazuela, dans le district de Somorrostro.

Un lit de fusion typique des hauts-fourneaux du Miéra au XVIIIe siècle comportait 40 % de Pamanes, 40 % de Cabarceño et 20 % de minerai de Somorrostro.

Cabarceño fait partie du massif montagneux de la Peña Cabarga, au sud de la baie de Santander. Exploité à ciel ouvert jusqu'en 1989, ce site spectaculaire a, depuis lors, été aménagé en parc zoologique, sous le nom de « Parque de la Naturaleza ».

En 1621, une estimation des frais engagés par Jean Curtius pour son établissement de Liérganes sur la Miéra s'élevait à la somme respectable de 10.000 ducats ([1]).
Le 29 juillet 1622, un acte édicté au nom du roi ([2]) octroie à Curtius, pour quinze ans, le monopole pour fabriquer en Espagne, « par ses procédés », de l'artillerie et autres objets de fer coulé, pour fendre le fer destiné à fabriquer les clous, pour tréfiler fer, cuivre, argent, or, etc.

En voici l'essentiel :

— L'associé de Curtius, Ugarte, n'ayant pas rempli ses engagements, ne bénéficiera pas de l'octroi.

— Mais bien Curtius, qui, avec un de ses fils, a bien servi le roi dans ses « États de Flandres », fournissant ses armées, etc.

— Curtius s'engage à amener en Espagne des experts, équipement, etc., à ses frais et sans attendre un remboursement de ceux-ci par l'État.

— Il devra, dans ses usines et bureaux, employer des Espagnols, leur enseignant l'art et la pratique de ses procédés, visant à ce que la moitié, au moins, de son personnel, soit autochtone.

— Il ne pourra pas introduire ses procédés en Biscaye, ou autre province qui s'y opposerait par voie judiciaire.

---

(1) A.Z., *op. cit.*, p. 84 (Alcala Zamora). Réf. : A.H.N., État, livre 739, ff. 57 à 60.

(2) A.Z., *op. cit.*, qui le reproduit intégralement, pp. 155-57. Réf. : A.G.S., Guerra antigua, libro 135 (1622-23), fol. 40v° à 41r° « Privilège pour Jean Curtius ».

— Il pourra, dans tout autre endroit des Espagnes, ouvrir des mines de fer, monter des fourneaux, etc., pour autant qu'il ne cause pas de préjudice aux industries déjà existantes.

— Il ne pourra exporter ses productions d'armements sans l'accord du capitaine général de l'Artillerie d'Espagne.

En 1624, Madrid envoie à Bruxelles des ordres pour que soient remis, au fils de Jean Curtius, 11.000 réaux, afin de lui permettre d'acheminer vers l'Espagne des maîtres et ouvriers sidérurgistes (1).

Alcala Zamora estime que Jean Curtius a dû dépenser, pour Liérganes, de l'ordre d'un million de réaux pour les dix années se terminant en 1626 ; à ce moment, écrit-il, le projet était déjà très avancé. Mais, manifestement, le Liégeois rencontrait de graves difficultés ; ses ressources étaient épuisées ; ses forces déclinaient.

En vue de la terre promise, Curtius dut avoir recours à un groupe de quatre partenaires, auquel il céda ses droits à son monopole et ce, à des conditions léonines (2).

Avant de nous intéresser au rôle des successeurs de Jean Curtius, lisons l'éloge que lui rend Alcala Zamora (*op. cit.*, p. 86) : *Il serait injuste de poursuivre sans avoir consacré quelques lignes en modeste hommage à l'homme qui consacra ses dernières années et sa fortune pour créer, sans profit ni gloire, la plus importante industrie sidérurgique de l'Espagne des temps modernes. Peut-être un jour les pages de notre histoire nationale rappelleront-elles son nom et la province de Santander lui élèvera-t-elle le monument qu'il mérite.*

Nous devons à Mme Echegaray la communication de deux actes notariés établissant que le décès de Jean Curtius eut lieu à Liérganes entre le 11 juillet 1628, date de son testament et le

(1) A.G.S., Estado, liasse 2038, f° 33 : ordonnance royale du 20 juin 1624.

(2) Alcala Zamora (*op. cit.*, p. 85), ne cite pas les sources sur lesquelles il base ces affirmations.

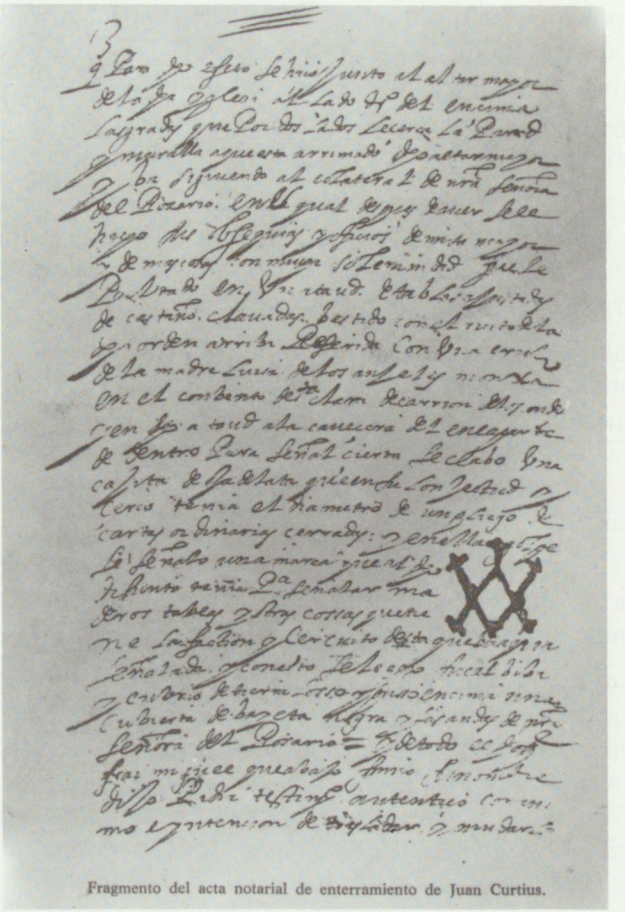

Fragmento del acta notarial de enterramiento de Juan Curtius.

Fig. 1. — Acte notarial : inhumation de Jean Curtius à Liérganes, le 13 juillet 1628 (A.H.P., Prot., liasse 4902, fol. 93).

13, date de son inhumation dans l'église des SS Pierre et Félix de la dite localité.

Les quatre associés étaient, outre le comptable (contador) espagnol Salcedo Aranguren, trois personnages des Pays-Bas, résidant en Espagne et ayant joué un rôle diplomatique au service du roi : Jean III de Croÿ, comte de Solre, Charles de Bau-

Fig. 2. — Liérganes. Église SS. Pierre et Félix.

dequin et Georges de Bande ; celui-ci allait prendre la charge de direction sur place, à Liérganes.

Dans une note annexe, le lecteur trouvera des données biographiques sur ces trois personnes et sur deux familles luxembourgeoises, apparentées à Georges de Bande, qui se sont distinguées en Espagne.

Le 12 août 1628 (un mois après la mort de Jean Curtius), les associés concluent, avec le marquis de Leganes, capitaine général de l'artillerie d'Espagne, un contrat pour la fourniture de deux cents canons du calibre de 5 livres et d'un poids de 770 kilos.

La première livraison — de vingt-cinq pièces — eût lieu le 9 juillet 1630. De 1628 à 1634, les ventes de la fonderie de canons de Liérganes furent de deux cent trente-deux bouches à feu et de trente-huit mille deux cent soixante boulets, totalisant quatre cent quatre-vingt-deux tonnes métriques.

La fonderie de Liérganes disposait de deux hauts-fourneaux, baptisés Saint-François et Saint-Dominique.

En 1637 fut achevée la construction d'une seconde fonderie, de deux fourneaux également, située sur la rivière Miéra, à cinq km en aval de Liérganes, en lieu-dit La Cavada, commune de Riotuerto. Grâce à cet accroissement de capacité, la production des deux fonderies du Miéra totalisa, de 1635 à 1640, 2.845 tonnes métriques. Jusqu'au renouvellement du contrat, en 1648, les prix de vente furent maintenus aux conditions de départ, très avantageuses pour le fournisseur, la marge bénéficiaire, d'après l'estimation d'Alcala Zamora, étant de l'ordre des 40 % du prix de vente (1). À La Cavada, à côté de la fonderie de canons, Georges de Bande construira une usine produisant de la poudre à canons.

L'été 1640, il se rendit à Molina de Aragon, aux fins d'y établir une autre usine sidérurgique, qui serait plus proche de la Catalogne et du Roussillon, théâtres d'opérations militaires contre les Français.

À partir de 1642, l'usine de Molina allait fabriquer des munitions en fonte de fer coulée, mais aussi des armes légères à partir de fer malléable, ce qui suppose l'existence d'une affinerie.

Un détail technique curieux est que, comme dans cette zone les forêts étaient de résineux, donnant un charbon de bois quelque peu « léger et faible », on envisagea de faire venir de bons ouvriers de Suède, « où l'on emploie ce type de charbon de bois ».

La direction de Molina fut confiée à un neveu de Georges de Bande, Gilles-Englebert de la Neuveforge.

Georges de Bande décéda en décembre 1643, ayant testé en faveur de sa femme Marie-Anne de Brito, fille d'un important fonctionnaire luxembourgeois en poste à Madrid et veuve, en premières noces, de Juan Olivares y Moran, d'une famille d'hidalgos de La Cavada.

---

(1) D'après le même auteur (*op. cit.*, p. 54, note 132), le prix de vente du fer des bouches à feu descendit à 34 réaux le quintal en 1650, contre 82 en 1638, du temps de Georges de Bande.

Il fut inhumé dans la chapelle de St-André à Liérganes, qu'il avait fait édifier comme paroisse des « Flamencos » et dont le portail était orné de quatre colonnes en fonte cannelées, « très bien travaillées » ; le socle portait l'inscription « Je fus faite en l'an de grâce 1634. Felipe Waldor ».

Georges de Bande, « le grand », « l'infatigable », comme le qualifie Alcala Zamora, avait, au cours des treize dernières années de sa vie, mis en route quatre usines importantes en Espagne. Sa veuve assuma la gestion des deux fonderies de canons du Miéra jusqu'en 1648, terme du contrat en cours au moment du décès de son mari.

Grâce à Alcala Zamora nous avons pu esquisser le début de l'histoire des fonderies du Miéra, jusqu'à la fin de leur gestion par des entrepreneurs privés, originaires de nos provinces ; notre propos ne va pas plus loin.

Si ce n'est pour signaler à nos lecteurs qu'au XIXe siècle, deux siècles après l'arrivée de Curtius en Espagne, l'on fit encore appel au capital et l'expertise technique de Liégeois, quand le gouvernement ([1]) se préoccupa d'accroître la productivité de ses hauts-fourneaux du Miéra, pour la porter au niveau atteint dans ceux qui utilisaient le coke.

La qualité des fontes du Miéra n'avait, par contre, rien à envier à celles d'autre provenance.

Dans un rapport de 1832 l'éminent savant, Gregorio Gonzalez Azaola, après étude d'échantillons de La Cavada, concluait : « fonte grise, de la qualité la meilleure que l'on ait jamais produite » ([2]).

---

(1) En 1763, il mit fin aux contrats avec les propriétaires des fonderies ; expropriées, celles-ci devinrent entreprises d'État ; les « Fabriques Royales », dont la gestion fut confiée au Ministère de la Marine, ont leurs archives à Viso.

(2) Viso, C.-L., 1832-36, liasse 39. Note de Gregorio Gonzalez Azaola, 5 septembre 1832. La teneur en carbone, autour de 2 %, est assez basse.

Azaola a relaté la mission d'expertise, sur la côte cantabrique, d'Adolphe Lesoinne, professeur de métallurgie à l'Université de Liège, au cours de l'été 1829 (1).

Lesoinne conclut au manque de perspectives d'avenir de la sidérurgie du Miéra. Mais, poursuivant son voyage vers l'Ouest, il apprécia le potentiel houiller de la région d'Aviles, base de la fondation de la Compagnie Royale Asturienne des Mines. Les Lesoinne amenèrent aux Asturies des ouvriers liégeois, spécialistes des houillères et de la métallurgie du zinc, dont les familles se sont hispanisées, sans éprouver les difficultés d'assimilation rencontrées par les ouvriers wallons de Jean Curtius, à Santander, au XVIIe siècle.

Le second article de Mme Echegaray dont nous présentons la traduction a pour thème la décision assez extraordinaire que prirent, au XVIIIe siècle, les rois Bourbons d'Espagne, d'octroyer la qualité nobiliaire aux ouvriers wallons des « Fabriques Royales » de Liérganes et La Cavada.

Qui visite les villages de la province de Santander ne peut manquer de remarquer les sculptures héraldiques, souvent monumentales, des maisons anciennes ; il s'agit des manoirs (solar) de familles d'hidalgos, qui nous frappent par « l'ostentatoire hypertrophie de leurs écus », comme l'exprima Ortega y Gasset.

Cette noblesse non titrée des hidalgos, si répandue dans l'Espagne du Nord au XVIIe siècle, n'avait pas été concédée par un souverain, mais acquise, par une sorte de cooptation démocratique, aux lignages issus des participants de la croisade de la « Reconquista » contre les Maures.

À la « hidalguia » était attaché le privilège de l'exemption de certains impôts et taxes et celui de l'éligibilité à certaines fonctions publiques locales.

---

(1) Viso, C.-L., 1829-30, liasse 37.

Alcala Zamora nous donne des exemples aussi colorés qu'affligeants du régime d'exclusion réservé, par les villageois autochtones, aux ouvriers immigrés.

L'hostilité vis-à-vis de ceux-ci contribuera à maintenir, pendant plusieurs générations, la pratique de l'endogamie entre Wallons.

Réaction d'une société à la fois privilégiée et pauvre, se sentant menacée par l'arrivée d'étrangers, occupant, dans les usines, les postes les plus prestigieux et les mieux rémunérés.

Car les prescriptions du contrat de Jean Curtius en 1622, rappelées dans celui de 1650, d'avoir à former les autochtones à la connaissance et la pratique du savoir-faire importé, n'ont pas été respectées.

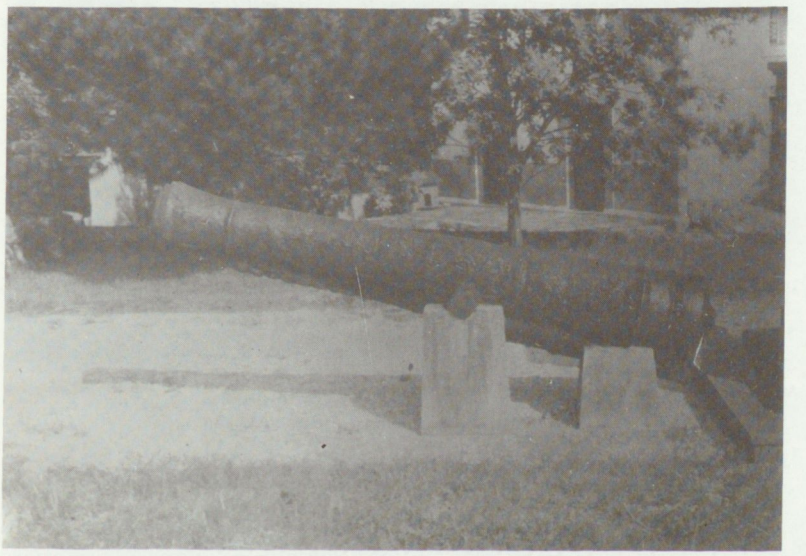

Fig. 3. — La Cavada. Canon de fer devant la mairie.

Encore en 1679, dans le contrat octroyé à Juan de Olivares, fils de Marie-Anne de Brito, il est dit que : *il est nécessaire d'importer quelques nouveaux techniciens flamands, car on n'a pas obtenu que les indigènes de nos royaumes s'appliquent à l'acquérir*

ces facultés, en dépit des diligences qu'on a pu faire. Cette aversion pour nos « flamands » se manifestait même par délà la mort. Ainsi, Alcala Zamora, (*op. cit.*, p. 56) rapporte qu'au troisième quart du XVIIIe siècle, lors de l'enterrement d'une autochtone, la famille de la défunte s'opposa avec horreur à ce qu'elle soit inhumée à côté du cimetière des flamands, « car il n'y a aucune raison pour qu'une Espagnole repose en si mauvaise compagnie » ([1]).

Fig. 4. — La Cavada, cimetière moderne.
Caveau de la famille Valdor-Casuso.

Lorsqu'en octobre 1992, j'ai cherché, à côté des églises de Liérganes et de La Cavada, des vestiges de tombes du XVIIe siècle, je n'en ai pas trouvé. Par contre, dans le cimetière moderne de La Cavada, on voit d'assez nombreux caveaux ou tombes du XIXe où les patronymes wallons et espagnols témoignent d'une intégration finalement réalisée.

(1) A.H.N., liasse 6389, 2°, Estado, dossier 29.

Je conclurai cette introduction en énumérant des questions qui viennent à l'esprit quant à l'histoire de Jean Curtius et de ses Wallons d'Espagne.

1) Que sait-on de la fabrication des canons en fonte de fer dans nos régions, avant le départ en Espagne de Jean Curtius ?

Nous avons une indication au voisinage de la Cité de Liège : l'important marché conclu, en 1575 par Gauthier Godefroid avec le sire de Treslon, maître général de l'artillerie de S.M. catholique.

Mais qu'en est-il de l'Entre-Sambre-et-Meuse principautaire, dont Paul Harsin souligne l'importance sidérurgique sous l'Ancien Régime ([1]) ?

2) Origine des ouvriers wallons, les « flamencos » du Miéra ?

Un auteur espagnol les a qualifiés de « personnages encore en quête d'un auteur » ([2]).

Nous croyons qu'un échange d'informations entre chercheurs belges et descendants des ouvriers de Curtius, Bande, Olivares, etc., pourrait être bénéfique.

3) Une énigme : la famille Curtius et l'abandon de ses intérêts en Espagne.

Alcala Zamora paraît convaincu, que les repreneurs des intérêts de Jean Curtius en Espagne ont réalisé une brillante affaire. Comment expliquer que la famille de notre « Cresus liégeois » n'a pas su conserver son acquit espagnol ?

On peut se demander en quels termes étaient Jacques et Pierre Curtius, entr'eux, d'une part, avec leur père, d'autre part ?

Sait-on si Jean Curtius est revenu à Liège entre 1616 et 1628 ?

Un fils de Jean Curtius, autre que son fils Michel, le capucin, est-il allé en Espagne ?

---

(1) P. HARSIN, *Études sur l'histoire économique de la Principauté de Liège, particulièrement au XVIIe siècle,* in : *B.I.A.L.*, t. LII (1928).

(2) José Angel *de Lucio, Los trasmeranos de Flandes,* in : *Revue Altamira,* vol. XLIV (Santander, 1983-1984), pp. 165-176.

ANNEXE 1

Sources d'archives, abréviations

A.G.R. : Archives Générales du Royaume, Bruxelles.
A.G.S. : Archivo General de Simancas (Château de Simancas, Valladolid) ;
— Est. : Estado (État) ;
— G.A. : Guerra Antigua.
A.H.N. : Archivo Historico Nacional, Madrid.
VISO : Archivo Central de Marina, de Viso del Marques (Pontevedra).
A.H.P. : Archivo Historico Provincial (de Santander).
A.M.S. : Archivo Municipal, Santander.
A.D.S. : Archivo Diocesano de Santander (Santillana del Mar).

ANNEXE 2

Publications consultées par le traducteur

José Alcala Zamora y Queipo de Llano, *Historia de una empresa siderurgica española : Los altos hornos de Liérganes y La Cavada, 1622-1834. Centro de estudios montañeses.* Santander, 1974.

Julio Guilén Tato, *Los operarios flamencos de la fábricas de artilleria de Liérganes y La Cavada,* in : « Hidalguia », revue trimestrielle, 2e année, n° 7, Oct.-Déc. 1954, pp. 681-688, Madrid (1).

José Angel de Lucio, *Los trasmeranos de Flandes,* in « Altamira ». vol. XLIX, 1983-1984, pp. 165-176.

Crónica de la Provincia de Santander, por D. Mateo Escagedo Salmon, Parroco, tome II, Santander, 1922.

Maurice Van Durme, *Les archives générales de Simancas et l'histoire de la Belgique,* Bruxelles, C.H.R.

(1) Cet article s'appuie sur l'examen des décrets royaux d'anoblissement des ouvriers « flamands » de Liérganes et La Cavada, conservés au centre d'archives de la Marine de Viso del Marqués. Les usines furent expropriées par l'État en 1763 et leur gestion confiée au ministère de la Marine. À la fin de cet article, l'auteur cite 84 personnes mentionnées dans les décrets, aux quelles correspondent 24 patronymes, supposés « flamencos » (c.-à-d. wallons). Il me paraît que trois ou quatre pourraient être français).

J. CUVELIER, J. LEFÈVRE, H. LONCHAY, *Correspondance de la Cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVIIE siècle*, 6 vol., Bruxelles, C.H.R.

ANNEXE 3

Glossaire

(tiré du glossaire de l'édition française de « Olivares » de John H. Elliott, Éd. Robert Laffont, 1992)

— *Cantabria :*

La province de Santander, qui porte le nom de sa capitale, a acquis, il y a une dizaine d'années, le statut de région autonome de Cantabria, du nom de la population, les Cantabres, qui, à l'arrivée des Romains, occupait la région côtière du Nord de l'Espagne, entre les Pyrénées et les Asturies. La province de Santander porte aussi le nom de Montaña, en raison de son caractère montagneux.

— *Junta de poblacion y comercio :*

Commission gouvernementale, composée de six membres, sous la présidence du comte-duc d'Olivares. Elle était destinée à rechercher les moyens d'accroître la population de la Castille (en établissant, par exemple, des colonies d'artisans étrangers), de rendre navigable les cours d'eau et de promouvoir l'industrie.

— *Monnaie :*

Le ducat valait 375 maravedis, la couronne, 350 et le réal, 34. Il y a lieu, quand un prix est indiqué, de préciser s'il est exprimé en monnaie d'argent ou de billon (alliage de cuivre et d'argent). Car, à valeur faciale égale, la monnaie de billon, dans les transactions, subissait une décote par rapport à la monnaie d'argent.

— *Pureté de sang (limpieza de sangre) :*

S'applique à une ascendance non affectée par des unions avec des musulmans ou des juifs.

— *Quintal :*

Le quintal castillan, employé pour les produits sidérurgiques, est de 100 livres de 16 onces, soit 46 kilos (ALCALA ZAMORA, *op. cit.*, p. 225).

— *Solar (casa solar) :*

Berceau d'un lignage noble, maison forte ; demeure du chef de lignage.

— *Trasmiera :*

Littéralement : au-delà du Miéra. Le Trasmiera, un des balliages de la province de Santander, comprenait cinq conseils municipaux, dont

Cudeyo, dont dépendaient Liérganes et La Cavada (Riotuerto). Trasmerano : habitant du Trasmiera.

ANNEXE 4

Notices biographiques de Bande, Baudequin, Brito, Croÿ, Neuveforge

Personnages originaires des Pays-Bas, ayant fait carrière en Espagne au XVIIe siècle. Georges de Bande, Charles de Baudequin et Jean III de Croÿ, comte de Solre, ont été associés dans l'affaire des fabriques d'artillerie du Miéra (Santander) ; Jean-Oswald de Brito est le beau-père et Gilles-Englebert de la Neuveforge est le neveu de Georges de Bande. Ce dernier s'est révélé comme le digne successeur de Jean Curtius en Espagne.

Georges de Bande

Selon un acte cité par Mme Echegaray ([1]), il était, en 1629, âgé d'environ quarante ans ; il a donc dû naître vers 1590.

Une étude de Marcel Bourguignon ([2]), conservateur des archives de l'État à Arlon, nous apprend qu'il eut pour père Jean de Bande, mayeur de La Roche, seigneur de Seureux, Villez et de la Cour Henriette à Roy.

La mère de Georges, Catherine Ferrier, d'une famille dont la fortune était considérable, était fille d'Englebert, échevin et greffier de la ville et du comté de La Roche ; elle était veuve de Gilles de la Neuveforge, dont elle avait eû un fils, Englebert.

Dans des actes cités par Mme Echegaray, Georges de Bande se qualifie de capitaine des archers de la garde du corps du roi d'Espagne, ce qui nous fait supposer qu'avant son arrivée en Cantabrie, il a dû résider à Madrid.

La mission diplomatique à Varsovie, dans laquelle il seconda l'ambassadeur d'Espagne, Jean III de Croÿ, eut lieu en 1626.

En 1628, il monte, en Cantabrie, une fabrique de fer-blanc, entreprise qui fut un échec.

---

(1) A.H.P., Santander, Prot. Lucas de Hermosa, liasse 4909.

(2) Cahiers de l'Académie luxembourgeoise, vol. 5, Arlon, 1971, pp. 52-58 : *Une famille luxembourgeoise, les Neuveforge.*

Dès lors, il devait être sur place et disponible lorsque Jean Curtius cèdera ses intérêts en Espagne et que les associés, Salcedo, Croÿ, Baudequin et Bande confieront à ce dernier la direction de la fonderie de Liérganes et d'autres affaires qu'ils établiraient, basées sur les « Procédés nouveaux ».

Georges de Bande épousa Marie-Anne de Brito, veuve de Juan Olivares y Moran (d'une famille d'hidalgos de La Cavada), dont elle avait eû deux fils. Elle était fille d'un Luxembourgeois, Jean-Oswald de Brito, haut fonctionnaire, à Madrid, du roi d'Espagne.

En 1634, Georges de Bande accède à la condition d'hidalgo et reçoit une charge publique, celle de trésorier du fisc, à Laredo. Il décéda à La Cavada, le 4 décembre 1643, ayant institué « pour héritière unique et universelle ma chère femme, doña Mariana de Brito ».

Selon la Biographie Nationale (t. 1, 1866, col. 682-683), il avait laissé 40.000 patacons, pour la fondation d'un hospice destiné aux ouvriers pauvres, dont la direction devait être confiée à la Compagnie de Jésus.

Il avait mis en marche quatre importantes usines : les deux fonderies de canons, Liérganes et La Cavada, la fabrique de poudre de cette localité et l'usine d'armement de Molina de Aragon.

Doña Mariana assuma la direction des fonderies du Miera, depuis la mort de son mari jusqu'en 1649, terme du contrat de celui-ci. Elle décéda en 1673 ([1]).

Un de ses fils, Juan, prendra, en 1661, la direction de La Cavada, l'autre, José, celle de Molina de Aragon.

Charles de Baudequin

Fils de Philippe, greffier à la Maison du Roi à Bruxelles, et de Marie de Zomberghe. La famille Baudequin, originaire du duché de Bourgogne, s'est établie en Flandre et en Brabant.

Au XVe siècle, les ancêtres de Charles sont attachés à la cour des ducs de Bourgogne ; son grand-père, Denis, est sommelier de Marie de Bourgogne ([2]).

Le 10 novembre 1589, Charles, son frère et leurs deux sœurs sont anoblis par le roi Philippe II ([3]).

---

(1) ALCALA ZAMORA, *op. cit.*, p. 94.

(2) Baron DE HERKENRODE, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, Bruxelles, 1865.

(3) Paul DUERLOO et Luc JANSSENS, *Armorial de la noblesse belge*, Bruxelles, Crédit Communal, 1992, A-E, p. 205.

À partir de 1610, des pièces archivées aux A.G.S. (Simancas), font état de missions dont Charles de Baudequin est chargé, pour le service du roi.

Ainsi, le 14 avril 1610, Philippe-Guillaume de Nassau annonce à Madrid qu'il y envoie Charles de Baudequin, porteur de renseignements, touchant la Ligue ([1]).

Le 30 avril de la même année, le roi prend, en conseil d'État, la décision de faire bénéficier Charles de Baudequin, attaché à la cour de Madrid, de la même rémunération que celle dont il jouissait à Bruxelles, « en considération de nombreux et bons services rendus en Flandres, ..., à l'imitation de ses ancêtres qui, avec une fidélité particulière, en ont rendu pendant de nombreuses années » ([2]).

À Madrid, Baudequin est nommé gentilhomme de la chambre du roi et introducteur des ambassadeurs.

Par acte du 12 décembre 1623, le roi concèdera à Charles le titre de chevalier ([3]).

Le 24 juillet 1629, le roi signale à l'archiduchesse infante Isabelle, qu'il envoie Charles en mission diplomatique auprès du duc de Bouillon, Henri de la Tour d'Auvergne, opposant de Richelieu ([4]).

Son arrivée au Pays-Bas est signalée par une lettre de l'infante, datée du 14 novembre 1629 ; une autre, du 13 mai 1630, annonce qu'il repart pour l'Espagne.

Le 2 août 1633, l'abbé Scaglia, agent du duc Charles-Emmanuel de Savoie, suggère au comte-duc d'Olivares, premier ministre, qu'il envoie Baudequin à Bruxelles, pour y avoir, avec le résident anglais Balthazar Gerlier, une conversation confidentielle au sujet d'un rapprochement entre l'Angleterre et l'Espagne ([5]).

---

(1) Philippe-Guillaume de Nassau (1554-1618), prince d'Orange, fils du Taciturne, fut placé en résidence forcée à la cour d'Espagne ; il resta catholique et fidèle au roi.

(2) A.G.S. — Secretaria de Estado. Negociacion de Flandes. Liasse 626 (1598-1611). Document du 18 nov. 1610, signé de l'inspecteur général de l'armée des Flandres, rappelant la décision royale du 30 avril.

(3) Duerloo et Janssens, *op. cit.*, p. 206.

(4) A.G.S., liasse 1442, d'après van Durme, *Corresp. de la cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVIIe siècle, op. cit.*, t. II, 1927, p. 465.

(5) A.G.S. — État et Guerre, Reg. 207, f° 188 v°.

Jean-Oswald de Brito (ou *Britt*)

La famille Britt apparaît à Larochette, au duché de Luxembourg, déjà au début du XVIe siècle. C'est là que naquit Jean-Oswald Britt (dit « de Brito »), fils de Jean, notaire et bailli de Larochette et de Catherine N., de Larochette.

Une de ses sœurs épousa Nicolas Dhame (ou « de Dhaem »), notaire et clerc juré, natif du même village.

Jean-Oswald, par son mariage avec Anna von der Feltz, fille du maréchal de la cour de Trêves et bailli dans l'Électorat, s'allia à la famille seigneuriale de Larochette.

Il devint co-seigneur de cette localité en acquérant, de Jean-Louis, baron de Hohensay, la huitième part de la seigneurie foncière, moyenne et haute.

Dans son acte d'anoblissement par lettres patentes de Rodolphe II, émises à Prague le 8 février 1608, il est indiqué que le bénéficiaire « a servi de nombreuses années, d'abord à la chancellerie impériale, puis à Madrid, comme secrétaire du comte Khevenhüller, ambassadeur de l'Empire en Espagne ([1]).

En 1626, dans l'acte d'anoblissement, par le roi d'Espagne, de son beau-frère Nicolas Dhaem, Jean-Oswald est qualifié de « notre cher et féal Messire J. O. de Brito, chevalier, seigneur portionnaire de La Roche, nostre Secrétaire d'Estat aux affaires de nos Pays-Bas et de Bourgogne chez notre personne ». Par lettres du 16 novembre 1631, le souverain lui cèdera en engagère, pour 11.000 livres, la ville et mark-vogtei de Diekirch, avec Ettelbruck, Holzthum, Gilsdorf, Reichsdorf, etc.

Sa fille Marie-Anne, née à Madrid, épousa en premières noces Juan Olivares y Moran, conseiller de S.M. et secrétaire de la Croisade ([2]), issu d'une famille d'hidalgos de La Cavada, fils de Miguel qui fut, à Bruxelles, au service des archiducs, en qualité de comptable et de gentilhomme de la chambre.

Dans une lettre du 4 septembre 1637 du roi au cardinal-infant, gouverneur des Pays-Bas, Philippe IV lui recommande Juan de Olivares, secrétaire du Conseil privé, gendre du défunt secrétaire Jean-Oswald de Brito.

---

(1) Archives de Vienne, Reichsakten, selon LOUTSCH, *Armorial du pays de Luxembourg*, 288.

(2) L'argent récolté par la vente des bulles d'indulgence dites de la Croisade, était destiné à financer la lutte contre les infidèles ; en particulier, par le soutien des places fortes tenues par l'Espagne sur les côtes d'Afrique.

Après la mort de Juan Olivares, Marie-Anne de Brito se retira à Riotuerto (La Cavada) où elle épousa son compatriote, Georges de Bande.

Pour en terminer avec les Brito, signalons une curiosité de leur héraldique.

Don Mateo Escagedo Salmon, curé, dans sa « Crónica de la Provincia de Santander », Santander, 1922, t. II, p. 295, décrit les armoiries de l'écu ornant la maison de Nicolas Olivares y Quevedo, né en 1688, descendant de Marie-Anne de Brito. Un des quartiers figure comme suit les armes Brito : « de ... à neuf fusées de ..., chargées, chacune, d'un lion ». Ce qui ne ressemble aucunement à celles décrites par Loutsch dans sa relation de l'acte « d'anoblissement et d'amélioration d'armoiries » de Jean-Oswald de Brito en 1608 ([1]).

Jean III de Croÿ, comte de Solre (1588-1640)

L'ouvrage de G. Martin « Histoire et généalogie de la famille de Croÿ » (Paris, chez l'auteur, 1980) donne, sur ce personnage, les renseignements suivants :

Né le 14 février 1588 au château de Solre (Solre-le-Château, arrondissement d'Avesne), il fut comte de Solre, baron de Molembais et de Beauffort.

En 1614, il est nommé chevalier de la Toison d'Or, puis conseiller d'épée au Conseil suprême des Flandres et de Bourgogne à Madrid, gentilhomme de la chambre du roi et capitaine des archers de la garde du corps de S.M. ([2]).

C'est en sa qualité de capitaine de cette troupe prestigieuse que Jean III de Croÿ assumera, en 1625, lr rôle de « conservateur » (c.-à-d.

---

(1) Sources, pour la note « Brito » : Dr NEIJEN, *Biographie luxembourgeoise* ; A. NEYEN, *La Maison von der Feltz*, Luxembourg, 1866 ; J.-C. LOUTSCH, *Armorial du pays de Luxembourg*, 1974, p. 268 ; Antoine FUNCK, *Monographie de la famille de Dhaem*, Luxembourg, 1932 ; L. GOURDET, *Inventaire des blasons de la province de Luxembourg*.

(2) Le corps des archers, amené en Espagne par Philippe-le-Beau, était composé de cent gentilshommes, catholiques et originaires des XVII Provinces des Pays-Bas ou du duché de Bourgogne.

protecteur) de la confrérie madrilène de San Andrés de los Flamencos ([1]).

Le comte de Solre, nom sous lequel il est cité couramment, dirigera plusieurs missions diplomatiques, en Pologne, en Saxe et à la cour impériale.

En janvier 1626, Jean III de Croÿ, récemment nommé membre fondateur de la Junta de Poblacion, est envoyé à Varsovie à la tête d'une ambassade, pour y négocier l'achat de navires de guerre et la mise à disposition du roi d'Espagne, d'un port destiné à servir de base à une flotte espagnole en mer baltique ([2]).

Il avait épousé Marie-Jeanne de Lalaing, fille unique d'Emmanuel-Philibert.

Il décéda à Madrid en 1640 et fut inhumé dans l'église de l'hospice de San Andrés de los Flamencos.

Le baron de Woerden l'a qualifié de « l'homme le plus galant et le plus dépensier des Pays-Bas, en son temps ».

Les « la Neuveforge » en Espagne

Les historiens espagnols, qui se sont penchés sur l'histoire des fonderies de canons du rio Miera, pensent que Gilles-Englebert a dû y être appelé par Georges de Bande, lorsque celui-ci, en 1628, prend la direction de la fonderie de Liérganes.

Gilles-Englebert est chargé par lui des travaux de construction de la fonderie de La Cavada.

---

(1) Dans son article « La Fondation Carlos de Amberes-San Andrés de los Flamencos », publié dans le bulletin n° 197 (janvier 1994) de l'Association de la Noblesse du Royaume de Belgique, le baron de Schoutheete de Tervarent, président de l'Association des amis de cette Fondation, nous donne des précisions sur la confrérie précitée et sur le rôle des Croÿ comme ses « conservateurs ». Un marchand des Pays-Bas, Peter Charles, né à Anvers et établi à Madrid, où il était connu sous le nom de « Carlos de Amberes », fit par testament, en 1601, don de tous ses biens aux pauvres « de la nation flamande et autres étrangers des Pays-Bas ». Il en résulta une fondation dite « Carlos de Amberes », qui édifia, en 1606, l'église San Andrés de los Flamencos, siège d'une confrérie. Jean III de Croÿ confirmera, en 1625, un acte de son oncle « Diego de Croÿ y Peralta », chevalier de Santiago et capitaine des archers de la garde, prescrivant qu'ils s'affilient à la dite confrérie.

(2) John H. Elliott, « Olivares (1587-1645). L'Espagne de Philippe IV », Éd. Robert Laffont, Paris, 1992, p. 321. Junta de Poblacion : cfr. le glossaire.

En 1643, à la mort de Georges de Bande, alors que Marie-Anne de Brito prend en charge la direction des deux fonderies du Miéra, Gilles-Englebert assume celle de l'usine de Molina de Aragon.

Mme Echegaray cite un autre Neuveforge d'Espagne, « Laudovinius », dont nous verrons qu'il est le frère de Gilles-Englebert.

Marcel Bourguignon (*op. cit.*) nous dit que les Neuveforge de Luxembourg descendent de Corbel de Leuze, un maître de forges qui avait, près de Harzé, au lieu-dit « Les Pouxhons », érigé une usine à fer, « la Neuve Forge » ; Corbel finit par abandonner son patronyme ancestral pour celui de la Neuveforge.

Son fils Gilles, également maître de forges, se fixa à La Roche après son mariage (en 1572) avec Catherine Ferrier, dont il eût un fils, Englebert. Au décès de Gilles, elle épousa Jean de Bande, père de Georges.

Englebert de la Neuveforge, né à La Roche en 1574, fit carrière dans la haute administration du Duché. De son mariage, en 1599, avec Marie-Agnès d'Huart, les R.P. de St-Nicolas à Luxembourg nous donnent les baptêmes de : Jean-Gilles (1602), Gérard (1603), Jean (1605), Marie (1606), Paul 1607), Gilles-Englebert (1609), Guillaume (1610), Marguerite (1612), Laudovin (1613) et Catherine (1615).

La Biographie Nationale fait état d'un fils aîné, Louis, ce que les R.P., qui débutent en 1602 seulement, ne pourraient rapporter (1). Mais un contrat d'engagement de forgerons pour Molina de Aragon, passé à Namur en 1658, au nom des « sr. Laudun et Louis de la Neuveforge, frères », vient confirmer l'existence d'un Louis (2).

ANNEXE 5

Liste des illustrations

1. — Fragment de l'acte notarié de l'enterrement de Jean Curtius.
2. — Liérganes — Église Saint-Pierre.
3. — La Cavada — Canon de fer, devant la maison communale.
4. — Cimetière de La Cavada. — Caveau de la famille Valdor.

---

(1) *Biographie nationale*, XV, 1899, col. 632-633, qui cite : Dr Auguste NEIJEN, *Biographie luxembourgeoise*, 1860 et Bon Émile DE BORCHGRAVE, *Provinces belges et empire d'Allemagne*, p. 294.

(2) Recrutement d'ouvriers namurois pour l'Espagne au XVIIe siècle, *Namurcum*, N° 1, 1937, F. COURTOY, pp. 5 et 6.

Apports nouveaux pour l'étude des fonderies de canons de Liérganes et La Cavada

par Maria del Carmen GONZALEZ ECHEGARAY

(Extrait de la revue *Altamira,*
vol. XLIII, 1981-1982, pp. 147-169)

Nous avons cru opportun de faire connaître certains documents et données, relatifs aux fonderies de fer de Liérganes et La Cavada, pouvant compléter, ou tout au moins augmenter, les connaissances déjà acquises sur l'histoire de ces usines. Nous ne prétendons pas ajouter quoi que ce soit d'essentiel à tout ce qu'ont écrit des chercheurs renommés, mais bien, comme nous l'avons dit, publier une documentation inédite, qui puisse enrichir l'acquit et faciliter d'ultérieures études sur notre industrie sidérurgique.

Nous commencerons par l'arrivée en Cantabrie ([1]) du promoteur et fondateur des fonderies, l'éminent Jean Curtius, dont le palais, à Liège, abrite aujourd'hui le Musée archéologique et des arts décoratifs de cette ville.

Il naquit en 1551 en cette cité, dans l'antique demeure de la Thorette et était fils de Jacques Curtius (ou de Corte, suivant son nom d'origine, plus tard latinisé) et d'Helwy de Doerne, sœur d'Henri, chanoine et militaire, un des prélats les plus influents de l'Église de Liège ([2]).

Le ménage eut quatre enfants, dont Jean, le plus jeune. La vie de celui-ci fut celle d'un industriel actif, qui en arriva à détenir une fortune fabuleuse.

---

(1) Nom par lequel était connue, à l'époque romaine, la région côtière du Nord de l'Espagne. Plus particulièrement, la province de Santander, devenue, en 1982, la région autonome de « Cantábria ».

(2) Joseph PHILIPPE, *Le Musée Curtius à Liège,* 1980, Liège.

Il épousa Pétronille, fille du marchand Noël de Braaz.

Il acquit de grands domaines et seigneuries et fit, entr'autres, construire les châteaux d'Oupeye et de Grand-Aaz, la maison forte de Vaux-sous-Chèvremont, les moulins liégeois portant son nom, le couvent et l'église des capucins de Liège, etc.

Il fonda une puissante industrie métallurgique et fut le fournisseur du gouvernement de Bruxelles, se consacrant, plus particulièrement, à la production de poudre à canon et d'objets ou pièces en fonte de fer ([1]).

Il arriva en Espagne en 1616, déjà âgé de 66 ans, à la suite, probablement, de la crise des usines sidérurgiques liégeoises, consécutive à la Trêve de Douze ans et la cessation des hostilités hispano-hollandaises.

Il était accompagné de familles de fondeurs flamands, passant au Pays Basque, où il est mal reçu par les sidérurgistes biscaïens, « qui lui firent un procès de plusieurs années, en vue d'obtenir, de la Couronne, qu'elle annule les concessions octroyées au Liégeois » ([2]).

Très rapidement, il se rend dans notre région de Santander, et ce, plus tôt qu'on ne le soupçonnait jusqu'à présent.

En 1617, nous le trouvons à Liérganes, occupé à y installer des procédés nouveaux, d'une façon que nous qualifierons d'habile, tenant compte sans doute de l'accueil peu amical au Pays Basque.

En effet, il se met prudemment en contact indirect avec les habitants du Trasmiera ([3]), par l'entremise d'un producteur de fer basque, homme de sa confiance, appelé Asensio de Urteaga. Celui-ci, agissant apparemment pour son propre compte et s'appuyant sur le grand prestige dont jouissaient, dans notre région,

---

(1) Marc Évrard, *Jean Curtius, sa personnalité et son rôle dans l'aménagement de la Batte*, Liège, 1979, p. 5.

(2) J. Alcalá Zamora y Queipo de Llano, *Historia de una empresa siderurgica española. Los Altos Hornos de Liérganes y La Cavada, 1622-1834*, Santander, 1974, p. 83.

(3) Tras-Miera : Outre-Miera.

les métallurgistes biscaïens, apparaît dans des actes comme locataire de forges, pour y appliquer « certains procédés ». Cette expression nous donna l'éveil et, en suivant la trace du Basque, nous arrivâmes au Liégeois.

Avant de poursuivre, nous croyons bon de mentionner l'existence, bien avant l'arrivée de Curtius, de diverses forges et industries au fil de l'eau, aux bords de la rivière Miera. Celle-ci, qui a donné son nom au Bailliage de Trasmiera, entre le cours de cette rivière et celui de l'Asón, prend naissance au col de la Lunada, au bord du plateau de Castille ; ses eaux dévalent torrentiellement à travers les terres du Pas, pour se calmer, une fois dépassées les crêtes sauvages de la cordillière et arriver, plus paisibles, au milieu des collines, moins agrestes, de la limite occidentale du Trasmiera. Et c'est là, entre l'une ou l'autre cascade, que les sidérurgistes de la province de Santander avaient installé leurs modestes industries, utilisant au mieux la force du courant, qui faisait mouvoir forges, moulins à farine ou à foulon, etc. Nous ne connaissons pas le nombre exact des usines de Liérganes, mais nous voyons mentionner le moulin de Arriba, dont on ne dit pas s'il est situé sur le Miéra lui-même, ou sur quelque ruisseau tributaire ; plusieurs de ceux-ci ont existé et existent encore à Liérganes, quoi qu'à présent à sec et caducs, chargés de détritus et tristement ornés de plastiques ondoyant sur les rives, accrochés aux branches, à l'instar de drapeaux en reddition.

Un autre moulin est celui de Abajo, sur le Miera ; un autre encore, celui de la Vega, dont nous parlerons plus loin et qui, en fait, comprenait une usine à fer (ferreria), propriété de divers habitants, dont, principalement, les de Riva-Agüero, en possession desquels nous le trouvons tout au long du XVIe siècle.

Une autre usine à fer, importante, était celle de Peñablanca, en marche en 1610, propriété de D. Fernando de la Riva-Herrera, habitant de Santander, fournisseur des armées royales.

Cette usine, avec forge à martinet, fonctionnait encore en 1622, quand les usines de Jean Curtius étaient déjà installées à Liérganes ([1]).

Tous ces moulins et usines à fer étaient sujets à de nombreuses avaries, en raison des fréquentes crues hivernales, pendant lesquelles les flots emportaient les barrages et faisaient déborder les étangs.

Par contre, en été, le courant suffisait à peine à mouvoir les roues motrices de ces industries.

Ainsi, nous voyons que le moulin « de Arriba » eut, en 1615, besoin de « beaucoup de réparations et autres nécessités, pour pouvoir bien moudre, et les héritiers étant nombreux, et difficiles à joindre »... ; on décide alors de nommer un gérant, pour faire le nécessaire ([2]).

C'est en 1617, le 12 février, que nous rencontrons pour la première fois Asensio de Urteaga, qui avait pris en affermage, de Juan de Riva-Agüero et de Juan de Casa Alvear son gendre, l'usine à fer de la Vega.

Ceux-ci avaient chargé, de la mise en ordre et « arrangements » de leur usine, le maître hydraulicien Juan de la Vega, qui avait commencé à monter le barrage, le bief et la vanne, mais n'avait pas terminé ces travaux.

Asensio de Urteaga avait passé ce bail devant le greffier Juan de la Sierra Rubalcaba ([3]) et reçu, des propriétaires, pouvoir de presser le maître de carrière, car il désirait installer « certains procédés ».

Cette phrase, comme nous l'avons dit, est celle qui nous a mis sur la piste de Curtius.

---

(1) Arch. historiques provinciales (ci-après : A.H.P.) : Protocole de Juan Salmon, liasse 10, A.H.P., Prot. dito, 31, f° 210.

(2) A.H.P., Prot. Lucas de Hermosa, l. 4905.

(3) Il n'y a aucun protocole de ce greffier aux A.H.P. de Santander. Pour Liérganes, et pour ces années, on ne trouve que Lucas de Hermosa, que nous avons consulté.

À partir de cette date, Asensio de Urteaga édifie une nouvelle forge, annexée à l'usine à fer principale ; et il achète des forêts à Liérganes et environs pour y produire du charbon de bois ; et surtout, il se procure, en abondance, du fer « bien élaboré, lisse et bon à donner et à prendre », aux usines à fer de Carriedo, Quijano de Piélagos, Llenera, etc., le tout livré sur la cour de l'usine à fer de La Vega.

Dans un de ces actes, du 26 novembre 1617, apparaît comme témoin un « serviteur de Jean Curtius », au nom tout à fait illisible ([1]). Dans un autre acte, du 21 novembre de la même année, il y a une note de paiement, où il est dit avoir été reçu, « de Monsieur Jean Curtius, résidant en ce lieu, 170 réaux que devait Asensio de Urteaga, pour 85 charrettes de bois, amenées de la forêt de Vadoelpuerto à l'usine de La Vega, pour deux réaux par charrette ». Enriquez, majordome du dit Curtius, signe comme témoin ([2]).

Nous avons trouvé un contrat, daté du 9 février 1618, où il est dit que « Monsieur Jean Curtius et Juan de Houmar, citoyens de Liège, étant en ce lieu (Liérganes), en leurs noms et celui de Ortuño de Ugarte, payeur général pour S.M. en ses États des Flandres », s'accordent avec Andrés de Riaño Rubalcaba, pour prendre en location et amodiation la maison où il demeure, « en laquelle il vit, au quartier de Riaño, joignant Francisco de Riaño et la veuve Francisca Martinez, avec la propriété enclose qui touche au moulin de Arriba, comprenant son porche, l'écurie, les celliers intérieurs et extérieur, haut et bas, et avec son jardin clos qui joignent à elle, et avec sa cour, entrées et sorties, us et coutumes, droits et servitudes, pour une durée de huit ans, qui courent à partir du jour de cet acte, jusqu'au 9 février 1626 ».

Ils ajoutent que Pedro de Heras Miera et Juan de la Riva Agüero avaient amodié, au même Curtius, par acte passé

(1) Cet acte et les suivants sont compris dans le protocole, déjà cité, de Lucas de Hermosa, l. 4905.

(2) *Ibidem*, f°s 20 à 74 v°.

devant Juan de la Sierra Rubalcaba, le moulin de Arriba, « sis en ce lieu à côté de la dite maison, avec pouvoir des autres héritiers, pour huit ans, pour certains procédés ».

Comme nous l'avons dit, il n'y a pas de protocole de ce greffier aux Archives historiques provinciales de Santander, de sorte que nous n'avons pu consulter cet acte ([1]).

Néanmoins, nous trouvons bien un autre, qui confirme cette location du moulin, au nom d'un de ses propriétaires, « lesquels avaient manifesté des réticences », mais qui marquent quand même leur accord et confirment la dite location ([2]).

De suite après, on trouve un autre acte, des mêmes mois et année, où nous voyons que Jean Curtius et Maître Jean Houmar (dans ce document, on précise qu'il est des Flandres) ([3]), font un contrat avec Juan Sanz Barquinero, Juan Sanz del Pontón, Rodrigo Cordero et Domingo del Molino, habitants de Liérganes, tailleurs de pierre et maîtres « en cet art », pour faire en ce lieu « des fours pour la fonderie et autres procédés, pour en faire les parois, pour la forge, le magasin à charbons et cela d'autre qui est nécessaire, sur le site du moulin de la Riva, ..., de la hauteur choisie, pouvant atteindre plus ou moins douze à quatorze pieds de haut, à la condition que la paroi sera épaisse de deux pieds. Et si la fondation était plus épaisse et que le sommet le soit moins, il faut en tenir compte pour le paiement. Et il faut que les dits maîtres se chargent d'extraire la pierre, de la transporter — de même pour le sable — et de creuser les fondations, les dites parois ne pouvant contenir de la chaux ni avoir d'arête taillée, ni linteaux de portes, ni fenêtres, mais seulement de la maçonnerie bien faite, avec ses assises bien faites et fortifiées selon l'art de la taille des pierres ». On paiera un

(1) A.H.P., protocole Lucas de Hermosa, l. 4905, fol. 4.
(2) *Ibidem.*
(3) Il est curieux qu'ici, on appelait « Flamands » tous les ouvriers étrangers, y compris les Liégeois et même aussi les Français et les Allemands.

ducat de onze réaux pour chaque brasse « ce qui fait six pieds carrés » ([1]).

Ils traitent aussi avec le maître charpentier Domingo de la Cantolla, pour couper le bois dans la forêt, le transporter, fournir des ouvriers et prendre en charge l'exécution de la charpente pour les fonderies.

Nous n'avons pas situé l'endroit où se trouvait le moulin d'En Haut ou de la Riva, qu'on dit être au quartier de Riaño ; car ce quartier n'existe plus actuellement et Sojo y Lomba ne le cite pas dans son livre sur Liérganes ([2]).

Pour sûr, il y a une maison de Riaño, portant blason et très ancienne, au quartier de la Costera, et, tout contre, des ruines de constructions, mais nous ne pouvons rien affirmer à ce sujet. On voit encore un petit pont qui, peut-être, franchissait quelque ruisselet d'antan, disparu à présent et le linteau d'une grande porte, qui, solitaire, se tient en un équilibre précaire.

Nous avons vu déjà qu'Asensio de Urteaga avait pris en location la taillanderie de la Vega avant 1617 ; car, à cette époque, il y avait déjà fait des travaux.

Or, le 6 février 1618, Jean Curtius a une réunion avec les propriétaires, Juan et Bernabé de la Riva-Agüero et le gendre, Juan de Casa Alvear ; il dit qu'il leur avait pris à bail l'usine à fer pour y édifier une fonderie, par acte passé devant Juan de Setién ([3]) ; mais qu'à présent elle ne dispose pas d'assez d'eau ; en raison de cet obstacle, Jean Curtius, avec l'appui des autorités, essaie de renoncer à ce site et de révoquer le contrat.

Mais, finalement, on se met d'accord et on confirme le bail de « l'usine à fer, son moulin et sa prise d'eau ». Cela, à condi-

(1) A.H.P., Prot. Lucas de Hermosa, liasse 4905.

(2) F. Sojo y Lomba, *Liégranes,* 1936. Après Riva, les mots « como en dicho puesto en el dicho calcero y empresa » n'ont pas été traduits ; le mot « calcero » n'est pas au dictionnaire de la Real Academia Española, le traducteur n'a donc pu comprendre ce membre de phrase.

(3) Dans les A.H.P. de Santander, on ne trouve plus aucun protocole de ce greffier ; ce qui est regrettable, car il semble que ce fut lui qui s'occupa officiellement des usines à fer.

tion qu'une partie de la prise d'eau « qui est à côté de la vanne, celle qui présentement amène le courant d'eau, soit arrangée aux frais du dit Jean Curtius », tandis que le reste des réparations seront faites par les propriétaires, qui recevront 65 ducats par année de bail ([1]).

La validité de cet acte du 6 février 1618, aura pour terme la même date de 1630 (Curtius mourut en 1628, avant la fin du contrat).

Les activités de ces premières usines commencent tout au long du premier tiers du XVIIIe siècle.

On trouve des contrats pour les charbons, les minerais, etc., et surtout, des données sur les familles des Flamands arrivés ici comme ouvriers de Curtius, familles dont nous avons déjà parlé abondamment dans une autre de nos publications ([2]).

Les uns s'engagent à faire des canons d'arquebuses et de mousquets, « sans s'interrompre d'aucune manière », comme Pedro Mariscal, contremaître ouvrier de fonderie ; d'autres étaient cloutiers, comme Pedro Buselin.

Lambert de Boni était mineur, Juanes de Loreaga et Juanes Mazondo s'engagent comme charbonniers ; d'autres sont serruriers, comme Louis Gouberne, d'autres forgerons comme Lamberto, Hergué, et plusieurs étaient experts en minerais de fer, etc.

Cela nous donne une idée des nécessités des « nouveaux procédés ». Et ainsi, nous arrivons, avec les signes d'une grande activité, à l'année 1628, où nous recontrons un nouveau document.

Nous croyons opportun de le faire connaître, quoi que nous l'ayons déjà mentionné dans notre travail antérieur, déjà cité. Alors qu'on ne connaissait pas l'année de l'arrivée de Curtius

---

(1) A.H.P., Prot. Lucas de Hermosa, liasse 4905.

(2) C. González Echegaray, *Processus d'intégration d'une colonie flamande dans la noblesse de la Cantabrie*, dans : *Hidalguia*, mai-août 1982, pp. 507-526.

à Liérganes, si ce n'est de façon approximative, on ne savait pas non plus la date exacte de sa mort [en Belgique, on mentionne qu'il mourut à Leganéz (sic) en 1628] ([1]).

F. González Camino suppose qu'il n'est pas mort à Liérganes, car on ne trouve pas signalé son décès dans les registres paroissiaux de cet endroit ([2]).

J. Alcala Zamora nous dit qu'il mourut, semble-t-il, en 1629, et que ses dernières années durent être douloureuses ; ayant en 1628, surmonté les derniers obstacles, « il était exténué par la bataille psychologique qu'il avait menée et était ruiné » ([3]).

Ces suppositions n'étaient pas loin de correspondre à la réalité.

Il meurt effectivement à Liérganes, dans une auberge ; le 12 juillet 1628, le greffier de service, don Lucas de Hermosa Alvear, certifie « avoir connu, depuis plus de dix ans, par la conversation, la fréquentation et la correspondance, Jean Curtius, natif de Liège, seigneur d'Upei ; et qu'aujourd'hui, date de l'acte, étant en ce lieu, au lit, dans son auberge, en raison d'une grave maladie, sans pouvoir parler distinctement, mais en possession de son bon sens normal, en ma présence, avec celle du licencié Pedro de Trasmiera, curé de la paroisse de ce lieu et de Mathias Charles et Cornelio Ludinex, archers de S.M., et du père, le frère Michel Curtius, capucin franciscain, fils du dit Jean Curtius, le dit père Michel, dit en langue française à son dit père que, comme on put le comprendre, il était en compte avec Georges de Bande, secrétaire du comte de Sora ([4]), capitaine de la garde de S.M., qui avait donné au dit Jean Curtius quelque 150 doublons, pour lui faciliter son voyage, et aussi d'autres choses, et il lui demanda s'il lui paraissait bien que ces sommes soient remboursées.

---

(1) J. Philippe, *Le Musée Curtius à Liège*, p. 3.

(2) F. González Camino y Aguirre, *Las Réales Fabricas de Arrilleria de Liérganes y La Cavada*, discours de réception à l'Institut Culturel de Cantabrie, 1972.

(3) J. Alcala Zamora, *op. cit.*, p. 85.

(4) Le comte de Solre.

» Le dit Jean Curtius fit affirmativement signe que c'était juste, de sorte que ceux mentionnés ci-devant connurent, par cette réponse, l'intention de dit Jean Curtius, à savoir, que le dit Georges de Bande soit payé pour ce qu'il lui avait donné, à lui et au dit Frère Michel, son fils.

» Et en conformité et satisfaction, les susdits signèrent, sauf Jean Curtius, lequel, en raison de son infirmité, ne le put. À Liérganes, le 11 juillet 1628 » ([1]).

Juste après cet acte en est inscrit un autre, que, par curiosité, nous reproduisons en annexe ; par lequel est certifiée l'inhumation de Curtius dans l'église paroissiale « Señor San Pedro y San Felices », de Liérganes, le 13 juillet, en présence des autorités et de témoins, et de son fils, frère Michel, capucin déchaux.

Il fut déposé dans un tombeau, du côté droit du maître autel ; et, après les offices divins, « il fut mis dans un cercueil de planches de chataîgnier », à l'intérieur duquel fut apposée une marque, celle utilisée pour identifier ses biens ([2]) ; on le couvrit de chaux vive et de terre argileuse, en attendant de pouvoir, plus tard, en faire la translation à son beau panthéon de Liège.

Nous ignorons si ce transfert a pu se réaliser ; mais nous savons que J. Curtius avait un tombeau en l'église des capucins de Liège, actuellement détruite ([3]).

Rien ne nous reste non plus, qui puisse nous éclairer sur cette sépulture en l'église paroissiale des Saints Pierre et Félix, de Liérganes ; celle-ci devait, à cette époque, être en travaux, car, en 1624, ils firent l'objet d'un contrat avec le maître architecte

(1) A.H.P., Prot. Lucas de Hermosa, liasse 4906.

(2) L'article de M[a] C. Echegaray reproduit, page 156, une page du texte manuscrit de l'acte ; on y voit figurer le dessin de la marque en question. Voir l'illustration, Fig. 1, de notre introduction.

(3) Je suis redevable de nombre de renseignements sur cet illustre liégeois au Dr Joseph Philippe, conservateur des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège.

Juan de Las Cavadas Hermosa et qu'ils durent prendre fin vers 1627, date figurant sur une fenêtre de l'église ([1]).

Peut-être tout signe de cette sépulture a-t-il disparu lorsque, au XVIIIe siècle, on installa la sacristie et fit d'autres modifications.

Une seconde époque commence, pour les « Procédés Nouveaux » ([2]) de Liérganes, lorsque, Curtius mort, les activités sont prises en charge par un Luxembourgeois, Georges de Bande ; nous avons vu qu'il avait prêté de l'argent à Curtius et avait payé le voyage de son fils à partir de la Belgique, pour qu'il puisse assister son père dans ses derniers moments.

Nous n'allons pas faire la biographie de ce nouveau personnage, qui apparaît à Liérganes et va donner un grand essor aux fonderies.

Il a dû naître vers 1590, car, à l'époque de la mort de Curtius, Bande était « d'environ quarante ans d'âge, de barbe blonde, de bonne stature, de haute taille... », comme il ressort d'un reçu de lui, pour le paiement de 880 réaux, en août 1629 ([3]). J. Alcala Zamora et d'autres auteurs nous parlent longuement de lui et nous allons nous limiter à des données nouvelles. Ainsi, nous le rencontrons, alors qu'il revient d'avoir pris en charge l'amodiation des forges de la Vega, dont le contrat antérieur venait d'arriver à terme ; Le 3 février 1629, Juan de Casa-Alvear, un des propriétaires « de la digue, barrage, maison, parages, broyage, etc., et autres annexes et appartenances de la fonderie connue comme celle de la Vega », avec Juan de Riva-Agüero et Francisco de la Portilla, habitant de Solares, lieutenant d'artillerie et fournisseur de vivres pour la Cour, agissant comme mari de Maria de Riva-Agüero, fille de Bartomé, décédé, etc., se mettent d'accord, et louent « à Georges de Bande, archer de S.M. et

(1) A.H.P., Lucas de Hermosa, liasse 4906, et F. Sojo y Lomba, *op. cit.*, p. 29.

(2) Traduction de « ingenios », terme employé dans le privilège octroyé à Curtius en 1622, pour désigner les procédés nouveaux dont il obtient, pour quinze ans, le monopole de l'emploi en Espagne.

(3) A.H.P., Prot. Lucas de Hermosa, liasse 4909.

secrétaire du comte de Solre, capitaine de la Garde, et à Cornelio de Ludinex, également archer des gardes » et à Juan de Salcedo Arangúren et autres associés de la Compagnie pour les Procédés Nouveaux, la forge de la Vega, pour encore vingt ans.

Bande ne paraît pas s'installer alors à Liérganes ; le 15 juillet 1635, nous voyons qu'il donne à son neveu le pouvoir pour diriger les fonderies ; et ce, de la manière suivante : « Sachent tous ceux qui verraient cette lettre de pouvoir, que moi, Georges de Bande, serviteur de S.M. le Roi, notre seigneur, et son secrétaire et celui de l'ambassade de Pologne, à la charge du sire comte de Solre »... donne pouvoir à Gilles-Englebert de la Neuveforge, « mon neveu, résidant en lieu de Liérganes, de continuer la fabrique de fonte d'artillerie dont j'ai la charge, avec d'autres collaborateurs, compagnons en toutes ces choses et cas dépendants et nécessaires pour cela, et de placer, nommer et recevoir du personnel, moyennant les soldes et salaires dont on conviendra et parce que je suis trésorier du Service des Millones de la ville de Laredo et du territoire qui en dépend, pour servir au dit office, etc. » ([1]). Gilles-Englebert avait dirigé l'usine avant d'avoir ce pouvoir en mains ; car, le 11 mai de la même année, il avait commandé, aux maîtres architectes Francisco Sanchez Barquinero, natif de Hermosa et Pedro Crespo, natif de Rucandio, la chapelle des fabriques, sous l'invocation de Saint André « située à côté de la fonderie de fer coulé suivant le dessin et les indications qui sont donnés par don Gil et signées par lui », avec chœur, haut chœur, trois chapelles, etc., pour 1.800 réaux et aussi la sacristie pour 1300 réaux ([2]).

Dans cette chapelle, les Flamands fondent la confrérie de Saint Jacques apôtre.

En 1643, Georges de Bande fut enterré dans cette chapelle, et, selon le doyen Mazas, il y avait là « des colonnes en fonte cannelées » et l'inscription « Ci-gît Georges de Bande, natif de la

(1) A.H.P., Prot, 4908. Millones : taxes sur la consommation de certaines denrées.

(2) *Idem,* liasse 4907, fol. 66. La fonderie de La Cavada portait le nom de Sainte-Barbe, patronne des artilleurs.

province de Luxembourg, secrétaire de S.M., seigneur de Villasana et des Procédés Nouveaux de Liérganes et Santa Bárbara. Il décéda le 4 novembre 1643 » (1).

En 1638, les usines de La Cavada étaient déjà en construction et il semble que celles de Liérganes étaient inactives ; mais nous verrons que, quelques années plus tard, on les reconstruit et les met en marche.

Le 26 février 1638, Juan de la Motta « assistant aux Procédés Nouveaux de Liérganes », prend à témoin le greffier de ce qu'il fait connaître, au procureur et aux habitants de Retuerto que « par ordre et commandement de Sa Majesté et du Capitaine de l'Artillerie d'Espagne et comme il convient ainsi au Service royal et au bien de ces royaumes, on a travaillé à l'édifice de la fonderie de canons et à la fabrique de poudre sur le site de Santa Bárbara qu'on appelle Sierra Hermosa et on y a fait beaucoup de dépense, et il est nécessaire que cela se termine le plus tôt possible ». Il ajoute que les habitants prétendent l'arrêter « et à cette fin, ils ont apporté des instructions de la Chancellerie royale de Valladolid ; à la suite de quoi, ils ont requis le juge de paix du conseil municipal ; et, alors qu'il y a plus de cent hommes occupés à ce travail, ils les en ont expulsés ; en raison de cela, et ne pouvant pas, du fait de cet empêchement, ni œuvrer ni poursuivre et réparer les constructions, ni terminer ce qui est à faire à neuf ; en outre, le terrain étant sableux et marécageux, les eaux l'affouillent, les pièces et réparations tombent et la fouille et les fondations se comblent, de sorte qu'en peu de temps, tout ira à la ruine et se perdra, et Sa Majesté ne pourra être servie, ni la chose publique favorisée, etc. » (2). On arriva sans doute à un accord, car, le 27 mars 1639, Gilles-Englebert de la Neuveforge « surintendant de l'artillerie de fonte de fer » s'accorde avec les carriers Domingo Alonso de Estrada, Fran-

(1) Lettre informative qu'écrit le doyen de Jaén, don Joseph Martinez Mazas à son neveu don Juan Francisco Alvear, chanoine magistral de l'Insigne Collégiale d'Ubeda, suite à son passage par Liérganes, son lieu d'origine. Traite de divers sujets de son pays. Jaén, 1797, fol. 15.

(2) A.H.P., Prot. Lucas Hermosa, liasse 4908.

cisco del Campo, Francisco del Arroyo et Juan de Cervera, habitants de Hoz de Anero, pour faire, sur le site de Sierra Hermosa, « dont le nom est Santa Bárbara, les murs de paroi, jusqu'à 200 murs dans les pans d'arrière et d'avant de la maison du garde ».

Néanmoins, on note que les carriers, dont question dans l'accord, sont des habitants d'une autre vallée, malgré que Liérganes et Riotuerto (La Cavada) soient les villages qui ont le plus grand nombre de ces maîtres et ouvriers, ce qui nous fait supposer qu'il y avait encore des difficultés avec leurs habitants ([1]).

Dans l'ordre chronologique, nous n'avons pas, jusqu'en 1650, d'autres renseignements notables, qui ne soient déjà connus. Cette année-là, don Diego Noja del Castillo, habitant d'Ampuero, dit qu'il a un contrat avec le Roi pour fabriquer des canons de fer à Liérganes (il ne cite pas La Cavada), et qu'il a commencé à ôter la pierre et les broussailles des fours déjà écroulés, « dans lesquels auparavant on avait fondu de tels canons ; il a mis des charretiers au transport de la pierre et des dalles, sable, chaux et autres accessoires, et d'autres manœuvres et chargeurs et Pedro Crespo Valle et Agustin de Alaños, comme maîtres carriers, pour faire les fondations et édifier les dits fours et fabriques ; et il a au total, comme gens effectivement au travail, jusqu'à 48 personnes ».

Il ajoute que, ce dit jour (18 mars 1650), « on a commencé à rassembler des pierres de taille, là où on doit ériger les fours ». Également, il déclare avoir au travail, dans la forêt de Penagos et Cabárceño, pour préparer du charbon pour les usines, « jusqu'à 35 personnes et je me rends compte de ce que l'on est en train de travailler à cette fin dans les forêts, parce que je vois, la plupart du temps, que les charbonniers flamands qui s'affairent à cette tâche vont et viennent avec leurs victuailles aux dites forêts, de même qu'ils allaient précédemment à d'autres, pour la même fin »

(1) *Idem*, fol. 34.

À cette époque, don Diego de Noja Castillo était inspecteur des fabriques et des escadres de la Costa del Mar.

En mars 1650, il avait pris à bail le site et l'affaire du Molino de Arriba, dont le bail antérieur « courait pour compte de sire Georges de Bande et de ses héritiers » et indique qu'en cet endroit, « on avait coutume de couler des canons de fer ».

Ce nouveau bail était conclu pour douze ans encore ([1]). On a mis à jour des documents nouveaux, d'achats de minerai, de charbon, etc., intéressants pour l'étude économique des usines. Ily a, entr'autres, un acte du 6 avril 1650, par lequel les propriétaires du « Molino de Arriba » déclarent que quand, pour la première fois, ils donnèrent l'usine à fer à bail à Jean Curtius, celui-ci s'engagea à ce que ce qui y serait construit, resterait à la disposition des bailleurs ; et ils réclament la pierre qui appartenait aux dits propriétaires, après démolition par don Diego de Noja ; et ils désignent les maîtres carriers Pedro Crespo del Valle, habitant Rucandio, et Agustin Aloños, pour évaluer la dite pierre ([2]).

Il en ressort que la pierre fut évaluée à 357 réaux.

Un peu plus tôt, le 23 mars 1650, le greffier certifie que « peu de jours avant cet acte, au début de mars de cette année, par ordre du dit don Pedro de Noja, on avertit les associés d'avoir à reconstruire les fours qui étaient abattus ; on les modifia depuis les fondations et continua de les édifier, avec quatre arcs de parpaings, et les autres qui manquaient. Avant hier, 21 courant, les ayant terminés pour l'essentiel, on licencia, en ma présence, les chefs et exécutants qui avaient coopéré à l'édification de la maçonnerie et à son service.

» En outre, je certifie que la toiture est faite, qu'on peut stocker cinq ou six mille charges de charbon et, qu'en outre, une meule à charbonner est proche des dits fourneaux. Et il y a aussi, dans la juridiction de Cabárceño et de Penagos, une

(1) A.H.P., *idem*, 4909, fol. 29.
(2) A.H.P., *idem*, 4909, fol. 29.

grande quantité de bois empilé et des fosses pour charbonner rapidement le bois pour les dits fourneaux.

» Et on acheté, là et en d'autres juridictions, des forêts, correspondant à une grande quantité de charges du dit charbon. Et je certifie aussi, par mon témoignage, que les habitants de Cabárceño, Llanos et Penagos sont tenus cette année, par divers contrats, de mener et apporter, sur la cour des dits fourneaux, 6500 quintaux de minerai ; en outre, j'assure que d'autres personnes, à salaires convenus, sont tenus d'apporter et conduire d'autres chargements de minerai ; et une partie de ce minerai est déjà, en quantité, déposé sur la dite cour » (1).

Le mardi 11 novembre 1650, « vers onze heures, on alluma un des deux fourneaux qui sont construits pour cette artillerie et depuis deux jours on fond et produit des boulets de calibre de douze livres ; et le fourneau, par la miséricorde de Dieu, progresse en quantité et qualité » (2).

Il existe une masse de documents de contrats, que nous proposons à qui voudrait en faire une étude exhaustive, en manière de complément à ce qui a déjà été publié ; et cela, également pour les fourneaux de La Cavada.

Nous n'en faisons pas usage ici.

Toutefois, nous reproduisons, en annexe, l'acte de prise de possession des dites fonderies par les frères Juan et Joseph de Olivares, fils de doña Mariana de Brito et de don Juan de Olivares, secrétaire de S.M. ; dame Mariana était fille de don Waldo de Brito, Luxembourgeois, secrétaire du Roi ; veuve, elle épousa Georges de Bande, dont elle et ses fils héritèrent les usines royales.

Nous donnons, en annexe, la description des biens, usines et maisons, dont les fils Olivares héritèrent, avec ces usines, en 1653.

---

(1) *Idem*, fol. 47.
(2) *Idem*, fol. 68.

Comme toute chose en ce monde a une fin, nous dirons, pour terminer, que ces célèbres usines, orgueil de notre région, eurent la leur.

Pour donner une idée de l'état dans lequel elles se trouvaient en 1861, nous transcrivons un paragraphe tiré d'un article de don Remigio Salmón, intitulé « Une brève excursion au Trasmiera », publié dans le « Boletin del Comercio » du 26 avril de cette année. L'auteur de l'article parle du passé de ces usines et dit, entr'autres : « La muraille, immense, démantelée, qui entoure ce domaine royal, les forêts proches qui en dépendent, les grands tas de scories que l'on rencontre à chaque pas, les parois de ce que furent les fourneaux, les dépôts de charbons, le palais, les maisons du personnel, les bureaux, les casernes, corps de garde, chapelle de la Concepción, les biefs, étangs, ateliers de moulage de boulets, et, surtout, la solitude et le silence sépulcral qui y régnent en permanence, attristent et émeuvent le cœur ; car, plus qu'à quoi que ce soit d'autre, cela ressemble à une vaste nécropole, où, comme en toutes celles de son espèce, la destruction et la mort règnent sans rival ».

Cet article de la revue *Altamira* est suivi, aux pages 163 à 169, par deux annexes.

L'annexe I reproduit le texte des dernières volontés de Jean Curtius, enregistré à Liérganes le 11 juillet 1628 et celui des dispositions prises pour son inhumation, enregistré le 13 juillet. Quant à l'annexe II, il s'agit de l'acte de prise de possession, par le représentant légal des deux fils de Juan de Olivares et de Mariana de Brito, des immeubles, propriété de celle-ci à Santa Bárbara (Retuerto) et à Liérganes, l'un et l'autre endroit relevant du conseil municipal de Cudeyo.

Les références sont : pour l'annexe I : A.H.P., Protocoles, liasse 4906, fol. 91v°, 92 et 93 ; pour l'annexe II : A.H.P., Prot. Lucas de Hermosa, liasse 4909, fol. 98, 14 au 17 août 1656.

Ces annexes ne sont pas reproduites ici, pour les motifs suivants :

— pour la première, parce que Mme Gonzalez Echegaray en donne l'essentiel dans son texte. Relevons toutefois la précision

suivante : Jean Curtius fut inhumé, vêtu de l'habit de capucin déchaussé de l'ordre de Saint-François et portant une croix de la mère Luisa de los Angeles, moniale du couvent de Sainte Claire de Carrion de los Condes.

— quant à la seconde annexe, nous l'omettrons, car il s'agit d'un texte à caractère essentiellement juridique, n'apportant guère d'information utile sur l'équipement des usines des « Procédés Nouveaux ».

Processus d'intégration d'une colonie flamande dans la noblesse de Cantabrie (1)

par Maria del Carmen GONZALEZ ECHEGARAY

(Extrait de la revue *Hidalguia,*
mai-août 1982, pp. 507-526, Madrid)

Nous allons, dans cet article, traiter exclusivement des éléments étrangers, principalement flamands, qui arrivèrent à la Trasmiera (Cantabrie) au cours du premier tiers du XVIIe siècle, pour travailler aux fonderies de fer et autres industries connexes, localisées à Liérganes et à La Cavada.

Ces personnes fondèrent des lignées qui, de nos jours, conservent encore, hispanisés, leurs patronymes d'origine et qui, pendant près de deux siècles, furent rejetées par les autochtones.

Leur race s'est maintenue, grâce à des mariages endogames, jusqu'au siècle dernier, au cours duquel elle fusionna entièrement avec les familles d'origine locale.

Il est frappant d'observer qu'actuellement, des individus de familles d'ascendance flamande ont encore des traits particuliers, préservés pendant quinze générations, cheveux blonds ou roux, peau claire, parfois parsemée de taches de rousseur, yeux clairs et expressifs ; nous en rencontrons souvent, dans la Tras-

(1) *Proceso de integracion de una colonia flamenca en la nobleza de Cantábria,* revue « Hidalguia », mai-août 1982, pp. 507-526, Madrid.

miera et à Santander, portant les noms de Valdor, Cubria, Oslé, Budar, Roscañi, Arche, etc.

Nous allons principalement traiter de leurs anoblissements, concédés, à trois reprises, par privilège royal, mais non reconnus par leurs voisins d'origine cantabrique, en dépit de ce que ces flamands, à plus d'une reprise, en firent l'attestation par la présentation de certificats de « pureté de sang ».

Nous en trouvons des cas au dépôt d'archives « Archivo Historico Provincial » (A.H.P.) de Santander.

On y lit qu'ils se déclarent de sang pur et de vieille souche chrétienne, précisant qu'en terres de Flandres, leurs ancêtres l'avaient été et que ceux qui ne l'étaient pas en avaient été expulsés et pénalisés ([1]).

Le sujet que nous traitons l'a déjà été : dans cette même revue « Hidalguia », a été publié un travail de notre académicien J. Guillén Tato, intitulé « Les ouvriers flamands des fabriques de Liérganes et La Cavada », dans lequel il donne une information précise sur l'existence de ces flamands, sur leur anoblissement par privilège et termine par une nomenclature réduite de ceux qui figurent dans la liste des anoblis à la fin du XVIIIe siècle ([2]).

F. González Camino, dans son discours de réception à la « Institución Cultural de Cantabria », intitulé « Les fabriques royales d'Artillerie de Liérganes et La Cavada » parle aussi, en un paragraphe, de ces ouvriers ([3]).

---

(1) En Espagne, à cette époque, l'expression « de sang pur et de vieille souche chrétienne » était réservée aux personnes d'ascendance catholique, sans ancêtres juifs, musulmans ou chrétiens hétérodoxes.

(2) J. Tato y Guillén, *Los operarios flamencos de las fábricas de Liérganes y La Cavada,* « Hidálguia », 1954, n° 7, pp. 681-687.

(3) F. Gonzalez Camino y Aguirre, *Las Reales Fábricas de Artilleria de Liérganes y La Cavada.* Discurso de recepción en la Institución Cultural de Cantabria, Santander, 1972.

Sojo y Lomba, dans son livre « Liérganes », fait allusion à ce thème et le doyen Martinez Mazas, dans un ouvrage manuscrit sur Liérganes, leur consacre un commentaire ([1]).

Mais celui qui leur a consacré le plus d'attention est J. Alcalá Zamora y Queipo de Llano, dans un chapitre de son œuvre magistrale « Histoire d'une entreprise sidérurgique espagnole : 'Les hauts-fourneaux de Liérganes et La Cavada', 1622-1834 » ([2]).

À ces travaux, et comme complément à ceux-ci, nous voulons ajouter ce que nous avons trouvé dans les archives provinciales, tant en actes de recensements qu'en contrats, testaments, etc., afin de mieux faire connaître le sujet.

Celui-ci, d'ailleurs, offre un grand intérêt sociologique et anthropologique, car il s'agit des débuts d'une ethnie allogène, laquelle, au fil du temps, s'intègre totalement à une région. Région où, du fait que tous les indigènes étaient hidalgos, il était difficile et compliqué de réussir cette intégration, qui ne fut ni rapide, ni facile.

Au contraire, le processus d'intégration à la population d'origine locale se révéla, pour les étrangers, long et pénible. Dans un ensemble humain composé, à peu près également, d'autochtones et d'immigrés, et pour des motifs plus ou moins injustes, les nouveaux venus furent considérés comme une sorte de « race maudite ».

F. González Camino explique que le roi concédait des privilèges aux étrangers, pour éviter leur départ, et dit : « ... l'usage abusif de ces prérogatives allait susciter le mauvais vouloir des autochtones qui, au début, avaient accueilli très favorablement l'établissement des usines ; cette animosité se mua en haine quand, face à la difficulté, sans cesse accrue, de l'approvisionne-

---

(1) F. Sojo y Loma, *Liérganes*, 1936, p. 77. Même référence que celle de la note de l'article de Mme Echegaray dans la revue « Altamira », vol. XLIII, dont la traduction précède celle-ci.

(2) J. Alcala Zamora y Queipo de Llano, *Historia de una empresa siderurgica española : Los Altos Hornos de Liérganes y La Cavada, 1622-1834*, 1974, pp. 55 à 66.

ment en charbon de bois, fut promulguée, en 1718, l'ordonnance créant la Dotation des Forêts » ([1]).

Ces avanies se manifestent très tôt.

On a le témoignage de Juan de la Motta, rendu devant notaire, le 26 février 1638, par lequel il se plaint de ce que le procureur et les villageois commettent envers eux des extorsions ([2]). À l'arrivée, en 1618 ([3]) de Curtius, personnage de premier plan et fortuné, il est fort probable que ses projets, dont la réalisation allait donner du travail, non seulement à des étrangers, qu'ils soient Flamands ou Français, mais aussi à des Espagnols, réjouirent ces derniers.

Nous savons que, pour l'édification des usines, tant Curtius que son successeur Georges de Bande utilisèrent de la main d'œuvre locale, renommée dans le secteur de la construction, et qu'ils procurèrent aussi du travail à des charpentiers, charbonniers, etc.

Il nous faut tenir compte d'une particularité régionale très importante, que le Santanderin, Gonzalez Camino, en bon « montagnais », comprend et excuse, mais qu'Alcala Zamora,

(1) F. Gonzalez Camino, *op. cit.*, p. 13.

(2) Ici, notre auteur insère un texte extrait d'un document des Archives Historiques Provinciales (Protocoles de Lucas Hermosa, liasse 4908), texte déjà connu de nos lecteurs, car reproduit ci-avant dans la traduction de l'article de Mme Gonzalez Echegaray, paru dans la revue « Altamira », vol. XLIII (1981-1982). Par cette citation, notre auteur nous donne un exemple de mauvaises relations entre « indigènes » et « immigrés », s'agissant d'une opposition, bien organisée, à d'importants travaux de construction d'usine, entamés par Georges de Bande.

(3) A.H.P., Prot. de Lucas Hermosa, liasse 4905, fol. 4.

très justement, dénonce, et qui est à la base de tout conflit : la noblesse et ses privilèges ([1]).

Les ouvriers immigrés jouissaient, outre de salaires plus élevés, d'assez de prérogatives, en leur qualité de spécialistes, pour asseoir leur établissement ; en conséquence, ils se mettent à acheter terrains et maisons et, en 1650, il leur est accordé un passe-droit, obligeant les communes à leur céder des forêts à des prix imposés, sans dépassement possible, et à réparer les chemins ; ils sont exempts d'être traduits en justice et jouissent de bien d'autres avantages.

Bien entendu, ils bénéficiaient déjà des privilèges accordés, le 10 février 1553, à l'Artillerie, tels celui d'être exemptés de l'obligation de recevoir des hôtes en leurs maisons et celui d'être autorisés à porter des arquebuses et autres armes offensives et défensives, etc.

Une autre ordonnance, du 4 juillet 1583, stipulait qu'ils ne pouvaient être incarcérés, ni avoir leurs armes saisies, ni être mis sous séquestre. En vertu d'une autre encore, de 1597, ils ne pouvaient être tenus à acheter des bulles de croisade ni des charges concessibles, etc. ([2]).

Ce malaise ne fera que croître ; dans une lettre royale adressée à Thomas Baldor, maître fondeur « et d'autres maîtres et ingénieurs des fabriques de Liérganes et La Cavada », il est question de vexations et mauvais traitements subis par le personnel des fonderies « on ne vous accorde pas le statut de villa-

(1) F. Gonzalez Camino, au sujet du privilège de la « hidalgia », a écrit : « Il est compréhensible que cette faveur (celle qui sera finalement accordée par les rois aux « Flamencos »), ne fut pas facilement admise par les hidalgos montagnais, qui s'opposèrent à ce que les nouveaux venus prétendent mettre sur le même pied leur noblesse nouvellement acquise et celle, ancestrale, des autochtones » (*op.* et *loc. cit.*). Et Alcala Zamora : « Il nous faut, à notre honte, et en rendant un piètre service à la légendaire réputation de l'hospitalité espagnole, confesser que, durant deux cents ans, les Flamands furent l'objet de dédain et de mauvais traitements, de la part des villageois proches des usines ».

(2) Copia de las Reales Determinaciones en favor de los operarios de estas fábricas, atención del Director del Museo Naval y Archivo General de la Marina del Viso del Marqués, don José Maria Zumalacárregui Calvo.

geois, ni l'accès aux approvisionnements auxquels ont droit les autres habitants, on vous cherche noise et, entrant en vos maisons, on vous prend par violence des objets, afin, avec mépris. de vous infliger des peines, obligeant certains d'entre vous à quitter les dits endroits et à s'en aller des dites fabriques, alors qu'il conviendrait à notre service qu'on vous accorde les droits du voisinage dans les lieux de Liérganes, Riotuerto et La Cavada, où vous prêtez vos services aux exploitations — il convient... que vous soyez admis à l'état noble... C'est pourquoi, en accord avec la loi promulguée par le roi Philippe IV, mon père et seigneur, pour faire venir en ces royaumes des étrangers, catholiques et, de plus, sujets de notre Couronne, pour y exercer leurs métiers, nous voulons, et c'est notre bon plaisir, que ceux qui actuellement les exercent, et vivent à vingt lieues ou moins des ports, soient, à jamais, exemptés du tribut dû par les étrangers, et, pendant une durée de six ans, des taxes d'alcabala ([1]), du service ordinaire et extraordinaire et des charges concessibles, et qu'ils soient admis aux pâturages et autres commodités des endroits où ils vivent » (lettre écrite en 1698).

Dans une lettre-privilège adressée en 1718 à Mathias Lombó, Angel Rocañi, Pedro Roji, Pascual de Arché, Antonio de Oslé et autres ouvriers flamands, le roi revient sur ce sujet : « dès lors que sont nombreux et continuels les mauvais traitements que vous recevez des natifs de ces lieux, suscitant procès et faisant en sorte de vous abaisser, sans vous laisser, quoi que nés là, participer aux élections aux charges et autres procédures, en dépit des nombreux privilèges et exemptions qui vous sont concédés — et comme il convient à mon service royal que vous soyez satisfaits, et n'ayez pas motif à retourner dans votre patrie d'origine, car il n'y a pas, en Espagne, d'autre fonderie de canons de fer — j'ai, par décrets du 30 août de l'an 1712, et du 30 janvier de l'année en cours, décidé de vous concéder le privilège de la hidalguia, pour jouir de la qualité d'hidalgo,

(1) Alcabala : mot d'origine arabe : taxe sur les transactions commerciales, réglée au fisc par le vendeur.

vous, vos enfants et descendants, pendant le temps qu'il vous agréera de rester travailler à la fabrique ».

Le roi les autorise à fixer leurs écus et étendards armoriés en leurs maisons, chapelles, constructions et sépultures, leur octroyant tous les avantages attachés à la hidalguia de sang ([1]).

Au reçu de cette nouvelle lettre royale, le secrétaire de la municipalité de Cudeyo, Pedro de la Portilla, prescrit que, le premier avril de la même année, les fonctionnaires chargés de dresser les rôles et désignés par le conseil pour biffer et effacer Juan Cubria et autres personnes de nation flamande du recensement où ils furent considérés comme contribuables et roturiers, les passent, eux et leurs descendants, à la catégorie d'hidalgos, et il dit que Mathias Lombó, Angel Roqueñi, Pedro Roji, Pascual Arché, Antonio de Osle et les autres ouvriers flamands de l'Artillerie, étant inscrits aux rôles en qualité de contribuables et roturiers, doivent en être biffés et barrés et que l'on doit les mettre, eux et leurs descendants, parmi les hidalgos. Entr'autres, Francisco, Juan et José Budar Herrera ».

Ce document est daté du 1er mai 1719, à Ambojo.

Effectivement, dans les rôles de 1717 de la hidalguia, conservés, à Santillana de la Mar, au Centre d'Archives diocésaines de Santander, nous trouvons barrée la phrase « contribuable, exempt, par privilège, du tribut des étrangers », et, ajouté, le mot « hidalgo ». Il est significatif que, dans les registres aux baptêmes de Liérganes, alors qu'au début, on trouve consignés tous les renseignements, à partir de 1637, sauf exception, on les trouve supprimés ; dans certains cas, on ne trouve que le prénom, avec, à côté, un« FL », abréviation de « Flamand » ([2]).

---

(1) Archivo Municipal de Santander, armario B-d, liasse 40,3.

(2) Archivo Diocesano de Santander, liasse C-317. Les archives diocésaines de Santander sont déposées au couvent Regina Coeli de Santillana del Mar et tenues par une communauté de clarisses ; j'ai pu y consulter les registres paroissiaux de Liérganes. Quant à ceux de Riotuerto (La Cavada), ils ont, y ai-je appris, été détruits pendant la guerre civile.

En dépit de mesures prises le 2 mars 1755, le roi apprend qu'on n'a pas donné à Jeronimo Guati Perojo possession de la charge de procureur général de San Vitores, contrevenant ainsi au privilège antérieur, celui de 1717, et la lettre antérieure est confirmée. Il est à nouveau ordonné que l'on raie des rôles toute indication pouvant laisser supposer une différenciation entre hidalgo de sang et hidalgo de privilège. Pour ce motif, il est donné ordre à D. Jacinto Navarrete, commissaire ordonnateur de la Marine, juge subdélégué des dites fabriques, qu'on révise les rôles de 1649 à 1748 (dernier en date), se trouvant au conseil municipal de Cudeyo. Ce qui fut réalisé « en barrant, biffant, effaçant et grattant toutes les annotations qui s'y trouvaient ».

Ces ordonnances furent affichées par don Luis Bernó, grand maître des fabriques.

En 1752, dans les rôles du Cadastre du marquis de la Enseñada, ces familles sont citées comme nobles et on y note des patronymes qui se sont perpétués jusqu'à nos jours. Par contre, un certain nombre de ceux trouvés à des dates antérieures ont déjà disparu.

À Liérganes, sur 131 familles (en comptant aussi les veuves), 25 sont flamandes, soit 19 %. Quatre sont employés (de la fonderie de canons), cinq sont cordonniers, cinq charpentiers, deux carriers, un maçon, un ferronier et divers autres sont cultivateurs.

À Riotuerto, il y a 296 familles, dont 44 sont flamandes, soit moins de 15 % ; parmi eux, 16 sont employés aux usines royales (dont plusieurs sont architectes), des carriers, charpentiers ; vingt-quatre autres familles étaient réparties en d'autres endroits du balliage de Trasmiera et on trouve un Joseph de Budar, cordonnier de son état, à Santander ([1]).

(1) T. Maza Solano, *Nobleza, Hidalguia, profesiones y oficios en la Montaña, según los padrones del Catastro del Marqués de la Enseñada,* tomo III, Santander, 1957.

Ce métier de cordonnier devait être très commun parmi eux, car le doyen Martinez Mazas, dans un manuscrit de 1797, cite ces Flamands, « dont les noms les plus courants sont : Colart, Bernot, Arche, Lombó, Oslé, Cubria, Roqueñi, Guati, Budar, Marqué. Ces honorables ouvriers ne pourront jamais sortir de la misère, car ils ont abandonné les métiers de tanneurs et de cordonniers, grâce auxquels leurs prédécesseurs se tiraient d'affaire. Tous les métiers qui s'exercent honnêtement sont honorables. Ils vinrent des Flandres espagnoles et étaient très catholiques » ([1]).

Ils étaient effectivement très catholiques, comme le montrent des certificats de « pureté de sang », dans lesquels il est dit : « Dans les provinces des Flandres, on n'admet pas, dans les confréries de chrétiens anciens et authentiques, ceux qui ne le sont pas ; sinon, on ne les laisse pas y prendre part, ni ne les admet, mais plutôt, on les expulse et on saisit leurs biens ([2]).

À Liérganes, ils avaient fondé une confrérie de Saint-Jacques, composée uniquement de Flamands, ayant leur chapelle dédiée à Saint André ; et, à Santa Bárbara, c'est-à-dire à La Cavada, ils avaient leur chapelle, avec l'image de la sainte patronne et un autel dédié au Christ de Burgos, de grande dévotion à Santander.

Nous ne sommes pas tellement convaincus de la pauvreté que leur attribue le doyen, car nous avons trouvé beaucoup d'actes d'achats de terres, manoirs, etc., au début du dit siècle ; en outre, c'étaient des ouvriers très bien payés.

Et nous connaissons, sous ces patronymes, des branches magnifiquement situées, sur les plans social et économique.

En 1778, don Juan Edgardo Galas touche un salaire journalier de 17 réaux de billon, au lieu des 8 qu'il avait précédemment ; il porte l'habit distinctif avec casaque et culotte bleues,

(1) J. Martinez de Mazas, *op., loc. cit.*
(2) A.H.P. Prot. Lucas Hermosa, leg. 4.910. Déclaration de Salmón Malengrero, 10-7-1656.

revers et justaucorps rouges et boutons dorés, comme les grands maîtres des trains d'artillerie.

Il est dans les vues de S.M. que cet uniforme soit également porté par tous les autres techniciens qui sont employés dans ces usines avec un salaire fixe ; il en est ainsi de l'aide chargeur de fourneau, Juan Evaristo Galas, de Santiago Dubrull, maître mineur et de son assistant Francisco Sibaux ; de Francisco Guichard et Pedro de Laxe, maîtres mouleurs, de leur assistant Juan de Umot et du maître forgeur Juan de Casalis ; ceci pour éviter, par cette disposition, que la justice ordinaire s'applique à ces individus et à leurs familles.

Daté du 11 juillet 1778. à La Cavada.

Et, presqu'à la fin du siècle, en 1793, le 20 avril, à Riotuerto, un document est présenté par don Antonio Berno Carrera, don Miguel Baldor Estébanes, Francisco Roji Cubria, Pedro Cubria Langre, Juan de Arche Berno et Valentin Oslé Baldor, les deux premiers étant maîtres et les suivants ouvriers « originaires des Flandres et habitants du lieu » et ils disent que la conditionnalité de leurs privilèges « les rend odieux aux autochtones ; ceux-ci les estiment si peu, que ni ces faveurs, ni le fait d'être établis dans ce pays depuis près de deux siècles, y ayant demeure et patrimoine, n'entraînent qu'on les admette aux fonctions honorifiques de la chose publique, attachées à la noblesse ; l'alliance de leur famille à celles des autochtones n'y change rien » (à juger par les patronymes Carrera et Langre, certains des pétitionnaires sont alliés à des montagnaises). On ajoute enfin que « l'octroi de dispenses pour des mariages endogames est pour les Flamands cause de dépenses ».

Ils demandent que la « hidalguia » leur soit concédée à titre perpétuel, pour eux et leurs descendants, « et que leur soient octroyées des armoiries propres, dont ils puissent faire usage pour les écus ornant leurs maisons ».

Leandro Lombó, José Oti et Thomás Budar, habitants de Riotuerto, signent aussi, comme témoins, cette pétition (1).

Il y eût, dès le début de l'arrivée des Flamands, l'un ou l'autre mariage avec une Espagnole ; ainsi, le 12 février 1642, est inscrit le baptême de Pablo Cubria de la Carrera, fils de Nicolas Cubria, Flamand, et de Catalina de la Carrera, native de Pámanes (2).

Suite à la lettre des fondeurs au roi, mentionnée ci-dessus, le privilège de la « hidalguia » est confirmé, en 1794 ; cette fois, sans la condition limitative du temps de service dans les usines, et avec un caractère de perpétuité.

Il est curieux de voir que le roi Carlos III (3), désirant ne maintenir la qualité d'hidalgo qu'à ceux qui, économiquement, peuvent vivre noblement, exige d'eux des lettres de noblesse qui les accréditent.

Les hidalgos pauvres ne peuvent y satisfaire, et ceux qui le pourraient doivent attendre l'issue de démarches bureaucratiques. De sorte que, dans les recensements de cette époque dans la ville de Santader, presque toute la population est cataloguée comme roturière, sauf les Flamands déjà installés dans la capitale de province et pouvant présenter leurs lettres de privilège et figurer comme nobles.

À l'hôtel de ville de Santander, on trouve, en 1794, des dossiers de démarches pour Francisco Ignacio et Nicolas Berno Oslé, Joseph Marque Lombó et Francisco Marque Rocañi.

En 1818, dans la ville de Santander, il y a 14 flamands ; en 1826, les familles flamandes y sont au nombre de 26 ; et, en 1835, quand les usines sidérurgiques de Liérganes et La Cavada ont cessé leurs activités, Santander compte 28 Flamands y domiciliés.

(1) A.H.P., Section Prot., liasse 5215, fol. 27.
(2) Archives Diocésaines de Santander, liasse 1514.
(3) Il régna de 1759 à 1788.

À l'heure actuelle, il y a environ 70 familles flamandes à Santander et 115 pour toute la province.

Ceci, bien sûr, sans compter les lignes féminines, ayant perdu leurs patronymes d'origine, mais descendant, par les femmes, des Flamands.

En tenir compte, ferait monter, à quelques centaines de plus, la liste des familles ayant des ascendants originaires d'Europe Centrale.

De quelques Flamands arrivés dans les premiers en Cantabrie

La première génération de ceux qui se sont maintenus ici y est arrivée au cours de la première moitié du XVIIe siècle. À coup sûr, beaucoup s'en allèrent, d'autres moururent sans descendance et d'autres encore ne laissèrent que des filles, qui ne transmirent pas le patronyme.

En 1638, suivant un témoignage écrit de Juan de la Motta, administrateur, il est dit que, pour l'édification de Santa Bárbara « qu'on nomme Sierra Hermosa », on avait fait de grandes dépenses et, alors qu'il y avait plus de cent hommes employés à ces travaux, ils avaient été expulsés ([1]).

Dans d'autres documents, on cite septante Flamands, dont plusieurs s'en furent travailler à Molina de Aragón, où Georges de Bande avait aussi des fonderies.

Nous allons faire un relevé, forcément incomplet, des mieux connus.

Jean Curtius

Le premier arrivé dans notre région de Trasmiera fut Jean Curtius (d'après sa signature, ou Cursius, comme le greffier espagnol l'orthographie dans son texte). Selon J. Alcalá

(1) A.H.P., Prot. Lucas Hermosa, liasse 4908.

Zamora, il arriva dans notre patrie à la fin de 1616, accompagné de plusieurs familles flamandes, pour y installer des industries sidérurgiques ; et il commença par la Biscaye, où, semble-t-il, il ne fut pas bien reçu par les ferrons basques, lesquels, par crainte de concurrence, ne voulurent pas l'accepter ([1]).

De suite, il passa alors à Santander, et ce, bien plus tôt qu'on ne le supposait jusqu'il y a peu, comme nous avons pu le vérifier à partir de documents inédits.

On pensait qu'il était arrivé à Santander vers 1622 ; mais nous savons, de façon certaine, qu'en 1618 il était déjà ici.

Jean Curtius, un Liégeois très fortuné, accompagné d'un de ses compatriotes du nom de maître Juan de Houmar et au nom d'Ortuño de Ugarte « payeur général des États de Flandre pour 'S.M.' » louèrent, comme logement, la demeure d'Andrés Riaño Riva à Liérganes, avec son enclos, cour, etc., pour une durée de huit ans, à la date du 9 février 1618 ([2]).

Ils louent également le moulin dit « Molino de Arriba » ([3]), un de ceux qui utilisaient le courant de la rivère Miera, laquelle mettait en mouvement les roues à aubes de forges, de fouloirs et de moulins à farine, sortant de l'un pour entrer dans l'autre, en un travail successif.

De suite après, ils passent les contrats des travaux de construction « de fourneaux de fonderie et autres procédés » à des maîtres carriers du Trasmiera, qui, nous le savons, étaient réputés dans toute l'Espagne pour leur compétence ([4]).

De même, ils louent la forge de la Vega ; et, déjà en 1622, Jean Curtius et Fabián Salcedo engagent Lamberto Boni, Linar Pinar et César Lippner, natifs des Flandres « ouvriers mineurs », pour exercer leur métier dans les fonderies, pendant

(1) J. Alcala Zamora, *op. cit.*, p. 83.
(2) A.H.P., Prot. Lucas Hermosa, liasse 4905, fol. 4.
(3) Moulin d'En Haut.
(4) *Idem*, fol. 6 et suivants.

un an ([1]). Ils engagent en outre Joanes de Masondo, ouvrier charbonnier, natif d'Espeleta en France, et quatre autres Français.

On a d'autres contrats, avec Enrique Haba et Roberto Haba son fils, maîtres charpentiers et Adrien Lejuén, qui semble être majordome. Lamberto Hergue était, lui, maître de « fenderie ».

On trouve, dans d'autres actes des mêmes époques, Pedro Buselin et Pedro Mariscal, tous deux ouvriers de fenderie. Ce sont tous des Flamands, qui passent contrat « pour faire des canons d'arquebuses, de mousquets, etc. ».

Parmi les témoins, il y a un Pedro Governe et aussi un Joannes de Loriaga, dont nous croyons qu'il est basque ; mais, dans un autre acte, on dit de lui qu' « il travaillait à la façon liégeoise », ce qui laisse en doute sa nationalité.

Alcalá Zamora dit que Juan Curcius mourut vers 1629 et González Camino suppose que sa mort n'eut pas lieu à Liérganes, « car il n'y a pas, dans les registres paroissiaux, d'indication dans ce sens ».

Nous pouvons affirmer qu'il est mort à Liérganes au cours du mois de juillet 1628, comme le certifie Lucas de Hermosa dans deux documents :

Note du traducteur

Ici, Mme Echegaray a reproduit un extrait du premier de ces documents ; il est du 11 juillet 1628 et se trouve à l'Archivo Historico Provincial (de Santander), sous la référence : Protocole Lucas Hermosa, liasse 4906, fol. 91 V°. Il s'agit d'une reconnaissance de dette de Jean Curtius envers Georges de Bande. Cet extrait avait déjà figuré dans le premier, ci-avant, des deux articles de Mme Echegaray, nos lecteurs seront dispensés de le lire ici ([2]).

---

(1) *Idem,* liasse 4906, fol. 82.
(2) A.H.P., Protocole Lucas Hermosa, liasse 4906, fol. 91 v°.

L'autre document, dont Mme Echegaray donne un extrait dans le présent article, est daté du 13 juillet et traite des modalités de l'inhumation de Jean Curtius dans l'église des SS. Pierre et Félix de Liérganes. Il a été déjà cité à la page 157 de l'article de Mme Echegaray dans la revue *Altamira,* vol. XLIII, pp. 147-169, qui en a reproduit l'essentiel ; cela explique pourquoi nous omettons de l'inscrire à nouveau ici ([1]).

Georges de Bande

Natif de Liège suivant les uns, Luxembourgeois, d'après d'autres. Vers 1628, il prit en charge les fonderies de Liérganes, avec Charles Baudequin, gentilhomme belge, Jean de Croÿ, comte de Solre et un « compteur » espagnol.

Il reçut, le 23 septembre 1634, le privilège de la « Hidalguia », « payant pour cela ce qui était convenu, obtenant ainsi les prééminences, prérogatives et qualités associées aux cent actes d'hidalguia dont nous avons récemment ordonné la vente » ([2]). En outre, il fut nommé « Trésorier du service des 'Millones' ([3]) de la ville de Laredo et de l'ensemble de la côte ».

Avec eux arriva un neveu de Bande, Gilles-Englebert de la Neuve. Forge qui reçut de lui pouvoir de « continuer » la fonderie de canons, en construction à Riotuerto.

Dans ce pouvoir, il est dit que Georges de Bande était « serviteur de S.M. notre roi et son secrétaire à l'ambassade de Pologne dirigée par le comte de Solre ». Gilles-Englebert reçut, avec le pouvoir, la faculté de nommer et d'admettre des ouvriers ([4]). Le surintendant Laudovins de la Neuve Forge était sans doute son frère.

Avec eux vint aussi le majordome et comptable Paulo de Van Hautem.

---

(1) A.H.P., Prot. Lucas Hermosa, liasse 4906, fol. 92.
(2) Archivo Municipal de Santander, armoire A, liasse 8, 41.
(3) Millones : taxes dues au roi sur la consommation des six produits : vin, vinaigre, huile, viande, savon et chandelles.
(4) A.H.P., Prot. Lucas de Hermosa, liasse 4908, fol. 78.

En 1628, Georges de Bande avait monté une fabrique de fer-blanc avec du personnel de Haute Allemagne ; elle n'eût pas d'incidence sur la population de la Montagne, car cette entreprise échoua, et il semble que les ouvriers partirent de suite ; en fait, nous ignorons s'il en resta ici.

C'étaient Jorge Paurle, ferblantier, âgé de quarante ans, Esteban Craest, ouvrier, âgé de soixante ans, Andric Craest, maître, de trente-huit ans, Juan Craest, ouvrier, de vingt-six ans, Cristofel Bythonor, étameur et Indiq Trafer, arrivés en Cantabrie en août 1628, avec un contrat de deux ans.

Dans ces écrits, on cite aussi Cornelio Ludinex et Baldovino Maghoteo, qui servent de traducteurs de l'allemand ; Octavio Leers, natif d'Anvers, âgé de vingt ans et Normans Nicolás « trompette du roi », témoin ([1]).

Nous ajouterons, comme curiosité, que Andrés Craest eût une fille, née à Liérganes et y baptisée le 12 août 1628, de sa femme, Magdalena Balyeren, natifs de la cité de « Aurierbocho » au Palatinat d'Allemagne (sic). Le parrain fut Cornelio Ludinex, natif d'Anvers en Brabant, désigné comme « archer du roi » ([2]).

Georges de Bande épousa, à Riotuerto, dame Mariana de Brito, veuve du secrétaire Juan de Olivares y Morán, né à Bruxelles, fils de don Miguel de Olivares, comptable, trésorier et « maître de chambre », en Flandres, de l'archiduc Albert et des infants Isabel et Fernando ([3]).

---

(1) Notre ami J. Alcala Zamora a publié un travail intitulé « Premiers renseignements sur la fabrique de fer-blanc de Liérganes et son échec (1628-1630) », dans *XL Aniversario del Centro de Estudios Montañeses,* Santander, 1976, en se basant sur la documentation que nous avons découverte aux A.H.P. (Archives Historiques de la Province de Santander), Prot. Lucas Hermosa, liasse 4906, fol. 33 v., Sección Laredo, liasse 1624.

(2) C'est le premier enfant né à Liérganes d'ouvriers étrangers. Nous observons, dans ces passages, les difficultés qu'éprouvaient les Espagnols à écrire les noms étrangers. Nous pensons que cette ville du Palatinat pourrait être Arensberg, dans le Palatinat de Rhénanie. Archivo Diocesano de Santander (Santillana del Mar), liasse 1514, fol. 21 v°.

(3) M. Escagedo Salmón, *Solares montañeses,* t. VII, p. 26, Torrelavega, 1933.

Mariana était fille du secrétaire Oswaldo de Brito, qui « procura à S.M. 11.000 florins Brabant », seigneur de la ville de Diekirch et des villages de Helbruk, Holstum, Gilsdorf, Restork, où il exerçait les justices « haute, basse et moyenne » au duché de Luxembourg ([1]) suivant sa déclaration, dans son pouvoir du 31 mai 1656.

Bande avait acheté, au connétable de Castille, « divers biens dans ces montagnes », comme les dîmes provinciales et secondaires pour la paroisse de Sámano, avec domaines, tour, forêt, etc. ; ceux de Galizano et Langre, Pontones, Cubas et Villaverde, etc. ([2]). Au décès de Georges de Bande, ses possessions passèrent aux enfants de sa femme.

Le 14 août 1656, le licencié Diego de la Peña prit possession des maisons de Bande et Brito, à Santa Bárbara, au nom de dame Mariana et de don Joseph et don Juan, ses fils.

C'est un document très intéressant, avec inventaire complet, dans lequel figure « une cheminée avec deux chenets de fer à boules de laiton et une taque de foyer à ses armes » ([3]). Dans la maison, il y avait un écu d'armes aux « neuf losanges chargés chacun d'un lion », qui sont les armes de Brito, auxquelles, ultérieurement, on ajouta celles des Olivares. Georges de Bande mourut le 4 décembre 1643, selon Alcala Zamora ou, suivant Gonzalez Camino, le 13 novembre 1640.

Au début de son séjour à Liérganes, il se dit archer de S.M. et capitaine de la garde royale ; il est toujours accompagné de Cornelio Ludinex, lui aussi archer du roi.

On a de lui un reçu pour toucher huit cent réaux ; curieusement, il donne la description de Bande « âgé de quarante ans, de bonne stature, de haute taille, de barbe blonde » ([4]).

---

(1) Noms transcrits littéralement. A.H.P., Prot. Lucas Hermosa, liasse 4910, fol. 129.
(2) A.H.P., Prot. Lucas Hermosa, liasse 4908, fol. 25.
(3) *Idem*, liasse 4909, fol. 98.
(4) *Idem*.

La pièce est datée d'août 1629, d'où nous calculons qu'il a dû naître vers 1590.

Suivant le doyen Mazas, on l'inhuma dans la chapelle de San Andrés « aux colonnes striées en fer coulé », avec l'inscription : Ci-gît Jorge de Bande, natif de la province de Luxembourg, secrétaire de S.M., seigneur de Villasana et des usines de Liérganes et Santa Bárbara. Il mourut le 4 décembre 1643 » (1).

Felipe de Cofresmit

Il était ingénieur principal des usines royales de Liérganes et natif de Lucinburg, dans les États de Flandres.

Fils du maître Bernardo de Cofresmit et de Maria de Puelbesher et habitant de Santander.

Il épousa en premières noces Concepción de Estrange, fille de Miguel Estrange et de Catalina de Via et sœur de Miguel de Estrange, natif de Palerme, au royaume de Sicile, au service de Sa Majesté.

Ils résidaient à Santander ; ils n'eurent pas d'enfants.

Elle mourut le 3 septembre 1655, laissant un testament scellé. Ils avaient aussi une maison à Liérganes, où ils vivaient en compagnie d'un ouvrier (2).

Il semble s'être remarié, car, à sa mort, il laisse veuve dame Marcela de Herrera.

Les deux femmes avaient une bonne signature, chose peu courante à cette époque.

Au décès de Felipe de Cofresmit, on fit l'inventaire des biens des deux maisons ; d'où l'on voit qu'il s'agissait de personnes fortunées, ayant, à Santander, « les maisons, de ciel à terre, où

(1) Cette chapelle de San Andrés (de Liérganes) fut édifiée en 1635 sur les fondations d'une plus ancienne, par ordre de Gilles-Englebert de la Neuve Forge. Le constructeur fut l'architecte Francisco Sanz Barquinero, natif de Hermosa. A.H.P., liasse 4907, fol. 66. Il ne reste plus trace de cette chapelle.

(2) A.H.P., Prot. Lucas Hermosa, liasse 4909, fol. 77.

mon dit mari vécut et mourut, avec ses magasins et son jardin de devant et un bureau ouvert entre le dit jardin et la maison de Francisco de Menocal, le tout se trouvant dans la rue de Somorrostro de cette ville, et ses voisins sont connus de tous ».

Parmi le mobilier de la maison de ville, nous trouvons des tableaux peints à l'huile, des coffres, des objets d'argent, tels des services de table, des vases, tasses, etc. et des couverts de même métal.

Dans la maison de Liérganes il y avait de meilleurs meubles, ainsi que des vêtements d'intérieur, en quantité ([1]).

M. Escagedo Salmón, dans sa « Crónica de la Provincia de Santander ([2]), écrite en 1922, nous dit : « Dans cette belle maison montagnaise (à Ajo), que possède aujourd'hui le brave capitaine de vaisseau de la Marine royale Monsieur Carré, celui-ci me montra un écusson de fer, portant un croissant de lune versé et une étoile à six rais, avec, sur la bordure, cette inscription : Philipe de Cofreschmit. Cette taque a sûrement été fondue à La Cavada ».

Notre illustre généalogiste ne s'est pas trompé.

Aleman, Juan, fondeur.

Arche, Juan, natif de Liège, né en 1622, forgeron, qui travailla d'abord au moulin d'En haut et débuta en 1650 à celui d'En bas.

Baldor, Valdor, Waldor, Felipe, il figure à Riotuerto, comme mari de Catalina Diaz ; ils achètent, en 1651, une maison et une ferme.

Belbal, Bisbal ou *Del Val,* Juan, marié à Magdalena, ils baptisent Antonio en 1635, à Liérganes.

Berno ou *Bernot,* Mateo, natif de Cires, père de Nicolas, témoin, en 1661, au testament de Pascual Colart.

---

(1) A.H.P., *idem,* num. 60 (Santander), fol. 540 et 675.

(2) M. Escajedo Salmón, *Crónica de la Provincia de Santander,* tomo II, p. 156.

Berno, Nicolas, fils du précédent et natif de Cires, à Liège.

Berno, Paulo, fondeur, qui, en 1650, réclame l'argent que lui devait la veuve de Jorge de Bande.

Bernot, Francisco, charbonnier, wallon, qui réclame son salaire, en 1655.

Berno ou *Berno,* Tomas, témoin en 1668. Il s'intitule Bernau et signe Berno.

Bhanhantin, Juan, natif de Liège, témoin, en 1661, au testament de Colart.

Benet, Matias, marié à Lorenza Massino. Ils baptisent leur fils Tomas le 14 septembre 1632.

Bon Pardis, Ibon, serviteur de Jean Curtius.

Boni, Lamberto, mineur, en 1623.

Bordi, Pascual, baptisé à Liérganes, le 9 avril 1636.

Brito, Mariana, native de Luxembourg, épouse de Juan de Olivares, puis de Jorge de Bande.

Budar, Pedro de, wallon, résidant, en 1661, depuis beaucoup d'années. Témoin au testament de Juan Marqué.

Buselin, Pedro, ouvrier cloutier.

Canive, Juan, époux de Catalina X ; il baptise leur fille Ana le 28 août 1637.

Colart, Pascual, maître fondeur, né à Liège en 1608, à Arlespine (Bandejar ?). Il teste en 1651 et dit avoir résidé, depuis nombre d'années, aux établissements royaux. Demande à être enseveli dans l'ermitage de San Andrés et cite la confrérie de Santiago, fondée par les ouvriers. Il était mari de Cecilia de Arche et avait des biens en Espagne et à Liège. En 1661, il fait un codicille ; il était présent à l'inauguration, en 1659, des nouveaux fourneaux et ses enfants étaient Juan, Pascual, Jan, Gil, Maria et Felipe. Il est témoin pour un document de « pureté de sand » de Simón Malengreo en 1656.

Colve, Juan, témoin pour le testament de Juan Marqué en 1661 ; il se dit Wallon et ayant séjourné à Liérganes depuis nombre d'années.

Company, Martin, ouvrier, en 1653.

Croque ou *Croquet,* Lucas, natif des Flandres, marié à Maria Nuerva ; il baptise son fils Matias à Liérganes le 4 juillet 1631. En 1635, il baptise sa fille Francisca ; on cite alors Maria Elmoen comme son épouse.

Cúbria, Juan, natif de Murdien en Flandre, né en 1657 et témoin d'un acte de « pureté de sang » en 1717.

Cúbria, Juan, marié à Juana Bert, Flamands ; ils baptisent leur fils Pedro le 4 août 1634.

Cúbria, Nicolas, marié à Catalina Carrera ; elle habitait Pámanes ; ils baptisent leur fils Paulo le 12 février 1641.

Chardon ou *Yardon,* Juan « El Mozo ». Habitant de Llanos, il passe en 1647 à Molina de Aragon pour y travailler.

Chardon, Juan, natif de Murdien, né en 1631, habitant de Riotuerto, témoin d'un acte de « pureté de sang » en 1717.

Charles, Matias, archer de S.M., résidant à Liérganes, aux fabriques, en 1628.

Fequi, Antonio, mari de Maria Clima. Il baptise leur fille Juana le 21 juillet 1635

Gautie, Hilne, mari de Juana Mestra, habitante de Mercón, « terre du prince de Cime » ; baptise son fils Romano le 23 février 1630.

Gouverne, Louis, quoique, dans son testament, il déclare être habitant de Valmaseda et résidant à Liérganes, il doit être d'origine flamande ; époux de Maria Santos Sastris ; il teste en 1639, laissant comme fils Diego et Agustin.

Guasi ou *Guati,* Luis, marié à Adriana de Leloque, il baptise sa fillez Maria le 20 mai 1640.

Guilao, Lamberto, ouvrier.

Guillard, Pascual, maître charron, résidant à Arévalo.

Haba, Enrique et Roberto, père et fils. Maîtres charpentiers.

Hanry, Juan, ouvrier.

Heloreaga, Juanes, charbonnier liégeois, ou basque ?

Hene, Paul, avec ses fils et Lorenzio Hoslet, il s'offre à travailler à la nouvelle fonderie d'Abajo, le 9 août 1650.

Henin, Pablo, de nation wallonne ; nous ignorons si c'est le même que le précédent ; il signe comme témoin le testament de Pascual Colart, en 1651.

Henin, Juan, fils du précédent.

Hergue, Lamberto, maître de fenderie, en 1623.

Hoslet ou *Oslé,* Lorenzio, natif de Vitel, dans les États de Flandres ; ouvrier qui, avec ses fils, fait contrat, le 9 novembre 1650 ; né vers 1598. A été témoin pour la « pureté de sang » de Salmon Malangreo ; résidait à Liérganes depuis vingt-trois ans.

Lamberto, Juan, mari de Margarita, flamande ; baptise leur fille Catalina à Liérganes.

Legart, Pedro, ouvrier, cité par Pascual Colart dans son testament.

Ludinex, Cornelio, archer du roi.

Lombó, Valdovinus, en 1660, dans un écrit pour une obligation.

Magotheo, Baldovino, originaire des Flandres ; administrateur d'artillerie.

Magotheo, Miguel, frère du précédent.

Masino, Pedro, époux de Juana Canive ; baptise Margarita, leur fille, en 1641.

Marque, Juan, natif de Florombil, dans les États de Flandres (Wallon) ; maître charpentier ; il teste à Retuerto le 11 février 1661 et cite son frère, résidant aussi en ce lieu et Margarita Chardó ou Jardón, sa belle-sœur. Il cite Nicolas Siser et Tomás Hene. Il avait épousé Bárbara Over et n'avait pas d'enfant. Arrivé en Espagne, déjà marié. A travaillé pour Bande à Molina de Aragon.

Marque, Paulo, frère du précédent, époux de Margarita Chardlon.

Malangreo, Salmon, fils de Cornelio Malangreo et de Catalina del Romero, natifs, lui, de San Julian en Flandres et elle, de Aven en Hainaut ; petit-fils d'Andrés Malangreo et de Catalina del Rio, habitant de San Julián. Marié à Gracia de Hubera Arnel, fille de Juan de Hubera Arnel et de Maria Blanca. Il donne une preuve de « pureté de sang » en 1656.

Margud, Focan ?, témoin pour le testament de Juan Marqué ; se dit wallon et résidant depuis de nombreuses années.

Mazondo, Martin, charbonnier, natif d'Espeleta (France) ; en 1624, réclame de l'argent.

Mate, Jorge, marié à Ana Royale, du comté de Herrán, de l'État de Flandres ; il baptise son fils Jorge le 12 mars 1630, Georges de Bande étant parrain.

Mormo, Mathias, mari de Francisca Provincia ; ils baptisent plusieurs enfants au cours de la décennie de 1630 ; se dit flamand.

Neuve Forge, Gil Enguelberto, surintendant des fabriques.

Neuve Forge, Laudovinius, majordome ou surintendant, peut-être frère du précedent.

Norman, Mathias, Wallon, travaille à Liérganes ; en 1647, passe à Molina de Aragon ; peut-être le même que le Mormo ci'dessus ?

Oslé, voir *Hoslet.*

Pache, Ludovicus, fils de Pascual Pache et de Margarita, baptisé le 4 mai 1638.

Pache, Pascual, époux de Margarita Chardón.

Pinar, Linar, mineur.

Pines, Mathias, marié à Martina de Ver ; natifs de Nomesmites, État de Flandres ; baptisent leur fille Juana le 7 mars 1631.

Piri, Mathias. Nous croyons qu'il est le même que le précédent. Dans ce cas, il dit qu'il est marié à Margarita del Val ou Bisbal ; ils baptisent leur fils Pascual le 25 juin 1623.

Roqueñi, Pedro, Wallon, qui, en 1656, avait résidé à Liérganes depuis nombre d'années et était né, en 1617, à Virel.

Roji, Pedro, ouvrier.

Selot, Lorenzo, époux de Martina Lelecoz. De la Coz est un patronyme de Liérganes, de sorte que nous ne savons pas si elle est Flamande ; mais, ce qui semble le confirmer, c'est que, au baptême de sa fille Juana, le parrain est Jacques Lecocoz.

Siller, Felipe, de nation wallonne, résidant à Liérganes ; signe comme témoin le testament de Pascual Colart, en 1651.

Tibault, Jilau ou Tivo, Alberto, mari de Catalina Cobija ; baptise sa fille Juana le 17 août 1634. Le parrain est Juan de la Motta, natif de Rolan et du bourg de Suma, province de Flandres. Nous ignorons si cette origine a trait aux parents ou au parrain de l'enfant baptisé. Catalina, au baptême de son fils Felipe, le 7 août 1635, a pour nom Cobe.

Tibault, Lamberto, fondeur, père de Felipe, également fondeur ; nous supposons qu'il doit être le même que celui cité, plus haut, sous le prénom d'Alberto.

Tiser, Felipe, ouvrier.

Waldor, ou *Valdor,* Felipe, mari de Catalina X ; baptisent leur fille Ana le 26 juin 1638. Ce peut être le même que celui que nous avons cité antérieurement sous le nom de Baldor.

Van Hauten, Pablo de, majordome et comptable des fabriques royales.

Tous ces employés sont cités au XVIIe siècle ; par manque de place, nous ne pouvons ajouter ceux qui arrivèrent ensuite et figurent dans les registres du XVIIIe siècle, quoi que les noms de familles y soient quasi les mêmes ; certains noms nouveaux ont été repérés à l'occasion de ce travail.

Nous devons souligner la terrible orthographe ou l'incompréhension des noms, tant géographiques que patronymiques, qui

varient notablement quand ils sont écrits par une personne ou une autre (ou même, parfois, quand ils sont notés par la même personne...). Cela rend quasi impossible l'identification de leur lieu d'origine.

Il resterait matière à étendre cette étude ; mais cela ne pourrait se faire que dans le cadre d'un travail beaucoup plus exhaustif, qui ne pourrait trouver place dans l'espace disponible dans cette revue.

CONTRIBUTION AUX RECHERCHES SUR L'ARGENTERIE CIVILE LIÉGEOISE DU XVIIIe SIÈCLE : UN ENSEMBLE DE QUATRE CANDÉLABRES VICTIME DE DÉMEMBREMENTS ET D'EMBROUILLAMINI

par Pierre COLMAN

Chandelier, pique-cierge, flambeau, girandole, torchère, candélabre, on est bien en peine de définir tous ces termes avec une idéale précision. Les dictionnaires ne tirent pas d'embarras ([1]). Nous avons utilisé, le regretté Oscar de Schaetzen et moi, « chandelier à branches » en 1976, mais « candélabre » en 1979 et en 1983, alors qu'il s'agissait du même type d'objet ([2]). Peut-être vaudrait-il mieux réserver le second terme à des objets de grandes dimensions pour la plupart destinés à reposer sur le sol plutôt que sur une table, qui ne sont pas à la mode avant le XIXe siècle. Chandelier est très général ; flambeau semble préférable s'il s'agit d'un objet en métal précieux. Et lumières est plus parlant que branches. Flambeau à deux lumières (deux ou plus) aura donc sans doute la préférence des puristes. Mais candélabre aura celle des réalistes : ils savent le poids de l'habitude et la force des formulations simples. C'est dans leur camp que je me range, au terme de longues hésitations.

---

(1) Voir principalement Catherine ARMINJON et Nicole BLONDEL, *Objets civils domestiques, vocabulaire*, Paris, 1984 (coll. Principes d'analyse scientifique), p. 390 et 392.

(2) O. DE SCHAETZEN, avec le concours de P. COLMAN, *Orfèvreries liégeoises*, Anvers, 1976, fig. 141 ; *Recueil complémentaire*, Liège, Société des bibliophiles liégeois, 1979, p. 39 ; *Deuxième recueil complémentaire*, 1983, p. 45.

Fig. 1. — Candélabres de l'ancienne collection Fernand Wiser exposés en 1957 et en 1980 (W). Argent repoussé et coulé, h. 22,3.

Photo Niffle, à Liège, d'après *Orfèvrerie* , fig. 235.

Les branches de candélabres à deux lumières qui appartiennent à l'argenterie du XVIIIe siècle sont habituellement composées de cinq parties. D'abord, la double branche proprement dite, équipée d'un manchon axial apte à se loger avec précision dans le vase ([1]) d'un flambeau. Ensuite, deux vases, qui se vissent aux extrémités des branches. Enfin deux bobèches, sortes de petites soucoupes destinées à recueillir les gouttes qui coulent de la bougie ; elles se coincent sous les vases, qui jouent le rôle d'écrou ; elles ne sont donc pas pareilles à celles des flambeaux, caractérisées, elles, par un manchon qui se loge dans le vase.

(1) Vase me semble préférable à binet, que beaucoup d'auteurs utilisent et que j'ai moi-même utilisé, mais qui désigne plutôt une sorte de bobèche équipée d'une broche ou de griffes, permettant de brûler la chandelle ou la bougie jusqu'au bout, d'où les synonymes « brûle-bout » et « brûle-tout ».

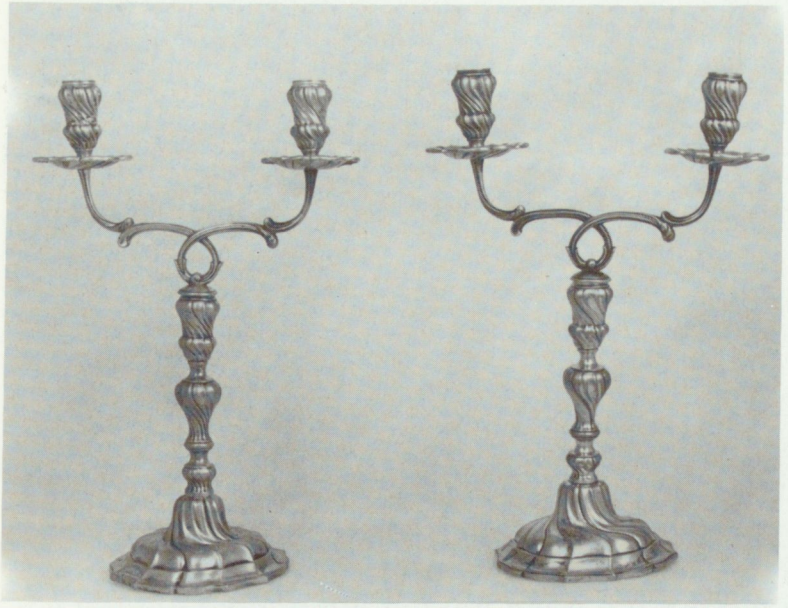

Fig. 2. — Candélabres de l'ancienne collection Paul van Zuylen exposés en 1991 (Z). Argent repoussé et ciselé, h. 21,2.
Photo transmise par le baron Emm. de Moffarts.

Le démontage et le remontage sont aisés quand les éléments constitutifs n'ont pas été victimes de mauvais traitements. Quand ils sont soudés entre eux, ce qui ne semble pas fréquent, on doit se demander s'il en était bien ainsi à l'origine.

Au XVIIIe siècle, les candélabres sont appréciés partout en Europe dans les classes privilégiées. Mais ils restent relativement rares, alors que les flambeaux sont légion. C'est le cas dans nos régions ([1]), et à Liège en particulier.

Le pionnier des recherches systématiques sur l'orfèvrerie aux poinçons de nos princes-évêques, Joseph Brassinne, ne leur a porté qu'un intérêt vraiment faible. « Un seul candélabre,

(1) P. Baudouin, P. Colman et D. Goethals, *Orfèvrerie en Belgique. XVIIe-XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris-Gembloux, 1988 (cité *Orfèvrerie*), p. 111.

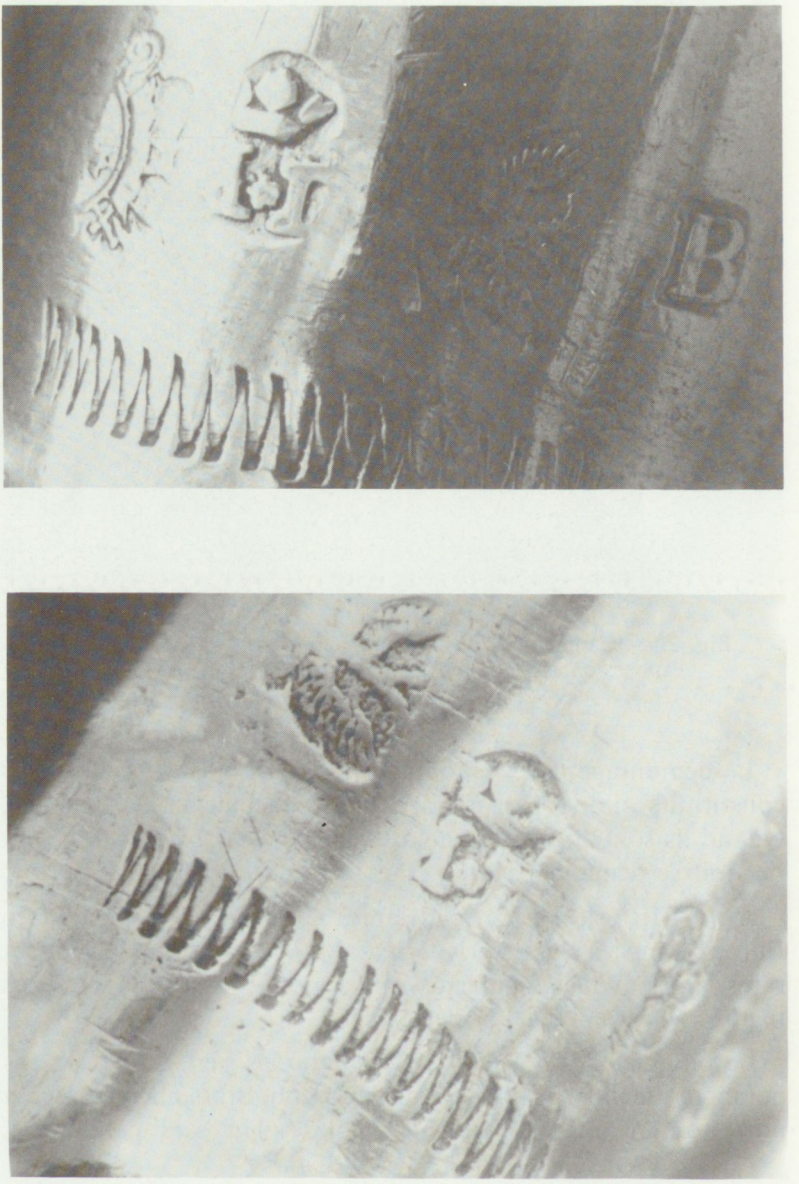

Fig. 3. — Poinçons des branches des candélabres (W) : Oultremont, 1764, B, MD.

Photos P. Colman.

Fig. 4. — Poinçons frappés sur toutes les bobèches des candélabres (W) : Velbruck, 1772, B, MD.

D'après *Orfèvrerie*, fig. 235.

semble-t-il, nous est parvenu, les branches dont sont munies de très rares flambeaux ayant été postérieurement ajoutées », écrit-il pour tout commentaire général. Le répertoire qui suit comporte cinq notices ; deux d'entre elles restent dans le vague ; deux autres concernent des branches seulement ; la dernière utilise explicitement le terme « candélabres ». Le mot est au pluriel, en contradiction avec « un seul ». On reste dans l'ignorance quant à la localisation des poinçons. On doit donc admettre, jusqu'à preuve du contraire, que l'un des deux candélabres est

entièrement de 1773 (1772, B) et l'autre entièrement de 1776 (1772, E). Tous deux portent le poinçon de Jean-Melchior Dartois, les lettres M et D sous une couronne. Ils réapparaissent donc dans le catalogue des œuvres de ce maître, avec l's du pluriel pour celui de 1773 et sans s pour celui de 1776 ([1]). L's est à supprimer dans la première mention, si je n'y perds pas mon latin ...

La monumentale publication du sourcilleux professeur liégeois fourmille décidément d'imperfections. Le baron Marcel de Schaetzen de Schaetzenhoff a été un des premiers à en prendre conscience. En 1957, peu après le décès du pionnier, il a monté, avec le concours de son frère Oscar, une remarquable exposition qui tendait à compléter et à corriger l'œuvre de son précédesseur. Deux candélabres y figuraient ; et ils étaient reproduits dans le catalogue ([2]). « Nous avons incorporé ces candélabres dans notre exposition, précisait la notice, bien qu'ils soient déjà cités par Brassinne (t. I, p. 419) parce que cet auteur ne mentionne que les poinçons des flambeaux. Il ne précise pas que les bobèches (des dits flambeaux) et les branches bien qu'exécutées par le même orfèvre, le réputé Jean-Melchior Dartois, portent des lettres annales différentes. Il était intéressant de le noter car on ne connaît guère, même ailleurs qu'à Liège, des candélabres dont toutes les pièces portent des poinçons identiques. Il est bon à ce sujet de rappeler qu'avant le début de ce siècle on ne se préoccupait pas des poinçons et que partant on ne tenait aucun compte de ceux-ci lors de partages ou de divisions. Les candélabres sont fort peu nombreux à Liège comme partout ailleurs ». Suit la mention de la collection Fernand Wiser, tout comme chez Brassinne.

---

(1) J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. I, Liège, 1948, p. 195, 196, 417 et 419. Le seul candélabre reproduit (t. II, 1935, pl. XXXV), composite, ne doit pas retenir l'attention ici.

(2) L'exposition, intitulée « Argenterie civile liégeoise des XVIIe et XVIIIe siècles » et placée sous les auspices de l'Association royale des demeures historiques de Belgique, a été montrée successivement à Bruxelles, à Gand et à Liège ; voir la notice n° 130 et la planche XV.

Fig. 5. — Poinçons des branches des candélabres (Z) : Oultremont, 1764, B, MD.

Photos transmises par M. Albert Vandervelden.

Le tableau des poinçons n'est pas des plus simples. Ceux du prince-évêque Charles d'Oultremont (1764-1771) et celui de Jean-Melchior Dartois sont indiqués pour toutes les parties. Mais quatre lettres annales différentes sont notées : A pour une bobèche, B pour un des flambeaux et pour les deux branches,

Fig. 6. — Poinçons frappés sur deux des bobèches des candélabres (Z) : Oultremont, 1764, B, MD.

Photo E. de Moffarts.

d pour l'autre flambeau, E pour une bobèche. Cela ne fait que deux bobèches sur les quatre. Et cela donne une chronologie bien surprenante. Dartois ne saurait avoir livré en 1765 une branche pour un flambeau qu'il ne devait pas livrer avant 1767. Mais surtout ce sont les poinçons de François-Charles de Velbruck (1772-1784), et non ceux de Charles d'Oultremont que Brassinne avait inscrits. Inexplicablement, Marcel de Schaetzen

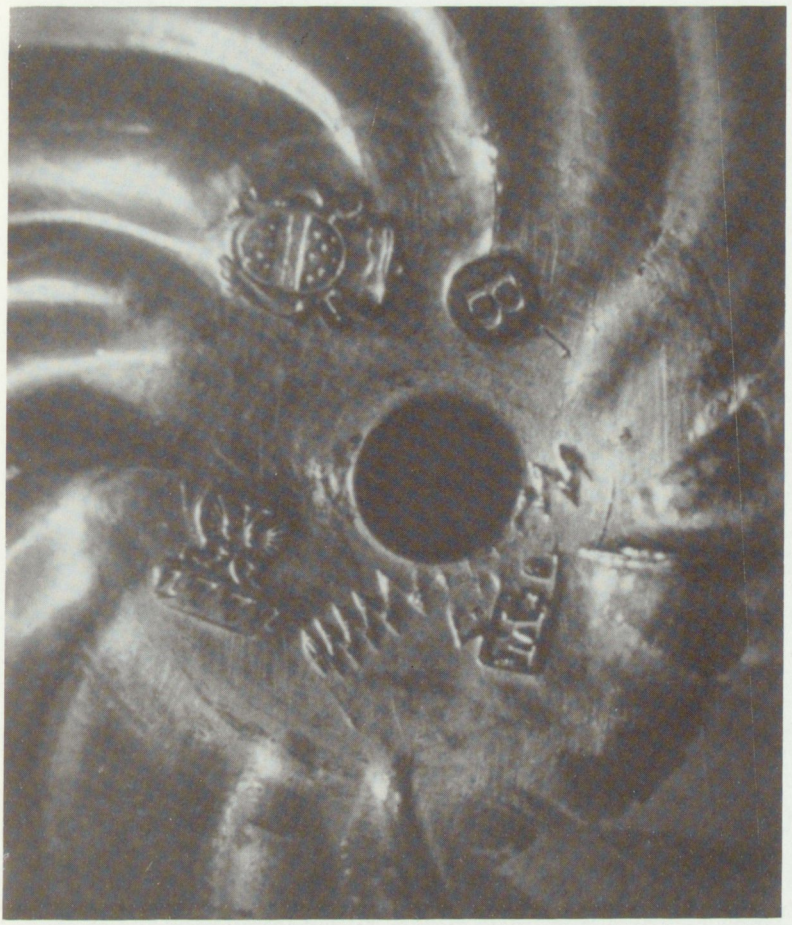

Fig. 7. — Poinçons frappés sur six des bobèches des candélabres (Z) : Velbruck, 1772, B, MD.

Photo E. de Moffarts.

de Schaetzenhoff ne fait aucun commentaire sur ces points-là. Il s'est assez intéressé aux candélabres pour ajouter leurs dimensions détaillées lorsqu'il a annoté son exemplaire de travail ([1]).

(1) Ce catalogue est entre les mains de M. Louis Planchar, l'antiquaire liégeois bien connu, qui m'a obligeamment permis d'en prendre une photocopie.

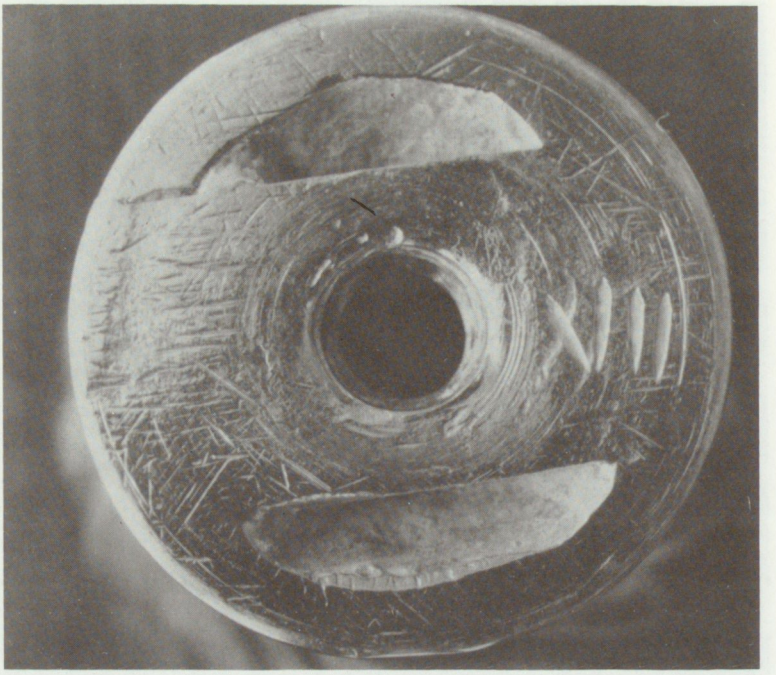

Fig. 8. — Marque de repérage gravée sur un des vases des candélabres (W).
Photo P. Colman.

Il les avait fait photographier accompagnés d'un superbe plat dont le propriétaire était bien M. Fernand Wiser. D'ailleurs, aucune des pièces répertoriées à la page 419 du livre de Brassinne ne correspond à la notice du catalogue ...

Les candélabres montrés au public en 1957 le sont à nouveau en 1980, dans un contexte plus large, à la grande exposition *Le siècle des Lumières dans la principauté de Liège*. La notice (n° 666) comporte un renvoi probant et reproduit le tableau des poinçons, derechef sans en souligner l'étrangeté. Le responsable de l'orfèvrerie civile, Oscar de Schaetzen, réserve aux candélabres une reproduction, d'après une photographie qui les montre seuls, cette fois ; il prend soin de noter le poids de leurs composants. Responsable de l'orfèvrerie religieuse, je manque cette belle occasion de m'y intéresser.

Fig. 9. — Marque de repérage gravée sur une des branches des candélabres (W).

Photo P. Colman.

Quelques années plus tard, Piet Baudouin et Dorsan Goethals me demandent d'écrire avec eux un livre sur l'orfèvrerie civile des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles en Belgique. Les candélabres sont sélectionnés (fig. 1). Il me revient d'en faire un examen attentif. Je vais de surprise en surprise. Ni les flambeaux, ni les branches ne portent les poinçons annoncés. Le tableau n'est pas peu discordant. Sous ma loupe, pour les flambeaux, Oultremont, 1764, E, orfèvre Jacques Hauregard ([1]) ; pour les branches, Oultremont, 1764, B, orfèvre Melchior Dartois

(1) Le poinçon JH en lettres fleuronnées, que Brassinne lisait JHC et proposait d'attribuer à Henri-Joseph Chalon, est celui de Jacques Hauregard, comme l'a établi Henry d'Otreppe de Bouvette (Bulletin de la Société royale « Le Vieux-Liège », t. IX, n° 235, 1986, p. 213-215).

(frappés sur les manchons et frustes, mais pas assez pour que le doute soit permis) ; pour les bobèches, Velbruck, 1772, B, orfèvre Melchior Dartois (fig. 3 et 4).

Les flambeaux que j'ai entre les mains ont été recensés par Brassinne dans la collection Fernard Wiser ([1]). Mais ils n'étaient pas associés, en ce temps-là, à des branches de candélabres. D'ailleurs, ils ont leurs propres bobèches, non poinçonnées, mais bien assorties. Ces flambeaux sont d'un modèle qui a connu un énorme succès à Liège, et qui a été réalisé par de très nombreux orfèvres sans qu'aucune différence significative soit perceptible d'une main à l'autre. Il se caractérise par une base chantournée qui fait alterner quatre accolades et quatre petits pans légèrement concaves ; les côtes torses qui en naissent obéissent à ses inflexions ; huit d'entre elles sont donc en saillie et quatre en creux. Ce jeu de lignes n'affecte pas les branches, mais se retrouve sur les vases et sur les bobèches.

Le regretté Fernand Wiser n'a jamais eu dans sa collection d'autres candélabres que ceux dont j'ai fait l'examen, son propre fils, qui a suivi mon enquête avec le plus vif intérêt et la plus parfaite obligeance, m'en a donné l'assurance formelle. Il n'a jamais eu non plus les flambeaux fichés par Joseph Brassinne et Marcel de Schaetzen de Schaetzenhoff. Le premier aurait-il inscrit des candélabres au lieu de branches ? n'aurait-il vu que les poinçons des bobèches ? aurait-il pris un des B pour un E ? Le second, héraldiste consommé, aurait-il pris le blason de Velbruck pour celui d'Oultremont ? aurait-il cru voir deux lettres annales (A et D) que les pièces ne portent nullement ? ayant rencontré deux paires de branches pareilles d'aspect, se serait-il abstenu d'en faire état et se serait-il trompé de collection ? C'est tout à fait invraisemblable. Le présent article fera-t-il surgir des informations qui permettront d'y voir clair ? J'en ai l'espoir. Ténu.

Ce casse-tête ne pouvait retarder la parution de l'ouvrage. La notice, nécessairement brève, promit une étude ultérieure, et la

(1) P. 166 et 431.

voici enfin. Son illustration ne fut pas totalement satisfaisante : elle aurait dû comporter trois séries de poinçons ; elle n'en comporte que deux ([1]). Les candélabres sont décidément « èmacralés » !

C'est la mémorable exposition de 1991 qui allait ramener sur eux mon attention. Une paire de candélabres y trônait (fig. 2), toute pareille à celle qui faisait l'objet dans mes cartons d'un dossier en souffrance. La notice du catalogue (n° 148), prudemment intitulée « Deux flambeaux avec branches de candélabres », indique les poinçons suivants : pour les flambeaux, Oultremont, 1764, B et D, maître GV, et pour les branches, Velbruck, 1772, E, maître MD. Toutes ces marques sont reproduites ([2]). Mais celles dont les branches sont créditées sont celles des bobèches ; un trou rond et net perçant la tole d'argent, bien visible dans les reproductions, en avertit les lecteurs attentifs à l'extrême. Celles des branches (Oultremont, 1764, B, MD) ne sont ni mentionnées ni reproduites (fig. 5).

Flambeaux et branches avaient été exposés, associés pour former « deux chandeliers à double lumière », en 1881 déjà. Puis en 1900, 1905 et 1924. Ils figuraient, dissociés, dans le double inventaire de Brassinne ([3]).

De correction en correction, il s'avère que les deux paires de branches, pareilles d'aspect, portent les mêmes poinçons : Oul-

(1) *Orfèvrerie*, n° 235. On y trouvera la reproduction des poinçons des flambeaux. Les poinçons des manchons, frappés sur une surface courbe et particulièrement exposés à l'usure par frottement, ont découragé le photographe.

(2) *L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège*, Liège, 1991, n° 148. On y trouvera la reproduction des poinçons des flambeaux. C'étaient les seuls candélabres de cette exposition d'une richesse sans précédent.

(3) P. 176, 430 et 431. « Avec l'indication erronée du poinçon de François-Charles de Velbruck », souligne Brassinne, quatre fois de suite, après la référence au catalogue de 1881, tout en se trompant lui-même de numéro ; on corrigera 341 en 347. Il a bien lu les poinçons des flambeaux ; et aussi ceux des branches, à ceci près qu'il a pris la lettre annale B pour un E ; il a omis ceux des bobèches. Le négatif de l'excellente photographie reproduite dans l'album de l'exposition de 1905 est entré dans l'énorme collection de l'Institut royal du patrimoine artistique (ACL B 1272).

tremont, 1764, B, MD. N'auraient-elles pas appartenu à un même ensemble ? L'idée s'impose à l'esprit.

Les vases, qui ne sont pas poinçonnés (1), portent de très discrètes marques de repérage. Sur ceux des candélabres exposés en 1957 et en 1980, j'avais relevé un I (douteux), un VI et un VII (fig. 8) ; j'en avait déduit qu'ils avaient fait partie d'un ensemble de huit, correspondant à deux paires de candélabres, au minimum. Sur ceux des candélabres exposés en 1991, j'ai découvert un II, un III, un IV et un V. La coïncidence est parfaite. Voilà l'ensemble de huit ! A noter que l'orfèvre n'a pas numéroté de I à VIII, mais de 0 (pas de marque) à VII.

Les huit vases ont-ils été dès l'origine fixés sur les quatre branches qu'ils couronnent aujourd'hui ? C'est hors de doute : les mêmes marques apparaissent au bout des branches (fig. 9). Celui qui les a gravées savait bien que toute interversion est dommageable lorsqu'il s'agit de tiges filetées et d'écrous exécutés à la main. C'est en vain qu'il a pris cette sage précaution.

Les bobèches, quant à elles, tendent un véritable traquenard : elles portent toutes le poinçon MD et la lettre annale B ; mais avec le blason et l'aigle du règne de Charles d'Oultremont pour deux d'entre elles, avec ceux du règne de François-Charles de Velbruck pour les six autres ; ces marques sont extrêmement peu reconnaissables dans le cas des deux premières ; c'est la forme du cartouche de la lettre annale (fig. 6 et 7) qui permet d'éviter le piège. Selon toute vraisemblance, ces six-là en remplacent d'autres, marquées comme les deux premières, qui auront été égarées ou endommagées. Cela n'a pas simplifié les choses ...

Les branches n'ont-elles pas été à l'origine associées avec des flambeaux exécutés au même moment par le même orfèvre ? La

(1) Cela surprend, puisque toutes les autres parties sont poinçonnées. Serait-ce parce que les vases ont été coulés (le raccord est bien visible à l'intérieur) dans un alliage de titre plus bas ? Les branches sont certes coulées elle aussi, et certes dans le même alliage, à l'exception de leurs manchons ; leurs poinçons sont sur les manchons. Des analyses de laboratoire devraient fournir l'explication.

question saute à l'esprit. Je lance ici un avis de recherche. Il porte sur quatre flambeaux torses marqués Oultremont, 1764, B, MD, tout à fait pareils à ceux qui sont actuellement associés aux branches. Celui que Brassinne a signalé en 1948 dans la collection de M. de l'Escaille de Lier, sans le décrire ni le reproduire, est peut-être un des quatre.

Saura-t-on jamais pour qui les deux paires ont été créées ? En l'absence d'armoiries, il faudrait que le hasard fasse découvrir des documents d'archives parfaitement explicites, correspondance, facture ou inventaire.

En tout cas, une future exposition pourrait montrer deux paires de candélabres aux poinçons liégeois parfaitement assortis à s'en tenir aux apparences, avec des poinçons en très grande partie pareils. Vu la rareté des ensembles de ce genre, ce serait un petit événement. Pas sans précédent, certes. A l'exposition *Barockes Silber aus rheinischen Sammlungen* (Aix-la-Chapelle, 1964), figuraient deux paires de candélabres rococo au poinçon de Danzig pour 1752-1764 (n° 290 et fig. 223).

Les candélabres du XVIIIe siècle qui sont parvenus jusqu'à nous ne sont plus homogènes pour la plupart. C'est qu'ils ont été constitués, à une date inconnue, par redistribution à l'aveuglette d'éléments constitutifs d'apparence adéquate, sans qu'aucune attention soit portée ni aux poinçons, ni aux marques. Les spécialistes le soulignent les uns après les autres. Le cas qui nous occupe est particulièrement éclairant.

On se gardera bien de conclure que les candélabres ont tous été homogènes à l'origine. Un amateur patient et peu fortuné a pu commander successivement un flambeau, puis deux, et ainsi de suite ; et parallèlement une branche à deux lumières (ou à trois, surtout au temps du néo-classicisme) pour un flambeau déjà en sa possession, puis deux ou davantage. Il a pu s'adresser fidèlement au même orfèvre ; en cas de dispute ou de décès, il a pu s'adresser à un autre, avec garantie d'assortiment impeccable. Des flambeaux présumés liégeois datés de 1675 environ

ont été équipés de branches à trois lumières entre 1831 et 1868 ([1]).

Les ensembles dotés d'un poinçonnage tout à fait homogène auront toujours plus de prix aux yeux des amateurs pointus. Ils s'acharneront donc à essayer de rassembler ce que les hasards de la vie a éparpillé. Ils seront amenés à débusquer force bévues. Ils se les expliqueront par la hâte et le surmenage, fléaux de notre temps ; mais aussi par la complexité particulière du type d'objet en cause. Plus ils seront riches d'expérience, plus ils seront indulgents ([2]).

(1) O. DE SCHAETZEN, *o.c.* 1976, p. 121. Le poinçon des flambeaux doit se lire GD plutôt que GL, me semble-t-il. En tout cas, ce n'est pas le GL de la pyxide de 1654 citée à témoin.

(2) Une enquête aussi laborieuse requiert de nombreux concours. Que MM. Piet Baudouin, Luc Engen, Emmanuel de Moffarts, Albert van Zuylen et surtout les propriétaires actuels soient assurés de ma vive reconnaissance.

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'AVOCAT « SÉDITIEUX », V.-J. CORNESSE

par Jacques LIÉNARD

Lorsque, le 5 mars 1793, l'armée autrichienne reprend Liège, Valentin-Joseph Cornesse se voit obligé de fuir en France avec son fils Louis-Valentin à peine âgé de dix-sept ans. Il ne fait alors que partager le sort de beaucoup de Liégeois mêlés aux événements révolutionnaires depuis le 18 août 1789. La répression organisée par l'ordonnance du Conseil privé du 15 mars ([1]) va surtout s'abattre sur 87 personnes accusées des « crimes énormes de sédition, de rébellion et d'infraction à la paix publique... commis par nombre de sujets liégeois contre le Saint Empire et le Prince de Liège ». Ces hommes sont décrétés d'arrestation et du séquestre de leurs biens : « Cornesse, marchand » est le 56e sur la liste.

À peine trois jours plus tard, l'officier de police Louis Kinable, flanqué de deux sergents, et le notaire Hubert-Joseph Loumaye, requis pour instrumenter, se présentent au domicile de l'inculpé, rue Neuvice. L'immeuble sera passé au peigne fin sous les yeux de Madame Cornesse et de sa fille aînée Marie-Catherine ([2]). L'inventaire sera poursuivi les 6 et 11 avril et le

(1) Archives de l'État à Liège, États, 4026.

(2) Marie-Catherine, née le 4 décembre 1774, épousera le 17 avril 1797 Louis-François Harzé (1764-1820) alors commissaire du directoire exécutif près le tribunal civil du département de l'Ourthe. Ce jeune juriste était aussi réfugié à Paris. Après son décès, sa bibliothèque, riche de 1.120 ouvrages, sera vendue en 1821.

tout scrupuleusement noté dans l'acte ([1]) : mobilier, vaisselle, coupons de drap, gants, chemises, mouchoirs, etc. — car Cornesse tient aussi boutique —, et surtout ce qui va nous intéresser ici, les collections de journaux et les livres entreposés « dans une chambre au premier étage au dessus de la cuisinne (*sic*) ou office ». Mais avant de décrire le contenu de cette bibliothèque, faisons plus ample connaissance avec son propriétaire alors errant sur les routes de France avec ses compagnons d'infortune.

Valentin-Joseph Cornesse voit le jour à Spa le 2 février 1751 dans une famille aisée. Son père, Léonard-Étienne, qui est médecin et conseiller intime du prince-abbé de Stavelot, choisira de l'envoyer au collège des Jésuites d'Aix-la-Chapelle, puis à Trèves où il conquiert le grade de bachelier ès arts en 1769 ([2]). Après des études de droit, il se fixe à Liège et épouse, le 24 septembre 1773, Marie-Anne Ghiot dans la chapelle des Prémontrés. De leur union, naîtront six enfants de 1774 à 1791 ([3]). Dans les actes de baptême, il se voit honoré du titre pompeux de « Clarissimus Dominus jurisconsultus et advocatus » puisqu'en effet il a été autorisé à plaider devant le « Seigneur Official » ([4]). Le jeune avocat s'assimile vraiment à la vie liégeoise

(1) A.É.L., fonds des notaires, acte du 18 avril 1793. Loumaye, qui est à ce moment conseiller de la Cité, a prêté la main aux opérations policières. Le 21 juillet 1794, se sentant à son tour menacé par l'avance de l'armée de la République, il quitte Liège et se réfugie en Rhénanie d'où il ne reviendra qu'au début d'octobre 1795. « Loumaye, prélocuteur et membre de l'Ancien Magistrat » sera tenu de se présenter chaque décadi devant le Comité de sûreté de la Commune de Liège sans être autrement inquiété (cf B.C.L., fonds français, registre des opérations du Comité de sûreté, folio 121). La maison des Cornesse en Neuvice porte de nos jours le n° 16.

(2) Ces renseignements m'ont été aimablement communiqués par Madame J. Defrêcheux-Lannoy. Ils sont extraits des *Notes généalogiques pour servir à l'histoire de la famille Cornesse du 16e au 20e siècle* de Monsieur Pierre Coste (1979).

(3) A.É.L., R.P. Liège, paroisse de Notre Dame-aux-Fonts.

(4) Bien que tribunal ecclésiastique en priorité, l'Officialité exerce en justice séculière. L'accès au barreau liégeois est octroyé par le « Seigneur Official » et cette reconnaissance permet à l'avocat de plaider devant n'importe quelle cour (cfr G. HANSOTTE, *Les Institutions politiques et judiciaires*

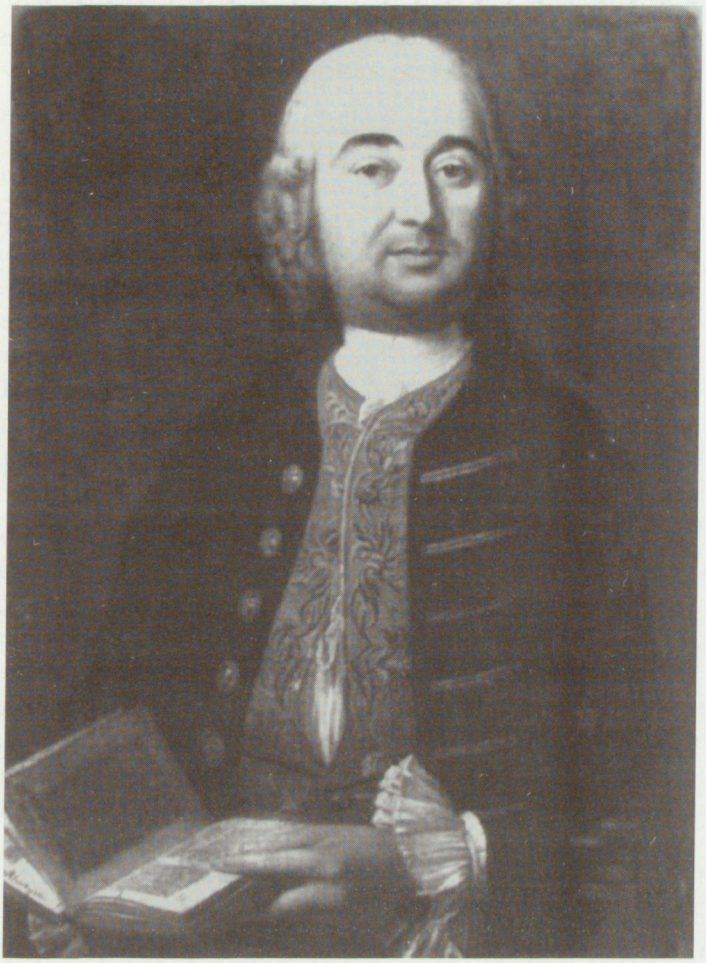

Portrait de Valentin-Joseph Cornesse, pastel par Rhenasteine (conservé par M. G. Nondonfaz, Sart-lez-Spa).

Dans leur *Dictionnaire des peintres belges nés entre 1750 et 1875* (Bruxelles, 1981, p. 550), P. & V. Berko renseignent trois peintres de ce nom, contemporains et tous portraitistes :

1° Joseph (Malmedy 1750-1830),
2° Louis (Malmedy 1754-1795),
3° Englebert-Nicolas-Victor (Malmedy 1758 - Verviers 1831).

À la question de savoir lequel de ces trois artistes est l'auteur du portrait, je laisserai à un spécialiste le soin d'en trancher !

d'abord par son admission à la bourgeoisie le 16 mars 1779 ([1]), et plus encore par son adhésion à la Société d'Émulation dès sa création en juin de la même année.

Quelques mois plus tard, il aura même la satisfaction de voir son mémoire distingué par le jury, partageant à vrai dire cet honneur avec son confrère Jean-Henri-Nicolas Bourdon. Les deux hommes avaient traité chacun de leur côté du sujet imposé, « Quel est le meilleur moyen d'entretenir la propreté des rues de la Ville de Liège sans augmenter, que d'un dixième au plus, les frais que la Ville fait à ce sujet ? « Mr Cornesse, Avocat », en bon zélateur de la raison, avait pris comme devise : « Ils seront tous convaincus par l'expérience » ([2]). Monsieur Bourdon, plus hygiéniste que philosophe, se contentait d'affirmer cette vérité devenue banale : « Rien de si beau que la propreté » !

Pendant dix pages, Cornesse suggère d'utiles moyens pour améliorer notamment le pavage des rues, qu'il estime fait avec fort peu de soin, puis son entretien. Il voudrait encore « qu'à l'imitation de ce qui se pratique dans plusieurs Villes de France, on obligeât les Maîtres des maisons, sous peine d'amendes, à faire balayer chaque jour par leurs servantes... le devant de leurs maisons »... Ces boues ainsi ramassées en « différens tas » seraient collectées et transportées hors de la ville par de petits tombereaux municipaux dont la faible largeur leur permettrait de pénétrer dans la plupart des rues des vieux quartiers du centre. À l'imitation de Verviers, il conseille de revendre ces boues mêlées de cendres de houille aux paysans en quête d'un engrais efficace et bon marché. Les avis des deux avocats ne

---

de la principauté de Liège aux Temps modernes, chap. IV. p. 182-185. Bruxelles, 1987). Il ne m'a pas été possible de déterminer dans quelle université V.-J. Cornesse a conquis sa licence de droit. Ce n'est en tout cas ni à Louvain, ni à Cologne, ni à Pont-à-Mousson.

(1) A.É.L., Cité, reg. 42, f° 75 v°.

(2) B.C.L., fonds U. Capitaine, 9313, *Mémoires en réponse à la question... (qui) ont remporté conjointement, le lundi 24 janvier 1780, Le Prix dont le Jugement avoit été remis à la Société d'Émulation*, imprimé à Liège par la Société typographique (J.-J. Tutot) et vendu dès février au prix de 10 sous de Liège (cfr *Gazette de Liège* de F.-J. Desoer).

seront pas oubliés puisque, treize ans plus tard, les autorités municipales, confrontées au même problème, chargeront « le Citoyen Renard, de procurer les mémoires reposans à la Société d'Émulation, qui traitent du nétoyement (sic) de la ville ([1]).

À la fin de 1788, l'actif Cornesse devient le bibliothécaire et l'un des vingt-deux membres du Comité d'Administration de la société. Aussi, lorsque la révolution triomphe à Liège, la digne société, « réunie à la hâte » le 19 août 1789, désigne avec quelques autres « Mr Cornesse, faisant les fonctions du secrétaire perpétuel en son absence, pour aller complimenter la nouvelle régence municipal (sic) » ! Sa courte allocution respire l'optimisme du jour : « Messeigneurs, pour rendre justice aux vertus de famille, en l'appellant (*sic*) son père, son restaurateur, son second fondateur. Agréez, Messeigneurs, ces titres par l'organe des députés de la Société d'Émulation. Camille a vaincu une nation à la vérité belliqueuse, il a rétabli les murailles de Rome, mais, vous Messeigneurs, vous nous avez rendu la Liberté, et Liège, l'heureux pays de Liège, sera l'admiration des nations voisines. Sous notre gouvernement, nous allons devenir le peuple le plus heureux, le plus favorisé. Les pères se plairont à transmettre à leurs enfans l'histoire d'une révolution unique, pour la grandeur de ses effets, pour la célérité de son exécution, et surtout pour avoir été opérée sans effusion de sang et avec le calme le plus parfait » ([2]).

On remarquera au passage que, par son allusion à la République romaine — toujours jugée vertueuse —, Cornesse ne manque pas de sacrifier à la mode du temps, mais comparer le prince-évêque Constantin de Hoensbroeck et son gouvernement certes conservateur aux Celtes envahisseurs de l'Italie semble un tantinet curieux ! D'autre part, s'il est exact que le sang n'a pas

(1) A.É.L., fonds français, adm. centrale, liasse 5, P.-V. des séances de la Municipalité de Liège, 2 février 1793.

(2) A.É.L., États, 4013. Dans le dossier rassemblé au début de 1792 par la justice du prince-évêque, figurent des extraits du journal des séances de la Société d'Émulation tenues le 19 août 1789, 17 septembre et 11 décembre 1790. La suspension de la Société sera prononcée le 25 février 1792 par le Conseil privé.

été répandu dans les premiers jours de « l'heureuse révolution », le cortège tumultueux du 17 août et surtout le lendemain, la présence sur la place de Marché d'une foule énorme dans laquelle s'aperçoivent des hommes en armes, les roulements de tambour, les huées à l'adresse des deux bourgmestres, Philippe de Ghaye et Léopold de Villenfagne de Sorinne ([1]), enfin les bruyantes acclamations saluant le nouveau Magistrat ne dépeignent pas vraiment le calme parfait que l'orateur se plaît à décrire. D'ailleurs, un peu plus tard, devant la double menace de désordres intérieurs causés par la disette persistante et d'une intervention musclée du Saint Empire, les révolutionnaires vont commencer à se doter d'un embryon de force armée sous la forme d'un régiment municipal destiné à remplacer le vieux régiment du prince, dit des *magneûs d'salâde,* considérés comme peu sûrs. Le 1er novembre 1789, Cornesse s'engage en qualité de « capitaine auditeur », fonction qu'il remplira à titre gracieux jusqu'au 18 avril suivant ([2]). Ce jour-là, un recès de la Cité le confirme dans son grade à la solde de 120 florins par mois sans oublier 15 sous par jour pour la ration.

---

(1) Parti de Liège le 10 juillet 1794, de Villenfagne se hasarde à rentrer le 16 thermidor an 3 (3 août 1795). La Municipalité le fera incarcérer sur-le-champ considérant que l'ex-bourgmestre s'était « montré constamment l'ennemi de la révolution et (avait) opprimé les patriotes ». Elle ajoutera que son incarcération à la porte Saint-Léonard le mettra à l'abri de la vengeance de ses victimes. Son frère, Dieudonné de Villenfagne de Loen, rentré à la fin de septembre et lui aussi ancien bourgmestre, subira le même sort (cf B.C.L., fonds français, reg. des opérations du Comité de sûreté, f° 90 et f° 119). Philippe Ghaye n'émigrera pas, mais préférera se mettre au vert dans son château de Verlaine en Condroz où il décédera le 10 novembre 1795 âgé de 62 ans. Inquiété à la fin de l'année précédente pour ses activités contre-révolutionnaires, il sera acquitté par le Tribunal criminel le 17 frimaire an 3 (7 décembre 1794) (cf A.É.L., Tribunal criminel, reg. 2, f° 54).

(2) Lettre de V.-J. Cornesse, non datée et adressée aux administrateurs de l'arrondissement de Liège. Considérant que le régiment n'a jamais été licencié, il réclame le paiement des arriérés de solde de juin 1790 à juillet 1794. Le total se monte à 8.005 florins, 12 sous, 2 liards monnaie de Liège (ancienne collection G. Jarbinet). Les caisses publiques se trouvant alors fort dégarnies, on doute que le capitaine-auditeur ait reçu cette petite fortune !

Sera-t-il de la campagne indécise de l'été de 1790 contre les Munstériens, Colonais et autres mercenaires des Cercles d'Empire ? Un détail semble corroborer sa présence en Campine à ce moment... la trouvaille à son domicile, pendant la perquisition de 1793, « d'un casque de Palatin », mots soulignés avec intention par le notaire. Cependant, contre cette hypothèse et outre le fait qu'il ne mentionne rien dans sa lettre quant à ses états de service, il faut noter que, le 23 mai, il est chargé, selon Leconte ([1]), d'aider au recrutement de 200 volontaires afin de protéger la Citadelle. Comme il deviendra le commandant de l'ouvrage, il est donc plus vraisemblable de croire que Cornesse aura passé à Liège le reste de cette année cruciale.

Quoi qu'il en soit, la prise de Liège par les Impériaux le 12 janvier 1791 va mettre fin à sa brève carrière militaire. Elle force en effet « Cornesse capitaine auditeur au Régiment de la Cité » ([2]) et les autres officiers à, selon ses propres termes, « fuir, et nous mettre à l'abri de ces féroces satellites, d'une commission impériale, des alguasils et du cachot du tyran mitré ». On ne sait où l'infortuné trouvera refuge, mais, rassuré par l'amnistie du 20 octobre ([3]) qui couvre tous les fuyards non décrétés de prise de corps, il se risque à revenir à la fin de l'année et n'est pas menacé puisque, peu après, on retrouve « Cornesse avocat » parmi les 66 membres d'une Société d'Émulation toujours vive même à cette époque troublée. Attitude coura-

(1) *Les Événements militaires et les Troupes de la Révolution liégeoise (1789-1791)*, extrait du *B.I.A.L.*, tome LVI, p. 56 et p. 128, Liège, 1932.

(2) Cornesse n'omet jamais de mentionner son grade. C'est encore ainsi qu'il se désigne sur la 14e liste des « dons patriotiques » (juin ou juillet 1790), liste qui groupe les avocats de la Cité (cfr B.U.L., cote XXIII.36.4/ tome 4). Le 23 mars, à l'occasion de la remise du don patriotique fait par le Régiment de la Cité, le capitaine auditeur a prononcé une harangue dans laquelle il compare les soldats... « aux dames romaines (qui) pendant les malheurs de leur république lui (firent) don de leurs ornements précieux ». En fait, rectifie-t-il en souriant, « n'ayant ni boucles d'argent ni bijoux (les hommes) ont offert une journée de leur prêt » (cfr *Feuille nationale liégeoise*, t. III, p. 428-429).

(3) A.É.L., États, 4013. — Une affiche reprend les termes de l'amnistie spécifiant que le prince se contentera, de la part du menu fretin des insurgés, « d'une formule de soumission sacramentelle ».

geuse et aussi gênante pour le pouvoir fraîchement restauré ! D'ailleurs, les commissaires du Saint-Empire romain germanique, Maximilien de Kempis et Johan Henri de Grein ne tarderont pas à en prendre ombrage et certifieront à Hoensbroeck ne plus discerner qu' « une société... dégénérée en un conventicule politique aussi pernicieux à l'État qu'au bien et à la tranquilité publique (*sic*)... ainsi s'éloignant de son but premier qui était de promouvoir les Sciences et les Arts » (1). Appréciation correcte d'un point de vue conservateur, mais où situer la frontière entre le politique et le culturel ? De son côté, le Conseil privé, qui lui aussi ne distingue plus dans la Société qu'un foyer permanent d'insubordination, la suspend par son mandement du 25 février 1792. Et c'est le lendemain que le mayeur en féauté Colson viendra, en pleine séance, « insinuer l'ordonnance » prise la veille. Les sociétaires présents, scandalisés d'être perçus comme de vulgaires propagateurs d'idées subversives, décideront d'élever une solennelle protestation qui bien entendu restera vaine.

Les mois vont passer et... nouveau changement de décor ! Le général Dumouriez s'empare de Liège le 27 novembre. Dans les jours qui suivent, on voit les patriotes, sortis de leur silence forcé, se remuer beaucoup et, appuyés par la « Gazette nationale liégeoise » lancée le 30 par Jacques-François Desoer, préparer avec ardeur l'élection de représentants plus conformes à l'idéal républicain. Les choses seront menées rondement puisqu'à la fin de décembre, les conseillers de la commune de Liège et les vingt députés de la ville et de sa banlieue à la Convention nationale liégeoise sont choisis et prêts à occuper leur poste (2).

---

(1) A.É.L., États, 4013, dossier Société d'Émulation, phrases tirées d'une pièce intitulée *Pro Memoria*.

(2) Le conseil municipal est désigné le 30 décembre. Le dépouillement prendra huit jours et les 30 élus tiendront leur première séance le 10 janvier 1793. 7.113 Liégeois ont voté ce qui peut représenter une participation d'environ 30 %, chiffre élevé pour l'époque. Les 20 députés à la Convention dont choisis les 14 et 20 décembre. L'élection des députés du reste du pays n'aura lieu qu'en janvier, et même février, ce qui explique que cette assemblée ne commencera ses travaux que le 18 février.

Cornesse, qui n'a brigué aucun mandat, n'est pas pour autant demeuré un témoin passif de ce retournement de situation. En effet, la puissante Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité (1), — qui est alors le vrai pouvoir —, l'envoit avec un acolyte nommé Conrard prêcher la bonne parole aux citoyens de Stavelot et de Malmedy.

Le 13 décembre déjà, Cornesse envoit à ses mandants une lettre qui aura les honneurs d'une lecture publique (2) ; on apprend ainsi qu'escortés par 200 dragons français — argument de poids ! —, les deux « missionnaires », suivant la terminologie du moment, parcourent la petite principauté dans « l'allégresse générale ». Partout, nous dit-il, une foule immense, chantant « l'hymne des marseillois » et aux cris de « Vive la Nation françoise », a planté des arbres de la liberté. D'abondantes chutes de neige n'ont pas réussi à refroidir l'enthousiasme des habitants et « les fêtes ont continué pendant trois jours » ! Les citoyens de Malmedy ont conservé leur conseil municipal déjà tout à fait patriote tandis que les Stavelotains ont préféré s'assembler le 19 décembre pour élire un nouveau Magistrat plus ouvert aux idées révolutionnaires. Mieux encore, grâce au zèle des envoyés, des Sociétés des Amis de la Liberté ont été constituées dans les deux bourgs. De retour à Liège le 19, Cornesse paraît à la tribune et, très applaudi, fait rapport sur sa mission. L'assemblée lui votera ses vifs remerciements et le choisira sur-le-champ comme l'un de ses secrétaires.

Mais il convient de nuancer cette version grandiloquente des faits rapportés ! Comme l'a montré Georges Hansotte (3), s'il

(1) Cette société, créée en 1790 et dissoute par les Autrichiens en janvier 1791, s'est immédiatement reconstituée. Elle tient sa séance de réouverture le 29 novembre sous la présidence de Pierre-Joseph Henkart. « Harzé fils », futur gendre de Cornesse, est l'un des secrétaires provisoires. Notons que la Société des Amis de la Liberté représente l'aile modérée des révolutionnaires tandis que les extrémistes ont préféré former un Club des Jacobins.

(2) A.É.L., États, 4025, *Gazette nationale liégeoise* de J.-F. Desoer, 21 décembre 1792. Les journaux ont apparemment été réunis par les autorités restaurées le 5 mars 1793 dans le but de servir de pièces à conviction.

(3) *Histoire de la révolution dans la principauté de Stavelot-Malmedy*, chap. VII, p. 88-89, extrait du *B.I.A.L.*, t. 69, 1952.

est exact que le nouveau régime compte un nombre non négligeable de partisans dans la principauté abbatiale, le fait dominant est que la bourgeoisie reste favorable à l'ancien ordre des choses et, sous l'apparence d'une collaboration avec le général Frègeville, toute sa politique ne tendra qu'à maintenir intacte son influence. D'autre part, la présence d'un bon millier de cavaliers républicains, par ailleurs logés chez l'habitant, entraîne d'importantes réquisitions de fourrage et de vivres, est source de désordres et provoque une augmentation du prix du pain. Tout cela n'est évidemment pas toujours apprécié par une population déjà dépouillée par les troupes autrichiennes.

Cornesse a-t-il résolument faussé son récit ? Il est plus vraisemblable de penser que la brièveté de sa mission, quelques jours à peine, ne lui aura pas permis d'analyser la situation dans le détail. Et, comme à ce moment-là les victoires de Dumouriez ont partout enivré les patriotes, le discours de l'avocat-« missionnaire » ne fera que conforter les espoirs ou les illusions de ses amis de la Société.

C'est encore en sa qualité de secrétaire que, le 11 janvier 1793, Cornesse signe une lettre demandant aux administrateurs du pays de Liège de hâter le vote de réunion à la République ([1]). Il n'aura cependant guère le temps d'exercer ses talents, car la retraite de l'armée française poussera une nouvelle fois les patriotes à une fuite précipitée dans la nuit du 4 au 5 mars. La défaite de Neerwinden le 18 les force à se replier sur Lille, puis sur Amiens d'où enfin ils gagnent Paris le 10 avril ([2]).

---

(1) A.É.L., fonds français, administr. centrale, liasse 4. Cette lettre est d'abord signée par le président de la Société, Eugène (Fortemps de) Loneux, ex-chanoine de Saint-Barthélemy.

(2) Il semble impossible de connaître le nombre exact des fuyards. Un partisan du prince, l'avocat G. Burdo estime que plus de 4.000 patriotes ont quitté le pays de Liège (cfr B.U.L., ms 1155 C). Le 9 mars, le Conseil privé interdit aux cours de justice de laisser plaider ou acter les avocats, notaires et prélocuteurs qui ont coopéré à la rébellion. Ces hommes de loi sont en fait nombreux. Le 7 juillet, seront exclus de l'amnistie les membres des clubs, les missionnaires et les récidivistes.

Les réfugiés tomberont dans une capitale en pleine effervescence. Le Comité de Salut public vient à peine d'y être créé par Danton afin de concentrer tous les moyens de résistance. La République est en effet en danger de périr ! Aux revers subis sur les frontières du Nord et de l'Est et à la menace d'une seconde invasion à l'été, s'ajoutent de continuelles difficultés alimentaires. De plus, la guerre civile a éclaté en Vendée un mois plus tôt et bientôt, en juin, ce sera la rébellion girondine. Le 27 juillet, Robespierre, déjà président de la Convention, entre au Comité et durcit son action. La Terreur se profile à l'horizon.

Les Liégeois pénètrent ainsi peu à peu dans une tourmente qui va les diviser et laissera longtemps des souvenirs cuisants. Très vite, les dissensions, déjà perceptibles avant leur départ entre modérés et sans-culottes, vont s'exacerber. Deux groupes se forment et se combattent sans merci. La lecture de leurs querelles, relatées dans le détail par Adolphe Borgnet, est, faut-il le dire, pénible ([1]). Les modérés, les plus nombreux, représentés entre autres par J.-N. Bassenge, les Fabry, P.-F. Soleure, seront vite en butte aux attaques et dénonciations de leurs compatriotes d'humeur jacobine tels le notaire Jean-Henri Nahon (dit Romarin Ail Nahon), le jeune Walthère Nihon (dit Epinard Nihon), son frère Jean-Gilles, l'ex-prêtre Henri-Guillaume Demani ou Toussaint-Joseph Wilmotte toujours appuyés par le Hutois Jacques-François Briart et le Spadois Jean-Guillaume Brixhe. Au début de l'année suivante, ils vont même redoubler leurs coups. Tout fait farine au bon moulin jacobin : ainsi, le 16 nivôse an 2 (5 janvier 1794), T.-J. Wilmotte n'hésite pas à informer Robespierre en personne que l'ex-officier municipal Nicolas Demeuse, « ci-devant garde du corps du prince de Liège et marchand limonadier » est affligé d'une épouse qui, restée au pays, ne se gêne pas pour recevoir « dans son caffé (*sic*) tous les

(1) *Histoire de la Révolution liégeoise de 1789*, vol. 2, chap. XXV & XXVI, p. 307-396, réimpression Culture et Civilisation, Bruxelles, 1973.

émigrés françois » ([1]) ! On espère que l'Incorruptible, assailli par des problèmes autrement plus graves n'aura fait qu'en sourire. Mais beaucoup plus dangereux est l'envoi à la Convention nationale le 21 ventôse (11 mars) d'une pétition cogitée par les exaltés ! Dans cet appel au meurtre légal, ils condamnent « un mélange impur des Liégeois anglo-prussiens-autrichiens et des Liégeois trompés par les premiers (pour) avoir soutenu l'infâme trahison de Dumouriez (et) soutenu les Brissot, Buzot et Lebrun »... Et nos « vrais Jacobins, françois ci-devant liégeois » exhortent les députés « à démasquer les traîtres et les conspirateurs et à lancer, sur les criminels de lèze-nation, les foudres populaires et exterminatrices » ([2]).

Adolphe Borgnet semble voir dans Cornesse un membre de cette véhémente Montagne Liégeoise, car il l'a trouvé associé aux délateurs des amis de Pierre-Marie Lebrun en juillet 1793. Ces amis, ce sont les modérés qui, se rappelant son intense activité de journaliste à Liège, avaient osé intervenir en faveur du

---

(1) A.É.L., F.F., Adm. centr., liasse 4. Cette lettre de Wilmotte est donc parvenue aux dénoncés et a été ramenée à Liège. Demeuse est l'auteur d'un *Traité des Armes*, publié par F.-J. Desoer en mars 1778 (rééd. 1786, vendue 2 florins).

(2) A.É.L., F. U. Capitaine, 8441. Ces attaques venimeuses n'enverront heureusement aucun Liégeois à la guillotine. Cependant Jean-Nicolas Bassenge est passé très près du « rasoir républicain » à cause du trio Demani-Nahon-Wilmotte. Arrêté au début de mai 1794 et incarcéré à la chambre d'arrêt de la section de Bonne-Nouvelle, il ne sera libéré qu'à la mi-juillet grâce notamment aux nombreuses sollicitations de l'épouse du général Ransonnet. Dans sa cellule, « Bassenge aîné » rédigera sa défense adressée « aux citoyens composant le Comité de Sûreté générale » (Paris, Bibliothèque nationale, Lb 41/3849, Paris, s.d., 4 p. imprimées in-4°). Dans cette pièce, le prisonnier se flatte de jouir de la confiance de ses compatriotes et accuse ses dénonciateurs d'avoir été les jouets d'une « faction scélérate », celle des Hébert, Chaumette, Danton et Delacroix... tous déjà guillotinés en mars et avril ! En février 1795, après avoir rappelé les insultes dont son frère fut couvert (intrigant, Feuillant, Brissotin, fédéraliste et... homme d'état [sic]), Lambert Bassenge énumère les principaux motifs d'inculpation de Jean-Nicolas : avoir connu Condorcet, avoir imposé des conditions à la réunion du pays de Liège à la France, avoir discrédité les assignats à Liège, avoir fait ou signé la lettre de soutien à Lebrun et avoir rédigé une Adresse à l'Empereur en 1791 (cfr *Gazette révolutionnaire* de J.-A. Latour, n° 51, 19 pluviôse an 3 (7 février 1795), coll. Société d'Émulation).

ministre incarcéré ([1]). À vrai dire, « Cornesse père » est très rarement présent dans le récit de ces démêlés sordides ([2]). Bassenge lui-même, l'un des principaux « Lebrunistes », ne fait d'ailleurs aucune allusion à son compatriote dans une « Note » toute frémissante de mépris à l'égard des persécuteurs : Wilmotte, « un des coriphées (*sic*) de la bande, dévoré d'orgueil et d'ambition », les trois frères Nahon « puant l'aristocratie », l'avocat Bernard, « cerveau brûlé... et escroc », le clerc de procureur Briart, « l'un des dénonciateurs aux Jacobins », les deux Nihon, « jeunes gens sans éducation... défenseurs des partisans de l'évêque (et) même accusés d'avoir volé de l'argenterie », Demani, ce prêtre « couvert d'opprobre et de ridicule » ([3]) !

Difficile en tout cas de croire que, pendant les seize mois de l'exil parisien, l'honorable avocat se soit acoquiné avec ces dangereux extrémistes. Sans doute, ballotté entre les factions et les rivalités de petits ambitieux, aura-t-il joué la prudence et préféré l'effacement ? Et comment lui reprocher cette attitude en un moment où, comme la plupart, il n'aura cherché, pour parodier Talleyrand alors embusqué en Angleterre, qu'à survivre.

Il y réussira heureusement et cela en partie grâce aux secours accordés à plusieurs reprises par les autorités. Cornesse et son fils figurent en effet sur les listes des assistés. Le père y est dit avoir été « missionnaire » et, à ce titre, touche 300 livres le 10 avril, être « négociant », ce qui est abusif, avoir « essuyé des

---

(1) P.-M. Tondu dit Lebrun, né à Noyon en 1754, a dirigé le *Journal de l'Europe* de 1785 à 1790. Revenu à Paris en 1791 et bien que naturalisé Liégeois, il deviendra ministre des affaires étrangères deux ans plus tard. Arrêté le 2 juin 1793 comme Girondin, il sera jugé coupable de trahison et guillotiné le 27 décembre.

(2) Borgnet, *o.c.*, p. 318 et une seconde fois, p. 330, pour la même affaire. Une troisième et dernière mention, p. 323, concerne la désignation de Cornesse avec celles de Briart et Wilmotte afin d'étudier un projet de réunion. Un silence révélateur est celui de l'abbé Thomas-Joseph Jehin, suiveur des Jacobins, qui ne cite pas une seule fois Cornesse dans ses *Cahiers* retrouvés et publiés par Albin Body (cfr *Spa, Histoire et Bibliographie*, tome 3, p. 5-55, Liège, 1902).

(3) A.É.L., F.F., Adm. centr., liasse 5. « Note de la Société générale des ci-devant Liégeois réfugiés », manuscrit de 10 p. in-f°, non daté, signé Bassenge aîné, président, E. Loneux et F.-L. Falize, secrétaires.

pertes considérables » ou été « victime de pillages », enfin « ne demander qu'à être utile à la République ». Je ne sais si cette dernière a employé ses talents, mais en tout cas, elle n'a pas refusé l'offre du jeune Louis-Valentin qui, déjà lieutenant dans la Garde nationale liégeoise, s'engage en juillet 1793 au 10e régiment de hussards avec lequel il combattra à Cambrai, puis sur la Sambre (1). La victoire de Fleurus, le 26 juin 1794, permettra au général Jourdan de repousser les Autrichiens et de reconquérir Liège le 27 juillet. Les émigrés liégeois, qui attendaient ce moment avec une impatience bien compréhensible, reviendront chez eux dans le courant de l'été.

Ingratitude des nouveaux maîtres du jour ou manque d'ambition de Cornesse père ? Toujours est-il que l'avocat-commerçant devra se remettre derrière son comptoir, car la République l'oubliera pendant plus d'une année.

C'est la réunion des neuf départements à la France, votée le 9 vendémiaire an 4 (1er octobre 1795), qui, par la réorganisation profonde des corps administratif et judiciaire, lui donnera sa chance. Le décret du 3 brumaire (25 octobre) spécifie que « les Tribunaux supérieurs des ci-devant Provinces de la Belgique... cesseront leurs fonctions » (2), entraînant du même coup la disparition des juridictions principautaires. Un mois plus tard, exactement le 7 frimaire (28 novembre), le tribunal civil et criminel du département de l'Ourthe, — à vrai dire déjà actif depuis plus d'une année —, se voit fortement élargi puisque 21 juges sont, sur avis du commissaire Bouteville, nommés d'autorité par les représentants du peuple en place à Bruxelles (3). Cornesse ne fait pas partie de cette première vague pourtant on

(1) A.É.L., F.F., Adm. centr., liasse 6. Après avoir participé à la campagne de Hollande sous Pichegru (1794-1795), Louis-Valentin fera une demande d'emploi militaire dans la gendarmerie apparemment sans résultat. Il deviendra fonctionnaire et décédera à Liège le 9 juin 1829, âgé de 53 ans. L'acte le dit domicilié à Louvain et ex-receveur de la Réunion du Limbourg.

(2) *Ibid.*, Préfecture, 251/3.

(3) *Ibid.* Des 24 personnes nommées ce jour-là (y compris le président du tribunal, le commissaire du directoire exécutif et son substitut), 15 acceptent soit de continuer, soit d'occuper leur poste.

le trouve dès le 1er nivôse (22 décembre) siégeant dans la deuxième section de ce tribunal. Il a fallu attendre en effet le 27 frimaire (18 décembre) pour voir apparaître « Cornesse homme de loi » dans un arrêté de Bouteville. Encore n'est-il proposé, dans l'article 2, qu'en qualité de suppléant ! La porte n'est donc qu'entrebâillée et sa désignation effective ne sera due qu'à l'urgente nécessité de pourvoir au service de la justice puisque, cette fois encore, plusieurs des requis préféreront renoncer prétextant le plus souvent leur incompétence (1). Mais, chanceux ou pas, voilà Cornesse entré dans la magistrature.

Ce premier emploi officiel lui fait percevoir des appointements de 400 livres par mois, somme à vrai dire dérisoire vu la vertigineuse dévaluation de l'assignat (2) et les versements par trop irréguliers (3).

Continué dans sa charge en octobre 1796 par les agents du gouvernement, Cornesse siégera avec assiduité jusqu'au 19 vendémiaire an 6 (10 octobre 1797), jour où il figure pour la dernière fois dans les registres des séances. Quelques mois plus tard et peut-être à cause du souvenir de sa mission de décembre 1792, il est détaché à Malmedy pour y exercer les fonctions de commissaire provisoire du directoire exécutif près le tribunal correctionnel.

Si l'on en croit son collègue J.-J. Delbrouck, juge de paix à Stavelot, « l'ex-avocat Corenesse de Liège... (n'y) est guère estimé ». Non seulement, il a pris la place du « brave Crahay »,

---

(1) *Ibid.*, 253/4. De cette deuxième fournée, trois hommes de loi refuseront et un quatrième sera reconnu inapte pour raisons de santé. Bouteville, prudent, avait pourtant dressé cette liste sur les conseils des membres du tribunal et même de « bons citoyens ».

(2) L'assignat, déjà réduit au tiers de sa valeur en janvier 1794, est à bout de souffle en octobre 1795 (1 %). Il est évidemment refusé par tout le monde en France et à l'étranger et le Directoire fera brûler publiquement les planches à assignats le 19 février 1796.

(3) *Ibid.*, 253/5 & 7. À l'été de 1796, les juges se plaignent d'être payés en « mandats valeur fixe » (ou mandats territoriaux), autre monnaie-papier créée en mars précédent et aussitôt dévalorisée. À l'automne, ils protesteront contre un retard de paiement de sept mois et menaceront de se croiser les bras après les vacances judiciaires !

renvoyé à Liège croupir « en une chaumière », mais encore il a sous un prétexte futile destitué le commissaire près l'administration municipale, le notaire Burnanville, et l'a remplacé par « un enfant sans énergie » qui sera, déplore Delbrouck, un simple jouet dans les mains des aristocrates de l'endroit ([1]). Le juge de paix, pourtant bon observateur des événements du moment, ne semble pas avoir compris que Cornesse, cette fois en mission officielle, n'a été envoyé là-bas que pour remettre les pendules malmédiennes à l'heure républicaine !

Confirmé le 4 thermidor an 8 (23 juillet 1800) par le ministre dans le rôle de commissaire du gouvernement, il supporte cependant de plus en plus mal sa vie solitaire, car sa famille a dû rester à Liège à cause de la modicité de ses appointements (à peine 1.000 francs par an) ([2]). Sa lettre du 12 vendémiaire an 9 (4 octobre 1800) en fait foi : après avoir remercié de son appui « (son) cher Bassenge » c'est-à-dire Lambert, alors sous-préfet du 2e arrondissement du département de l'Ourthe, Cornesse constate avec amertume, par les réponses évasives du préfet Desmousseaux, « que j'étois déchu de toute espérance, que je ne serois pas nommé juge à Liège, que je ne me retrouverois pas au sein de ma famille ». Et l'infortuné, qui connaît l'amitié de Desmousseaux pour son « cher Bassenge », *bis repetita...*, s'obstine : le Préfet ne pourrait-il « me faire nommer, au Tribunal criminel du département du Roer séant à Aix-la-Chapelle, qui va s'organiser ». Les appointements plus confortables lui

(1) Delbrouck écrit ici le 11 pluviôse an 7 (30 janvier 1799) à son ami Laurent-François Dethier, représentant du département au Conseil des Cinq-Cents. Ses lettres ont été publiées dans le *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Verviers,* 46e vol., 1959.

(2) A.É.L., FF., Prf., 273/8. Soit 83 francs, 33 centimes, 5/1000 par mois. Au même moment, le président de ce tribunal, François Rouchard, qui gagne 125 F par mois, se plaint aussi du coût élevé de la vie à Malmedy, « pays aride », où, dit-il au préfet, « les denrées quelconques et surtout celles de première nécessité se vendent à un prix exorbitant ».

permettraient ainsi de faire venir son épouse « que l'âge commence à accuser (*sic*) ou lui faire sentir ses infirmités » ([1]).

Hélas ! malgré deux autres brefs entretiens que Desmousseaux lui accordera en 1800, malgré ses demandes de mutation — ou mieux de rapatriement ! — à Liège où « plusieurs juges manquent encore dans les tribunaux » ([2]), il n'obtiendra rien de ses supérieurs.

C'est encore le « Citoyen Cornesse, juge du Tribunal civil du 2e arrondissement », qui, le 7 floréal an 9 (27 avril 1801) préside la cérémonie d'installation des nouveaux membres de cette cour. Président oui, mais le temps d'asseoir dans le fauteuil réservé, Ignace Lassaulx ([3]), nommé par le Premier Consul à la place de François Rouchard, démissionnaire. Tout au plus, grâce à ce remaniement, sera-t-il dit « 1er juge » sans augmentation de traitement. Toujours commissaire du gouvernement et directeur d'arrondissement, Cornesse restera bloqué dans la petite sous-préfecture. Napoléon en fera bien son procureur impérial, autre mot pour dire l'œil de Paris, mais ce n'est pas là une vraie promotion. Au moins, garde-t-il ainsi la confiance du régime, chose

(1) Marie-Anne Ghiot (Liège 1742-Malmedy 1808) ne rejoindra sans doute son mari qu'en 1805. Elle est en tout cas recensée à Liège encore en l'an 12 (septembre 1803 à septembre 1804).

(2) A.É.L., *ibid.*, 273/8. Lettre du 16 brumaire an 9 (16.11.1800) au préfet. Cornesse l'informe de l'installation faite la veille du tribunal de 1re instance et profite de l'occasion pour répéter sa demande de retour à Liège. La lettre a été annotée comme suit : « Prendre des renseignements sur le Cn Cornesse ». Dans quel but ?

(3) Personnage dont la sincérité révolutionnaire a été mise en doute à la fin de 1795. Le 16 novembre dans son *Courrier du Département de l'Ourthe*, Lambert Bassenge dénonce comme réactionnaires avérés plusieurs membres récemment nommés de l'administration et du tribunal supérieur de l'arrondissement de Spa. Parmi eux, « De Lassaulx, natif de Limbourg, ci-devant émigré ». Quelques jours plus tard, un lecteur signant B... précise les accusations : Lassaulx a été un favori de la maison d'Autriche, il a protégé les émigrés français à Malmedy et s'est violemment opposé au projet de réunion à la France, Le 8 décembre, Lassaulx, alors commissaire du directoire exécutif près le tribunal de l'Ourthe, démentira avec force ces soupçons et la polémique continuera quelque temps encore. De toute façon, le magistrat ne cessera plus de jouir de la confiance des régimes républicain, consulaire et impérial.

capitale à cette époque où l'on ne badine pas avec la discipline. En février 1811, Barthélemy Danthine, procureur général de la Cour d'appel de Liège en témoigne nettement : « ... Il a toujours rempli ses fonctions avec zèle, exactitude et satisfaction du tribunal ; irréprochable dans ses mœurs, il jouit de la considération publique et il n'a point cessé, que je sache, de justifier l'honorable confiance de Sa Majesté » ([1]).

Dernier avatar, après la chute de Napoléon, les Prussiens, nouveaux maîtres du jeu, daigneront le maintenir dès le 15 novembre 1815 dans le poste de procureur royal du *Kreisgericht* ([2]). Enfin, c'est à Malmedy que Valentin-Joseph Cornesse, magistrat à la retraite et devenu sujet de Frédéric-Guillaume III, terminera sa vie le 7 avril 1823.

Coup d'œil sur la bibliothèque

Les titres relevés dans l'acte notarié sont au nombre de 206. Je retrancherai immédiatement les 90 *tractatus, commentaria* et autres « sommes », tous rédigés en latin, langue de formation de la basoche, car, si ces traités sont indispensables au « praticien »

(1) Archives nationales à Paris, BB^5 — 284, tribunal de Malmedy (renseignement donné par M. P. Bertholet). Dans les *Notes généalogiques..., o.c.*, p. 76, P. Coste affirme sans aucune précision dans le temps que V.-J. Cornesse aurait été : 1° président du tribunal correctionnel de Waremme. Il suffit de constater que les archives de cette cour ne le mentionne pas une seule fois et que la place de président a été occupée, dans les ans 6 et 7, successivement par F.-J. Renier, G. Willems et L.-J. Jupille ; 2° commissaire du directoire exécutif près le tribunal criminel du département de Rhin-et-Moselle (dont le chef-lieu est Coblence). Non seulement Cornesse ne fait jamais la moindre allusion à ce qui aurait été une promotion, mais encore, dans sa lettre du 16 brumaire an 9 (7.11.1800), il dit être en poste à Malmedy « depuis deux ans et demi », c'est-à-dire y être arrivé au printemps de 1798. Ce point est confirmé par le rapport de 1811 puisqu'il y est dit simplement qu'après avoir été juge au tribunal civil de Liège, Cornesse a été nommé « en l'an 6 (soit entre le 22.9.1797 et le 21.9.1798), commissaire près le tribunal correctionnel de Malmedy ».

(2) *Folklore Stavelot-Malmedy-Saint-Vith*, t. XXXIV-XXXVI, p. 138, note 558.

d'alors, ils n'intéressent plus de nos jours que les spécialistes de l'étude des codes compliqués de l'Ancien Régime.

Il reste donc 116 ouvrages. Ce chiffre est certes modeste et pourrait même être estimé négligeable, surtout si on le confronte au contenu des grandes « librairies » de la fin du XVIIIe siècle comme, par exemple, celle du chanoine Laruelle avec plus de 6.600 ouvrages et manuscrits répertoriés ([1]) ou celle du chanoine tréfoncier de Stoupy, qui en comptait 3.336 ([2]), voire celle de l'ancien bourgmestre de Louvrex, riche de plus de 1.200 titres ([3]).

Mais est-il possible de comparer quelques bibliophiles fortunés, amateurs de livres rares et de belles éditions, à un jeune avocat chargé d'enfants et obligé bien souvent de sacrifier au strict nécessaire. De ce point de vue, Cornesse n'en a que plus de mérite d'avoir réuni peu à peu 116 ouvrages qui, par leur diversité, marquent indéniablement une assez large curiosité ([4]).

---

(1) *Catalogue des livres du Chanoine Gabriel-François Laruelle, du Chapitre de Saint-Barthélemy en 1765, Chantre en 1779, Professeur de philosophie au Séminaire* (en date du 18 février 1805) — B.C.L., coll. comm., D 10547.

(2) *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. de Stoupi,* Liège, Tutot, 1786 (B.C.L., U.C., 10.1500). Voir à ce sujet l'article de N. Peremans et P. Delbouille, « Une bibliothèque : reflet d'une culture et d'une personnalité » (*B.I.A.L.*, 1972, t. 84, pp. 87-106). On consultera aussi, de M. Hodeige, « Les catalogues de bibliothèques comme source pour l'historien (A. de Stellingwerf, F.-J. d'Othée, A. Defooz, Ch.-A. Bassompierre et Liben). Ces articles appliquent la méthode d'analyse des bibliothèques anciennes mise au point par MM. P. Harsin et É. Hélin et leurs étudiants au cours de critique historique.

(3) *Catalogue des livres délaissés par M. G. de Louvrex, Échevin, Bourgmestre, Jurisconsulte de Liège et Antiquaire renommé* (*Ibid.*, D 3776). Ces livres ont été vendus en 1792.

(4) Cornesse n'a d'ailleurs possédé aucune des grandes éditions du temps, car leurs prix élevés, plusieurs centaines de florins, les mettent hors de portée des revenus moyens. Par exemple, l'*Encyclopédie « par ordre de matières »*, éditée en 60 volumes in-4° (dont 7 de planches) dès 1782 par le Parisien Ch.-J. Panckoucke associé au Liégeois Cl. Plomteux, est proposée successivement à 672 livres de France (soit 546 florins de Liège), à 751 L (soit 610 florins — 15 sous) et enfin à 888 L (soit Fl 721 — 100). De même, les 60 volumes de l'*Histoire universelle,* réédités par les Liégeois J.-J. Tutot et J.-F. Bassompierre fils dès 1780, coûtent 304 florins. Enfin une *Encyclopédie de Jurisprudence* en 30 volumes in-4° (commencée en 1776) est vendue

Les policiers trouveront ses livres déposés à la diable dans deux armoires et sur le manteau de la cheminée. Le notaire en dressera une liste sommaire en abrégeant les titres et en omettant la plupart du temps le nom de l'auteur, mais, en revanche, il précisera presque toujours le format et le type de reliure. Il m'a donc semblé utile de remettre un peu d'ordre, d'une part, par l'adoption d'un classement des ouvrages en quelques grandes catégories, — classement qu'il sera loisible à chacun de discuter —, et, d'autre part, par l'essai d'identification des auteurs et du contenu de leurs œuvres.

La première catégorie est naturellement celle du droit. S'y rangent les ouvrages écrits et publiés en langue française par et pour des juristes ; ils révèlent, mis à part trois recueils des lois et coutumes de la principauté de Liège (Groesbeeck ([1]), G. de Louvrex ([2]) et P. de Méan), un intérêt évident pour les questions juridiques de la France, d'où, entre autres, la présence partielle du « Dictionnaire des Arrêts » de Brillon, les « Causes amusantes » de R. Estienne ou encore d'une faible partie des « Causes célèbres et curieuses » commencées par Gayot de Pitaval et continuées tout au long du siècle par J.-C. de la Ville et Richer. Livres déjà de vulgarisation mis à la portée de « l'honnête homme » et que l'on retrouve chez plusieurs autres juristes ou lettrés de l'époque.

---

deux ans plus tard par le libraire F. Lemarié à 12 L le volume (soit Fl 9 — 16 ou 294 florins au total). Afin d'apprécier l'importance de ces sommes, il convient de conserver en mémoire qu'un bon ouvrier gagne alors au mieux un florin par jour de travail. La conversion des monnaies est faite d'après le taux de 1790 soit une livre de France valant 0 florin — 16 sous — 4 liards de Liège.

(1) Le 19 mai 1790, le Conseil de la Cité décrète que les juges devront rendre leurs sentences en s'appuyant exclusivement sur les « Loix émanées du Sens du Pays et nommément la Réformation sous Groesbeek, c'est-à-dire la réforme du droit liégeois voulue par le prince-évêque Gérard de Groesbeek (1564-1580) et mise en application en 1572.

(2) Le Recueil de Louvrex fait encore référence sous le Directoire. Le 15 prairial an 4 (3 juin 1796), le Tribunal civil en réclame deux exemplaires en même temps que des traités de droit français à prendre dans les livres confisqués aux émigrés (cfr A.É.L., F.F., Préf., 253/3).

Bien qu'ancien élève des écoles de Rhénanie et resté un sujet du Saint-Empire, Cornesse ne manifeste aucun engouement pour la littérature germanique. À part la « Nouvelle Grammaire roïale française et allemande » de Pepliers, ne sont en effet mentionnés que deux livres « en allemand » sans autres précisions.

Mais, devenu autant marchand qu'avocat, Valentin-Joseph va s'appliquer à perfectionner ses connaissances commerciales : d'où un « Recueil de découvertes et inventions nouvelles dans les Sciences et les Beaux-Arts » avec une importante partie consacrée au commerce, une « Dissertation sur le Commerce » du marquis de Belloni, un « Dictionnaire abrégé de Commerce » décrivant les productions de l'Europe, « L'Arithmétique en sa perfection » de Le Gendre, livre contemporain de John Law, mais encore utile pour les pratiques bancaires et... le toisé des surfaces. « Le Parfait Négociant » de Jacques Savary, manuel vieux de plus d'un siècle, revu et réédité plusieurs fois accompagne une « Géométrie » qui pourrait être celle d'A. Carront, imprimée à Liège en 1751 et évidemment appropriée aux mesures locales.

Le souci du bon langage est illustré par le « Dictionnaire portatif de la langue française » de A. Demandre et le « Manuel lexique » de l'abbé Prévost ([1]). Ces deux ouvrages sont fort répandus et d'ailleurs réédités à Liège respectivement en 1775 et 1789. Doit-il rédiger sa correspondance ? Il consultera le « Nouveau Secret du Cabinet » afin de disposer de modèles de lettres « sur toutes sortes de sujets avec la manière de bien les traiter », livre aussi reproduit à Liège en 1778.

Cornesse, qui a fait ses humanités, a l'usage de deux dictionnaires latin-français et possède en plus l'œuvre du père Philibert Monet, « L'Abrégé du Parallèle des langues françoise et latine », daté de 1627. Enfin un « Alphabetum graecum et hebraïcum » lui apporte quelque lumière sur les deux autres langues classiques.

---

(1) L'abbé Antoine-François Prévost d'Exiles (1697-1763) est surtout connu pour son roman *Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut*.

Préoccupé par la santé des siens, il s'est procuré le « Manuel de Médecine » du Messin Pierre-Joseph Buc-Hoz, médecin-botaniste attaché « à la personne de Monsieur », c'est-à-dire le comte de Provence. Buc-Hoz, par ailleurs associé honoraire de la Société d'Émulation de Liège, a dans une première partie reproduit la pharmacopée de son confrère lorrain Marquet et ensuite « les formules chymiques et galéniques de Mr Bayard, Président des Médecins de Nancy ». Mais cet ouvrage, dû à des représentants des facultés universitaires, est accompagné d'un autre au titre contestataire, « L'Anarchie médicinale ou la Médecine considérée comme nuisible à la santé » où le botaniste lyonnais Jean-Emmanuel Gilibert (1741-1814) n'hésite pas à se demander si l'art de guérir « aux mains des médecins (même) autorisés par les loix » ne fait pas plus de tort que de bien ! Serait-on encore au temps de Molière et de son fameux Diafoirus ? C'est à peu près l'opinion de Gilibert qui, pour sortir enfin des sentiers battus et même rebattus, conseille à ses collègues de se spécialiser dans le traitement d'un petit nombre de maladies et, précurseur d'une médecine préventive, de rechercher les causes exactes de la mortalité infantile, vraie plaie sociale depuis toujours.

Outre le livre du célèbre docteur vaudois Simon-André Tissot, « De la Santé des Gens de Lettres » ([1]), en bonne place dans beaucoup de bibliothèques, on trouve une « Pharmacopée des Pauvres », toute remplie de recettes à base de simples, du charitable abbé Guillaume Mazéas.

Entre une « science » officielle encore fortement imprégnée d'enseignement livresque et une médecine plus moderne fondée sur l'observation patiente des mécanismes vitaux, la frontière reste floue en cette fin de siècle sans oublier la persistance parallèle de pratiques relevant du pur charlatanisme. L'historien Robert Mandrou montre bien qu'il y a deux cents ans à peine,

(1) Tissot (1728-1797) a aussi écrit un *Médecin des Pauvres,* largement diffusé, un *Essai sur les maladies des Gens du Monde* et un autre *sur les moyens de perfectionner les études de Médecine* dans lequel il fait des suggestions pour mieux informer les ruraux, alors fort démunis, des progrès de la médecine et de la chirurgie. Tissot a encore produit un *Traité des Nerfs et de leurs maladies* (Lausanne, 1784, 4 vol. in-12, 6 florins de Liège).

l'art de l'apothicaire-herboriste, voire du médecin, consiste surtout « à faire des décoctions, infusions et sirops, de tirer et clarifier les sucs (y compris les confitures d'ailleurs)... qui doivent permettre de purifier le sang, corriger le foie et l'humeur mélancolique » ([1]). D'où sans doute l'existence de deux ouvrages aux titres accrocheurs : « Les Admirables Secrets de la Médecine chymique » du Vénitien Giuseppe Quinti, déjà vendu à Liège en 1711 par J.-F. Broncart, et, de Girolamo Ruscelli, « Les Secrets du Seigneur Alexis Piémontois ». Ce dernier, *best-seller* des livres de magie blanche ou noire, a été inlassablement réédité depuis le XVIe siècle par les imprimeurs de Troyes ou leurs imitateurs normands et liégeois et diffusé jusqu'au plus profond des campagnes par d'infatigables colporteurs. Pour Charles Nisard ([2]), le « Seigneur Alexis », dit aussi « Le Bâtimens des Recettes », aurait inspiré un autre au titre encore plus mystérieux, « Le Secret des Secrets de Nature ». Véritable thaumaturge, le « Piemontois » se vante de guérir la quasi-totalité des maladies et des blessures grâce au produit des alambics : les parfums, l'eau-de-vie si bien nommée ou *aqua vitae* des alchimistes et bien sûr, les sempiternelles confitures dotées, par la cuisson, de vertus souveraines.

Il faut également ranger dans le genre *curiosa,* « Les Ruses innocentes », œuvre d'un religieux du XVIIe siècle, le frère Fortin, dit « le Solitaire inventif ». Le bon moine y explique ses trucs pour piéger les « oyseaux » ou pour percer les « Secrets de la Pesche et de la Chasse ». Comme de nos jours encore, rien de tel que d'user du mot secret pour attirer la naïf !

Du même niveau, les « Amusemens des Eaux de Schwalsbach » ([3]), petite ville de Hesse aux sources pour leurs vertus thérapeutiques un peu particulières. À la première page, le lec-

(1) *De la culture populaire aux 17e et 18e siècles,* p. 64-65, Paris, 1964.

(2) *Histoire des livres populaires de la littérature de colportage,* t. 1, p. 225, Paris, 1854. Le *Seigneur Alexis* a paru en italien en 1558 et sa traduction en français en 1564. Du même tonneau, *L'Albert moderne, ou nouveaux Secrets éprouvés et licites d'après les découvertes les plus récentes* (Paris, 1770) est proposé par J.-F. Desoer, dans sa *Gazette de Liège,* en 1774 au prix dérisoire de 3 escalins soit 30 sous de Liège.

(3) Un exemplaire en est conserve à la B.C.L., fonds U. Capitaine 8571.

teur est averti que « ces eaux sont vineuses et moussent comme du petit champagne, donnant même du Grimpant au Vin de Rhin et au Vin de Moselle : qualité qui manque à ces deux sortes de Vins ». Cette remarque préliminaire donne le ton de l'ouvrage qui n'est en fait qu'un tissu d'anecdotes, de potins et de portraits mondains. L'identité de l'auteur reste controversée. Albin Body en attribue la paternité à un Allemand nommé Poellnitz qui, précédemment, aurait commis des « Amusemens des Eaux de Spa » ([1]) ? C'est en tout cas de cet homme que Jean Orieux trace un portrait savoureux : cosmopolite, cultivé et spirituel, le baron de Poellnitz changera, par intérêt, trois fois de religion et manquera même de se faire trucider par le Célèbre Cartouche. Mais le baron a heureusement de plus hautes relations, par exemple, celle du roi de Prusse en personne, Frédéric II, qui tout en le qualifiant « d'infâme drôle », l'invite parfois à sa table en compagnie de Voltaire, autre roi, non « des Armes, mais de l'Esprit » ([2]).

On retombe toutefois dans le sérieux avec les livres de vulgarisation scientifique et technique qui abondent en cette fin de siècle : « L'Encyclopédie portative ou élémens de connaissance », rééditée à Liège par Denis de Boubers en 1771, des « Éléments de Physique » par le Hollandais 'S Gravesande qui explique Newton, le « Recueil des Découvertes et Inventions nouvelles » traitant de domaines aussi variés que la chirurgie, la physique, le commerce ou l'agriculture, les « Secrets contenant les Arts et Métiers » (c'est-à-dire l'industrie), sorte de pêle-mêle aussi bien des procédés que de l'art du teinturier, de la manière de faire du vin que de gelées, sirops et confitures. Tout cela accompagnant le « Dictionnaire des Beaux-Arts » de Jacques

(1) *Spa, histoire et bibliographie,* t. 3, p. 330-343, Liège, 1902. Ph. de Limbourg, auteur des *Nouveaux Amusemens de Spa,* penchait aussi pour Poellnitz. Les *Amusemens des Eaux de Spa* ont paru en 1734 (Amsterdam, 2 vol. in-12). À noter encore qu'un ouvrage intitulé *La Saxe galante,* paru en 1734 (rééd. Amsterdam, 1763, 2 vol. in-12) est tantôt attribué au baron Ch.-L. de Poellnitz tantôt à de Solignac. Hésitation également entre Poellnitz et Hecquet à propos des *Amusemens des Eaux d'Aix-la-Chapelle,* Amsterdam, 1736, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage est vendu 15 fl. par J.F. Desoer en 1786.

(2) *Voltaire,* p. 389-391, Paris, 1966.

Lacombe et un seul livre consacré aux découvertes géographiques, le « Voyage autour du Monde » du Lord Georges Anson, ouvrage déjà vieux d'une quarantaine d'années. Remarquons au passage que les grandes explorations récentes de Cook, de Bougainville ou de La Pérouse ont apparemment laissé Cornesse indifférent.

L'avocat s'est en revanche soucié de faire face aux inévitables problèmes familiaux. Pour ceux du couple, il peut consulter Louis-François de Lignac, Liégeois d'adoption qu'il a dû connaître, « De l'Homme et de la Femme considérés physiquement dans l'état de mariage (1772) ([1]). Pour ses enfants, il dispose de « L'Éducation des Enfants » très en vogue depuis la fin du XVIIe siècle, du médecin et philosophe anglais John Locke (1632-1704) et de l' « Éducation physique des enfants » du Genevois Jacques Ballexserd, livre regorgeant de bons conseils sur la nourriture, les vêtements et « les exercices les plus appropriés depuis la naissance jusqu'à la quinzième année ». Un « Mentor » qualifié d' « universel » par le notaire, doit plutôt être dit « moderne » ! C'est là à n'en pas douter une partie des nombreuses « instructions pour les garçons et ceux qui les élèvent » de Madame Leprince de Beaumont. Encore un bon exemple de l'intérêt porté à l'éducation puisque l'imprimeur liégeois Bassompierre en assure une réédition en 1773-1774 en 11 volumes, et une seconde en 4 tomes en 1782.

À ce genre et le prolongeant en quelque sorte, on peut lier les ouvrages traitant de philosophie et de politique (au sens premier du mot). Ces deux termes sont en effet souvent synonymes à ce moment.

---

(1) De Lignac, né à Pont-Sainte-Maxence (dép. de l'Oise) en 1740, se fera aussi romancier (*Mémoires de Rigobert Zapata,* 1780). À son sujet, lire l'article de feu M. Florkin dans la *Revue médicale de Liège,* vol. XI, n° 8, 1956. De 1775 à 1790, il va inlassablement animer l'*Esprit des Journaux,* créé par l'imprimeur liégeois Tutot en 1772. Admis bourgeois de Liège en 1779, de Lignac deviendra officier municipal en 1795-96 et, l'année suivante, sera désigné en qualité de professeur de belles-lettres à l'École centrale du département de l'Ourthe. Simultanément, il fait partie du Comité de vaccination et collabore à la *Gazette de Liège* de J.-F. Desoer. Atteint de paralysie en 1805, il mourra quatre ans plus tard (lire son éloge funèbre par J.-N. Bassenge dans cette gazette, n° 190, 8 septembre 1809).

Comme tout adepte des idées nouvelles, Cornesse se procurera les fameuses « Lettres à M. l'Abbé de P. » de Jean-Nicolas Bassenge, parues à Liège en 1787 chez L. Bernimolin ([1]). Le « Mirabeau liégeois » avait tenu à clouer le bec au chanoine Hubert-Joseph de Paix, éminent conseiller du prince ([2]), mais, enflammé par son zèle patriotique, il ne lui faudra pas moins de cinq volumes pour détailler les abus du régime et les projets de réforme préconisés par le parti progressiste.

À côté de ce monument, on trouve « L'Homme moral ou l'Homme considéré dans l'état de pure nature », un grand succès du moment (1775), œuvre de P.-Ch. Levesque, les « Pensées de M. le Comte d'Oxenstiern », reprises par A.-A. Bruzen de la Martinière en 1742 et toujours appréciées, les « Lettres familières » de Montesquieu, le « Dictionnaire social et patriotique » de Lefèvre de Beauvray, vade-mecum du bon citoyen, qualifié en 1780 par la Gazette de Liège d' « heureux exemple du succès des dictionnaires », quatre volumes des « Œuvres de Voltaire », plus philosophe que poète, et « Les confessions de J.-J. Rousseau ». Ces deux derniers écrivains sont les plus contestataires qu'ait osé lire Cornesse, car, ici, point de penseurs sentant le soufre tels Diderot, d'Holbach ou Helvétius !

En revanche, la religion et la morale chrétiennes sont bien représentées par treize titres. Près d'une bible incomplète, figurent des livres de prières et d'exercices de piété, une « Histoire du Vieux et Nouveau Testament », une « Vie du Bienheureux

(1) H.-J. de Paix tentera vainement en août 1789 de concilier les positions en présence en rencontrant Jean-Remy de Chestret, alors un chefs de parti patriote (cfr *Papiers de Chestret*, t. 2, p. 2, B.U.L. 36571B). Parti de Liège le 20 juillet 1794 pour l'Allemagne, le chanoine reviendra le 18 messidor an 5 (6.7.1796) et sera rayé provisoirement des listes d'émigration.

(2) Les cinq premières Lettres paraissent au début de l'année sans réaction du pouvoir. À la fin de 1787, les dernières, qui répondent à un mémoire de l'avocat J.-J. Piret (mais inspiré par de Paix lui-même) sont saisies par la police. Le 30 décembre, Bassenge adresse une *Remontrance très humble aux États*, redoutant, s'il n'obtient pas justice, qu'il ne reste « à l'avenir qu'un Maître, des vexateurs et des esclaves » (B.C.L., rés. précieuse D 4892 ou B.U.L., rés. 839 C (8), in-4° de 4 p.). Une grande part des 1.200 exemplaires confisqués sera retrouvée au palais le 11 septembre 1789 et rendue solennellement à l'auteur.

Benoît Labre », mort à Rome en « odeur de sainteté » ([1]) et un exemplaire de « L'Homme charitable envers les prisonniers » de G.-F. Braecken, édité à Liège en 1749. Ce petit livre, qui a pu être de quelque utilité à l'avocat, a un sous-titre précisant que ces « ouvrages (sont) publiés et donnés comme étrennes par la Confrérie de Charité pour le secours des Pauvres Prisonniers », confrérie par ailleurs fondée à Liège en 1602.

Au rayon de l'histoire, se rencontrent une quinzaine d'ouvrages, mais aucun pays ni aucune période ne semblent l'avoir particulièrement attiré. Épinglons une histoire de Hollande, une de la Suède, le vieux « Traité intéressant l'histoire de France » de Dupuy (1654), un Tableau historique de l'Inde » et le « De Bello belgico » du père Famien Strada, publié à Rome en 1632. Grâce à la « mise en françois » par Pierre Du Ryer dès 1644, l'ouvrage, consacré à l'histoire des Pays-Bas espagnols depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'au début du gouvernement d'Alexandre Farnèse, connaîtra une audience internationale ([2]). Cornesse possède encore « Les Vies des Hommes illustres » de Plutarque, livre classique s'il en est. Mais, parmi les modernes, seules les biographies de deux princes l'ont intéressé : celle de Don Juan d'Autriche, fils de Charles-Quint et gouverneur des Pays-Bas de 1576 à 1578, et celle de Charles XII, œuvre bien connue de Voltaire et que Clément Plomteux a réédité à Liège en 1787. Figure aussi dans l'inventaire un « Dictionnaire historique » en trois tomes, qui doit être celui du père François-Xavier de Feller, l'inlassable adversaire des Lumières et l'animateur du « Journal historique et littéraire ».

À placer encore dans le genre de l'histoire, un ouvrage discertant sur les causes de la toute récente révolution liégeoise à

(1) À l'annonce de la mort de ce personnage mystique en avril 1783, une grande exaltation s'empara de la foule romaine. Il y eut très vite une multiplication des reliques et même des miracles ! (cfr Claude MANCERON, *Les Hommes de la Liberté*, t. 3, *Le bon plaisir (1782-1785)*, p. 210-218, Paris, 1976).

(2) Traduit sous le titre *Histoire de la Guerre des Pays-Bas* (Paris, 1644 et 1652, rééd. 1727, 2 vol. in-8°). Une édition bruxelloise de 1712 dit *Histoire de la Guerre de la Flandre*. L'adjectif latin *belgicus-a-um* signifie « qui appartient aux Pays-Bas », c'est-à-dire à peu près la Belgique actuelle sans la principauté de Liège.

laquelle Cornesse a pris une part modeste mais active. C'est l' « Exposé fidèle des raisons qui ont retardé l'exécution de la Sentence de Wetzlaer » (1790), fruit des réflexions d'un « publiciste allemand » comme nous en avertissent ses traducteurs liégeois Ansiaux et Quirini ([1]). Après avoir analysé le fonctionnement des tribunaux du Saint Empire et, ici, de la Chambre de Wetzlaer, l'auteur déplore « le fol enthousiasme pour une liberté mal-entendue (qui) égara quelques esprits » et ensuite s'en prend aux Prussiens qui, par l'aide qu'ils ont apportée aux insurgés (nb : de novembre à avril 1790), ont réduit les troupes exécutrices des Cercles du Bas-Rhin et de Westphalie à l'inactivité complète. Conséquence : la Prusse a joué la carte de ses seuls intérêts et donc, « par les dangereuses maximes que le Cabinet de Berlin semblent avoir adoptées », a gravement lésé les lois du Saint Empire germanique. Ce petit livre, certainement commandé par le cabinet de Vienne, doit être antérieur à la signature du traité de Reichenbach à la fin de juillet 1790 et, de toute évidence, constitue une réponse argumentée à l' « Exposé de la Révolution de Liège en 1789 » écrit par le ministre plénipotentaire prussien Chrétien de Dohm, traduit en français par Augustin-Benoît Reynier et vendu à Liège par Tutot en mai 1790 au prix de 1 florin 10 sous.

Comme de nos jours, tout homme désireux de se tenir au courant des événements politiques ou culturels se doit de lire la presse. Cornesse n'y a pas manqué puisque le notaire a porté sur sa liste plusieurs publications françaises : le « Journal politique des Sciences et des Arts », un tome du « Journal d'Histoire naturelle », deux du « Mercure de France » trois des « Observations sur la Physique... » et quatre du « Journal de Paris ».

À leurs côtés, on remarque des périodiques imprimés à Liège, d'abord quatorze volumes de « L'Esprit des Journaux français et étrangers », créé en août 1772 par le très remuant imprimeur

(1) Exemplaire conservé à la B.C.L., fonds U. Capitaine, 8339. Emmanuel-Antoine Ansiaux, né à Liège en 1761, est avocat et membre du tribunal des XXII en 1788. Opposé aux idées nouvelles, il émigre en 1794 et devient conseiller de la princesse de Wurtemberg. En février 1785, il avait pourtant fait l'éloge de Velbruck dans l'*Esprit des Journaux*. Charles-Jacques Quirini, né en 1754, sera notaire jusqu'en l'an 6 (1798).

J.-J. Tutot ([1]) et condamné, à peine quelques mois plus tard, par le Synode qui lui reproche sa tournure antireligieuse. Cela ne l'empêchera nullement de gagner de nombreux lecteurs dans la principauté et dans les pays voisins ; d'ailleurs, dès 1775, le nouveau directeur L.-F. de Lignac laissera souffler le même vent philosophique apparemment sans autre contrariété ([2]). Bon indice du peu d'efficacité de l'interdiction ecclésiastique, on verra la Société d'Émulation s'abonner au périodique et le mettre impunément à la disposition de ses membres.

On ne s'étonnera pas non plus de trouver mentionné ici « Le Journal patriotique », discret par le format mais grand par l'influence dès sa parution le 22 août 1789. Organe de combat des révolutionnaires liégeois, il est rédigé par les meilleures « plumes » du moment : Jean-Nicolas Bassenge, déjà rompu à la dialectique, et ses amis Pierre-Joseph Henkart, Augustin-Benoît Reynier et Hyacinthe Fabry sans oublier de bons citoyens tels Pierre-François Soleure et François-Léonard Duperron, collaborateurs occasionnels ([3]).

Enfin, complétons cette rubrique par la brève mention du contenu « d'une grande manne pleine de papiers, quantité de Gazettes, de Liège, de Paris, de Cologne et Esprit des Journaux en plusieurs volumes brochés ».

Une dernière catégorie, celle des belles-lettres, renferme une petite vingtaine d'ouvrages : la poésie avec des « Œuvres choisies » de Jean-Baptiste Rousseau, les « Idylles et poèmes champêtres de Léonard » voire un « Parterre françois », des « Fables

---

(1) Pendant les trois premières années, l'*Esprit des Journaux* est dirigé par un religieux nommé Coster. En dépit des bouleversements politiques, ce périodique se maintiendra jusque sous la Restauration. En 1842, le libraire liégeois Alphonse Polain annonce la vente de la collection complète (de 1772 à 1818) soit un total impressionnant de... 495 volumes in-12 !

(2) De Lignac est aidé par plusieurs collaborateurs français et liégeois notamment par un chanoine du Val des Écoliers, Mathieu Outin (Rouen 1731-Liège 1809) qui deviendra professeur d'histoire à l'École centrale du département de l'an 6 à l'an 12.

(3) J. Liénard, *Pierre-François Soleure, révolutionnaire liégeois et sa bibliothèque* (*Bull. Soc. royale Vieux-Liège,* n° 214, t. X, juillet-septembre 1981, p. 75-95) et *Duperron, condamné à mort -ibid.,* n° 246-247, t. XI, juillet-décembre 1989, p. 521-539).

de Dorat », les « Contes et Nouvelles en vers » certainement de La Fontaine ; les « lettres », exercice littéraire fort apprécié depuis Madame de Sévigné, sont ici les œuvres de Madame Riccoboni et de la Comtesse de Sancerre. Pour le théâtre, on ne peut distinguer avec certitude qu'une tragédie de Marmontel, « Denis le Tyran », pièce que les Cornesse ont peut-être vu jouer sur la scène liégeoise de la Batte. Le roman, genre pourtant en pleine expansion au XVIIIe siècle, n'est guère prisé puisqu'il n'est représenté que par le « Roman comique » de Scarron publié en 1651.

En guise de conclusion

Ne pourrait-on estimer d'abord qu'au vu de la modestie de sa bibliothèque, Cornesse n'a pas assez goûté aux richesses littéraires que Liège imprime alors en abondance ? Dans la seconde moitié du siècle en effet, la capitale de la principauté devient un centre considérable d'éditions de toutes sortes, où l'on produit et reproduit sans aucune vergogne le meilleur et le pire ([1]). *Business is business !* Plusieurs imprimeurs liégeois vont très vite acquérir une carrure européenne : Éverard Kints a, semble-t-il, donné le ton, son gendre Clément Plomteux, les Bassompierre père, fils et fille, Jean-Jacques Tutot et les Desoer suivront. Et, à côté des grands dans les années 1780, s'agitent une bonne quinzaine de marchands-libraires dont plusieurs tâtent aussi de l'imprimerie. Liège offre donc un vaste choix aux amateurs de livres et Cornesse est l'un d'entre eux comme le suggère bien son portrait.

À l'évidence, nous n'avons pas affaire ici une bibliothèque de spécialiste. Plusieurs genres coexistent d'une manière plutôt équilibrée à peine faut-il remarquer une légère prédominance de l'histoire et des lettres. C'est que Cornesse apparaît comme un bon exemple de ces petits bourgeois souvent frottés de culture

(1) Sur l'imprimerie liégeoise du temps et les différentes questions qu'elle pose encore, lire *Livres et Lumières au pays de Liège (1730-1830)*, ouvrage collectif sous la direction de D. Droixhe, P.-P. Gossiaux, H. Hasquin et M. Mat-Hasquin, Liège, éd. Desoer, 1980.

antique mais aussi avides de nouveautés. Mieux, il est du nombre des ces jeunes juristes, presque toujours besogneux, qui seront travaillés par les écrits surabondants des philosophes-réformateurs. Rousseauiste comme tous les hommes « sensibles », voltairien peut-être, l'avocat ne craindra pas de prendre part au grand bouleversement de 1789, « cet immense drame de la société, comme l'a dit Fernand Braudel, que l'Ancien Régime léguera à la France » ([1]). Aux Français, aux Liégeois et aux autres.

Liste des 116 ouvrages répertoriés

Catégorie	*Nombre*	*Pourcentage*
A. — Droit	14	12,05
B. — Sciences, beaux-arts, commerce	11	9,50
C. — Médecine, éducation, économie domestique	17	14,65
D. — Études des langues	10	8.62
E. — Philosophie, politique, morale	8	6,90
F. — Religion et morale chrétiennes	12	10,35
G. — Histoire	16	13,80
H. — Littérature	19	16,35
I. — Journaux et périodiques	9	7,75

(1) *L'identité de la France, Les Hommes et les Choses*, t. 2, p. 191, Paris, Flammarion, 1990.

Mentions figurant dans l'acte notarié du 18 avril 1793	*Titres complets, auteurs et éditions relevés dans les dictionnaires ou les catalogues de libraires*	*Prix* (a)
A. — DROIT :		
1) Dictionnaire des Arrêts ou Jurisprudence universelle in-4to broché	(... des Parlements de France) par J.-J. Brillon — Paris, 1711, 3 vol. in-8° ; Lyon, 1781-88, éd. augm. en 7 vol. in-4°.	—
2) Recueil d'aucuns notables Arrêts, in 4to lié en veau	(... du Parlement de Paris pris des Mémoires de G. Louet) par J. Brodeau, Bruxelles, 1692, 2 t. en 1 vol. in-f° ; Paris, 1742, 2 vol. in-f°.	—
3) Recueil des Arrêts notables des Cours souveraines de France, in-f° couvert de parchemin	par Jean Papon, Genève, 1616, in-4°.	—
4) Traité des diverses Juridictions de France, in 12 couvert de parchemin	—	—
5) Causes amusantes 2 tomes in 8vo brochés	(... et connues, recueillies par Rob. Estienne), Paris, 1749 et 1769, 2 vol. in-12.	2 – 10 ou 3 – 0

(a) Prix relevés dans la Gazette de Liège de Desoer entre 1770 et 1790. Comme toutes les autres unités monétaires de l'Ancien Régime, le florin liégeois se divise en 20 sous (ou patars) et chaque sou en 12 liards.

6) Causes célèbres curieuses, brochés en 4 tomes	(... et intéressantes avec les Jugemens qui les ont décidées, recueillies par Gayot de Pitaval), La Haye, 1737 ; Liège (J-B. Bassompierre) et Amsterdam 1775, 26 vol. in-8° (b).	30 – 0
	Supplément par J.-C. de la Ville, 1779, 4 vol. in-8°.	5 – 0
7) De l'éloquence du Barreau par Mr Gin, Secrétaire du Roi et Avocat au Parlement, in 8vo broché	(... contenant l'histoire du progrès de l'éloquence du Barreau, les qualités naturelles et nécessaires à l'Avocat, ...), Paris, 1766, in-12 ; rééd. 1776.	1 – 10
8) Instructions faciles sur les conventions, in 8vo broché	(... ou Notions sur les divers engagements qu'on peut prendre dans la Société) par Jussieu de Monthuel, Paris, 1766, in-12 ; 4e éd. en 1777, 1 vol. in-12.	1 – 15
9) Coutumes de la Cité et Ville de Rheims, in folio	(... avec les Commentaires de De Buridan), Paris, 1665, in-f°.	—
10) L'Ami de la Concorde, in 8vo broché	(... ou Essai sur les motifs d'éviter les procès et sur les moyens d'en tarir la source) par un Avocat au Parlement, Mr Champlair, Londres, 1765 ; Paris, 1779, in-8°.	0 – 15
11) Recueil de Liège, tome pr in folio	(Recueil des Édits et Règlemens faits pour le Pays de Liège) par Mr G. de Louvrex, Liège, 1714, 3 vol. in-f° ; rééd. augm. par B. Hodin, avocat, Liège, Ev. Kints, 1750-52, 4 vol. in-f°.	—

(b) Longue série de plusieurs dizaines de volumes commencée par Gayot de Pitaval (1673-1743) et continuée par de la Ville, Richer et Desessarts jusqu'en 1789. Un *Abrégé* par P.-F. Besdel est proposé au prix de 2 florins en juillet 1789 (Liège, 1788, 6e éd., in-12).

12) Recueil des Points marqués, in 4to broché	(... pour Coustumes du Pays de Liège) par Pierre de Méan, Conseiller de S.A., Échevin, Liège, 1650 et 1667, in-8° ; rééd. Liège, 1700, in-4°.	réunis en 1 vol. en 1780 1 – 15
13) Statuts et Ordonnances sur la manière de procéder in 8vo	(... devant les Cours et Justices séculières du Pays de Liège) par Gérard de Groesbeeck, Liège, G. Morberius, 1572, in-8° ; rééd. 1622, in-4° ; 1700 et vers 1782, in-8°.	
14) Répertoire de Méan en manuscrit en 2 volumes in folio		—

B. — SCIENCES, BEAUX-ARTS, COMMERCE :

1) Encyclopédie portative ou élémens des connaissances en 3 tomes, le pr manque, in 8vo broché	(... contenant les notions générales de toutes les Sciences et tous les Arts utiles) not. Liège, D. De Boubers, 1771, 3 vol. in-12.	3 – 0
2) Élémens de Physique ou introduction à la philosophie de Newton, in 8 vo	par W.-J. Storm van 's Gravesande (1688-1742), professeur à l'Université de Leyde, traduit par C.-F.-R. de Virloy, Paris, 1747, 2 vol. in-8° (c).	—
3) Le Trésor des Sciences, in 12 broché	(... ou la Sage économie des Gens prudens) par J.-B. Varret l'aîné, Mons, 1756, 4 parties en 5 vol. in-12.	—

(c) Plutôt que les *Éléments de Physique de Newton* traduits de l'anglais par Voltaire. À cause de l'hostilité de l'Académie des Sciences de Paris, Voltaire se verra obligé d'aller chercher un éditeur amstellodamois qui, pour aguicher le public, ajoutera... *mis à la portée de tout le monde*. Ce supplément de titre vexa Voltaire, mais fit beaucoup pour le succès du livre en 1738.

4) Secrets contenant les Arts et Métiers, in 8vo broché	(... décrivant les procédés de gravure, l'art du teinturier... et la manière de faire du vin, du vinaigre, des confitures, gelées et sirops) not. Paris, 1727 ; Nancy, 1721, 2 vol. in-8° ; Bruxelles, 1766, 2 vol. in-12 ; Caen, 1781, *id.*	3 – 0 ou 3 – 10
5) Recueil des découvertes et inventions nouvelles dans les Sciences et les Beaux-Arts, in 8vo	(.... Manufactures, Fabriques, etc.), Bouillon, nouv. éd. 1774 et s.l., 1784.	2 – 10
6) Dictionnaire portatif des Beaux-Arts, in 8vo	(... savoir l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, la Gravure, la Poésie et la Musique) par Mr Jacques Lacombe, Paris, 1752, in-8° puis plusieurs rééd. not. 1777.	3 – 0 ou 3 – 15
7) Le parfait Négociant, in 4to	(... ou Instruction générale pour ce qui regarde le Commerce des Marchandises de France et des Pays étrangers, la Banque, le Change et Rechange, etc.) par le Sieur J. Savary, Paris, 1675, 1679, 1 vol. in-4° puis nombr. rééd. au 18e s. not. Avignon, 1763, 2 vol. in-4° ; 3e éd., 1736, 2 vol. in-4°.	5 – 0
8) Nouveau dictionnaire abrégé du Commerce, in 8vo broché	(... contenant la connaissance des Marchandises de tous les pays, les Arts, les Manufactures, les Fabriques, la Minéralogie, les Drogues, les Plantes) Bouillon, 1770, 4 vol. in-8° et/ou Liège, C. Plomteux, 1770, *id.*	4 – 0
9) Dissertation sur le Commerce par M. le Marquis Jérôme de Belloni, in 8vo broché	traduit de l'italien par M. A^{ooo}, La Haye, 1755, in-8° et rééd. en 1787.	—

10) L'Arithmétique en sa perfection, in 8vo lié en veau	(... mise en pratique selon l'usage des Financiers, Banqiers et Marchands avec parties consacrées à la géométrie et l'algèbre) par F. Le Gendre, Paris, 1718,1753,1767, 1774, 1779, in-12.	1 – 0 ou 2 – 0
11) Géométrie, in 8vo lié en veau	(... des Gens de Justice et l'école des Arpenteurs) par le Sr Carron, Mathématicien, Ingénieur et Arpenteur, Liège, B. Colette, 1751, in-8° ou (... pratique pour la mesure des terres avec les mesures de Liège) par A. Carron, Ingénieur, Liège, B. Colette, 1754 pt in-8° (d).	—

C. — MÉDECINE, ÉDUCATION, ÉCONOMIE DOMESTIQUE :

1) L'anarchie médicale ou la médecine considérée comme nuisible à la santé in 8vo broché	par Mr J.-E. Gilibert, Neuchâtel, 1772, 3 vol. in-8°.	3 – 15 ou 4 – 10
2) Manuel de médecine lié en veau, in 8vo	(... Pratique, Royale et Bourgeoise ou Pharmacopée tirée des Trois Règnes) par Mr Buc'Hoz, Paris, 1771, in-8°.	1 – 10 ou 2 – 0
3) Pharmacopée des Pauvres, in 6to	(... accompagnée d'observations sur chaque formule par le Docteur W°°°) traduit par l'abbé Guillaume Mazéas, Paris, 1757, in-12.	—

(d) Carront, « ingénieur et géographe », avertit par le canal de la Gazette de Liège d'Ev. Kints (janvier 1759) qu'il enseigne chez lui, Arvô Sainte-Croix, les mathématiques, la géographie, l'architecture, l'arpentage et l'art de la fortification. À signaler aussi un *Traité de Géométrie pratique* par J. Harroy, Liège, J.-F. Bassompierre, 1743 puis rééd. Liège, 1757, 1776, 1780 et 1785. En novembre 1778, « Carront junior » demeurant derrière le palais, reprend le même programme.

4) De la santé des Gens de lettres par Tissot, in 8vo broché	Lausanne, 1763 et plus. rééd. not. Liège, 1775.	1 – 0 ou 0 – 10
5) Les admirables secrets de la médecine chimique, in 12	(... du Sr Joseph Quinti, Docteur vénitien, qu'il a recueilli avec beaucoup de soin et de travail, traduit de l'italien), Liège, J.-F. Broncart, 1711.	—
6) Les secrets du Sgr Alexis Piemontois, in 8vo lié en veau	(...Secrets contenans d'excellens remèdes contre un grand nombre de maladies, blessures... avec la manière de distiller, parfumer, faire des confitures, etc.), Paris, 1re éd. en français, 1564 (e).	—
7) De l'homme et de la femme considérés phisiquement dans l'état de mariage, 3 tomes brochés in 8vo	par Mr de Lignac, Lille, 1772, 2 vol. in-8° et 1773, 3 vol. in-8° ; 1778, 3 vol. in-12.	4 – 15
8) L'éducation des enfans, in 8vo broché	(Soins de l'âme, de santé, des châtimens, des récompenses, etc.) par John Locke (1632-1704), traduit en 1695 par Pierre Coste ; rééd. 1708, in-8° ; Lausanne, 1759, 2 vol. in-12 ; Amsterdam, 7e éd. 1776.	2 – 0
9) L'éducation phisique des enfans, in 12 broché	(... depuis la Naissance jusqu'à l'âge de puberté) par Mr J. Ballexserd, Paris, 1762, in-12.	2 – 10
10) Le voïageur instructif, 4 tomes in 12 brochés	(... et amusant, ou Mémoires du Comte de B°°°, Liège, de Boubers, 1770, 4 parties en 2 vol. in-12.	—

(e) Traduit en Néerlandais, Amsterdam, 1670, 2 vol. in-12.

11) Voïage autour du Monde par Anson lié en veau in 4to	(... fait de 1740 à 1744) par Lord G. Anson (1697-1762), publié par Mr Richard Walter, Aumônier, Amsterdam, 1749 et 1751, in-4° ; Genève, 1750, in-4°.	14 – 14
12) Mentor universel, 4 volumes in 12	aucun ouvrage ainsi qualifié n'est jamais mentionné. Il doit s'agir du Mentor moderne ou Instruction pour les Garçons et Ceux qui les élèvent par Mde Leprince de Beaumont (1711-1800), Lausanne, 1773, 3 vol. in-12 ; Liège, Bassompierre, 1773-74, 12 t. en 11 vol. in-12 et 1782, 4 vol. in-12.	3 – 0
13) Lectures pour les enfans, 4 tomes in 8vo	(... ou choix de petits Contes également propres à les amuser et à leur faire aimer la vertu ; extraits des œuvres de Mrs Gessner, Kleist, l'abbé Lemonnier, Saint-Lambert, Le Tourneur, La Fontaine, Berquin, Montesquieu, ...), Genève, 1778, 2 vol. in-12.	2 – 0
	Id., 1780, 4 vol. in-12	4 – 0
14) Le ménage universel de la ville et des champs, in 8vo lié en veau	(... et le Jardinier accomodez au goût du tems, contenant pâtisserie, cuisine, jardinage, chasse et pesche, et un Traité des Abeilles) par La Ferrière, not. Bruxelles, 1725, 1733, 2 vol. in-8° ou sv éd. (... le nouveau cuisinier françois, accomodé au goût de tems pour servir la table du grand Seigneur ou du bon Bourgeois), Paris, 1764, in-12.	3 – 0
15) Le cuisinier françois, in 12 lié en veau	par le Sr de la Varenne, not. Rouen, 1686 ; Bruxelles, 1711, in-8° (f).	—
16) Dissertation sur les vins, in 8vo lié en veau	(... ouvrage dans lequel on donne la meilleure manière de les préparer, celle de les conserver...) par le Chevalier de Plaingne, Paris, 1772 et 1782, in-12.	1 –10

(f) La première édition a paru en 1651. La Varenne prône une cuisine moins épicée et surtout parfumée aux herbes aromatiques (thym, cerfeuil, persil, ciboulette).

17) Les ruses innocentes, in 8vo lié en veau	(... ou comment on prend les Oyseaux et de plusieurs sortes de Bestes à quatre pieds, avec les plus secrets de la Pesche) par le frère François Fortin, religieux de Grandmaison, Paris, 1688 ; Amsterdam, 1698.	—
D. — ÉTUDE DES LANGUES :		
1) Dictionnaire portatif des règles de la langue françoise, 2 tomes in 8vo brochés	(... contenant les principes nécessaires pour écrire et parler correctement tant en vers qu'en prose...) par A. Demandre, grammairien, Paris, 1770, 2 vol. in-8° ; Liège, 1775, 2 vol. in-8°.	4 – 0 ou 4 – 10
2) Manuel lexique ou dictionnaire portatif des mots françois, 2 volumes in 8vo	(... contenant presque tous les mots de la Langue Françoise, avec leurs phrases, gallicismes et proverbes, etc.) par l'abbé A.-F. Prévost, Paris, 1750, 2 vol. in-8° puis rééd. augm. not. Liège, Tutot, 1789, 2 vol. in-8°.	6 – 0
3) Le nouveau secrétaire du cabinet in 8vo broché	(... contenant les lettres familières sur toutes sortes de sujets, ... Maximes et conseils pour plaire dans le monde) Paris, 1774 ; Liège, 1775, in-8°.	1 – 0 ou 1 – 10
4)Abrégé du Parallèle des langues françoise et latine in 4to couvert de parchelin	par le père Philibert Monet, Rouen, 1637 et plus. rééd. not. Paris, 1770, in-4°.	—
5) Petit dictionnaire françois et latin, in 4to	peut-être par le P.-J. Joubert, Lyon, 1709 ; rééd. 1751, 1 vol. in-4° ou par le P. Le Brun, in-4°.	—
6) Dictionarium latino-gallicum, in 4to lié en veau	soit par l'abbé Danet, Lyon, 1713 et 1740, in-4° soit par Novitius, Paris (Lutetia), 1721, 2 vol. in-4°, 1750, soit par J. Boudot, Bruxelles, 1785, gd in-8°	4 – 10

7) Alphabetum graecum et hebraïcum, in 8vo lié en veau	—	—
8) Nouvelle et parfaite grammaire roïale françoise et allemande, in 8vo	par (De) Pepliers, not. Leipzig, 1767, in-8° puis plus rééd. encore en 1826.	2 – 5
9) Livre en allemand in 8vo lié en veau	—	—
10) Livre en allemand, in 8vo, relié	—	—

E. — PHILOSOPHIE & POLITIQUE, MORALE :

1) Lettres familières de Mr le Président de Montesquieu, in 8vo broché	(... à divers amis d'Italie) publiées par l'abbé Guasco, plus. éd. not. Rome ou Florence, 1767, in-12.	2 – 0
2) Œuvres de Voltaire en 4 volumes in 8vo liés en veau	(g)	—
3) Les confessions de J:J Rousseau, les 2 tomes in 8vo brochés	plus. éd. not. Genève, 2 vol. in-12. NB : en 1789, tomes 3 et 4.	3 – 0
4) Les causes du désordre public par un vrai citoyen, broché in 8vo	(fondées sur les systèmes de la nouvelle philosophie, sur la mauvaise éducation, les mauvais instituteurs, les spectacles, les mauvais ménages, les filles publiques) par le P. M.-M. Harel, Paris, 1784 et 1789, in-12.	1 – 10

(g) Peu importe s'il s'agit de la Henriade, de Candide, de Lettres ou d'Histoire puisque Voltaire a imprégné tout son œuvre de réflexions philosophiques.

5) Pensées de Mr le comte d'Oxenstirn broché in 8vo	(... ou avec des réflexions morales du même auteur sur divers Sujets), A.-A. Bruzen de la Martinière, La Haye, 1749, 5 vol. in-8° ; Francfort, 1754, 2 vol. in-8° puis plus. rééd. not. 1783, 2 vol. in-12.	2 – 5
6) Dictionnaire social et patriotique, in 8vo broché	(... ou Précis raisonné des Connoissances, relatif à l'économie morale, civile et politique) par Mr C.L.F. (P. Lefèvre de Beauvray, avocat au Parlement de Paris), Paris, 1769 et 1770, 1771, in-8°.	2 – 0 ou 2 – 10
7) L'homme moral, in 8vo broché	(... ou Essai sur l'Homme sauvage et en société, les devoirs du citoyen, de l'Égalité des Loix, etc.). Aussi titré (... ou l'Homme considéré dans l'état de pure nature) par P.-Ch. Levesque, Amsterdam, 1775, in-8° ; Paris, 1784, in-12.	1 – 10
8) Lettres à l'Abbé de P: de Bassenge, in 8vo broché	Liège, Bernimolin, 1787, 2 vol. in-8° et 1789, 5 vol. in-8° (h).	—

F. — RELIGION ET MORALE CHRÉTIENNES :

1) Prières et pratiques de piété pour les fêtes, in 8vo	(... de N.S. Jésus-Christ, de la Sainte-Vierge et plusieurs Saints... en faveur de l'hôpital général), Liège, A. Broncart, 1688 puis 1707, in-8°.	—
2) Vérités et maximes solides pour arriver à la perfection, in 8vo	—	—

(h) Le notaire a noté encore « 7 brochures ouvrages de Bassenge, in 8vo ».

3) Les psaumes en forme de prières, in 8vo	—	—
4) Les épîtres de Saint-Paul, in 12	par Mr Laugeois de Châtellières, Mons, 1667, 1 vol. in-12.	—
5) La règle du Tiers Ordre des Minimes établie par St François de Paule, in 8vo	traduite et expliquée par le R.P. Claude Frassen, Paris, 1702, vendue à Liège par J.-F. Bronckart, in-12.	—
6) L'homme charitable envers les prisonniers, en maroquin, in 8vo	par G.-F. Braecken, Liège, 1749, in-8° (i).	0 – 0
7) Sermons de carême, in 8vo lié en veau	cert. (... par J.-B. Suréan, Évêque de Vence, revus et corrigés par l'abbé Ilharat de la Chambre) not. Liège, Broncart, 1738, 2 vol. in-8°.	—
8) La volonté de l'homme conforme à celle de Dieu, in 8vo en maroquin	par P.J.D., prêtre du diocèse de Liège, Liège, 1752-54.	—
9) La vie du B: Benoît Labre, in 12 broché	(... mort à Rome en odeur de Sainteté) par Mr Marconi, traduit par le P. Harel, Paris, 1784, in-12 (j).	1 – 6

(i) Chaque année depuis le début du 18e siècle, la Confrérie d'aide aux prisonniers imprime un petit volume et le distribue comme étrennes (cfr. X. Detheux, *Bibliographie liégeoise*, p. 191, Bruxelles, 1867).
(j) Dès le 2 février 1784, la Gazette de Liège annonce la vente d'un portrait séparé de B. Labre pour « une plaquette » ou 5 sous.

10) L'histoire du Vieux et Nouveau Testament, in 8vo lié en veau	(... avec explications édifiantes tirées des Saints Pères pour règler les mœurs dans toutes les conditions, dédiée à Mgr le Dauphin) par Royaumont (M. de Sacy), 1688 ; plus. rééd. dont Liège, J.-F. Bassompierre, 1765, pt in-8° lié en veau vendu 5 florins à la parution.	1 – 15
11) La Ste Bible, tome 8eme in 8vo lié en veau	par Mr de Sacy, Bruxelles, 1701, 8 vol. in-8° (k).	—
12) Le Paradis ouvert, in 12	(... à Philagie, par cent dévotions à la Mère de Dieu) par le P. Paul du Barry, Lyon, 1638 ; Liège, J. Tournay, 1643, in-12 et plus de 20 rééd. jusqu'en 1868.	—

G. — HISTOIRE :

1) Histoire de Dom Juan d'Autriche, in 12	(... fils de Charles-Quint) par le chanoine J. Bruslé de Montpleinchamps, Amsterdam, 1683, in-12.	—
2) Histoire des Révolutions de Pologne, tome 2, in 8vo broché	(... depuis la mort d'Auguste III jusque 775) par l'abbé Joubert, Paris, 1775 et 1778, 2 vol. in-8° ou peut-être (... depuis le commencement de cette Monarchie jusqu'à la dernière élection de Stanislas Leszinski) par Georgeon et Porchin, revue par l'abbé Desfontaines, Amsterdam, 1735 et 1754, 2 vol. in-12.	6 – 10

(k) Ouvrage possédé en double exemplaire. En 1789, une Bible en 25 vol. in-8° est proposée au prix de 90 florins.

3) Histoire de Hollande, in 12 broché	(... depuis la trève de 1609 jusqu'à notre tems) par Mr De la Neuville (Adrien Baillet), Paris, 1698, 4 vol. in-8° ; Bruxelles, 1702, 2 vol. in-12 ; Amsterdam, 1704, in-12.	—
4) Histoire de Suède en 6 volumes in 8vo brochés	(... sous le règne de Charles XII) par Mr de Limiers, Amsterdam, 1721, 6 vol. in-8°.	br 9 – 0 rel 12 – 0
5) Histoire de Charles XII Roi de Suède par Voltaire, 2 tomes in 12 brochés	Amsterdam, 1732, 2 t. en 1 vol. in-8° ; et plusieurs éd. dont Berlin, in-12, revue par l'auteur, rééd. Liège, Cl. Plomteux, 1787.	2 – 10
6) Supplément à l'histoire métallique de la République de Hollande, in 6to lié en veau	par G. Van Loon, La Haye, 1732 (supplément à Bizot, Amsterdam, 1688-99, 1e vol. ajouté aux 2 formant l'Histoire métallique, in-8° (l).	—
7) Traité contenant l'Histoire de France, in 8vo	(... scavoir la condamnation des Templiers, l'Histoire du Schisme, etc.), in-12 et rééd. 1700, in-4°.	—
8) De bello belgico, in 12 lié en parchemin	(... ab excessu Caroli Quinti usque ad initia praefectura Alexandri Farnesi) ou (... ab anno 1578 usque ad annem 1590) par le P. Famien Strada, 1re éd. Rome, 1632 puis not. Amsterdam, 1642 ; Mayence, 1651, in-4° (m).	—
9) Tableau historique de l'Inde, in 12 broché	(... contenant un Abrégé de la Mythologie et des Mœurs Indiennes), Bouillon, Soc. typogr., 1771, pt in-12.	1 – 5

(l) Histoire métallique, c'est-à-dire histoire des monnaies.
(m) Édition en néerlandais, Dordrecht, 1655, 2 vol. in-8°.

10) Cornelius Nepos in 12 lié en parchemin	(... de vita excellentium Imperatorum), ouvrage souvent édité en latin et en français not. Liège, Vve Dessain, 1778, in-12 ; Avignon, 1787, in-12.	0 – 15
11) Vies des hommes illustres par Plutarque, en 2 tomes in 8vo brochés	sans doute une édition abrégée de la traduction de Dacier, ouvrage fréquent dès 1721 (Paris, 8 vol. in-8°) ou (Maastricht, 1778, 14 vol. vendus 28 florins).	—
12) Origine de la ville de Louvain, in 8vo lié en parchemin	sans doute « Louvain très ancienne et capitale Ville de Brabant » par Jean-Nicolas de Parival, Louvain, 1667, in-8°.	—
13) Les secrets de l'Ordre des Francs-Maçons dévoilés, in 8vo lié en veau	par l'abbé G.-L.-C. Pérau, Amsterdam, 1745, in-12.	—
14) Dictionnaire historique, 3 tomes in 8vo	par Ladvocat, Liège, De Boubers le jeune, 1764, 3 vol. in8°. ou (... Histoire abrégée des Hommes qui se sont faits un nom par le génie) par le P. F.-X. Feller, s.j., Augsbourg et Liège, 1780, 6 vol. gd in-8° et rééd. 1790-93 vendus 24 florins.	6 – 0
15) L'exposé fidel (*sic*) 2 tomes brochés	(... des raisons qui ont retardé l'exécution de la Sentence impériale de Wetzlaer) trad. de l'allemand par les Liégeois Ansiaux et Quirini, Francfort, 1790, in-8°.	—
16) Emblèmes diverses (*sic*), in 8vo lié en veau	par J. Baudoin, Paris, 1638-39, 2 vol. in-8° ou peut-être (Recueil d'emblèmes, devises, médailles) par Verrien, Paris, 1776, gr in-8°.	—

H. — LITTÉRATURE :

1) Œuvres diverses, in 8vo lié en veau	—	—
2) Œuvres choisies de Rousseau, in 8vo	c'est-à-dire du poète Jean-Baptiste Rousseau (1671-1741), not. Genève, 1777 et Paris, 1784, in-8°.	1 – 10
3) Le Parterre du Parnasse françois, in 8vo broché	(... ou Recueil des Pièces les plus rares et les plus curieuses des Poëtes François) par Mr D.B.B. (de Bonason), La Haye, 1739, in-12.	—
4) Recueil de pièces galantes en prose et en vers, tomes 1 et 4, in 8vo lié en veau	(... des plus beaux esprits du tems, dédié à Mde la Comtesse de la Suze) par Mr Pelisson, Paris, 1663, in-f° ; rééd. Paris, 1748, 5 vol. in-12.	—
5) Contes et nouvelles en vers, 3 tomes brochés	cert. par Mr de La Fontaine, not. Amsterdam, 1732, 2 vol. puis 1766, 3 vol. ; Paris, 1762 (avec notice de Diderot), 2 vol. in-8° ; Amsterdam, 1767, 2 vol. in-8°.	—
6) Contes philosophiques et moraux, in 8vo brochés	cert. par Mr de la Dixmerie, Paris, 1765, 3 vol. in-12 et 1766, 2 vol. in-12.	—
7) Fables héroïques, in 8vo lié en veau	(... renfermant les plus saines Maximes de la Politique et de la Morale) par Mr Bruzen de la Martinière, Amsterdam, 1754, 2 vol. in-12 ornés de 60 estampes.	4 – 10
8) Fables nouvelles par Dorat, in-6to broché	Claude-Joseph Dorat (1734-1780), not. Paris, 1773, in-8°.	2 – 0

9) Idylles et poèmes champêtres par Léonard, in 4to broché	Nicolas Germain Léonard (1744-1793), not. Paris (ou La Haye), 1782, 1 vol. in-8°.	2 – 10
10) Roman comique, in 8vo broché	par Scarron, Paris, 1651, in-8° puis nombr. rééd. 17e et 18e siècles.	3 – 0
11) Ferradin et Roséide, in 8vo broché	(... Conte moral, politique et militaire), in-8° ; ouvrage très rarement cité (n).	—
12) Alexandre le Grand ou le païsan-roi, in 8vo broché	ouvrage non identifié.	—
13) Le juge prévenu 5 tomes in 8vo brochés	par Madame G.-S. Barbot, dame de Villeneuve, Paris, 1754, 2 vol. in-12 ; Liège, 1764, 5 vol. in-12.	—
14) Le passetems agréable, in 8vo broché	(... ou le Plaisir des Dames, almanach chantant, vendu en 1781.	0 – 6
	ou (... nouveau choix de bons mots, de pensées ingénieuses, de rencontres plaisantes et gasconnades), compilation attribuée tantôt à Gayot de Pitaval, tantôt au Sr de Rochefort voire à Cartier de Saint-Philippe, Rotterdam, 1715, in-12 ; La Haye, 1742, 2 vol. in-8° ; Amsterdam, 1753 et 1779.	2 – 0
15) Mémoires d'Adélaïde, 2 tomes in 8vo brochés	(... ou Mémoires de la Comtesse M... écrits par elle-même) Paris, 1764, 2 vol. pt in-12 et 1783, 2 vol. in-8°.	1 – 15

(n) Ouvrage seulement cité dans deux catalogues (Hennon, 3.1.1771, n° 21 et Engels, 25.11.1773, n° 109/ B.C.L., U. Capitaine 10152).

16) Lettres de la Comtesse de Sancerre	(... d'Adélaïde de Dammartin, Comtesse de Sancerre à son ami le Comte de Nancé) par Madame Riccoboni, Paris, 1766, 2 vol. in-12 et plus. rééd.	1 – 5
17) Lettres de Vallière, 2 tomes in 8vo brochés	(... d'Elisabeth-Sophie de Vallière à Louise-Hortense Canteleu, son amie) par Madame Riccoboni, Paris, 1772, 2 vol. in-12.	1 – 15
18) Denis le Tiran (*sic*), tragédie par Marmontel, in 8vo broché	jouée à Paris en 1748, Paris, 1749, in-12. J.-F. Marmontel (1723-1799) a collaboré à l'Encyclopédie et a été librettiste de Grétry.	—
19) Amusemens des eaux de Schwalsbach in 12 broché	(... des bains de Wiesbaden et de Schlangenbad avec deux relations curieuses, l'une de la Nouvelle Jérusalem et l'autre d'une partie de la Tartarie indépendante) attribué à Carl-Ludwig von Poellnitz (1692-1775), Liège, Év. Kints, 1739, in-8°.	—

I. — JOURNAUX ET PÉRIODIQUES :

1) Mercure de France, tomes 7me et 8me, in 8vo reliés	D'abord Mercure galant, créé en 1672 par Visé ; nouveau titre en 1714 jusqu'en 1820 ; 1.772 vol. au total in-8° et in-12.	—
2) Journal d'Histoire naturelle, in 4to relié, tome 3me	(la Nature considérée sous ses différents aspects ou Journal...), Paris, 1787, in-8°.	—

3) Journal politique des Sciences et des Arts, in 8vo broché	ou Journal polytype, 1784-86, 7 vol. in-8° (o).	—
4) Observations sur la phisique, tomes 17 et 18 in 4to brochés et tome XXXV lié en veau	(Tableau annuel des travaux des Académies d'Europe... sur l'histoire naturelle et les Arts et Métiers ou Journal de Physique) fondé par Dagoty ; paru de 1752 à 1773 (2 vol. par an in-4°) ; annoncé par Cl. Plomteux en mars 1773 (souscription pour 12 cahiers in-4° par an à 30 livres de France).	24 – 1
5) Le Journal de Paris en 4 volumes in 4to reliés	premier quotidien publié en France fondé par Corancez, Dussieux et Cadet ; 87 vol. de 1777 à 1811 (in-4°).	—
6) Feuilles du jour ou Annonces générales de l'Europe, 2 tomes in 8vo	supplément au Journal général de l'Europe de Pierre Lebrun, imp. à Herve par Smit de 1788 à 1790.	—
7) L'esprit des journaux en 14 volumes in 8vo brochés	(... français et étrangers) ; souscription ouverte en juin 1772 pour 12 vol. de 144 p. par an au prix de 12 livres.	9 – 13
	Le premier tome, dédié à Velbruck, paraît en août. Le non-souscripteur payera chaque vol. 30 sous de France (p).	1 – 4½

(o) Le privilège de ce Journal a été accordé par Louis XVI aux inventeurs du procédé de polytypage, Hoffmann père et fils. Le *Grand Larousse du XIXe siècle* nous dit, d'une manière un peu sybilline, que « polytyper consiste à multiplier à l'aide d'empreintes dans lesquelles on coule de la matière destinée à remplacer en les multipliant les formes mobiles ou les gravures ». Dont acte ! De toute façon, estimant qu'il y avait pléthore de journaux, le roi supprima cette feuille deux ans à peine après sa création.

(p) Dans la Gazette de Liège du 17 février 1777, *L'Esprit des Journaux* est proposé à 24 livres par an (12 vol. de 432 p. in-12).

8) Feuille sans titre, 2 volumes in 4to	imprimée à Liège par J.-J. Tutot dès 1777 avec gravures de mode (calqué sur le Journal de Paris), 4 p. in-4°, au prix annuel de 15 livres.	12 – 5
9) Le Journal patriotique en 2 tomes in 8vo reliés	... pour servir à l'Histoire de la Révolution arrivée à Liège le 18 Août 1789) ; paru du 22 août 1789 au 4 juillet 1790, 4 vol. in-8° ; souscription annuelle pour 20 numéros : 5 livres.	3 – 0

Dictionnaires bibliographiques :

BARBIER A.-A., *Dictionnaire des Anonymes,* Paris, 1822 et 1871.

BRUNET J.-C. fils, *Manuel du Libraire et de l'Amateur de livres,* Paris, éd. Brunet, 1814.

CIORANESCU, *Bibliographie de la Littérature française,* Paris, 1969.

DETHEUX DE MONTJARDIN X., *Bibliographie liégeoise,* Bruxelles, 1867 et Bruges, 1885.

HATIN E., *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française,* Paris, s.d.

LANSON G., *Manuel de Bibliographie de la littérature française moderne du 16e au 20e siècle,* Paris, 1931.

QUÉRARD J.-M., *La France et dictionnaire bibliographique,* Paris, 1847-1855.

L'ENQUÊTE MÉTROLOGIQUE DE L'AN V AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ DE LIÈGE

par L. RADOUX

SOMMAIRE

Avant-propos

1. L'enquête métrologique de l'an V

1.1. *Le contexte historique et métrologique*

1.2. *La demande du Ministre*

1.3. *Son ordre d'exécution*

1.4. *Sa réalisation*

1.5. *Ses auteurs*

— Leroux
— Louis-François Thomassin
— Félix-Joseph Cralle

2. Les résultats de l'enquête

2.1. *Le rapport Leroux*

— Jaugeurs et étalonneurs publics
— Les prototypes
— La détermination des étalons pour matières sèches

2.2. *Le rapport Thomassin*

— Les vérifications et mesures
— Considérations métrologiques

2.3. *Le rapport d'expédition Leroux-Thomassin*

— Le rapport
— Au sujet du pied de saint Lambert et du pied de saint Hubert

2.4. *Le rapport Cralle*

— La situation métrologique du département
— L'auteur du rapport

3. Pour conclure

3.1. *Le suivi de l'enquête*

3.2. *La comparaison aux mesures de France*

3.3. *Au sujet des résultats*

Annexes

Annexe 1 : *Tableau simplifié des anciennes mesures liégeoises*

Annexe 2 : *Série de questions adressées à l'Administration municipale du Canton de Liège*

Bibliographie

Avant-propos

L'histoire a pendant longtemps ignoré les problèmes de poids et mesures ; au mieux, elle les considérait comme éléments du folklore, avant qu'un courant relativement récent n'amène les historiens à les reconnaitre comme vecteurs significatifs de civilisation.

Il n'est donc pas étonnant que la bibliographie relative à l'ancienne métrologie liégeoise reste relativement pauvre dès lors qu'on en retire l'excellente étude générale de De Bruyne, ce qui a été dit du pied de saint Hubert par Herbillon et Ulrix, et les études plus particulières sur les mesures utilisées en houillerie.

Nous présentons dans cet article quatre documents inédits (1) (2) (3) (4) découverts dans le « Fonds français » des Archives de l'État, à Liège, au cours d'une recherche sur l'introduction du système métrique dans le Département de l'Ourthe. Il s'agit de quatre rapports établis en vue de répondre à une enquête préalable à l'introduction du système métrique, deman-

(1) A.É.L., P. 700-1-4, dénommé dans le texte « Rapport Leroux (n° 1) ».

(2) A.É.L., P. 700-1-5, dénommé dans le texte « Rapport Thomassin (n° 2) ».

(3) A.É.L., P. 700-1-7, dénommé dans le texte « Rapport d'expédition Leroux-Thomassin (n° 3) ».

(4) A.É.L., P. 700-1-8, dénommé dans le texte « Rapport Cralle (n° 4) ».

dée à la Municipalité de Liège au début de l'an V de la République (1796-1797).

La première partie de notre article situe l'enquête dans le contexte historique et métrologique de son époque, elle en donne les objectifs et le cadre.

La deuxième partie, consacrée à l'analyse des quatre rapports nous permet de préciser les conditions de réalisation de l'enquête et de mettre en évidence quelques caractéristiques de l'organisation métrologique de la cité de Liège sous l'Ancien Régime.

*
* *

Les références aux documents d'archives de l'État à Liège sont indiquées comme suit :

AÉL. : Archives de l'État à Liège.
C. : Fonds français — Période de l'Administration centrale, suivi du numéro de portefeuille ou registre.
P. : Fonds français — Période de la Préfecture, suivi du numéro de portefeuille ou registre.
700-3-6 : numéro de portefeuille : 700 ;
: numéro du dossier dans le portefeuille : 3 ;
: ordre chronologique du document dans le dossier : 6.

1. L'enquête métrologique de l'an V

1.1. *Le contexte historique et métrologique*

C'est par la loi du 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795) que la République française consacre l'annexion de « la Belgique et du Pays de Liège » et leur organisation en 9 départements, dont celui de l'Ourthe, avec Liège comme chef-lieu.

Au moment de l'annexion, la République s'est déjà dotée de la première loi métrique du 1er août 1793 qui fixe le mètre en se référant au méridien terrestre, et de la loi organique du 18 germinal an III (7 avril 1795), qui prévoit les dispositions pratiques nécessaires à la diffusion du sytème métrique.

La loi du 1er vendémiaire an IV (23 septembre 1795) impose la substitution progressive des nouveaux poids et mesures aux anciens, et décide que l'aune sera remplacée par le mètre, à Paris, à dater du 1er nivôse an IV (22 décembre 1795), et dans le Département de la Seine le 11 nivôse suivant.

Partout ailleurs dans la République, et depuis 1791, les départements en sont encore au stade du rassemblement difficile des anciennes mesures et des renseignements les concernant, opération voulue par le gouvernement en vue de préparer le passage des anciennes mesures aux mesures métriques. Le 9 floréal an III (28 avril 1795), immédiatement après la promulgation de l'importante loi du 18 germinal, l'« Agence temporaire des poids et mesures » organise dans tous les départements une enquête sur leur situation métrologique. L'enquête consiste en une série de questions concernant les poids et mesures employés, leur usage dans l'industrie et le commerce, mais aussi les ressources manufacturières et humaines de nature à permettre la fabrication des nouveaux instruments de mesure.

Toutefois, ces dispositions légales et réglementaires ne seront pas immédiatement appliquées dans les Départements Réunis, car ceux-ci sont soumis à un statut particulier : l'application des lois et arrêtés de la République n'y revêtira un caractère automatique qu'à partir du 16 frimaire an V (6 décembre 1796), et les lois antérieures à cette date y seront progressivement appliquées.

1.2. *La demande du Ministre*

Du point de vue métrologique, il faut attendre le 22 floréal an IV (12 mai 1796) pour que l'État central se manifeste activement auprès du Département de l'Ourthe, par l'intermédiaire du

« Conseil des poids et mesures », organe ministériel qui a remplacé l'Agence temporaire, dans sa mission d'animation et de promotion de la réforme métrologique.

Le Conseil adresse à l'Administration centrale du département une collection d'ouvrages sur le nouveau système métrique et une série de questions concernant les anciennes mesures, leur utilisation, la nature du commerce et des industries du département, et les possibilités d'y fabriquer des instruments de mesure ([1]).

On notera que, de la sorte, le « Conseil des poids et mesures » ne fait que rééditer, un an plus tard, la demande adressée aux départements français en date du 9 floréal an III (28 avril 1795) par la défunte « Agence temporaire des poids et mesures ».

Peu après, le 12 thermidor (30 juillet), le Ministre de l'Intérieur invitera l'Administration centrale à rassembler au chef-lieu de département, et à tenir à sa disposition, des copies exactes des principales mesures de longueur et de pesanteur usitées dans les places les plus commerçantes, en y joignant les rapports des mesures linéaires aux mesures de capacité ([2]).

1.3. *Son ordre d'exécution*

C'est en séance du 15 fructidor an IV (1er septembre 1796) qu'un Administrateur soumet les intentions du Ministre à l'Administration centrale :

... le Ministre vous invite à réunir et à tenir à sa disposition celles des mesures usitées dans votre arrondissement... Nous n'avons d'autres moyens de nous procurer ces matériaux que d'envoyer des circulaires aux municipalités, mais une triste expérience nous a appris l'inefficacité de cette mesure auprès de la plupart d'entre elles. Je proposerais donc de ne s'adresser qu'à celles dans l'arrondissement desquelles il se fait un commerce quelconque, c'est-à-dire en premier lieu à Liège, ensuite à Verviers, Eupen,

(1) A.É.L., C. 90, 112, 142, séance du 28 floréal an IV n° 16.
(2) A.É.L., C. 91, 115, 144, séance du 16 thermidor an IV n° 10.

Malmedy, Huy... ([1]). À cette liste, s'ajouteront encore Herve et Saint-Vith.

En date du 15 fructidor an IV, une circulaire est donc envoyée aux sept municipalités précitées en leur demandant non seulement de réunir les modèles de poids et mesures réclamés par le Ministre, mais aussi de répondre aux questions transmises au département par la lettre du « Conseil des poids et mesures » en date du 23 floréal (voir annexe 2).

Conformément aux habitudes de l'époque, la circulaire épingle d'abord l'importance et la grandeur de la tâche républicaine et termine par des exigences très précises quant au travail demandé aux municipalités ([2]) :

Les lois concernant les poids et mesures vont être incessamment publiées dans les Départements Réunis et bientôt une uniformité invariable va succéder dans cette partie à la bizarrerie incommode qui rend les opérations du commerce si compliquées et met de si pénibles entraves dans toutes les relations sociales. Toutes les partie de la République ont les mêmes lois, les mêmes intérêts, elles doivent avoir aussi les mêmes poids et les mêmes mesures, et leur établissement dans ce pays est un nouvel avantage qu'elle va nous partager, un nouveau gage de notre union intime avec elle....

... vous vous empresserez de concourir de toutes vos forces à une entreprise d'une utilité si générale. Pour cet effet, il est nécessaire que vous répondiez de la manière la plus détaillée à la série de questions que nous joignons ici. Il l'est aussi que vous nous fassiez passer une mesure principale de chaque espèce usitée dans votre pays, c'est-à-dire une toise, un pied, une aune, etc., pour les mesures linéaires, soit de longueur, soit de surface, soit enfin de solidité ; une livre pour les mesures de pesanteur ; un boisseau, une mine, un muid, etc. (s'ils sont en usage), pour les mesures de capacité destinées aux matières sèches ; un pot, une pinte, etc., pour les mesures de capacité destinées aux liquides (si l'eau-de-

(1) A.É.L., C. 91, 116, séance du 15 fructidor an IV n° 19 ; A.É.L., P. 700-1-3.

(2) A.É.L., C. 152, 286, séance du 15 fructidor an IV n° 19 ; A.É.L., P. 700-1-3.

vie, l'huile, le lait ont des mesures particulières, nous les désigner et nous les envoyer).

La circulaire recommande encore de n'envoyer que des mesures scrupuleusement vérifiées, d'étiqueter chacune d'elles, et de fournir un mémoire indiquant leurs usages, les divisions et subdivisions de chaque mesure, les rapports des mesures entre elles, et, autant qu'il sera possible, avec celles de France, et invite les municipalités à s'adjoindre pour ce travail ... *quelques amateurs des sciences et des arts....*

Mais c'était là se faire illusion sur les possibilités de réaliser un tel travail : un rapport à l'Administration centrale en date du 26 frimaire an VII (16 décembre 1798) signale que seule la Municipalité de Liège répondra de manière satisfaisante à l'enquête, en fournissant des réponses aux questions et en y joignant des modèles de ses poids et mesures dûment étalonnés ([1]).

1.4. *Sa réalisation*

D'entrée de jeu, précisons que nous ne connaissons de l'enquête réalisée par la Municipalité de Liège, que les faits révélés par les rapports qu'elle adresse à l'Administration centrale, de telle sorte qu'il reste des points obscurs, concernant notamment les modalités d'organisation et de réalisation de l'enquête.

C'est en date du 11 brumaire an V (1er novembre 1796) que la Municipalité de canton de Liège transmet à l'Administration centrale du département une note ([2]) l'informant des dispositions prises. Elle précise que les poids et mesures qui doivent servir d'étalons ont été remis au citoyen Leroux, commissaire-étalonneur de la Municipalité de Liège, mais que ...*la nécessité d'assurer la confiance publique et de prévenir tous les doutes, toutes les objections qu'on aurait pu faire, qu'on aurait pu concevoir... a engagé la Municipalité... à réclamer l'intermédiaire et les*

(1) A.É.L., C. 100, séance du 26 frimaire an VII n° 5 ; A.É.L., P. 700-2-21.

(2) A.É.L., P. 700-1-6, C. IV n° 6752.

soins d'un mathématicien qui a montré à cette occasion un zèle civique, un vrai désintéressement. Il s'agit de Louis-François Thomassin.

Avec cette note, la Municipalité transmet deux rapports :

— le premier, du 28 vendémiaire an V (19 octobre 1796) (n° 1), établi par Leroux et contresigné par Thomassin, est le rapport descriptif des étalons rassemblés,

— le second, du 2 brumaire an V (23 octobre 1796) (n° 2), établi par Thomassin, est le rapport de vérification de ces étalons.

À la date du 29 pluviôse an V (17 février 1797) ([1]) l'Administration centrale du département enregistre la réception des étalons, accompagnés de deux autres rapports :

— le troisième rapport (n° 3), non daté comporte une brève énumération et description des poids et mesures expédiés et de leur étiquetage, rédigée par Leroux, et une note additionnelle de Thomassin relative aux pieds de saint Lambert et de saint Hubert,

— le quatrième rapport est établi par Félix-Joseph Cralle en date du 21 pluviôse an V (9 février 1797) (n° 4) : il s'agit des réponses aux quinze questions posées par le « Conseil des poids et mesures » sur la situation métrologique du département.

1.5. *Ses auteurs*

Leroux

Un arrêté de la Municipalité du canton de Liège en date du 22 thermidor an IV (9 août 1796) nomme provisoirement Leroux, ci-devant officier municipal à la fonction d'étalonneur, en remplacement des citoyens Collette et Nassette ... *présumés d'exercer dans cette commune* (Liège), *depuis la dernière entrée des armées de la République, les emplois d'étalonneurs et scelleurs des poids et mesures dont ils avaient été pourvus sous l'Ancien gouvernement...* Communiquée à l'Administration centrale du

(1) A.É.L., C. V n° 9497.

département en séance du 25 thermidor (12 août) ([1]), la nomination de Leroux sera agréée par cette administration en date du 8 fructidor (25 août), et étendue en sus aux ... *cantons dans lesquels les mêmes mesures, que celles de Liège, sont en usage* ([2]).

Louis-François Thomassin

Louis-François Thomassin se présente lui-même comme géomètre en signant les premiers rapports sur les poids et mesures qu'il a rédigés ou auxquels il a collaboré. Il exerce successivement les fonctions de commissaire et de chef de bureau auprès de l'Administration centrale du département, puis sera désigné à la chaire de mathématiques à l'École centrale en l'an VI. Sous la Préfecture, il sera chargé du bureau des finances ; il sera finalement consacré dans sa fonction par une nomination de chef de division des finances au Gouvernement provincial en 1815, et conservera cette fonction jusqu'à sa mort en 1825.

Membre de la Commission départementale des poids et mesures, installée en vertu des dispositions de l'arrêté du Directoire exécutif du 3 nivôse an VI pour établir les tableaux de comparaison entre les anciennes mesures et les nouvelles, il est l'auteur des « Instructions sur les nouvelles mesures » publiées à Liège, chez Latour, en l'an X.

Il a laissé de nombreux travaux qui se retrouvent en partie dans l'Almanach du Département de l'Ourthe, devenu plus tard l'Almanach de la Province de Liège.

Mais il est surtout connu pour un ouvrage monumental : « Mémoire statistique du Département de l'Ourthe » publié longtemps après sa mort, en 1879, à l'initiative du Gouverneur de la Province, du Conseil provincial et de sa Députation permanente, qui voulurent ainsi rendre un hommage posthume à un remarquable et exemplaire fonctionnaire provincial.

---

(1) A.É.L., C. 91, 116, séance du 25 thermidor an IV, n° 4 ; *Gazette de Liège,* n° 1 du 2 vendémiaire an V.

(2) A.É.L., C. 91, 116, séance du 8 fructidor an IV, n° 43 ; A.É.l., P. 700-3-1 ; *Gazette de Liège,* N° 1 du 2 vendémiaire an V.

Félix-Joseph Cralle

Félix-Joseph Cralle, Place verte, 775, à Liège, est notaire public du canton de Liège de pluviôse an V (février 1797) à germinal an VIII (avril 1800). Il est membre du Conseil municipal de Liège en l'an X ([1]).

Il ne doit pas être confondu avec N. Cralle, taxateur, l'un des acteurs de la Révolution liégeoise, cité à plusieurs reprises dans l'ouvrage de A. Borgnet : « Histoire de la Révolution liégeoise de 1789 ».

2. Les résulats de l'enquête

Nous avons choisi d'analyser les quatre rapports dans l'ordre où nous les avons présentés, ce qui permet de conserver à chacun sa spécificité dans l'ensemble de l'enquête. Cependant, ils présentent des aspects complémentaires, ce qui nous amènera parfois, dans un souci de cohérence et d'unité du texte, à citer simultanément deux rapports différents.

2.1. *Le rapport Leroux*

Jaugeurs et étalonneurs publics.

Par le rapport (n° 1) en date du 28 vendémiaire an V (19 octobre 1796), Leroux signale qu'il s'est rendu le 27 vendémiaire, accompagné du citoyen Thomassin, géomètre, au bureau de vérification des poids et mesures qu'il a établi, rue de la Magdelaine, n° 259, et qu'il y a *reconnu et vérifié les anciens et vrais prototypes des poids et mesures qui (m') ont été remis*

(1) Voir *Les Almanachs du Département de l'Ourthe*, de 1794 à 1802, et les protocoles de notaires aux A.É.L.

par les citoyens Colette et Nacette... (N.D.R. L'orthographe des noms est fautive).

*
* *

L'absence d'une étude générale de l'ancienne métrologie liégeoise n'empêche nullement la consultation — toutefois quelque peu fastidieuse — des listes chronologiques des Édits et Ordonnances de la Principauté de Liège, dont les principaux ont été réunis en recueils par M.-L. Polain et S. Bormans.

On décèle ainsi, à travers des édits, ordonnances et mandements souvent disparates, un effort progressif vers une organisation métrologique dont le caractère rationnel s'ébauche avec les mandements du 25 juillet 1651 et du 23 avril 1652 du prince-évêque Maximilien-Henri, se confirme sous les princes du 18e siècle par des règlements concernant le scellage des mesures et la référence à des prototypes, pour aboutir aux importantes ordonnances de Charles-Nicolas Alexandre d'Oultremont des 20 juin et 28 juillet 1764.

L'ordonnance du 20 juin 1764 (1) portant règlement pour le scellage des poids et mesures ne serait pas, dans son principe, différente des dispositions généralement prises par les princes-évêques lors de leur avènement à la Principauté, si elle ne constatait cette fois le mauvais état des anciens prototypes et ne réorganisait le scellage sur la base d'étalons neufs.

Quant à l'ordonnance du 28 juillet 1764 (2), elle confirme les prototypes de la livre en pile, du pot commun et de l'aune, qui servent de base aux autres poids et mesures, et fixe en outre l'exacte contenance du setier. Elle ordonne notamment ... *que les trois prototypes, ci-dessus énoncés, pareils à ceux qui sont délivrés aux scelleurs, soient remis tant aux archives de notre*

(1) M.-L. Polain, *Recueil des Ordonnances du Pays de Liège*, 3e série, 1684-1794, 2e volume, Bruxelles, 1860, p. 499 à 501.
(2) *Ibid.*, p. 504-505.

conseil privé, qu'à ceux de nos échevins de Liège, pour y être conservés et mis en garde de loi, afin de pouvoir y recourir en cas de difficultés de procédures.

*
* *

L'organisation métrologique de l'Ancien Régime consacre bien l'existence de scelleurs agréés par le prince-évêque, qui détenaient un exemplaire des « vrais prototypes des poids et mesures » et ce contexte éclaire pleinement les propos de Leroux, nommé à la fonction de commissaire-étalonneur de la Municipalité de Liège, consécutivement à la destitution de Collette et Nassette (1), scelleurs sous le dernier prince-évêque (cf. 1.5. *supra*).

Leroux, qui installe un bureau de vérification des poids et mesures au début de l'an V, est le seul commissaire-étalonneur de la Municipalité de Liège, ainsi que le confirme d'ailleurs le rapport Cralle (n° 4), en réponse à la troisième question de l'enquête sur la situation métrologique du département : ... *un seul étalonneur établi par l'Administration municipale et confirmé par l'Administration centrale...* Le rapport ajoute que l'étalonneur n'a pas de traitement fixe, qu'il perçoit auprès des particuliers un droit léger par ajustage et étalonnage de toutes mesures, et qu'il salarie ses aides. Le rapport précise encore qu'il n'existe pas d'aunage public, mais bien un jaugeur assermenté pour les tonneaux, et deux pesages publics exercés par deux peseurs

(1) Au sujet de Nassette et Collette, il n'est pas sans intérêt de savoir qu'ils se déclarent descendants, de père en fils, d'une lignée de scelleurs des poids et mesures de la Cité de Liège sous l'Ancien Régime, nommés scelleurs en août 1784 et septembre 1792, promus jaugeurs en septembre 1793, c'est-à-dire sous la deuxième Restauration autrichienne : voir A.É.L., P. 700-3-9 du 13 décembre 1814. Le nom d'un Nassette, scelleur, apparaît d'ailleurs dans l'ordonnance du 20 juin 1764, sans que nous puissions conclure qu'il s'agit du Nassette dont question dans le rapport de Leroux, ou d'un de ses ascendants. Un Joseph Nassette, scelleur, est aussi mentionné dans un « Règlement pour le scelleur » du 23 mai 1744 (Louvrex, t. 3, p. 99).

assermentés gagés au mois, les droits de ces pesages publics étant toutefois affermés par des particuliers. Enfin, il existe quelques autres pesages à l'usage du public, appartenant depuis des siècles à des particuliers qui perçoivent à leur profit les mêmes droits que ceux exigés par le poids public.

Les prototypes

Si Thomassin utilise le terme actuel, « étalon », pour désigner le modèle primaire servant de référence pour la vérification des poids et mesures, Leroux semble lui préférer l'appellation d'époque bien plus imagée, « prototype », ou mieux, « ancien et vrai prototype » de poids et mesures.

Si l'on interprète bien le rapport de Leroux, son travail a consisté essentiellement à « reconnaître » les vrais prototypes et leur subdivisions — probablement par leur marque distinctive de scellage —, les opérations de vérification proprement dites étant l'œuvre de Thomassin. Le rapport Leroux est d'ailleurs à peu près purement descriptif : il n'établit aucun rapport quantitatif entre les unités de grandeurs physiques différentes, ni les rapports — cependant demandés — avec les unités des mesures « de France », à l'exception de l'aune et du pied.

Quoi qu'il en soit, le rapport présente un intérêt certain pour l'historien des systèmes de mesures, puisqu'il est censé donner une description exhaustive des étalons de poids et mesures utilisés à Liège en 1796.

On relève ainsi l'existence des étalons suivants :
— pour les mesures de longueur : l'aune de Liège et la jauge de trois pieds de saint Hubert.

À notre connaissance, l'existence de la jauge de saint Hubert n'a jamais été mentionnée dans des études précédentes. Il s'agit bien cependant, d'un étalon primaire, car dans le rapport n° 3, Leroux indique clairement que la jauge expédiée à l'Administration centrale est *exactement semblable dans son tout et dans ses divisions à la jauge reposante* (sic) *à mon bureau,* et ensuite que

la toise de six pieds et le pied de saint Hubert faisant partie de l'envoi ont *été déterminés* au moyen de la jauge ;

— pour les mesures de capacité des liquides : le pot et ses subdivisions par deux, jusqu'au seizième de pot ;

— pour les mesures de poids en usage chez les orfèvres : l'étalon poids de marc, consistant en une « pile » creuse de deux livres qui contient toutes les subdivisions par deux jusqu'au deux cent cinquante-sixième de livre ou seizième partie d'une once, l'ensemble de la pile pesant quatre livres poids de marc ;

— pour les poids marchands en petites pesées : une pile creuse d'une demi-livre, contenant ses subdivisions par deux jusqu'au deux cent cinquante-sizième de livre, le tout pesant une livre ;

— pour les grandes pesées, des poids de deux à cinquante livres.

On trouvera en annexe 1 un tableau simplifié des anciennes mesures de Liège.

La détermination des étalons pour matières sèches

Pour les mesures de capacité pour matières sèches, Leroux ne disposait que de deux étalons : la demi-mesurette et le demi-pognoul qui vaut deux mesurettes. À ce sujet, remarquons que le rapport n° 2 de Thomassin, ne parle pas du demi-pognoul mais bien d'une mesure de deux pognoux qui porte *le caractère d'être le vrai prototype de cette mesure.*

Collette et Nassette ont bien remis à Leroux des mesures d'un stier, d'un demi-stier, d'un quart de stier et d'un huitième de stier (ou deux pognoux), mais ces mesures ne portaient pas « le caractère de véritables prototypes ». Leroux et Thomassin se procurent alors différents setiers et leurs subdivisions, à l'hospice des pauvres « en isle », chez différents particuliers et marchands en grains ou en sel, et enfin ceux remis par le citoyen Henkart, garde des Archives, et qui *étaient déposés dans l'appartement où se tenait l'Ancien Conseil privé.*

La suite des opérations est quelque peu ardue à suivre, et demande la consultation attentive des rapport n° 1 (Leroux) et

n° 2 (Thomassin), mais les opérations ne manquent ni d'astuce, ni de rigueur scientifique.

Utilisant les étalons déjà reconnus du pot, du double (ou demi ?) pognoul et de la demi-mesurette, Leroux et Thomassin procèdent à la comparaison des setiers et de leurs subdivisions par remplissages, transvasements et pesées, pour choisir finalement une série complète de mesures de capacité considérées comme exactes. Ils leur confèrent alors le statut d'étalons en les marquant *avec des poinçons qui portent l'empreinte d'un cachet de liberté surmonté de la lettre L de ce canton.*

On peut louer le zèle, l'ingéniosité, la rigueur de Leroux et Thomassin, mais le succès de l'opération n'eût pas été possible si elle n'avait reposé sur ce qui subsitait valablement d'une organisation métrologique de l'Ancien Régime.

2.2. *Le rapport Thomassin*

Les vérifications et mesures

Le rapport Thomassin du 2 brumaire an V (23 octobre 1796 (n° 2) ne s'attarde pas aux aspects decriptifs du rapport Leroux : c'est le travail d'un géomètre-mathématicien qui se veut précis dans les mesures et les vérifications.

Thomassin constate que la livre poids de marc ou d'orfèvre équivaut à 1,05 livre poids marchand, ou poids de Liège. Il décrit la méthode de comparaison de l'étalon de poids avec ses multiples et ses divisions et fait de même pour les étalons de capacité, mais il serait fastidieux et sans grand intérêt de reprendre ici la description des opérations comparatives de vérification, dont nous avons donné un vague aperçu en parlant de la détermination des étalons pour matières sèches.

Quant aux mesures proprement dites, elles concernent l'aune de Liège et la jauge de trois pieds de saint Hubert.

Le rapport nous apprend que l'aune de Liège a été mesurée au moyen de son rapport avec l'aune de Paris, que pour l'usage commun 7 aunes de Liège font 4 aunes de Paris, mais que le

rapport le plus approchant est de 100 aunes de Paris pour 177 aunes de Liège. Il précise que l'aune de Paris, suivant l'évaluation faite par les académiciens Hellot et Camus fait 3 pieds 7 pouces 10 lignes 5/6 mesure du Châtelet de Paris, et que l'aune de Liège fait 2 pieds 9 lignes de la même mesure, ce qui justifie le rapport 100/177.

Quant à la jauge, elle s'est trouvée être de 2 pieds 9 pouces 10 lignes, aussi de la mesure du Châtelet de Paris.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces résultats dans nos conclusions.

Considérations métrologiques

Loin de s'arrêter à de simples opérations de vérification, Thomassin souligne, en parlant des mesures de capacité pour les grains, ... *combien il serait intéressant d'imprimer à ces mesures tous les caractères d'uniformité dont elles sont susceptibles, en déterminant d'une manière invariable leur forme...*, et développe une réflexion de métrologue averti en préconisant la normalisation des formes et des dimensions :

Il paraît convenable :

1° *que toutes les mesures auraient la forme d'un cylindre creux.*

2° *que dans les mesures à grains le diamètre de la base serait égal à la hauteur...*

3° *que les mesures de liquide auraient une hauteur double du diamètre de la base, sauf la petite différence produite par l'addition d'un bec, pour la facilité du transvasement...*

... il résulterait cet avantage que chacun pourra s'assurer même à l'aide d'un simple bâton, que la capacité n'a point été altérée, parce que la longueur du diamètre, qui n'est pas susceptible de diminution, servira de garantie à la hauteur, et ainsi la mesure offrirait par elle-même un moyen prompt et facile de vérification.

Il serait bon de faire observer à la personne chargée de l'étalonnage, de ne faire les étalonnages qu'à la température moyenne de l'atmosphère dans notre climat qui est au 10° du thermomètre ordinaire ou au 12½ degré du thermomètre décimal.

Voilà des considérations bien en avance sur leur temps et qui n'ont probablement pas retenu l'attention d'administrateurs incapables d'en apprécier la pertinence.

2.3. *Le rapport d'expédition Leroux-Thomassin*

Le rapport

C'est le 29 pluviôse an V (17 février 1797) ([1]) que l'Administration centrale du département enregistre la réception du rapport Cralle, des modèles de poids et mesures rassemblés, et du rapport d'expédition, non daté, rédigé par Leroux et Thomassin (n° 3).

La partie du rapport rédigée par Leroux est une brève énumération et description des dix-neuf modèles de poids et mesures expédiés et de leur étiquetage. Elle n'apporte aucun élément de plus que les deux rapports précédents, si ce n'est les quelques précisions que nous avons déjà signalées concernant la jauge, la toise et le pied de saint Hubert.

Mais la deuxième partie du rapport, due à Thomassin, mérite une retranscription complète :

Comme le type du pied dit de saint Lambert, qui existait à la ci-devant Chapelle des Flamands se trouve perdu, l'on n'a pu se procurer que le pied de saint Hubert, qui est en usage journalier chez les maçons, menuisiers, charpentiers, charrons, serruriers, tailleurs de pierre, etc., et généralement toutes les mesures quelconques à l'exception de celles pour délimiter les surfaces agraires où l'on emploie seulement celui de saint Lambert.

Le pied dit de saint Hubert a été déterminé au moyen de la jauge, qui a exactement trois de ces pieds de longueur.

Il en a été également de la toise qui contient dans la longueur deux fois celle de la jauge.

---

(1) A.É.L., C. V n° 9497.

Le pied dit de saint Hubert est d'une ligne plus grand que celui dit de saint Lambert ou cent pieds de saint Hubert pour cent-un pieds dits de saint Lambert ; l'on peut voir à ce sujet les notes que j'ai remises à la Municipalité propres à faire partie des réponses que l'Administration municipale est chargée de faire à la série des questions jointe à la lettre de l'Administration départementale, en date du 15 fructidor an IV de la République une et indivisible.

Les notes auxquelles Thomassin fait allusion éclairaient probablement d'un jour particulier la question des étalons de longueur liégeois. Comme nous le verrons un peu plus loin, elles ont très probablement été transmises à F.-J. Cralle, mais les archives n'en ont malheureusement gardé aucune trace.

Au sujet du pied de saint Lambert et du pied de saint Hubert

L'étalon du pied de saint Hubert, récupéré par hasard en 1818 lors de la destruction d'une des dernières parties de la cathédrale, est conservé actuellement à Liège, au Musée de la Vie Wallonne. Il n'est pas douteux qu'il était fixé sur une muraille de la cathédrale, quoique l'endroit soit peu clairement défini et puisse donner lieu à controverse.

Ainsi, on trouve dans Louvrex ([1]) un édit du 5 janvier 1689 qui donne l'indication suivante :

l'aune contiendra deux pieds et une quarte de juste mesure, conformément au pied que notre dit Chapitre Cathédral garde, lequel se peut voir en la muraille proche de la porte du vieux chapitre, avec les divisions proportionnées à l'advenant.

Dans l'édition de 1776 de Harroy, on lit :

le pied de S. Hubert se trouve incrusté dans un montant du pillier (sic) *à la Chapelle de Notre-Dame, dans les Encloîtres de la Cathédrale de S. Lambert. Le pied de S. Lambert ne s'y trouve point, mais Messieurs les Échevins ont une verge de 16 pieds dans leur Chambre ; ils en donnent la longueur à tous ceux qui se font*

(1) De Louvrex, *Recueil des Édits du Pays de Liège*, Liège, 1750-1752, tome 3, p. 87.

admettre devant eux à exercer l'art de l'Arpentage ; par conséquent tous les admis sont obligés de s'y conformer (1).

J. Herbillon (2) se fonde sur les données précédentes pour n'accepter qu'avec grande précaution les affirmations plus récentes (1880) de Van den Steen de Jehay (3), historien contesté, qui écrit : *Sur le seuil de la chapelle des Flamands et au-dessus des douze grandes marches de l'escalier qui donnait accès dans la cathédrale était une petite chapelle... la quatrième paroi à droite en entrant était revêtue d'une grande table de marbre dans laquelle on voyait incrustées deux lames de cuivre donnant les dimensions, l'une du pied dit de saint Lambert, l'autre du pied de saint Hubert, mesures jadis usitées à Liège.*

Sans vouloir prendre parti dans la controverse, notons simplement la remarque faite par Thomassin : *Comme le type du pied dit de saint Lambert, qui existait à la ci-devant Chapelle des Flamands se trouve perdu...* qui corrobore les affirmations de Van den Steen. Mais on ne perdra pas de vue que ces dernières déclarations relèvent de la tradition orale, qui ne peut être acceptée qu'avec toute la prudence nécessaire.

2.4. *Le rapport Cralle*

Le rapport du 21 pluviôse an V (9 février 1797) (n° 4), que nous appelons rapport Cralle, est en réalité un rapport non signé. Nous en ferons tout d'abord une brève analyse, avant d'en découvrir l'auteur.

La situation métrologique de département

Les enquêtes, sous forme de questions, réalisées en l'an III par l'Agence temporaire des poids et mesures dans les départe-

(1) Jean Harroy, *Traité de géométrie pratique sur le terrain,* Liège, 1776, p. 29.

(2) J. Herbillon, *L'étalon du pied de saint Hubert,* voir Bibliographie générale.

(3) X. Van Den Steen De Jehay, *La cathédrale Saint-Lambert à Liège et son chapitre de tréfonciers,* Liège, 2e éd., 1880, p. 46.

ments français, puis celles réalisées à la fin de l'an IV dans les Départements Réunis, par le Conseil des poids et mesures, apportent d'intéressantes précisions sur l'état métrologique et la situation économique des départements. En fait, si les réponses aux questions intéressent bien évidemment le métrologue, elles sont aussi très riches d'informations utiles à l'histoire des techniques et de l'industrie.

La circulaire du 15 fructidor an IV (1er septembre 1796) adressée par l'Administration centrale du département à sept municipalités comportait 15 questions reproduites en annexe 2. Nous avons déjà signalé que seule la Municipalité de Liège répondit à l'enquête.

Quatre questions (Q1), (Q2), (Q6) et (Q8), concernent les ressources manufacturières du département, et l'une d'entre elles s'inquiète plus précisément de la possibilité d'y trouver des mécaniciens compétents et des entrepreneurs.

Le rapport mentionne l'existence à Liège et environs, de cinq fonderies en fer, une fabrique d'armes, sept verreries, une manufacture de faïence et deux poteries, ainsi que les ressources du département en bois propres à la fabrication de mesures.

La liste des manufactures se complète par une énumération des métiers pratiqués : fondeurs en cuivre, en plomb, *en plus grand nombre que partout ailleurs,* ouvriers à la lime *dans tous les genres,* etc. L'auteur, qu'on sent vivement désireux de promouvoir l'industrie locale, met en évidence la qualité de la main-d'œuvre liégeoise, ainsi que sa capacité de réponses rapides à des commandes importantes. Il souligne la présence d'habiles mécaniciens le citoyen Hubert Sarton, horloger, *les citoyens Villette, opticien célèbre et tourneur adroit, et Robert, tous deux bons physiciens.*

La réponse relative au nombre d'étalonneurs publics (Q3) nous a permis de préciser le statut de Leroux, commissaire-étalonneur de la Municipalité de Liège (cf. 2.1. *supra*).

Les autres questions, enfin, concernent les besoins et les coutumes métrologiques propres aux divers types de mesures rencontrées dans la pratique commerciale : mesures de longueur

(Q4 et Q5), de capacité pour les liquides (Q7 et Q9) et matières sèches (Q10 et Q11), de poids, en y distinguant la pratique des grandes pesées (Q12 et Q13) et des petites pesées (Q14 et Q15).

L'auteur du rapport

Nous avons déjà signalé que nous ne connaissons, de l'enquête de l'an V, que ce que veulent bien nous apprendre les quatre documents présentés. Et l'auteur du quatrième rapport serait resté inconnu sans l'heureuse circonstance que nous relatons ci-après.

C'est consécutivement à la publication dans le Moniteur d'une circulaire aux préfets concernant les poids et mesures, que le citoyen Félix-Joseph Cralle, notaire, ancien officier municipal, écrit au Préfet Desmousseaux, le 16 pluviôse an IX (5 février 1801), pour lui signaler qu'il avait ... *été chargé autrefois d'un travail à cet égard. J'ai* — écrit-il — *fait une recherche dans mes papiers et j'ai retrouvé les questions qui m'avaient été adressées en l'an IV et le brouillon que j'avais fait en réponse, et qui était le résultat et le résumé tant de mon travail que celui bien supérieur de deux autres à qui on avait également envoyé ces questions.*

Le citoyen Cralle joint à sa lettre des pièces qui prouvent indubitablement sa participation au travail ([1]) :

1. la copie de la lettre du 24 fructidor an IV (10 septembre 1796) de la Municipalité du canton de Liège, qui l'invite à répondre aux questions,
2. la série des quinze questions posées,
3. la copie de la lettre du 25 frimaire an V (15 décembre 1796) par laquelle la Municipalité de Liège lui adresse les réponses envoyées par les deux citoyens, non nommément désignés, et le charge de fondre le tout en un seul mémoire,
4. sa propre réponse en date du 20 pluviôse an V (8 février 1798), dont il faut souligner la phrase suivante :

(1) A.É.L., P. 700-1-9.

L'Administration municipale pèsera s'il n'est pas très important d'observer à l'Administration centrale qu'elle a appuyé fortement dans ses réponses à la première et seconde questions, sur les moyens que présente cette commune pour l'établissement en grand de la fabrication des nouveaux poids et des nouvelles mesures, afin d'engager l'Administration centrale à solliciter vivement du Ministre cet établissement si important tant par la circulation considérable de numéraire qu'il... tionnerait (illisible) *ici, que par le travail qu'il fournirait à nos ouvriers languissant dans le désœuvrement,*

5. la copie des réponses aux questions, qui ne diffère que par quelques mots du rapport adressé le 21 ventôse à l'Administration centrale du département par la Municipalité du canton de Liège.

Cralle souligne qu'il a rédigé un résumé de son propre travail et de *celui de deux autres... à qui on avait également envoyé ces questions.*

Rappelons ici que Thomassin dit dans le troisième rapport, celui qui accompagne l'expédition des modèles de poids et mesures : *l'on peut voir à ce sujet les notes que j'ai remises... propres à faire partie des réponses que l'Administration municipale est chargée de faire à la série de questions...*

En confrontant ces différentes informations, nous croyons pouvoir affirmer que Thomassin et Leroux d'une part, Cralle d'autre part, ont été les véritables auteurs de l'enquête métrologique réalisée en l'an V par la Municipalité du canton de Liège.

3. Pour conclure

Si l'enquête de l'an V apporte à l'historien des précisions intéressantes sur la situation métrologique du département, des coins d'ombre génèrent des questions supplémentaires, notamment quant au suivi de l'enquête, aux méthodes utilisées pour comparer les mesures liégeoises aux mesures de France, et relativement aux résultats mêmes de cette comparaison.

3.1. *Le suivi de l'enquête*

Nous n'avons trouvé aucune trace du suivi de l'enquête, aucune trace d'expédition à Paris des étalons et modèles rassemblés, ou plus simplement de l'envoi au Ministre des réponses aux questions posées.

Il y a d'ailleurs tout lieu de croire que les poids et mesures sont restés dans les locaux de l'Administration centrale. En l'an VI, le Ministre ordonnera de rassembler les poids et mesures des différents cantons et chargera une commission départementale de les comparer aux mesures métriques.

Tous les cantons du département seront sollicités, et même à différents reprises, mais aucune demande ne sera jamais adressée à la Municipalité de Liège, probablement parce que celle-ci avait déjà répondu antérieurement, en l'an V, à une enquête analogue.

Mieux encore, dans un rapport de l'an VII aux Administrateurs, le rapporteur déplore qu'aucun canton n'ait envoyé les modèles demandés, et cite en exemple la Municipalité de Liège, en rappelant les résultats de l'enquête de l'an V : *Le seule Municipalité de Liège répondit à nos questions de la manière la plus satisfaisante, elle joignit à sa réponse des modèles de ses poids et mesures dûment étalonnés* (1).

Il ne peut donc y avoir aucun doute : ces modèles n'ont jamais été envoyés à Paris, mais ils ont été réutilisés pour répondre aux exigences plus particulières de l'enquête métrologique de l'an VI.

Mais malheureusement nous ne savons rien sur leur dispersion et on ne peut que regretter la disparition d'un tel matériel, témoin de la situation métrologique de Liège sous l'Ancien Régime.

---

(1) Voir (1), page 307.

3.2. *La comparaison aux mesures de France*

On peut se demander s'il était bien réaliste de la part de l'Administration centrale du département, d'exiger par la circulaire du 15 fructidor an IV ([1]), de fournir *autant qu'il sera possible* les rapports des mesures locales avec les mesures de France. Cette disposition dépasse les objectifs fixés par le Conseil des poids et mesures ([2]) et les exigences du Ministre ([3]), lequel demandait seulement de fournir les rapports entre les mesures linéaires et les mesures de capacité, de rassembler et de tenir à sa disposition, au chef-lieu de département, des copies exactes des principales mesures.

La consultation des archives permet de supposer que la première livraison d'étalons métriques n'a eu lieu, au plus tôt qu'en pluviôse an VI : il était donc impossible, au début de l'an V, d'établir des comparaisons entre les mesures locales et les mesures métriques, et d'ailleurs, cela n'a pas été tenté par Leroux et Thomassin.

Mais les rapports qu'ils ont rédigés établissent clairement une correspondance entre l'aune de Liège et l'aune de Paris, entre la jauge (et le pied) de saint Hubert et le pied de Roi ou du Châtelet de Paris.

Mais comment Leroux et Thomassin ont-ils procédé ?

Si les rapports ne sont pas très explicites à ce sujet, ils ne permettent cependant qu'une seule explication logique, au point de vue métrologique : l'étalonnage a dû être réalisé par comparaison directe de l'aune de Liège et de la jauge de saint Hubert à un étalon du pied de Roi ou un de ses multiples.

Leroux et Thomassin devaient donc disposer d'un tel étalon.

---

(1) Voir (2), page 306.
(2) Voir (1), page 305.
(3) Voir (2), page 305.

3.3. *Au sujet des résultats*

Le pied du Roi, ou étalon du Châtelet de Paris comme l'indique le rapport de Leroux, est en fait le pied obtenu comme sixième partie de la toise du Pérou ou de l'Académie, abusivement désignée comme toise du Châtelet dont elle était une copie améliorée.

Son équivalent métrique fixé par la loi du 19 frimaire an VIII est définie par la relation : un mètre définitif égale 3 pieds 11 lignes 296 millièmes, ce qui donne avec la division du pied du Roi en 12 pouces et du pouce en 12 lignes 324,839 mm pour le pied, 27,070 mm pour le pouce, et 2,256 mm pour la ligne, valeurs dans lesquelles la troisième décimale n'a évidemment plus aucune signification physique, les meilleures mesures de l'époque n'atteignant qu'une précision de l'ordre de 0,02 mm. Quant à l'aune de Paris, elle vaut 1188,45 mm.

Les résultats obtenus par Leroux et Thomassin sont les suivants :

— pour l'aune de Liège, 2 pieds 9 lignes ;
— pour la jauge de Liège, 2 pieds 9 pouces 10 lignes.

Les résultats paraissent avoir été évalués, et en tout cas sont donnés, à une ligne près, c'est-à-dire avec une approximation de l'ordre de 2,2 mm.

En ce qui concerne la jauge, il s'agit là d'une mesure très grossière et inadmissible, même pour l'époque. Thomassin et Leroux pouvaient certainement faire mieux !

Sauf évidemment à admettre que la comparaison ait donné un résultat en nombre entier de lignes, à moins d'un sixième de ligne près, ce qui relèverait tout de même d'un hasard étonnant.

Traduites en unités métriques, les mesures donnent :

— pour l'aune de Liège : 669,9 mm ;
— pour la jauge de saint Hubert : 915,868 mm
soit 305,389 mm pour le pied de saint Hubert.

Les tables de Thomassin publiées en l'an X, après la comparaison des anciennes mesures aux mesures métriques, donnent

656 mm pour l'aune de Liège, valeur qui sera corrigée à 663 mm en 1830, et 294,70 mm pour le pied de saint Hubert.

L'erreur est flagrante, mais à défaut de disposer des documents de travail de Leroux et Thomassin, il ne nous est pas possible d'en expliquer l'origine.

Annexes

ANNEXE 1

Tableau simplifié des anciennes mesures liégeoises et de leurs équivalents métriques selon les États de la Province de Liège du 20 juillet 1830 et la Commission établie en exécution de l'ordonnance des États provinciaux du 24 juillet 1840.

Anciennes mesures liégeoises	*Équivalents métriques*
Mesures de longueur	
Pied de saint Lambert divisé en 10 pouces, chaque pouce en 10 lignes, chaque ligne en 10 points	291,779 mm
Pied de saint Hubert, divisé en 10 pouces, chaque pouce en 10 lignes, chaque ligne en 10 points (*) (*) On trouve également la division du pouce en 8 lignes et de la ligne en 12 points.	294,697 mm
Aune de Liège (2,25 pieds de saint Hubert), divisée en demis, quarts, huitièmes... et en tiers, sixièmes, douzièmes...	0,663 m
Verge de saint Lambert	4,668 m
Mesures de capacité pour les liquides (dérivent du pied de saint Hubert, le pot de Liège contenant 50 pouces cubes de saint Hubert).	
Pot de Liège, divisé en 2 pintes, chaque pinte en 2 chopines, chaque chopine en 4 mesurettes	1,279 7 litre
Mesures de capacité pour les grains et matières sèches	
Le stier de Liège (ou setier) correspond à 1200 pouces cubes de saint Hubert.	
Stier de Liège, divisé en 4 quartes, chaque quarte en 4 pognoux, chaque pognoul en 4 mesurettes (une mesurette de capacité pour les grains égale 6 mesurettes pour les liquides). Il faut 8 stiers pour faire un muid.	30,712 litres

ANNEXE 1 (*suite*)

Mesures de poids (poids marchand)	
Livre de Liège, divisée en 4 quartes, chaque quarte en 4 onces, chaque once en 8 gros, chaque gros en 72 grains.	0,467 093 kg

ANNEXE 2

Série de questions adressées à l'Administration municipale du Canton de Liège, jointe à la lettre de l'Administration départementale en date du 15 fructidor an IV de la République, une et indivisible.

Réponses aux questions adressées à l'Administration municipale du Canton et de la Commune de Liège par l'Administration centrale du Département de l'Ourthe en date du 15 fructidor an IV.

Question générale (Q1)

Fabrique-t-on dans votre arrondissement des mesures ou poids ? Dans ce cas, procurez-nous des détails sur l'importance de cette fabrication. Dans le cas contraire, comment et où s'approvisionne-t-on ?

Réponse

On fabrique dans l'arrondissement de Liège et dans quelques autres du Département de l'Ourthe, tous les poids et la plupart des mesures nécessaires non seulement à ses habitants, mais aussi aux pays voisins ; cinq fonderies dans ce département (deux aux citoyens Posson, aux Vennes près de Liège, une à Crange à quatre lieues de cette commune, au citoyen Hauzeur, une à fer, au citoyen Ancion-de-Ville, et une à réverbère, quai Léonard dans cet arrondissement) peuvent fournir en deux mois tous les poids en fer fondu nécessaires à vingt ou trente départements.

C'est de ce métal que se font les poids depuis cent jusqu'à une livre ; les poids inférieurs, qui se fabriquent également ici, se font ou en potain, ou en plomb.

Ceux en potain, d'une livre ou de deux livres au plus, sont d'une forme très commode ; ce sont des cônes tronqués très courts, renversés, composés d'autant de parties qu'il y a de subdivisions dans la livre ou dans les deux livres, toutes de figure conique, et se remboîtant les unes dans les autres, les plus petites dans les plus grandes : ces poids se nomment piles dans le commerce.

Vingt fondeurs en cuivre qu'occupe dans son activité la fabrique d'armes de cette commune, des plombiers en plus grand nombre que nulle part ailleurs, des ouvriers à la lime dans tous les genres plus qu'en aucune commune de France, excepté Paris, assurent au Gouvernement la fabrication la plus étendue, la plus prompte, la plus exacte et la plus économique ; et la longue stagnation de l'industrie dans cette commune et surtout de la fabrique d'armes, l'invitent, le pressent de placer ici une fabrication en grand des nouveaux poids.

Et nos nombreux tonneliers, menuisiers, tourneurs, ferblantiers, chaudronniers et potiers d'étain, qui font toutes les mesures nécessaires à ce département, en garantissent la même célérité, le même bon marché dans la fabrication des mesures, soit de longueur, soit de capacité, sollicitent à grands cris la même faveur ou justice du Gouvernement.

Question (Q2)

Y a-t-il dans votre arrondissement quelqu'artiste distingué dans un genre quelconque de mécanique, qui puisse concourir à l'exécution des nouvelles mesures ou des capitalistes qui voulûssent se livrer à ce genre d'entreprise ? Les faire connaître, indiquer les ouvrages des artistes, les moyens des entrepreneurs.

Réponse

L'horlogerie, faisant à Liège une branche très considérable d'industrie et de commerce, offre plusieurs artistes très habiles ; nous n'en citerons qu'un, le citoyen Hubert Sarton ; il n'y a pas d'année qu'il n'envoie tant à Paris que dans le reste de l'Europe des pièces d'invention qui attestent son génie. Il a fourni au concours établi pour la simplification de la machine de Marly un projet qui, sorti de la main d'un français, lui eût probablement valu le prix.

Les citoyens Villette, opticien célèbre et tourneur, et Robert, tous les deux profonds physiciens surtout pour la partie expérimentale, pourraient aussi fournir au Gouvernement des idées en mécanique très utiles.

Quant aux capitalistes, on croit pouvoir assurer qu'aussitôt la proposition publiée d'une entreprise de ce genre de fabrication à faire, il s'élèvera plusieurs sociétés capables d'entreprendre en grand.

Question (Q3)

Quel est le nombre des étalonneurs publics en activité dans votre arrondissement ?

Quelles sont les dispositions usitées pour les aunages, mesurages, pesages publics et pour les salaires des employés à ces différents services ?

Réponse

Un seul étalonneur établi par l'Administration municipale et confirmé par l'Administration centrale ; il n'a pas de traitement fixe, il perçoit un droit léger par ajustage et étalonnage de toutes mesures, soit de capacité, soit de longueur, et de tous les poids ; ce sont les particuliers qui le paient. Il ne rend compte à personne de ces droits ; il salarie ses aides.

Il n'existe pas d'aunage public, mais bien un jaugeur assermenté pour les tonneaux et deux pesages publics exercés par deux peseurs assermentés gagés au mois : les droits de ces pesages publics, qui sont très légers, sont affermés par des particuliers.

Il y a enfin quelques autres pesages à l'usage du public, dont des particuliers sont en possession depuis des siècles, qu'ils exercent par eux-mêmes et où ils perçoivent à leur profit les mêmes droits que ceux exigés dans les précédents.

Mesures de longueur

Question (Q4)

Quel est le nombre de marchands détaillants à l'aune ou autre mesure de longueur analogue ?

Réponse

En attendant la rectification du tableau des citoyens, à laquelle on travaille, on croit pouvoir estimer le nombre des marchands détaillants à l'aune, à mille ou douze cents ; on n'a ici aucune mesure analogue, à moins qu'on ne veuille comprendre dans les marchands de cette question une vingtaine de marchands de bois qui vendent au pied.

Question (Q5)

Quelle est à peu près la proportion du nombre des marchands forains à celui des marchands domiciliés ?

Réponse

À l'exception de quelques porte-balles, d'une douzaine de marchands de couvertes, bas, bonnets, toiles, batistes et Cambray, qui passent de temps en temps, et d'une douzaine d'autres, surtout en quincaillerie, qui fréquentent notre seule foire, on ne connait pas ici de marchands forains.

Question (Q6)

Existe-t-il dans votre arrondissement, ou dans ceux environnants, des buis, ou autres bois semblables, propres à la fabrication des mesures de longueur ?

Réponse

Le buis est généralement rare dans ce département ; il en croît néanmoins quelque peu aux environ de Huy, Namèche, Vinalmont, etc., mais il est remplacé avec succès par le houx, que fournissent assez abondamment les environs de Neufchateau, Bombay, Dalhem, etc., le fusain nommé vulgairement bonnet de prêtre, le sureau, l'érable, qui croissent en grande quantité dans d'autres arrondissemens voisins de cette commune.

Mesures de capacité pour les liquides

Question (Q7)

Quel est à peu près le nombre des marchands de vin, bière en détail et d'autres marchands dont le débit exige l'usage des mesures de capacité pour les liquides ?

Réponse

En attendant encore la rectification du tableau des citoyens, on estime le nombre de ces marchands de douze à quinze cents.

Question (Q8)

Y-a-t-il des verreries ou manufactures de faïence ou autre espèce de poterie en terre, fonte, étain, potain ou toute autre espèce de métal, même en bois, dans votre arrondissement ou dans ceux environnants et où sont-elles situées ?

Réponse

Il y a six verreries dans ce département ; celle du citoyen Nizet où l'on fabrique le verre blanc le plus beau, peut être, de la France, si pas de l'Europe ; celle du citoyen Bonhomme, toutes les deux de cet arrondissement ; celle du citoyen Cambresier, celle du citoyen Grandchamps et celle du citoyen Closset, ces trois dernières à une lieue de Liège, à Chênée, canton de Fléron, et enfin celle d'Amblève, distante de quatre lieues de Liège et appartenant audit Grandchamps.

Il existe aussi dans cet arrondissement une manufacture de faïence et une de poterie ; une autre de cette dernière espèce se trouve encore à Tinlot, dans ce département, à cinq lieues de cette commune.

Nous avons indiqué, en répondant à la première question, les cinq fonderies en fer ; nous y avons parlé des fondeurs en cuivre et des

potiers d'étain. Ces derniers sont aussi assez nombreux et font ou faisaient des envois assez considérables à l'étranger, surtout à l'Italie.

Question (Q9)

Quelles sont les matières employées pour les mesures de capacité d'un usage continuel pour le vin, la bière, l'eau de vie, l'huile, le lait et autres liquides ?

Réponse

Après les tonneaux du pays assujettis à la jauge et à l'étalonnage, les matières employées pour les mesures sont, pour les vins, le verre, la bouteille, la demi-bouteille, et l'étain, comme pots, pintes, demi-pintes.

Ces mêmes matières avec la faïence et le grès servent aussi pour les mesures de la bière, mais le verre n'y est en usage que pour la pinte ou le demi-pot, et que pour le cabaret. Les mesures pour l'eau de vie, vinaigre, verjus sont en étain.

Le cuivre et le fer blanc forment généralement la matière des mesures des autres liquides.

Mesures de capacité pour les matières sèches

Question (Q10)

Pourrait-on sans inconvénient substituer dans les marchés les poids aux mesures de capacité pour les grains ?

Consultez des agriculteurs, des marchands, faites-en nous connaître ce qui semble le vœu général.

Réponse

D'après des consultations, nous croyons que les agriculteurs et les particuliers qui s'y approvisionnent, verront généralement avec plaisir substituer dans les marchés le poids à la mesure de capacité pour les grains, et si cette substitution répugne aux marchands, à quelques brasseurs, ce ne sera que parce qu'elle leur enlèvera un moyen d'exercer de la mauvaise foi.

Question (Q11)

Comment se vendent le charbon, la houille, la chaux, le bois ?

Réponse

Le charbon de terre menu se vend par charretée marchande, qui doit contenir vingt-quatre mesures ou brouettées comblées.

La grosse houille, par gongue du poids de cent soixante-quatre livres ; vingt-huit gongues forment le last ou un volume de soixante-quinze pieds cubiques, mesure dite de saint Lambert.

Le charbon de fautre ou de bois se vend de même que la chaux par mesure de capacité. Le bois de construction par mesure de longueur au pied, et celui en bûches ou à brûler à la corde de six pieds de base, six de hauteur, les bûches de quatre pieds de longueur.

Mesures de pesanteur — Grandes pesées

Question (Q12)

Se sert-on pour peser des balances ou des romaines, ou tantôt des unes, tantôt des autres, et dans quel cas ?

Réponse

Les romaines ne sont guère en usage que chez les bouchers détaillants et quelquefois pour les petites pesées de foin ; les balances les ont généralement et avec raison remplacées presque partout.

Question (Q13)

Quel est l'usage dans la manière de faire de grandes pesées ; quels sont les poids habituellement employés pour former un quintal ? Sont-ce des poids de 25 livres ou de 50 ou d'une autre proportion ?

Réponse

Les grandes pesées se font ici à la balance. Les poids habituellement employés pour former un quintal sont quelquefois de cent, mais plus souvent et généralement de cinquante livres.

Petites pesées

Question (Q14)

Combien comptez-vous d'orfèvres, joailliers, droguistes, et apothicaires ?

Réponse

Quarante et un orfèvres, dix-huit joailliers, quatre droguistes-apothicaires et vingt-cinq autres apothicaires.

Question (Q15)

Quel est le poids en usage pour les petites pesées, quel est son rapport avec la livre de France de seize onces poids de marc ?

Réponse

Les poids en usage pour les petites pesées sont la livre, la demi-livre ou huit onces ; le quart de livre ou quatre onces ; le huitième de livre ou demi-quart ou deux onces ; le seizième de livre ou l'once ; le trente-deuxième de livre ou demi-once ; le soixante-quatrième de livre ou quart d'once ; le cent vingt-huitième de livre ou huitième d'once ; le deux cent cinquante-sixième de livre ou seizième d'once.

La livre poids de marc est à la livre poids de Liège comme deux cents est à deux cent et onze. ou les cent livres poids de marc, font cent cinq livres et demi poids de Liège.

Vu par l'Administration municipale du Canton de Liège en séance le 21 pluviôse an V de l'ère républicaine.

SELYS, Président ;
SOLEURE, Secrétaire en chef.

Bibliographie

Nicole CAULIER-MATHY, *La métrologie du charbon à Liège au XIXe siècle,* dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine,* 1969, I, 2, p. 207 à 215.

J. CEYSSENS, *Les anciennes mesures de grain, surtout par rapport au Pays de Dalhem,* dans *Léodium, Chronique mensuelle de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège,* Liège, tome 13, n° 2, 1914, p. 18 à 21.

P. DE BRUYNE, *Les anciennes mesures liégeoises,* dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois,* t. 60, 1936, p. 289 à 316.

DE CHESTERET DE HANEFFE, *La police des vivres à Liège pendant le Moyen Age : les poids et les mesures,* dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois,* t. 23, 1892, p. 217 à 222.

L. DE JAER, *Pourquoi le charbon se vend-t-il à Liège par charrette de 1800 kg ?,* dans *Chronique archéologique du Pays de Liège,* Liège, tome 30, n° 1, p. 41 à 47.

DE LOUVREX, *Recueil des Édits du Pays de Liège,* Liège, 1750-1752, tome 3, Ch. XLIX : *Des poids et mesures,* p. 79 à 101.

C.J.E. DE XHENEMONT, *Législation belge en matière de poids et mesures,* Liège, 1862.

Fernand DISCRY, *Notes de métrologie hutoise,* dans *Anciens Pays et Assemblées d'États,* Heule, t. 62, 1973, p. 151 à 200.

Jules HERBILLON, *L'étalon du pied de saint Hubert,* dans *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne,* Liège, t. IX, 37e année, 1960, n° 97 à 100, p. 121 à 124.

René LEBOUTTE, *À propos de mesures anciennes en matière de houillerie,* dans *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne,* Liège, t. XV, 1980-81, n° 167-172, p. 113 à 121.

Élysée LEGROS, *Le quarteron, le grand cent,* dans *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne,* Liège, t. 4, 24e année, 1947, n° 45-46, p. 301 à 302.

J.-M. REMOUCHAMPS, *Les mesures tirées du corps humain — Mesures agraires,* dans *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne,* Liège, t. II, 4e année, 1927, n° 13-14, p. 53 à 61.

Gustave RUHL, *Le pied de saint Lambert,* dans *Léodium, Chronique mensuelle de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège,* Liège, t. 7, n° 6, 1908, p. 66 à 67.

SOHET, *Instituts de droit,* Bouillon, 1772, livre II, titre XXXV : *Des poids et mesures,* p. 101 à 103.

Florent ULRIX, *Le pied de saint Hubert,* dans *Le culte de saint Hubert au Pays de Liège,* Crédit communal, 1990, p. 85 à 89.

Florent ULRIX, *Propos sur la métrologie du Moyen Age en architecture,* Fédération Archéologique et Historique de Belgique, *Annales du Congrès de Liège 1968, 1971,* II, p. 683 à 696.

X., *L'étalon du pied de Liège,* dans *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne,* Liège, t. I, 2e année, 1925, n° 6, p. 203 à 205.

PARTIE ADMINISTRATIVE

RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE POUR L'ANNÉE 1992

L'année 1992 a été marquée, pour notre association, par un événement exceptionnel : c'est à Liège, du 20 au 23 août, dans les bâtiments du Domaine universitaire du Sart-Tilman, que c'est tenu le LIe Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique qui était aussi le 4e Congrès de l'Association des Cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique.

Organisateur de cette manifestation, l'I.A.L. peut se montrer légitimement fier de l'excellent déroulement de celle-ci, du succès qu'elle a connu et du large écho que la presse en a donné. En effet, plus de 600 participants se sont répartis entre les différentes sections ; près de 250 communications ont été présentées couvrant tout le champ des sciences historiques, les unes faisant d'utiles mises au point, d'autres livrant les résultats des recherches les plus récentes, d'autres enfin présentant les perspectives nouvelles qu'ouvrent les recherches actuellement en cours.

Comme un congrès, pour être agréable, ne peut se limiter aux seuls exposés érudits, un banquet a rassemblé les participants dans les salles du magnifique château d'Aigremont et une excursion, sous la conduite particulièrement compétente de M. et de Mme Hoffsummer, leur a fait découvrir quelques ouvrages défensifs originaux des pays de Liège et de Limbourg.

Le discours de clôture a été l'occasion pour M. Pierre Colman, Président du Comité scientifique du Congrès, de rappeler, en quelques phrases fortes, le rôle des cercles d'archéologie et d'histoire, lieux de rencontre entre spécialistes et amateurs, lieux d'une diffusion plus large de disciplines qui, pour être gratuites

dans leur démarche, n'en restent pas moins indispensables par les valeurs qu'elles enseignent. En effet, M. Colman déclara notamment : « Ceux qui s'adonnent aux sciences historiques sont bien loin d'être inutiles. Ils produisent, ils diffusent des richesses inépuisables, car, contrairement aux biens matériels, elles se partagent sans se diviser. L'esprit critique des historiens n'apporte pas seulement du plaisir. Il arme contre le mensonge, contre le fanatisme, contre l'agressivié ».

En dépit de l'effort considérable qu'a réclamé l'organisation de ce congrès, l'Institut a poursuivi ses activités habituelles.

Le tome 103 du *Bulletin* est sorti de presse.

Les Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs ont participé, le dimanche 13 septembre, à la « Journée du Patrimoine ». Le public a pu apprécier, à cette occasion, la richesse et la qualité des collections du Musée du Verre dans le seul domaine des productions de la Cristallerie du Val-Saint-Lambert.

Comme chaque année, nos musées ont prêté l'une ou l'autre pièce à plusieurs expositions, notamment à l'exposition sur l'art du verre aux XIXe-XXe siècles qui s'est tenue à Rome l'automne dernier.

À l'actif de notre « bilan », il faut inscrire encore une innovation particulièrement heureuse : la présentation d'ensemble des vestiges gallo-romains de Clavier-Vervoz. Des fragments du monument funéraire, arrivés au musée à la fin du XIXe siècle et conservés depuis dans les réserves, sont présentés d'une manière suggestive et associés aux deux célèbres tombes déjà exposées. Ainsi cet impressionnant ensemble, fouillé et préservé grâce à l'Institut, est enfin mis en valeur comme il le méritait et cela grâce aux efforts conjugués de Mme Marie-Claire Gueury et de M. Michel Vanderhoeven. Les fouilles du *vicus,* dues au Cercle archéologique Hesbaye-Condroz, sont aussi évoquées ; le trésor de Vervoz et un fragment de fresque en témoignent. Cette présentation s'accompagne de panneaux didactiques qui permettent de mieux appréhender l'importance du site.

Parallèlement, sous la houlette de Melle Ann Chevalier, un redéploiement des collections du Musée du Verre souligne

désormais, plus efficacement que naguère, la richesse, la qualité et l'intérêt scientifique et didactique de cet ensemble, l'un des plus beaux de toute l'Europe. À ces divers travaux a participé le personnel des musées tout entier. C'est donc à ce personnel que l'I.A.L. adresse ses plus chaleureuses félicitations.

Par ailleurs, il est un contentieux toujours pendant : c'est celui du devenir du site archéologique de la place Saint-Lambert. Si, à l'initiative de Mme Gueury une partie du produit des fouilles fait l'objet d'une intéressante présentation au musée Curtius, l'I.A.L. a aussi pris part aux négociations acharnées qu'a suscitées la tentative de sauvegarde aussi complète que possible des prodigieux vestiges archéologiques découverts sous le sol de la place. À ce jour, si rien n'est perdu, rien n'est encore gagné. Le risque existe encore de voir sacrifier un patrimoine culturel irremplaçable à une « modernisation » — en l'occurrence l'extension vers l'ouest du parking en voie d'aménagement — ... qui sera sans doute démodée dans cinquante ans.

Si n'était cette ombre qui continue à planer, l'actif du « bilan » est donc largement satisfaisant. Il faut, hélas, faire état d'un passif inquiétant.

Les extensions prévues depuis longtemps en Féronstrée (aile du palais Curtius, maison Brahy) et au quai de Maestricht (maison Dewilde) sont remises à un avenir incertain, et sans doute encore lointain. Le principal motif d'inquiétude réside toujours dans l'état lamentable des toitures du Musée du Verre. Leur réparation est prévue depuis 1981 ! Cette année encore, elle a été ajournée, de mois en mois, en raison de l'incroyable complexité des formalités administratives. Nos verres vont-ils passer un nouvel hiver dans l'humidité ? Déjà apparaissent les premières manifestations de cette « maladie du verre » qui pourrait ravager jusqu'aux précieux cristaux si soigneusement conservés jusqu'ici !

Voilà un bilan riche au terme d'une année qui fut chargée. Mais il ne serait pas complet s'il n'évoquait le rôle moteur qu'a constamment joué notre Président, M. Georges Hansotte, déployant sans désemparer une énergie indomptable, que ce soit

dans l'organisation et la présidence du Congrès de l'association des Cercles ou dans les innombrables démarches relatives à nos musées. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de la gratitude de tout l'Institut archéologique liégeois.

TABLEAU DU BUREAU

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE

L'ÉCHEVIN DES MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE

Bureau de la Société pour les années 1993-1994

Président :	M. Pierre COLMAN
Vice-Président :	M. Jean-Louis KUPPER
Secrétaire :	M. Bruno DUMONT
Conservateur :	M. Luc ENGEN
Bibliothécaire :	Mlle Monique MERLAND
Trésorier :	M. Luc ENGEN
Trésorier adjoint :	M. Patrick HOFFSUMMER
Conservateurs adjoints :	MM. Léon DEWEZ
	Hubert FRERE
	Richard FORGEUR
	Marie-Claire GUEURY
	Fernand ROBERT

Conseil

MM. Julien VENTER, Florent ULRIX, Etienne HÉLIN, Jean KELECOM, Charles DELRÉE, Marguerite ULRIX-CLOSSET, Jacques ANNEZ de TABOADA, Ann CHEVALIER, Georges HANSOTTE.

Commissions

Publications : Mme M. ULRIX-CLOSSET, MM. G. HANSOTTE, P. Y. KAIRIS et A. CHEVALIER.
Fouilles : MM. F. ULRIX, M. OTTE, P. HOFFSUMMER.
Achats : MM. L. ENGEN, J. FOLVILLE, J. ANNEZ de TABOADA.
Vérification des musées et de la bibliothèque : Mme M. ULRIX-CLOSSET, MM. G. HANSOTTE, A. LEMEUNIER, R. FORGEUR.
Vérification des comptes : MM. Jacques ANNEZ de TABOADA, F. ROBERT, G. HANSOTTE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

A

Abajo (Espagne), fonderie d' : 231 ; moulin d' : 195

Adalrich (religieux germanique ; fondeur de cloches), 83

Adrien Ier (pape), 71, 87

Aduatuca (capitale des Éburons) [Tongres (Belgique, Limbourg)], 6-8, 10-15, 18-20, 22-24, 27-30, 36, 39, 41-42

Aduatuques (peuple de la Gaule Belgique), 7-8, 19-23, 26, 28, 30, 38-39

Afrique (continent), côtes d' : 189 ; du Nord : 116

Agnès (sainte), tombeau d' : 77

Agricola (minéralogiste allemand) [Bauer, Georg], 66

Agrippa, Marcus Vipsanius (homme politique romain), Panthéon d' : 86

Aigremont (château ; Awirs), 337

Airard (donateur), 87

Aix-la-Chapelle (Allemagne, Rhénanie du Nord-Westphalie), 112, 114 ; chanoine d' : v. Albert ; collège à : v. Jésuites ; exposition à : 249 ; fonderie à : 87 ; quartier à : v. Katschhof ; tribunal criminel à : v. Roer

Ajo (Espagne, Santander), 228

Alanos, Agustin de (carrier), 206-207

Alaric Ier (roi des Wisigoths), 74

Albert (chanoine d'Aix-la-Chapelle), 84

Albert, le Pieux (archiduc d'Autriche ; gouverneur des Pays-Bas), 225 ; son beau-père : v. Philippe II ; son épouse : v. Isabelle

Albin Fabius de Naples (sculpteur), 73

Alcala Zamora y Queipo de Lano, José (historien espagnol), 171-173, 175, 178-179, 181, 183, 201, 203, 212-214, 221-223, 225-226

Alcuin (théologien anglo-saxon), 87

Aleman, Juan (fondeur), 228

Alembert, Jean Le Rond d' (philosophe français), 101

Alésia (capitale des Mandubiens) [Alise-Sainte-Reine (France, Côte d'Or)], 43

Alexandre Farnèse (duc de Parme ; gouverneur des Pays-Bas), 277

Alexandrie (Égypte), 116

Allemagne (région), 225, 276

Allemands (peuple), 198

Alvear, Juan Francisco (chanoine d'Ubeda), 205

Amalfi (Italie, Salerne), cathédrale d' : 90

Amberès, Carlos de (marchand flamand) [Charles, Peter], 191 ; fondation dite : 191

Ambiens (peuple de la Gaule Belgique), 7, 27 ; capitale des : v. Samarobriva

Ambiorix (roi des Éburons), 5-20, 22-23, 25-40, 42-43

Amblève (Belgique, Liège), verrerie à : v. Amblève (verrerie ; Amblève)

Amblève (verrerie ; Amblève), 331

Ambojo (Espagne), 216

Amiens (France, Somme), 10, 16, 20, 22-26, 30, 260 ; v.a. Samarobriva

Amis De La Liberté Et De L'Égalité (société révolutionnaire), 259 ; membre-missionnaire de la : v. Conrard ; président de la : v. Henkart, Pierre-Joseph,

Loneux, Eugène Fortemps de ; secrétaire de la : v. Cornesse, Valentin-Joseph, Harzé, Louis-François
Ampuero (Espagne), 206
Ancion-de-Ville (fonderie ; Liège), 328
Angers (France, Maine-et-Loire), rituel d' : 144
Angleterre (région), 115, 172, 188, 263
Angleur (Belgique, Liège), domaine universitaire à : v. Sart-Tilman
Ansiaux, Emmanuel-Antoine (avocat liégeois), 278
Anson, Georges (amiral anglais), 275
Anthée (Belgique, Namur), villa d' : 113
Antioche (principauté), prince d' : v. Bohémond Ier
Anvers (Belgique, Anvers), 172, 191, 225
Appien (historien grec), 9
Aranda, comte de (auteur), 173
Arche (patronyme), 211, 218
Arche, Cecilia de, 229 ; son époux : v. Colart, Pascual
Arche, Juan (forgeron), 228
Arche, Pascual [de] (ouvrier), 215-216
Arche Berno, Juan de (ouvrier), 219
Ardennes (région), 34, 39, 112 ; forêt des : 33
Arensberg (Allemagne, Rhénanie-Westphalie), 225
Arevalo (Espagne, Avila), 230
Arioviste (chef des Suèves), 11
Arles (France, Bouches-du-Rhône), minoterie à : v. Barbegal
Arlespine (Espagne), 229
Arlon (Belgique, Luxembourg), Archives de l'État à : 186
Arménie (région), 106, 111
Armoricains (peuples), 28
Arnault, Henri (auteur), 144
Arouet, François Marie, v. Voltaire
Arriba (moulin ; Liérganes), 195-198, 207, 222 ; v.a. La Riva
Arvernes (peuple de la Gaule celtique), 23 ; chef des : v. Vercingétorix
Asie (continent), 81
Asie Mineure (région), 69, 111 ; peuple d' : v. Mossynèques
Ason (cours d'eau), 195
Astulf (roi des Lombards), 76
Asturies (région), 180, 185
Athènes (Grèce, Attique), 104, 116
Atrani (Italie), cathédrale d' : 90
Atrébates (peuple de la Gaule Belgique), 27
Atuatuca, v. Aduatuca
Atuatuques, v. Aduatuques
Augsbourg (Allemagne, Bavière), cathédrale d' : 90
Auguste (empereur romain), mausolée d' : 75
Aurierbocho, v. Arensberg
Autriche, maison d', archiduc de la : v. Albert, le Pieux, Isabelle, Philippe Ier ; favori de la : v. Lassaulx, Ignace
Autrichiens (peuple), 259, 264
Aven, v. Avesnes
Avesnes (France, Nord), 232
Avesnes-sur-Helpe (France, Nord), arrondissement d' : 190
Avilès (Espagne, Oviedo), houille de : 180
Awirs (Belgique, Liège), château aux : v. Aigremont

B

Babylone (Mésopotamie), 81
Bacénis (forêt), 31
Baldor, v.a. Valdor, Waldor
Baldor, Felipe, 228, 233 ; son épouse : v. Diaz, Catalina
Baldor, Thomas (fondeur), 214
Baldor Estebanes, Miguel, 219
Ballexserd, Jacques (auteur), 275
Baltique (mer), 82, 191 ; Ligue hanséatique de la : 82

BALYEREN, Magdalena, 225 ; son époux : v. CRAEST, Andrés
BANDE, Georges ou Jorge de (officier ; fonctionnaire), 172, 177-179, 183, 186-187, 190-192, 201-204, 207-208, 213, 221, 223-227, 229, 231-232 ; ses associés : v. BAUDEQUIN, Charles de, CROY, Jean III de, CURTIUS, Jean, SALCEDO ARANGUREN, Juan de ; son épouse : v. BRITO, Marie-Anne de
BANDE, Jean de (mayeur de La Roche), 186, 192 ; son épouse : v. FERRIER, Catherine
BANDEJAR (Espagne), 229
BAPST, Germain (auteur), 144
BARBARES (peuples envahisseurs), 74-75 ; v.a. FRANCS, GERMAINS, GOTHS, HÉRULES, LOMBARDS, OSTROGOTHS, SUÈVES, VANDALES, WISIGOTHS
BARBE (sainte), 204
BARBEGAL (minoterie ; Arles), 60
BARI (Italie, Bari), 73
BARLETTA (Italie, Bari), 73
BAS-RHIN (région), cercle du : 278
BASILE Ier, le Macédonien (empereur byzantin), 71
BASILIUS, L. Minutius (officier romain), 34-38
BASQUE, pays (région), 173, 194
BASSENGE, Jean-Nicolas (écrivain liégeois), 261-263, 276, 279, 291
BASSENGE, Lambert (sous-préfet du 2e arrondissement du département de l'Ourthe), 262, 266-267
BASSOMPIERRE, Anne-Catherine (imprimeur liégeois), 280
BASSOMPIERRE, Charles-Auguste (imprimeur liégeois), 275, 280
BASSOMPIERRE, Jean-François (imprimeur liégeois), 280
BATTE (quai ; Liège), 280
BAUDEQUIN (famille), 187
BAUDEQUIN, Charles de, 176-177, 186-188, 224 ; ses associés : v. BANDE, Georges de, CROY, Jean III de, CURTIUS, Jean, SALCEDO ARANGUREN, Juan de
BAUDEQUIN, Denis de (sommelier), 187
BAUDEQUIN, Philippe de (greffier), 187 ; son épouse : v. DE ZOMBERGHE, Marie
BAUDOUIN, Piet, 245, 250
BAUER, Georg, v. AGRICOLA
BAYARD (médecin nancéen), 272
BEAUFFORT, baron de, v. CROY, Jean III de
BEAUVAISIS (région), 83
BELBAL, Antonio, 228
BELBAL, Juan, 228 ; son épouse : v. BELBAL, Magdalena, madame
BELBAL, Magdalena, madame, 228 ; son époux : v. BELBAL, Juan
BELGES (peuples), 5, 27
BELGIQUE (province romaine), 7, 27
BELGIQUE (région), 201, 203, 277, 303 ; orfèvrerie en : 245 ; provinces de : 264
BELGIQUE (royaume), associations de : 240, 337
BELISAIRE (général byzantin), 76
BELLONI, Jérôme de (auteur), 271
BELLOVAQUES (peuple de la Gaule Belgique), 7, 27
BEN BIROUN, Rachid (orfèvre persan), 49
BENET, Matias, 229 ; son épouse : v. MASSINO, Lorenza
BENET, Tomas, 229
BÉNÉVENT (Italie, Bénévent), église à : 106
BENOÎT DE NURSIE (patriarche des moines d'Occident ; saint), 80
BERENGER (fondeur germanique), 88
BERKO, Patrick (auteur), 253
BERKO, Viviane (auteur), 253
BERLIN (Allemagne, Berlin), 278 ; psautier de : 105
BERNARD (avocat liégeois), 263
BERNAU, Thomas, v. BERNO, Thomas
BERNIMOLIN, Louis (imprimeur liégeois), 276
BERNO, Luis (maître de fabriques), 217
BERNO, Paulo (fondeur), 229
BERNO, Thomas, 229

Berno Carrera, Antonio, 219
Berno Oslé, Nicolas, 220
Berno[t], Mateo, 228
Berno[t], Nicolas, 228-229
Bernot (patronyme), 218
Bernot, Francisco (charbonnier), 229
Bernward (évêque d'Hildesheim ; saint), 79, 88, 112 ; chandelier de : 90 ; son élève : v. Otton III
Bert, Juana, 230 ; son époux : v. Cubria, Juan
Berthelot, Marcelin (chimiste français), 61
Bertholet, Paul (historien), 268
Besdel, P.-F. (auteur), 283
Bhanhantin, Juan, 229
Binche (Belgique, Hainaut), 19, 25
Biringuccio, Vannocio (auteur), 66-67, 101-102, 119, 125-127
Bisbal, v. Belbal, Del Val
Biscaye (province), sidérurgie en : 172-174, 222
Blanca, Maria, 232 ; son époux : v. Hubera Arnel, Juan de
Body, Albin (auteur), 263, 274
Bohême (région), 115
Bohémond Ier (prince d'Antioche), mausolée de : 90
Boileau, Étienne (prévôt de Paris), 111
Bombay (Belgique, Liège), houx de : 331
Bon Pardis, Ibon, 229
Bonanus de Pise (fondeur), 106
Bonaparte, Napoléon (premier consul de France), 267 ; v.a. Napoléon Ier
Bonhomme (verrerie ; Liège), 331
Boni, Lambert[o] [de] (mineur), 200, 222, 229
Boniface (pape ; saint), 76
Bonne-Nouvelle (section ; Liège), chambre d'arrêt de la : 262
Bordi, Pascual, 229
Borgnet, Adolphe (historien liégeois), 261-262, 310
Bormans, Stanislas (archiviste liégeois), 311
Bosson, Anne (archéologue liégeoise), 337 ; son époux : v. Hoffsummer, Patrick
Boubers, Denis de (imprimeur liégeois), 274
Bouchardon, Edmé (sculpteur français), 157
Bougainville, Louis Antoine de (navigateur français), 275
Bouillon (duché), duc de : v. La Tour D'Auvergne, Henri de
Bourasse, J.J. (abbé ; auteur), 64-65, 139
Bourbon-Anjou, maison de, 180 ; v.a. Espagne (royaume)
Bourdon, Jean-Henri-Nicolas (avocat liégeois), 254
Bourgogne (duché), 187, 189-190 ; conseil suprême des Flandres et de : 190 ; v.a. Croy, Jean III de ; ducs de : 187 ; v.a. Marie de Bourgogne
Bourguignon, Marcel (auteur), 186, 192
Boussard, François (auteur), 93, 96, 98-99, 101-102, 153, 158
Bouteville, L. Guilain (commissaire organisateur du département de l'Ourthe), 264-265
Braaz, Noël de (marchand), 194
Braaz, Pétronille de, 194 ; son époux : v. Curtius, Jean
Brabant (duché), 187, 225
Braecken, G.-F. (auteur), 277
Brahy (maison ; Liège), 339
Brassine, Joseph (auteur), 237, 240, 242, 244-247, 249
Braudel, Fernand (historien français), 281
Bretagne (région), 106
Briart, Jacques-François (clerc de procureur hutois), 261, 263
Brillon, J.-J. (auteur), 270
Brissot, Jacques Pierre (homme politique français), 262
Brissotins (groupe politique révolutionnaire), 262 ; v.a. Girondins

BRITO (famille), 190 ; v.a. BRITT ; armoiries de la : 190, 226 ; maison de la : 226
BRITO, Jean-Oswald ou Waldo de (fonctionnaire), 186-187, 189-190, 208, 226 ; son épouse : v. VON DER FELTZ, Anna
BRITO, Marie-Anne ou Mariana de, 178, 181, 187, 189-190, 192, 208-209, 225-226, 229 ; ses époux : v. BANDE, Georges de, OLIVARES Y MORAN, Juan
BRITT (famille), 189 ; v.a. BRITO
BRITT, Catherine, madame, 189 ; son époux : v. BRITT, JEAN
BRITT, Jean (notaire ; bailli de Larochette), 189 ; son épouse : v. BRITT, Catherine, madame
BRIXHE, Jean-Guillaume (bourgmestre de Spa), 261
BRONCART, Jean-François de (imprimeur liégeois), 273
BROUK, Guillaume de (fondeur), 172
BROUK, Jean de (fondeur), 172
BRUXELLES (Belgique, Brabant), 172, 175, 188-189, 194, 225, 264 ; colloque à : 168 ; exposition à : 240 ; fonctionnaires à : v. BAUDEQUIN, Philippe de, GUADALESTE, UGARTE, Hurtuno de, URIZAR, Hurtuno de
BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, Antoine-Auguste (géographe français), 276
BUC-HOZ, Pierre-Joseph (médecin-botaniste messin), 272
BUDAR (patronyme), 211, 218
BUDAR, Joseph de (cordonnier), 217
BUDAR, Pedro de, 229
BUDAR, Thomas, 220
BUDAR HERRERA, Francisco, 216
BUDAR HERRERA, José, 216
BUDAR HERRERA, Juan, 216
BURDO, Godefroid-Antoine-Englebert (avocat liégeois), 260
BURGOS (Espagne, Burgos), Christ de : 218
BURNANVILLE (notaire stavelotain), 266
BUSELIN, Pedro (cloutier), 200, 223, 229
BUZOT, François (homme politique français), 262
BYTHONOR, Cristofel (étameur), 225
BYZANCE (Thrace) [ISTANBUL (Turquie, Istanbul)], 45, 68-69, 73, 75, 77-80, 84-85, 88 ; v.a. CONSTANTINOPLE
BYZANTINS (peuple), 76, 82, 116, 162

C

CABARCENO (Espagne, Santander), charbon de : 206-208 ; fer de : 174
CAEROSI (peuple de la Gaule Belgique), 5
CAMBRAI (France, Nord), bataille de : 264 ; textile de : 330
CAMBRESIER (verrerie ; Chênée), 331
CAMILLE (général romain), 255
CAMPINE (région), 257
CAMUS, Ch.-Ét.-Louis (académicien français), 316
CANIVE, Ana, 229
CANIVE, Catalina, madame, 229 ; son époux : v. CANIVE, Juan
CANIVE, Juan, 229 ; son épouse : v. CANIVE, Catalina, madame
CANIVE, Juana, 231 ; son époux : v. MASINO, Pedro
CANOSSA (Italie, Bari), 90 ; mausolée à : v. BOHÉMOND Ier
CANTABRES (peuple), 185
CANTABRIE (région), 171, 185-186, 193, 210-211, 221, 225
CANTERBURY (Grande-Bretagne, Kent), psautier de : 105
CAPITOLE (colline ; Rome), 74
CAPPADOCE (région), églises de : 104
CAPUCINS (couvent ; Liège), 194
CAPUCINS (église ; Liège), 194, 202
CARACALLA (empereur romain), bains de : 86
CARLOS III, v. CHARLES III
CARNUTES (peuple de la Gaule celtique), 23, 28, 30
CAROLINGIENS (peuple), 77, 79

Carré, monsieur (officier de marine), 228
Carrera (patronyme), 219
Carriedo (Espagne), sidérurgie de : 197
Carrion de Los Condes (Espagne, Palencia), couvent à : v. Sainte-Claire
Carront, Alexandre (mathématicien liégeois), 271, 286
Cartouche, Louis Dominique (bandit français), 274
Casa Alvear, Juan de, 196, 199, 203
Casalis, Juan de (forgeur), 219
Cassin (mont), abbaye du : 80, 90 ; abbé du : v. Didier
Castille (région), 185 ; connétable de : 226 ; plateau de : 195
Catalogne (région), 178
Caton d'Utique (homme politique romain), 9
Catuvolcus (roi des Éburons), 5, 12
Cavarinos (chef des Sénons), 29
Cellini, Benvenuto (sculpteur italien), 52, 140, 158
Celtes (peuples), 255
Cenabum, v. Genabum
Cervera, Juan de (carrier), 206
César, Jules (général romain), 5-16, 18-43 ; sa fille : v. Julie ; son gendre : v. Pompée
Chalon, Henri-Joseph (orfèvre liégeois), 245
Chardon, Juan, 230
Chardon, Juan, El Mozo, 230
Chardon, Margarita, 231-232 ; ses époux : v. Marque, Paulo, Pache, Pascual
Charlemagne (roi des Francs, des Lombards ; empereur d'Occident), 76, 79, 86-87, 112 ; son biographe : v. Alcuin ; son père : v. Pépin
Charles, Matias (archer), 230
Charles, Peter, v. Amberès, Carlos de
Charles Ier, v. Charlemagne
Charles V, v. Charles Quint
Charles III (roi d'Espagne), 220
Charles XII (roi de Suède), 277
Charles Quint (empereur germanique ; prince des Pays-Bas), 277 ; son fils : v. Juan d'Autriche
Charles-Emmanuel Ier, le Grand (duc de Savoie), 188 ; son agent : v. Scaglia (abbé)
Châtelet (tribunal ; Paris), mesures du : 316, 324-325
Chaumette, Pierre-Gaspard (homme politique français), 262
Chênée (Belgique, Liège), verrerie à : v. Cambresier, Closset, Grandchamps
Chestret, Jean-Rémy de (bourgmestre de Liège), 276
Chevalier, Ann (historienne d'art liégeoise), 338
Chio (île), sculptures provenant de : 69, 73
Chypre (île), cuivre de : 54, 115
Cicéron (officier romain), 14, 18-27, 29-30, 36, 39, 41
Cime, prince de, terre du : v. Mercon
Cingétorix (chef des Trévires), 31
Cinname, Jean (historien byzantin), 72
Cirès (lieu non identifié), 228-229
Citadelle (forteresse ; Liège), 257
Clavier (Belgique, Liège), lieu-dit à : v. Vervoz ; vestiges gallo-romains de : 338
Clima, Maria, 230 ; son époux : v. Fequi, Antonio
Closset (verrerie ; Chênée), 331
Clovis Ier (roi des Francs), 32
Cobe, Catalina, v. Cobija, Catalina
Cobija, Catalina, 233 ; son époux : v. Tibault, Alberto
Coblence (Allemagne, Rhénanie-Palatinat), 33, 268
Cockerill-Sambre (société métallurgique ; Ougrée), un technicien de : 164
Cofresmit, Bernardo de, 227 ; son épouse : v. Puelbesher, Maria de

COFRESMIT, Felipe ou Philipe de (ingénieur), 227-228 ; ses épouses : v. ESTRANGE, Concepcion, HERRERA, Marcela de
COLART (patronyme), 218
COLART, Felipe, 229
COLART, Gil, 229
COLART, Jan, 229
COLART, Juan, 229
COLART, Maria, 229
COLART, Pascual, 229
COLART, Pascual (fondeur), 229 ; ses témoins : v. BERNO, Nicolas, BHANHANTIN, Juan, HENIN, Pablo, SILLER, Felipe ; son épouse : v. ARCHE, Cecilia de ; testament de : 228-229, 231, 233
COLETTE, v. COLLETTE
COLLETTE (étalonneur, scelleur des poids et mesures de la cité de Liège), 308, 311-312, 314
COLLIN, J.J. (chaudronnier), 93
COLMAN, Pierre (historien d'art liégeois), 48, 108, 162, 168-169, 337-338
COLOGNE (Allemagne, Rhénanie du Nord-Westphalie), 279 ; abbaye à : v. SAINT-PANTALÉON ; cathédrale de : 86-87 ; cloche de : 81, 85 ; université de : 254
COLSON, Henri-Ferdinand-Marie (mayeur de Liège), 258
COLVE, Juan, 230
COMPANY, Martin (ouvrier), 230
CONCEPCION (chapelle ; La Cavada), 209
CONDORCET, Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat, marquis de (homme politique français), 262
CONDROZ (région), château en : v. VERLAINE
CONDRUSES (peuple de la Gaule Belgique), 5, 9
CONOPHAGOS, Constantin (auteur), 118
CONRARD (révolutionnaire liégeois), 259
CONSTANS, Léopold-Albert (auteur), 5, 10, 22
CONSTANTIN Ier, le Grand (empereur romain), 68-69, 73-74
CONSTANTIN VII, Porphyrogénète (empereur byzantin), une parente de : v. THÉOPHANO
CONSTANTINOPLE (capitale de l'Empire d'Orient) [ISTANBUL (Turquie, Istanbul)], 69, 75, 77, 80, 90, 92, 116 ; v.a. BYZANCE ; basilique à : v. SAINTE-SOPHIE ; chalcé à : 70-71 ; palais de : 70-71, 86
COOK, James (navigateur anglais), 275
CORDERO, Rodrigo (tailleur de pierre), 198
CORDOUE (Espagne, Cordoue), 83
CORNEILLE (centurion romain), baptême de : 150
CORNESSE (famille), 280 ; domicile de la : v. NEUVICE
CORNESSE, Léonard-Étienne (médecin spadois), 252
CORNESSE, Louis-Valentin (officier liégeois), 251, 263-264
CORNESSE, Marie-Catherine, 251 ; son époux : v. HARZÉ, Louis-François
CORNESSE, Valentin-Joseph (avocat liégeois ; marchand), 251-257, 259-260, 262-269, 271, 275-278, 280 ; son épouse : v. GHIOT, Marie-Anne
CORNOUAILLES (plateau), étain des : 115-116
CORTE, Jacques de, 193 ; son épouse : v. DOERNE, Helwy de
COSTA DEL MAR (Espagne), inspecteur des fabriques et escadres de la : v. NOJA [DEL] CASTILLO, Diego [de]
COSTE, Pierre (auteur), 268
COSTER, Louis (religieux liégeois), 279
COTTA (officier romain), 8, 11-12, 17, 20, 25
COUR HENRIETTE (lieu-dit ; Roy), seigneur de : v. BANDE, Jean de

CRAEST, Andrés ou Andric, 225 ; son épouse : v. BALYEREN, Magdalena
CRAEST, Esteban (ouvrier), 225
CRAEST, Juan (ouvrier), 225
CRAHAY (commissaire du directoire près le tribunal correctionnel de Malmedy), 265
CRALLE, Félix-Joseph (notaire public du canton de Liège), 301, 308, 310, 312, 317-319, 321-322
CRALLE, N. (taxateur liégeois), 310
CRANGE (Belgique, Liège), fonderie à : v. HAUZEUR
CRASSUS (officier romain), 28
CRATON (philosophe grec), baptême de : 151
CRESPO, Pedro (architecte), 204
CRESPO [DEL] VALLE, Pedro (carrier), 206-207
CRÉSUS LIÉGEOIS, v. CURTIUS, Jean
CROQUE[T], Francisca, 230
CROQUE[T], Lucas, 230 ; ses épouses : v. ELMOEN, Maria, NUERVA, Maria
CROQUE[T], Matias, 230
CROY (famille), 191
CROY, Jean III de (comte de Solre ; baron de Molembais et de Beauffort), 176, 186-187, 190-191, 201, 204, 224 ; ses associés : v. BANDE, Georges de, BAUDEQUIN, Charles de, CURTIUS, Jean, SALCEDO ARANGUREN, Juan de ; son secrétaire : v. BANDE, Georges de
CROY Y PERALTA, Diego de (officier espagnol), 191
CUBAS (Espagne), 226
CUBRIA (patronyme), 211, 218
CUBRIA, Juan, 216, 230
CUBRIA, Juan, 230 ; son épouse : v. BERT, Juana
CUBRIA, Nicolas, 220, 230 ; son épouse : v. [LA] CARRERA, Catalina [de]
CUBRIA, Pedro, 230
CUBRIA DE LA CARRERA, Pablo ou Paulo, 220, 230
CUBRIA LANGRE, Pedro (ouvrier), 219
CUDEYO (Espagne, Santander), conseil municipal de : 186, 209, 217 ; secrétaire municipal de : v. LA PORTILLA, Pedro de
CURTIUS (famille), 183
CURTIUS (musée ; Liège), 339 ; v.a. BRAHY, DEWILDE
CURTIUS, Jacques, 183
CURTIUS, Jean (munitionnaire liégeois), 171-177, 179-181, 183, 186-187, 192-193, 195-203, 207, 209-210, 213, 221-224 ; serviteur de : v. BON PARDIS, Ibon ; ses associés : v. BANDE, Georges de, BAUDEQUIN, Charles de, CROY, Jean III de, SALCEDO ARANGUREN, Juan de, UGARTE, Hurtuno de ; son épouse : v. BRAAZ, Pétronille de ; son majordome : v. ENRIQUEZ
CURTIUS, Michel (religieux liégeois), 183, 201-202
CURTIUS, Pierre, 183
CYCLADIENS (peuples), 71

D

DAGOBERT Ier (roi des Francs), siège de : 77
DALHEM (Belgique, Liège), houx de : 331
DAMOCLÈS, épée de, 10
DANTHINE, Barthélemy (procureur général de la cour d'appel de Liège), 268
DANTON, Georges-Jacques (homme politique français), 261-262
DANZIG (Pologne), poinçon de : 249
DAPHNÉ (église ; Eleusis), 104
DARTOIS, Jean-Melchior (orfèvre liégeois), 238-243, 245-249
DE BRUYNE, Pol. (auteur), 302
DE MOFFARTS, Emmanuel, 250
DE SCHAETZEN, Oscar (auteur), 235, 240, 244
DE SCHAETZEN DE SCHAETZENHOFF, Marcel (héraldiste liégeois), 240, 242-243, 246

DE ZOMBERGHE, Marie, 187 ; son époux : v. BAUDEQUIN, Philippe
DEFAYS, Mathieu (pléban de Notre-Dame-aux-Fonts), 93
DEFRÊCHEUX-LANNOY, J., 252
DEHERVE, Pierre-Henri (archiprêtre de Notre-Dame-aux-Fonts), 93
DEL ARROYO, Francisco (carrier), 206
DEL CAMPO, Francisco (carrier), 205-206
DEL MOLINO, Domingo (tailleur de pierre), 198
DEL RIO, Catalina, 232 ; son époux : v. MALANGREO, Andrés
DEL ROMERO, Catalina, 232 ; son époux : v. MALANGREO, Cornelio
DEL VAL, v.a. BELBAL
DEL VAL, Margarita, 233 ; son époux : v. PIRI, Mathias
DELACROIX, Jean-François (homme politique français), 262
DELBROUCK, J.-J. (juge de paix de Stavelot), 265-266
DELPHES (Grèce, Phocide), statuette trouvée à : 154-155
DEMANDRE, A. (grammairien français), 271
DEMANI, Henri-Guillaume (prêtre liégeois), 261-263
DEMEUSE, Nicolas (cafetier liégeois), 261
DENIS (apôtre des Gaules ; évêque de Paris ; saint), 87
DÉPARTEMENTS RÉUNIS (région), 304, 306, 320 ; v.a. OURTHE (département)
DES ESSARTS (auteur) [LEMOYNE, Nic.], 283
DESMOUSSEAUX, Antoine François Erard (préfet du département de l'Ourthe), 266-267, 321
DESOER, François-Joseph (imprimeur liégeois), 273, 280
DESOER, Jean-François (imprimeur liégeois), 258, 274, 280
DETHIER, Laurent-François (député du département de l'Ourthe), 266
DEWILDE (maison ; Liège), 339
DHAEM, Nicolas [de] (notaire), 189
DHAME, Nicolas, v. DHAEM, Nicolas [de]
DIAFOIRUS (personnages de Molière), 272
DIAZ, Catalina, 228 ; son époux : v. BALDOR, Felipe
DIDEROT, Denis (philosophe français), 101, 276
DIDIER (abbé du Mont-Cassin ; pape ; saint), 80
DIDIER (roi des Lombards), 76
DIEKIRCH (Grand-Duché de Luxembourg), 189, 226
DINANT (Belgique, Namur), 33, 114
DODWELL, C.R. (auteur), 64, 139
DOERNE, Helwy de, 193 ; son époux : v. CORTE, Jacques de
DOERNE, Henri de (militaire ; chanoine de Liège), 193
DOHM, Chrétien-Guillaume de (homme d'état prussien), 278
DOLEMBREUX (Belgique, Liège), cuivre de : 113
DU RYER, Pierre (écrivain français), 277
DUBRULL, Santiago (mineur), 219
DUCALE (place ; Florence), 52
DUCHESNE, Louis Marie Olivier (prélat français ; historien), 62
DUMONT, André (tailleur de pierre), 93
DUMOURIEZ, Charles-François (général français), 258, 260, 262
DUPERRON, François-Léonard (révolutionnaire liégeois), 279
DUPUY, Pierre (auteur), 277
DYLE (cours d'eau), 5

E

ÉBURONIE (région), 7-11, 32, 34-37, 39, 43
ÉBURONS (peuple de la Gaule Belgique), 5, 7-10, 12-20, 22-23, 25-31, 39-41 ; capitale des : v. ADUATUCA ; roi des : v. AMBIORIX, CATUVOLCUS

Égypte (région), grand-vizir d' : v. Rekmara ; pharaon d' : v. Thoutmès III ; sultan d' : v. Saladin
Eifel (massif), cuivre de l' : 112-113
Eleusis (Grèce, Attique), église à : v. Daphné
Elmoen, Maria, 230 ; son époux : v. Croque[T], Lucas
Éloi (évêque de Noyon ; saint), 77
Émulation (société savante ; Liège), 254-255, 257, 279 ; associé de la : v. Buc-hoz, Pierre-Joseph ; bibliothécaire de la : v. Cornesse, Valentin-Joseph
En Bas (moulin ; Liérganes), 228
En Haut, v. Arriba, La Riva
Engen, Luc (historien d'art liégeois), 250
Enriquez (majordome espagnol), 197
Entre-Sambre-et-Meuse (région), sidérurgie de l' : 173, 183
Erzgebirge (massif), étain de l' : 115
Escajedo Salmon, Mateo (religieux espagnol ; auteur), 190, 228
Esneux (Belgique, Liège), 113
Espagne (région), du Nord : 180, 185, 193 ; méridionale : 167
Espagne (royaume), 171-177, 179, 183, 186, 188-192, 194, 203, 215, 222, 229, 231 ; ambassadeur de l'Empire germanique en : v. Khevenhüller, comte ; ambassadeur de Pologne en : v. Croy, Jean III de ; capitaine des archers de la garde du corps du roi d' : v. Bande, Georges de ; capitaine général de l'artillerie d' : 175, 205 ; v.a. Léganès, marquis de ; maître général de l'artillerie d' : v. Treslon, sire de ; roi d' : 180, 187, 189, 191 ; v.a. Bourbon-Anjou, maison de, Charles III, Philippe II, Philippe IV ; infant d' : v. Ferdinand d'Espagne, Isabelle
Espagnols (peuple), 174, 213
Espeleta, v. Espelette
Espelette (France, Pyrénées-Atlantiques), 223, 232
Estienne, Rob (auteur), 270
Estrada, Domingo Alonso de (carrier espagnol), 205
Estrange, Concepcion de, 227 ; son époux : v. Cofresmit, Felipe de
Estrange, Miguel, 227 ; son épouse : v. Via, Catalina de
Estrange, Miguel de, 227
Ésuviens-Viducasses (peuple de la Gaule celtique), 28
Etchmiadzine (Arménie), cathédrale d' : 78
Étienne III (pape), 81
Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), 189, 226
Eupen (Belgique, Liège), 305
Europe (continent), 80, 85, 115, 167, 237, 271, 329, 331, 339 ; centrale : 221 ; méridionale : 77 ; occidentale : 63

F

Fabius (officier romain), 25, 27
Fabry, Hyacinthe (révolutionnaire liégeois), 261, 279
Fabry, Jacques-Joseph (bourgmestre de Liège), 261
Fagnes (plateau), Hautes- : 113
Falize, F.-L. (révolutionnaire liégeois), 263
Feldhaus, Franz-Maria (auteur), 81, 83, 101, 117, 126
Feller, François-Xavier de (auteur), 277
Fequi, Antonio, 230 ; son épouse : v. Clima, Maria
Fequi, Juana, 230
Ferdinand d'Espagne, le Cardinal-infant (gouverneur des Pays-Bas), 189, 225 ; son frère : v. Philippe IV
Fernando, v. Ferdinand d'Espagne
Feronstrée (rue ; Liège), 339

FERRIER, Catherine, 186, 192 ; ses époux : v. BANDE, Jean de, LA NEUVEFORGE, Gilles de
FERRIER, Englebert (échevin de La Roche), 186
FEUILLANTS (club révolutionnaire), 262 ; v.a. JACOBINS
FLAMANDS (chapelle ; Liège), 317, 319
FLANDRES, états de, 172, 174, 187-188, 198, 211, 218-219, 222, 225, 227, 230-233 ; armées des : 172-173 ; conseil suprême de Bourgogne et des : 190 ; v.a. CROY, Jean III de ; payeur général des : v. UGARTE, Hurtuno de
FLÉRON (canton), verrerie du : v. CAMBRESIER, CLOSSET, GRANDCHAMPS
FLEURUS (Belgique, Hainaut), bataille de : 264
FLÔNE (Belgique, Liège), société métallurgique à : v. VIEILLE-MONTAGNE
FLORENCE (Italie, Florence), baptistère de : 154 ; place à : v. DUCALE
FLOROMBIL (lieu non identifié), 231
FOLCUIN (abbé de Lobbes), 113
FONDEURS DE CLOCHES (rue ; Lubeck), 82
FORBES, R.J. (auteur), 82
FORTIN, François (religieux français ; auteur), 273
FORTUNE (divinité romaine), 35-36
FOURMARIER, Paul (géologue liégeois), 113-114
FRANÇAIS (peuple), 178, 198, 213, 223, 281
FRANCE (région), 223
FRANCE (république), 251-252, 260-262, 264-265, 267, 270, 281, 303-304, 306, 308, 318, 328-329, 331 ; poids et mesures de : 302, 307, 313, 322, 324, 333 ; v.a. CHÂTELET, PARIS ; premier consul de : v. BONAPARTE, Napoléon
FRANCE (royaume), 223, 232, 254 ; roi de : v. HENRI IV, LOUIS XIV, LOUIS XV, LOUIS XVI, LOUIS XVIII
FRANCESCO Ier SFORZA (duc de Milan), 52 ; son fils : v. LUDOVIC SFORZA
FRANCS (peuple), invasion des : 76 ; roi des : v. CHARLEMAGNE, DAGOBERT Ier, PÉPIN
FRÉDÉRIC II, le Grand (roi de Prusse), 274
FRÉDÉRIC-GUILLAUME III (roi de Prusse), 268
FREGEVILLE, Charles-Louis-Joseph de Gau, marquis de (général français), 260
FREISE, Eckhard (auteur), 65-66
FREISING (Allemagne, Bavière), évêque de : v. GODESCALCK ; Musée diocésain de : 83
FRÉMONT, Charles (auteur), 119
FULDA (Allemagne, Hesse), abbaye de : 105 ; abbé de : v. RABAN MAUR
FURNAUX (Belgique, Namur), fonts de : 106

G

GALAS, Juan Edgardo (ouvrier), 218
GALAS, Juan Evaristo (ouvrier), 219
GALIZANO (Espagne), 226
GALLA PLACIDIA (impératrice romaine), mausolée de : 78
GAND (Belgique, Flandre orientale), exposition à : 240
GAULE (région), 5-7, 11, 18-19, 22-24, 28-30, 33, 37, 60, 116
GAULE BELGIQUE, v. BELGIQUE (province romaine)
GAULES (régions), apôtre des, v. DENIS
GAULES (régions), guerre des, 6, 28
GAULOIS (peuples), 12, 24, 33, 40, 77 ; chef des : v. VERCINGÉTORIX
GAUTIE, Hilne, 230 ; son épouse : v. MESTRA, Juana
GAUTIE, Romano, 230
GAYOT DE PITAVAL (auteur), 270, 283
GD (orfèvre non identifié), 250

GENABUM (capitale des Carnutes) [ORLÉANS (France, Loiret)], 23-24
GENSÉRIC (roi des Vandales), 74
GÉORGIE (région), monastère en : v. GHELATI
GERLIER, Balthazar, 188
GERMAINS (peuples), 5, 9-10, 16, 20, 30-31, 33
GERMANIE (royaume), roi de : v. OTTON Ier
GERMINY-LES-PRÉS (France, Loiret), église de : 78
GHAYE, Philippe-François de (bourgmestre de Liège), 256 ; château de : v. VERLAINE
GHELATI (Géorgie), monastère de : 106
GHIBERTI, Lorenzo (artiste italien), 154, 157
GHIOT, Marie-Anne, 251-252, 267 ; son époux : v. CORNESSE, Valentin-Joseph
GIAMBOLOGNA (sculpteur flamand) [JEAN DE BOLOGNE], 157 ; son élève : v. TACCA, Pietro
GILIBERT, Jean-Emmanuel (botaniste lyonnais), 272
GILSDORF (Grand-Duché de Luxembourg), 189, 226
GIRARDON, François (sculpteur français), 157
GIRONDINS (groupe politique révolutionnaire), 263 ; v.a. BRISSOTINS
GIVET (France, Ardennes), 114
GL (orfèvre non identifié), 250
GLAUBER, Johann Rudolf (chimiste allemand), 111
GODEFROID, Gauthier, 183
GODEFROI[D] DE BOUILLON (duc de Lothier), 84
GODESCALCK (évêque de Freising), 83
GOETHALS, Dorsan, 245
GONZALEZ AZAOLA, Gregorio (auteur), 179-180
GONZALEZ CAMINO Y AGUIRRE, F. (auteur), 201, 211-214, 223, 226
GONZALEZ ECHEGARAY, Maria del Carmen (auteur), 171, 175, 180, 186, 192, 202, 209, 223-224
GOSLAR (Allemagne, Basse-Saxe), zinc de : 112
GOTHS (peuple), 74-76 ; v.a. OSTROGOTHS, WISIGOTHS
GOTZBERT (abbé de Tegernsee), 83
GOUBERNE, Louis (serrurier), 200
GOUVERNE, Agustin, 230
GOUVERNE, Diego, 230
GOUVERNE, Louis, 230 ; son épouse : v. SANTOS SASTRIS, Maria
GOVERNE, Pedro, 223
GRAND-AAZ (Belgique, Liège), château de : 194
GRANDCHAMPS (verrerie ; Chênée), 331
GRANDE-BRETAGNE (région), 167
GRASSE, Pierre-Paul (biologiste français), 47
GRAVESANDE, Willem Jacob Storm van 's (physicien hollandais), 274
GRÈCE (région), 69, 73, 116, 118, 167
GRECS (peuple), 8, 71, 80, 162
GRÉGOIRE III (pape ; saint), 71
GREIN, Johan Henri de (commissaire du Saint-Empire romain germanique), 258
GRESSENICH (Allemagne, Rhénanie du Nord-Westphalie), calamine et cuivre de : 114
GROESBEECK, Gérard de (prince-évêque de Liège), 270
GUADALESTE (fonctionnaire espagnol), 173
GUASI, Luis, 230 ; son épouse : v. LELOQUE, Adriana de
GUASI, Maria, 230
GUATI (patronyme), 218 ; v.a. GUASI
GUATI PEROJO, Jeronimo, 217
GUEURY, Marie-Claire (archéologue liégeoise), 338-339
GUICHARD, Francisco (mouleur), 219
GUILAO, Lamberto (ouvrier), 230

GUILLARD, Pascual (charron), 230
GUILLAUME DE NASSAU, le Taciturne (prince d'Orange), 188 ; son fils : v. PHILIPPE-GUILLAUME DE NASSAU
GUILLEN TATO, J., v. TATO Y GUILLEN, J.
GUIPUZCOA (province), sidérurgie en : 172
GUY DE VIGEVANO (artiste italien), 105
GV (orfèvre non identifié), 247

H

HABA, Enrique (charpentier), 223, 231
HABA, Roberto (charpentier), 223, 231
HADRIEN (empereur romain), mausolée d' : 75 ; v.a. SAINT-ANGE
HAINAUT (province), 232
HAITHABU, v. HEDEBY
HANRY, Juan (ouvrier), 231
HANSE, v. BALTIQUE
HANSOTTE, Georges (historien liégeois), 259, 339
HARROY, Jean (auteur), 318
HARSIN, Paul (historien liégeois), 173, 183, 269
HARZ (massif), cuivre et zinc du : 112, 114, 118
HARZÉ (Belgique, Liège), lieu-dit à : v. POUHON ; usine sidérurgique à : v. NEUVE FORGE
HARZÉ, Louis-François (juriste liégeois), 251, 259 ; son épouse : v. CORNESSE, Marie-Catherine
HAUREGARD, Jacques (orfèvre liégeois), 245
HAUTE-BAVIÈRE (district), 83
HAUZEUR (fonderie ; Crange), 328
HÉBERT, Jacques (homme politique français), 262
HECQUET (auteur), 274
HEDEBY (Allemagne, Schleswig-Holstein), cloche trouvée à : 82
HELBRUCK, v. ETTELBRÜCK
HÉLIN, Étienne (historien liégeois), 269
HELLIN (abbé de Notre-Dame-aux-Fonts), 48, 106
HELLOT, Jean (académicien français), 316
HELMARSHAUSEN (Allemagne, Rhénanie du Nord-Westphalie), abbaye de : 65-66 ; moine à : v. THÉOPHILE, le Moine
HELOREAGA, Juanes (charbonnier), 231
HELVÈTES (peuple), 11
HELVÉTIUS, Claude Adrien (philosophe français), 276
HENE, Paul, 231
HENE, Tomas, 231
HENIN, Juan, 231
HENIN, Pablo, 231
HENKART, Pierre-Joseph (archiviste de la municipalité de Liège ; notaire), 259, 279, 314
HENRI IV (roi de France, de Navarre), statues de : 157-159
HÉRACLIUS Ier (empereur byzantin), 73
HERAS MIERA, Pedro de, 197
HERBILLON, Jules (auteur), 302, 319
HERCULE (héros romain), bouclier d' : 111
HERCYNIENNE (forêt), 33
HERGUE, Lamberto (forgeron), 200, 223, 231
HERMÈS TRISMÉGISTE (divinité grecque), 62
HERMOSA (Espagne), 204, 227
HERMOSA ALVEAR, Lucas de (greffier espagnol), 196-197, 201, 223
HERRADE DE LANDSPERG (abbesse de Sainte-Odile), 105
HERRAN (comté), 232
HERRERA, Marcela de, 227 ; son époux : v. COFRESMIT, Felipe de
HÉRULES (peuple), 75 ; roi des : v. ODOACRE
HERVE (Belgique, Liège), 306
HESBAYE-CONDROZ (région), Cercle archéologique : 338
HÉSIODE (poète grec), 111
HESSE (région), 273
HILAIRE (pape ; saint), 86

HILDESHEIM (Allemagne, Basse-Saxe), 79, 88-89 ; cathédrale d' : 89 ; église à : v. SAINT-MICHEL ; évêque d' : v.. BERNWARD ; œuvre d'art à : 89-90, 101, 108, 112
HIRAM Ier (roi de Tyr), 107
HIRTIUS (officier romain), 43
HOENSBROECK, Constantin-François de (prince-évêque de Liège), 255, 258
HOFFMANN (inventeurs français), 299
HOFFSUMMER, Patrick (archéologue liégeois), 337 ; son épouse : v. BOSSON, Anne
HOHENSAY, Jean-Louis de, 189
HOLBACH, Paul Henri d' (philosophe français), 276
HOLLANDE (région), 277 ; campagne militaire de : 264
HOLSTEIN (duché), 82
HOLSTUM, v. HOLZTHUM
HOLZTHUM (Grand-Duché de Luxembourg), 189, 226
HONGRIE (région), 75
HONORIUS Ier (pape), 77
HOSLET, Lorenzio, 231
HOUMAR, Jean ou Juan [de] (notaire liégeois), 197-198, 222
HOZ DE ANERO (Espagne), 206
HRABANUS MAURUS, v. RABAN MAUR
HUART, Marie-Agnès d', 192 ; son époux : v. LA NEUVEFORGE, Englebert de
HUBERA ARNEL, Gracia de, 232 ; son époux : v. MALANGREO, Salmon
HUBERA ARNEL, Juan de, 232 ; son épouse : v. BLANCA, Maria
HUBERT (saint), mesures de : 160, 301-302, 308, 313-315, 317-319, 324-327
HUMPHREY, spirale de, 118
HUY (Belgique, Liège), 58, 82, 306 ; abbaye à : v. NEUFMOUSTIER ; Archives de l'État à : 58 ; buis de : 331 ; carillon à : v. SAINT-LAMBERT ; cour à : v. MINEURS ; Musée communal de : 58

I

IGGENSBACH (Allemagne, Bavière), cloche d' : 83
IGNACIO, Francisco, 220
INDUTIOMARE (chef des Trévires), 13-14, 29
IRLANDE (région), apôtre d' : v. PATRICK
ISABELLE (infante d'Espagne ; archiduchesse d'Autriche ; gouvernante des Pays-Bas), 188, 225 ; son époux : v. ALBERT, le Pieux ; son père : v. PHILIPPE II
ISPAHAN (Iran, Ispahan), orfèvre d' : v. BEN BIROUN, Rachid
ITALIE (région), 12-13, 22, 24-25, 29, 75-77, 104-106, 118, 154, 255, 332 ; du Nord : 75, 79 ; méridionale : 90
ITALIE (royaume), roi d' : v. LOUIS II

J

JACOBINS (club révolutionnaire), 259, 262-263 ; v.a. FEUILLANTS
JAEN (Espagne, Jaen), doyen de : v. MARTINEZ [DE] MAZAS, Joseph
JARAZUELA (Espagne, Biscaye), fer de : 174
JARBINET, Georges, ancienne collection : 256
JARDON, Margarita, v. CHARDON, Margarita
JEAN (apôtre ; saint), 109
JEAN II COMNÈNE (empereur byzantin), 72
JEAN DE BOLOGNE, v. GIAMBOLOGNA
JEAN-BAPTISTE (prophète ; saint), 146-148
JEHIN, Thomas-Joseph (religieux liégeois), 263
JÉRUSALEM (Palestine), 84 ; Temple de : 107

JÉSUITES (collège ; Aix-la-Chapelle), 252
JÉSUS, compagnie de (ordre religieux), 187
JILAU, v. TIBAULT
JOURDAN, Jean-Baptiste (général français), 264
JUAN D'AUTRICHE (gouverneur des Pays-Bas), 277 ; son père : v. CHARLES QUINT
JULIE (patricienne romaine), 22 ; son époux : v. POMPÉE ; son père : v. CÉSAR, Jules
JULLIAN, Camille (auteur), 19, 22, 25
JUPILLE, Louis-Joseph (président du tribunal correctionnel de Waremme), 268
JUSTINIEN II, Rhinotmète (empereur byzantin), 70

K

KATSCHHOF (quartier ; Aix-la-Chapelle), 86
KEMPIS, Maximilien de (commissaire du Saint-Empire romain germanique), 258
KHEVENHÜLLER, comte (ambassadeur de l'Empire germanique en Espagne), 189 ; son secrétaire : v. BRITO, Jean-Oswald de
KINABLE, Louis (officier de police liégeois), 251
KINTS, Everard (imprimeur liégeois), 280
KURTH, Godefroid (historien liégeois), 48

L

L'ESCAILLE DE LIER, M. de, collection : 249
L'ESCALOPIER, Charles de (auteur), 64
LA CANTOLLA, Domingo de (charpentier), 199
[LA] CARRERA, Catalina [de], 220, 230 ; son époux : v. CUBRIA, Nicolas
LA CAVADA (lieu-dit ; Riotuerto), 178, 186-187, 189-190, 206, 215-216, 219 ; chapelle à : 218 ; v.a. CONCEPCION ; cimetière de : 182, 192 ; fabriques à : 178, 187, 210, 214 ; mairie de : 181, 192 ; sidérurgie à : 171, 178-180, 184, 187, 191, 193, 204-205, 208, 210, 220, 228 ; v.a. SANTA BARBARA, SIERRA HERMOSA
LA COSTERA (quartier ; Liérganes), 199
LA COZ (patronyme), 233
LA ENSENADA, marquis de, 217
LA FONTAINE, Jean de (poète français), 9, 29, 280
LA LUNADA (col), 195
LA MOTTA, Juan de (administrateur), 205, 213, 221, 233
LA NEUVEFORGE (patronyme), 192
LA NEUVEFORGE, Catherine de, 192
LA NEUVEFORGE, Englebert de, 186, 192 ; son épouse : v. HUART, Marie-Agnès d'
LA NEUVEFORGE, Gérard de, 192
LA NEUVEFORGE, Gilles de, 186, 192 ; son épouse : v. FERRIER, Catherine
LA NEUVEFORGE, Gilles-Englebert de (surintendant de fabriques), 178, 186, 191-192, 204-205, 224, 227, 232
LA NEUVEFORGE, Guillaume de, 192
LA NEUVEFORGE, Jean de, 192
LA NEUVEFORGE, Jean-Gilles de, 192
LA NEUVEFORGE, Laudovin[ius] ou Laudun de (surintendant de fabriques), 192, 224, 232
LA NEUVEFORGE, Louis de (forgeron), 192
LA NEUVEFORGE, Marguerite de, 192
LA NEUVEFORGE, Marie de, 192
LA NEUVEFORGE, Paul de, 192
LA PENA, Diego de, 226

La Pérouse, Jean-François de Galaup, comte de (navigateur français), 275
La Portilla, Francisco de (officier espagnol), 203 ; son épouse : v. Riva Agüero, Maria de
La Portilla, Pedro de (secrétaire municipal de Cudeyo), 216
La Riva (moulin ; Liérganes), 198-199, 228 ; v.a. Arriba
La Riva Agüero, Bernabé de, 199
[La] Riva Agüero, Juan de, 196-197, 199, 203
La Riva Herrera, Fernando de, 195
La Roche (Belgique, Luxembourg), 192 ; échevin de : v. Ferrier, Englebert ; mayeur de : v. Bande, Jean de ; seigneur portionnaire de : v. Brito, Jean-Oswald de
La Tour d'Auvergne, Henri de (duc de Bouillon), 188
La Varenne, Guillaume Fouquet, marquis de (cuisinier français), 288
La Vega (Espagne), forges de : 203-204, 222 ; moulin de : 195 ; sidérurgie de : 196-197, 203 ; taillanderie de : 199
La Vega, Juan de (hydraulicien), 196
La Ville, J.-C. de (auteur), 270, 283
Labarte, Jules (auteur), 80
Labienus, Titus (officier romain), 13-15, 18, 23, 27, 30-31, 39
Labre, Benoît-Joseph (saint), 292
Lacombe, Jacques (auteur), 274-275
Lagasse (plombier), 94-96, 98, 163
Lalaing, Emmanuel-Philibert de, 191
Lalaing, Marie-Jeanne de, 191 ; son époux : v. Croy, Jean III de
Lambert (saint), poids et mesures de : 301, 308, 317-319, 327, 333
Lamberto, Catalina, 231
Lamberto, Juan, 231 ; son épouse : v. Lamberto, Margarita, madame
Lamberto, Margarita, madame, 231 ; son époux : v. Lamberto, Juan
Lammersdorf (Allemagne, Rhénanie-Palatinat), cuivre de : 113
Langre (Espagne), 226
Langre (patronyme), 219
Laredo (Espagne, Santander), trésorier du fisc à : v. Bande, Georges de
Larochette (Grand-Duché de Luxembourg), 189 ; bailli de : v. Britt, Jean
Laruelle, Gabriel-François (chanoine de Saint-Barthélemy), bibliothèque de : 269
Las Cavadas Hermosa, Juan de (architecte espagnol), 203
Lassaulx, Ignace (commissaire du directoire près le tribunal civil du département de l'Ourthe), 267
Latour, Jacques-Albert (imprimeur liégeois), 309
Latran (palais ; Rome), 86
Laurion (Grèce, Attique), plomb de : 116, 167
Law, John (financier écossais), 271
Laxe, Pedro de (mouleur), 219
Le Gendre, F. (auteur), 271
Lebrun-Tondu, Pierre Henri Hélène Marie (homme politique français), 262-263
Leclercq, Henri (auteur), 84
Lecocoz, Jacques, 233
Leconte, L. (auteur), 257
Leers, Octavio, 225
Lefèvre de Beauvray, P. (avocat français), 276
Léganès, marquis de (officier espagnol), 177
Léganez (Espagne, Madrid), 201
Legart, Pedro (ouvrier), 231
Legner, Anton (auteur), 101-103, 145, 164
Lejuen, Adrien (majordome), 223
Lelecoz, Martina, 233 ; son époux : v. Selot, Lorenzo
Leloque, Adriana de, 230 ; son époux : v. Guasi, Luis

LEMARIE, François (imprimeur liégeois), 270
LEMOT, François-Frédéric (sculpteur français), 158-159
LEMOYNE, Nic., v. DES ESSARTS
LÉON III (pape ; saint), 77, 87
LÉON IV (pape ; saint), 77
LÉON III, l'Isaurien (empereur byzantin), 70-71
LÉONARD DE VINCI (artiste), 51
LEPRINCE DE BEAUMONT, Jeanne-Marie (écrivain français), 275
LEROUX (commissaire-étalonneur de la municipalité de Liège), 301, 307-310, 312-315, 317, 320, 322, 324-326
LESOINNE, Adolphe (professeur liégeois), 180
LEUZE, Corbel de, 192
LEVESQUE, Pierre-Charles (historien français), 276
LEYDE (Pays-Bas, Hollande méridionale), papyrus de : 61
LIÈGE (Belgique, Liège), 240 ; abbaye à : v. VAL DES ÉCOLIERS ; Archives de l'État à : 302-303 ; arvô à : v. SAINTE-CROIX ; cathédrale à : v. SAINT-LAMBERT ; chapelle à : v. FLAMANDS, NOTRE-DAME, PRÉMONTRÉS ; collégiale à : v. SAINT-BARTHÉLEMY ; congrès à : 98, 337 ; couvent à : v. CAPUCINS ; église à : v. CAPUCINS, NOTRE-DAME-AUX-FONTS ; exposition à : 240 ; forteresse à : v. CITADELLE ; hospice à : v. PAUVRES-EN-ISLE ; maison à : v. BRAHY, DEWILDE ; maison forte à : v. TORETTE ; musée à : v. CURTIUS ; Musée de la Vie wallonne de : 318 ; Musée du Verre de : 338-339 ; Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de : 193, 202, 338 ; place à : v. MARCHÉ, SAINT-LAMBERT, VERTE ; prison à : v. SAINT-LÉONARD ; quai à : v. BATTE, MAESTRICHT, SAINT-LÉONARD ; quartier à : v. VENNES ; rue à : v. FERONSTRÉE, MADELEINE, NEUVICE ; section à : v. BONNE-NOUVELLE ; société savante à : v. ÉMULATION ; Université de : 105, 113, 180
LIÈGE (arrondissement), 256 ; fonderies de l' : 328 ; v.a. ANCION-DE-VILLE, POSSON ; juge au tribunal civil de : v. CORNESSE, Valentin-Joseph ; procureur général de la cour d'appel de : v. DANTHINE, Barthélemy ; verreries de l' : 331 ; v.a. BONHOMME, NIZET
LIÈGE (canton), 320 ; administration municipale du : 302, 307-308, 321-322, 328, 334 ; v.a. SELYS, Michel de, SOLEURE, Pierre-François-Baudouin ; notaire public du : v. CRALLE, Félix-Joseph
LIÈGE (cité), 172, 183, 197, 201-202, 224, 228-229, 252, 254, 264-265, 267, 273, 275, 278-279, 303, 312 ; bourgmestre de : v. CHESTRET, Jean-Remy de, FABRY, Jacques-Joseph, GHAYE, Philippe-François de, LOUVREX, Mathias-Guillaume de, VILLENFAGNE DE LOEN, Jean-Dieudonné-Philibert de, VILLENFAGNE DE SORINNE, Léopold-Albert-Ignace de ; capitaine auditeur au régiment de la : v. CORNESSE, Valentin-Joseph ; conseiller de la : v. LOUMAYE, Hubert-Joseph ; édition à : 271, 274, 276-280 ; étalonneur et scelleur des poids et mesures de la : v. COLLETTE, NASSETTE
LIÈGE (commune), Comité de sûreté de la : 252 ; conseillers de la : 258
LIÈGE (diocèse), 66 ; chanoine de : v. DOERNE, Henri de ; Église de : 193
LIÈGE (municipalité), 93, 251, 255-259, 262, 264, 266-267, 276, 278, 301, 303, 305, 307-309, 313, 320-321, 323, 328-329, 331 ; archiviste de la : v. HENKART, Pierre-Joseph ; commissaire-étalonneur

de la : v. Leroux ; mayeur de : v. Colson, Henri-Ferdinand-Marie
Liège (principauté), 237, 246, 270, 277, 311 ; poids et mesures de la : 160, 313-316, 319, 323-328, 334 ; v.a. Hubert, Lambert ; prince-évêque de : 251, 261 ; v.a. Groesbeeck, Gérard de, Hoensbroeck, Constantin-François de, Maximilien-Henri de Bavière, Oultremont, Charles-Nicolas Alexandre d', Velbrück, François-Charles de
Liège (province), 309, 327 ; gouverneur de la : 309
Liège, pays de (région), 171, 173, 255, 260, 262, 303, 337
Liérganes (Espagne, Santander), 171, 173, 175-176, 178, 186, 195, 197-199, 201-202, 204-206, 209, 212, 215-217, 222-223, 225-233 ; église de : 182 ; v.a. Saint-André-des-Flamands, Saints-Pierre-et-Félix ; ermitage à : v. Saint-André-des-Flamands ; fabriques à : 180 ; haut-fourneau à : v. Saint-Dominique, Saint-François ; maison à : v. Riano ; moulin à : v. Arriba, En Bas, La Riva ; ordre religieux à : v. Saint-jacques ; quartier à : v. La Costera, Riano ; sidérurgie à : 171, 174-175, 177, 184, 187, 191, 193-194, 196, 203, 205-206, 210, 214, 220, 224, 227
Lierneux (Belgique, Liège), cuivre de : 114
Lignac, Louis-François de (auteur), 275, 279
Ligue (confédération catholique française), 188
Lille (France, Nord), 260
Limbourg (Belgique, Liège), 267
Limbourg (duché), receveur de la réunion du : v. Cornesse, Louis-Valentin
Limbourg, pays de (région), 337
Limbourg, Philippe de (auteur), 274
Lindau (Allemagne, Bavière), cloche de : 83
Lippe (cours d'eau), 32
Lippner, César (mineur), 222
Llanos (Espagne), 208, 230
Llenera (Espagne), sidérurgie de : 197
Lobbes (Belgique, Hainaut), abbaye de : 113 ; abbé de : v. Folcuin
Locke, John (philosophe anglais ; médecin), 275
Löhneys (chimiste), 111
Lombard, Maurice (auteur), 116
Lombards (peuple), 76 ; roi des : v. Astulf, Charlemagne, Didier
Lombo (patronyme), 218
Lombo, Leandro, 220
Lombo, Mathias (ouvrier), 215-216
Lombo, Valdovinus, 231
Lonay, Gérard (chanoine ; auteur), 56
Loneux, Eugène Fortemps de (chanoine de Saint-Barthélemy), 260, 263
Loreaga, Juanes de (charbonnier), 200
Loriaga, Joannes de, 223
Lorraine (région), 79
Lothier (duché), duc de : v. Godefroi[d] de Bouillon
Louis II (roi d'Italie ; empereur d'Occident), 77
Louis XIV, le Grand (roi de France), statue de : 157
Louis XV, le Bien-Aimé (roi de France), statue de : 157
Louis XVI (roi de France), 299
Louis XVIII (comte de Provence ; roi de France), son médecin : v. Buc-Hoz, Pierre-Joseph
Loumaye, Hubert-Joseph (notaire liégeois), 251-252
Loutsch, J.-C. (auteur), 190
Louvain (Belgique, Brabant), 264 ; Université de : 254
Louvrex, Mathias-Guillaume de (bourgmestre de Liège), 270, 318 ; bibliothèque de : 269
Loxhay, Jules, 95, 162

LUBECK (Allemagne, Schleswig-Holstein), 82 ; rue à : v. FONDEURS DE CLOCHES
LUC (apôtre ; saint), évangéliaire de : 106
LUCINBURG, v. LUXEMBOURG (Grand-Duché de Luxembourg)
LUCQUES (Italie, Lucques), manuscrit anonyme de : 62-63, 79
LUDINEX, Cornelio [de] (archer), 201, 204, 225-226, 231
LUDINEX, Mathias Charles (archer), 201
LUDOVIC SFORZA, le More (duc de Milan), 52 ; son père : v. FRANCESCO Ier SFORZA
LUISA DE LOS ANGELES (religieuse espagnole), 210
LUXEMBOURG (Grand-Duché de Luxembourg), 227 ; église à : v. SAINT-NICOLAS
LUXEMBOURG (duché), 189, 226, 229
LUXEMBOURG (province), 192, 205, 227
LYSIPPE (sculpteur grec), 70

M

MADELEINE (rue ; Liège), bâtiment au n° 259 de : 310
MADRID (Espagne, Madrid), 172, 175, 178, 186-191 ; attaché à la cour de : v. BAUDEQUIN, Charles de, CROY, Jean III de ; fonctionnaire à : v. BRITO, Jean-Oswald de
MAESTRICHT (quai ; Liège), 339
MAGDELEINE, v. MADELEINE
MAGNÉSIE DU SIPYLE (Lydie) [MANISA (Turquie)], 69
MAGOTHEO, Baldovino (administrateur), 225, 231
MAGOTHEO, Miguel, 231
MALAISIE (région), étain de : 116
MALANGREO, Andrés, 232 ; son épouse : v. DEL RIO, Catalina
MALANGREO, Cornelio, 232 ; son épouse : v. DEL ROMERO, Catalina
MALANGREO, Salmon, 229, 231-232 ; son épouse : v. HUBERA ARNEL, Gracia de
MALENGREO, Simon, v. MALANGREO, Salmon
MALMEDY (Belgique, Liège), 253, 259, 265-268, 306 ; commissaire du directoire près le tribunal correctionnel de : v. CORNESSE, Valentin-Joseph, CRAHAY
MANDROU, Robert (historien français), 272
MANSFELD (Allemagne, Basse-Saxe), 112
MARCHÉ (place ; Liège), 256
MARCHE-LES-DAMES (Belgique, Namur), plomb de : 120
MARÉCHAL, Jean-R. (auteur), 114
MARGUD, Focan, 232
MARIE DE BOURGOGNE (duchesse de Bourgogne), 187 ; son fils : v. PHILIPPE Ier ; son sommelier : v. BAUDEQUIN, Denis
MARISCAL, Pedro (fondeur), 200, 223
MARLY-LA-MACHINE (France, Seine-et-Oise), machine de : 329
MARMONTEL, Jean-François (écrivain français), 280
MARQUE (patronyme), 218
MARQUE, Juan, 231 ; ses témoins : v. BUDAR, Pedro de, COLVE, Juan, MARGUD, Focan ; son épouse : v. OVER, Barbara ; testament de : 229-232
MARQUE, Paulo, 232 ; son épouse : v. CHARDON, Margarita
MARQUE LOMBO, Joseph, 220
MARQUE ROCANI, Francisco, 220
MARQUET (médecin lorrain), 272
MARSEILLE (France, Bouches-du-Rhône), 116
MARTIN, G. (auteur), 190
MARTIN, Henry (auteur), 80
MARTINEZ, Francisca, 197
MARTINEZ [DE] MAZAS, Joseph (doyen de Jaen), 204-205, 212, 218, 227
MARTINOT, Lucien (physicien liégeois), 164, 168-169

MASINO, Margarita, 231
MASINO, Pedro, 231 ; son épouse : v. CANIVE, Juana
MASONDO, Joanes de, v. MAZONDO, Juanes
MASSINO, Lorenza, 229 ; son époux : v. BENET, Matias
MATE, Jorge, 232 ; son épouse : v. ROYALE, Ana
MATE, Jorge, 232
MAURES (conquérants musulmans), 83, 180 ; v.a. SARRASINS
MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIÈRE (prince-évêque de Liège), 311
MAYENCE (Allemagne, Rhénanie-Palatinat), cathédrale de : 88 ; évêque de : v. WILLIGIS Ier
MAZEAS, Guillaume (abbé ; auteur), 272
MAZONDO, Juanes (charbonnier), 200, 223
MAZONDO, Martin (charbonnier), 232
MÉAN, Pierre de (jurisconsulte liégeois), 270
MÉDITERRANÉE (mer), 116
MÉDUSE (monstre mythologique grec), 52
MÉNAPIENS (peuple de la Gaule Belgique), 9-10, 30-31, 36, 38-39
MENDE, Ursula (auteur), 90
MENOCAL, Francisco de, 228
MERCON (Espagne), 230
MÉROVINGIENS (peuple), 77, 113
MESTRA, Juana, 230 ; son époux : v. GAUTIE, Hilne
MEUSE (cours d'eau), 114
MEUSE (département), 112
MICHEL III, l'Ivrogne (empereur byzantin), 71, 81-82, 87 ; sa mère : v. THÉODORA ; son père : v. THÉOPHILE
MIERA (cours d'eau), 173, 185, 194-195, 222 ; sidérurgie du : 173-174, 178-180, 183, 186-187, 191-192, 195
MILAN (Italie, Milan), 52
MILAN (duché), duc de : v. FRANCESCO Ier SFORZA, LUDOVIC SFORZA
MINAS DE RIO TINTO (Espagne, Huelva), 60
MINEURS (cour ; Huy), 58
MIRABEAU LIÉGEOIS, v. BASSENGE, Jean-Nicolas
MOLEMBAIS, baron de, v. CROY, Jean III de
MOLIÈRE (auteur français) [POQUELIN, Jean-Baptiste], 272 ; personnages de : v. DIAFOIRUS
MOLINA DE ARAGON (Espagne), usine de : 178, 187, 192, 221, 230-232
MONET, Philibert (abbé ; auteur), 271
MONREALE (Italie, Palerme), cathédrale de : 106
MONT-CASSIN, v. CASSIN
MONTANA, v. SANTANDER (province)
MONTESQUIEU, Charles de Secondat, baron de la Brède et de (philosophe français), 276
MORINS (peuple de la Gaule Belgique), 25, 27
MORMO, Mathias, 232 ; son épouse : v. PROVINCIA, Francisca
MOSELLE (cours d'eau), vin de la : 274
MOSSYNÈQUES (peuple d'Asie Mineure), 115
MUMFORD, Lewis (auteur), 59
MURATORI, Lodovico Antonio (historien italien), 62
MURDIEN (lieu non identifié), 230

N

NACETTE, v. NASSETTE
NAHON, Jean-Henri, Romarin-Ail (notaire liégeois), 261-263 ; ses frères : 263
NAMÈCHE (Belgique, Namur), buis de : 331
NAMUR (Belgique, Namur), 192
NAMUR, pays de (région), 120
NANCY (France, Meurthe-et-Moselle), président des médecins de : v. BAYARD

NAPOLÉON Ier (empereur des Français), 262, 268 ; v.a. BONAPARTE, Napoléon
NASSETTE (étalonneur, scelleur des poids et mesures de la cité de Liège), 308, 311-312, 314
NASSETTE, Joseph (scelleur liégeois), 312
NAVAJEDA (Espagne), 173 ; curé de : v. VALLASTRA, Ignacio de
NAVARRE (royaume), roi de : v. HENRI IV
NAVARRETE, D. Jacinto (fonctionnaire espagnol), 217
NEERWINDEN (Belgique, Liège), bataille de : 260
NERVIENS (peuple de la Gaule Belgique), 7, 14, 19-30, 33, 38
NEUFCHÂTEAU (Belgique, Liège), houx de : 331
NEUFMOUSTIER (abbaye ; Huy), archives de : 115
NEUVE FORGE (usine sidérurgique ; Harzé), 192
NEUVE FORGE, Gil Enguelberto, v. LA NEUVEFORGE, Gilles-Englebert de
NEUVE FORGE, Laudovinius, v. LA NEUVEFORGE, Laudovin
NEUVEFORGE (famille), 191-192
NEUVICE (rue ; Liège), 251 ; maison au n° 16 de : 252
NEWCOMEN, Thomas (mécanicien anglais), 59
NEWTON, Isaac (physicien anglais), 274
NICÉTAS CHONIATE (écrivain byzantin), 72-73
NICOLAS, Normans, 225
NICOS LE MACÉDONIEN (orfèvre), 49
NIERS (cours d'eau), 11 ; vallée de la : 11
NIHON, Jean-Gilles (révolutionnaire liégeois), 261, 263
NIHON, Walthère, Épinard (révolutionnaire liégeois), 261, 263
NISARD, Charles (auteur), 273
NIZET (verrerie ; Liège), 331
NOJA, Pedro de, 207
NOJA [DEL] CASTILLO, Diego [de] (inspecteur des fabriques et escadres de la Costa del Mar), 206-207
NOMESMITES (lieu non identifié), 232
NONDONFAZ, G., collection : 253
NORMAN, Mathias, 232
NORMANDS (pirates de Scandinavie), 113 ; v.a. VIKINGS, SCANDINAVES
NOTRE-DAME (chapelle ; Liège), 318
NOTRE-DAME-AUX-FONTS (église ; Liège), 48, 93 ; abbé de : v. HELLIN ; archiprêtre de : v. DEHERVE, Pierre-Henri ; pléban de : v. DEFAYS, Mathieu
NOYON (France, Oise), 263 ; évêque de : v. ÉLOI
NUERVA, Maria, 230 ; son époux : v. CROQUE[T], Lucas

O

OCCIDENT (région), 45, 59, 73, 77, 79-80, 84, 104-106 ; cuivre d' : 112 ; empereur d' : v. CHARLEMAGNE, LOUIS II ; Empire romain d' : 75, 78, 167 ; lieux de culte en : 72, 78 ; patriarche des moines d' : v. BENOÎT DE NURSIE
ODERISIUS (orfèvre italien), 106
ODOACRE (roi des Hérules), 75
OFFENBACH, carabiniers d', 28
OLDEBERG, Andréas (auteur), 82
OLDENBOURG (Allemagne, Basse-Saxe), cloche trouvée à : 82
OLIVARES (famille), armoiries de la : 226
OLIVARES, comte-duc d' (homme d'état espagnol), 185, 188
OLIVARES, Jose[ph] de, 187, 208, 226
OLIVARES, Juan de, 181, 183, 187, 208, 226
OLIVARES, Miguel de (comptable), 189, 225
OLIVARES Y MORAN, Juan, 178, 187, 189-190, 208-209, 225, 229 ; son épouse : v. BRITO, Marie-Anne de

Olivares y Quevedo, Nicolas, demeure de : 190
Orange (principauté d'), prince d' : v. Guillaume de Nassau, Philippe-Guillaume de Nassau
Orient (région), 45, 69 ; églises d' : 84 ; empereur d' : v. Théodose II, Théodose III ; Empire romain d' : 69, 78, 80, 115 ; impératrice régente d' : v. Théodora
Orieux, Jean (auteur), 274
Orléans (France, Loiret), 23 ; v.a. Genabum
Ortega y Gasset, José (philosophe espagnol), 180
Oslé (patronyme), 211, 218
Oslé, Antonio de (ouvrier), 215-216
Oslé, Lorenzio, v. Hoslet, Lorenzio
Oslé Baldor, Valentin (ouvrier), 219
Ostrogoths (peuple), 75 ; v.a. Goths, Wisigoths ; roi des : v. Théodoric, Vitigès
Osty, Émile (chanoine ; auteur), 107
Oti, José, 220
Otreppe de Bouvette, Henry d' (auteur), 245
Otton Ier, le Grand (roi de Germanie ; empereur germanique), 112 ; sa bru : v. Théophano ; son fils : v. Otton II ; son petit-fils : v. Otton III
Otton II (empereur germanique), 79, 88 ; son épouse : v. Théophano ; son fils : v. Otton III ; son père : v. Otton Ier
Otton III (empereur germanique), 48, 79, 88 ; sa mère : v. Théophano ; son grand-père : v. Otton Ier ; son père : v. Otton II ; son précepteur : v. Bernward
Ottrot (France, Bas-Rhin), abbaye à : v. Sainte-Odile
Ougrée (Belgique, Liège), société métallurgique à : v. Cockerill-Sambre
Oultremont, Charles-Nicolas Alexandre (prince-évêque de Liège), 311 ; poinçons d' : 238, 241-242, 245-249
Oupeye (Belgique, Liège), château d' : 194 ; seigneur d' : 201 ; v.a. Curtius, Jean
Ourthe (département), 302-304, 309 ; administration centrale du : 307, 328 ; commissaire organisateur du : v. Bouteville, L. Guilain ; député du : v. Dethier, Laurent-François ; école centrale du : 275, 279 ; v.a. Lignac, Louis-François de ; fonderies du : 328 ; juge du tribunal civil du 2e arrondissement du : v. Cornesse, Valentin-Joseph ; préfet du : v. Desmousseaux, Antoine-François-Érard ; président du tribunal civil du : v. Rouchard, François ; sous-préfet du 2e arrondissement du : v. Bassenge, Lambert ; tribunal du : 264 ; v.a. Harzé, Louis-François, Lassaulx, Ignace ; verreries du : 331 ; v.a. Départements Réunis
Outin, Mathieu (chanoine du Val des Écoliers), 279
Over, Barbara, 231 ; son époux : v. Marque, Juan

P

Pache, Ludovicus, 232
Pache, Pascual, 232 ; son épouse : v. Chardon, Margarita
Paggiani (mouleur), 158
Paix, Hubert-Joseph de (chanoine de Saint-Lambert), 276
Palatinat (région), 225
Palerme (Sicile, Palerme), 227
Paluel-Marmont (auteur), 81, 83
Pamanes (Espagne, Santander), 220, 230 ; fer de : 174
Panthéon (temple ; Rome), 73-74, 86
Paquay, Jean (chanoine ; auteur), 94-95

PARIS (France, Seine), 251, 260, 263, 267, 279, 304, 323, 329 ; Académie des Sciences de : 284 ; aune de : 315-316, 324-325 ; Bibliothèque nationale de : 64 ; édition à : 66 ; évêque de : v. DENIS ; prévôt de : v. BOILEAU, Étienne ; tribunal à : v. CHÂTELET
PARME (duché), duc de : v. ALEXANDRE FARNÈSE
PAS (région), 195
PATRAS, Lambert (batteur dinantais), 106-107
PATRICK (apôtre d'Irlande ; saint), cloche de : 81
PAURLE, Jorge (ferblantier), 225
PAUSANIAS (géographe lydien), 69
PAUVRES-EN-ISLE (hospice ; Liège), 314
PAVIE (Italie, Pavie), bataille de : 76
PAYS-BAS (provinces espagnoles), 172, 176, 186, 188-191, 277 ; gouverneur des : v. ALBERT, le Pieux, ALEXANDRE FARNÈSE, FERDINAND D'ESPAGNE, ISABELLE, JUAN D'AUTRICHE, REQUESENS Y ZUNIGA, Luis de ; marchand des : v. AMBERÈS, Carlos de ; prince des : v. CHARLES QUINT, PHILIPPE Ier
PÉGUY, Charles (écrivain français), 60
PÉMANES (peuple de la Gaule Belgique), 5
PENA CABARGA (massif), 174
PENABLANCA (Espagne), sidérurgie de : 195
PENAGOS (Espagne), 206-208
PÉPIN, le Bref (roi des Francs), 76-77 ; son fils : v. CHARLEMAGNE
PEPLIERS (auteur), 271
PERNOUD, Régine (auteur), 60
PÉROU (région), toise du : 325
PÉROUSE (Italie, Pérouse), 87
PERSÉE (héros grec), statue de : 52-53, 140, 158
PERSES (peuple), 116
PERSIQUE (golfe), 116
PHIDIAS (sculpteur grec), 70
PHILIPPE, Joseph (historien d'art liégeois), 202
PHILIPPE Ier, le Beau (archiduc d'Autriche, prince des Pays-Bas), 190 ; sa mère : v. MARIE DE BOURGOGNE
PHILIPPE II (roi d'Espagne), 172, 187 ; sa fille : v. ISABELLE ; son gendre : v. ALBERT, le Pieux
PHILIPPE IV (roi d'Espagne), 189, 215 ; son frère : v. FERDINAND D'ESPAGNE
PHILIPPE-GUILLAUME DE NASSAU (prince d'Orange), 188 ; son père : v. GUILLAUME DE NASSAU
PICHEGRU, Charles (général français), 264
PIGALLE, Jean-Baptiste (sculpteur français), 157
PINAR, Linar (mineur), 222, 232
PINES, Juana, 232
PINES, Mathias, 232 ; son épouse : v. VER, Martina de
PIRET, J.-J. (avocat liégeois), 276
PIRI, Mathias, 233 ; son épouse : v. DEL VAL, Margarita
PIRI, Pascual, 233
PISE (Italie, Pise), 106
PLANCHAR, Louis (antiquaire liégeois), 243
PLINE, l'Ancien (naturaliste romain), 67
PLOMTEUX, Clément (imprimeur liégeois), 277, 280
PLUMIER, Charles (religieux français ; botaniste), 59
PLUTARQUE (historien grec), 9, 277
POCA, Pedro de, 172
POELLNITZ, Carl-Ludwig von (auteur), 274
POLAIN, Alphonse (libraire liégeois), 279
POLAIN, Mathieu-Lambert (historien liégeois), 311
POLOGNE (région), missions diplomatiques en : 191 ; v.a. VARSOVIE
POMPÉE (général romain) [Cneius Pompeius Magnus], 30 ; son

beau-père : v. CÉSAR, Jules ; son épouse : v. JULIE
PONT-À-MOUSSON (France, Meurthe-et-Moselle), fonts de : 106 ; Université de : 254
PONT-SAINTE-MAXENCE (France, Oise), 275
PONTONES (Espagne), 226
POQUELIN, Jean-Baptiste, v. MOLIÈRE
POSSON (fonderies ; Liège), 328
POUHON (lieu-dit ; Harzé), usine sidérurgique au : 192
POUXHONS, v. POUHON
PRAGUE (Bohême), 189
PRAXITÈLE (sculpteur grec), 70
PRÉMONTRÉS (chapelle ; Liège), 252
PRÉNESTINE (porte ; Rome), 76
PRÉVOST D'EXILES, Antoine-François (abbé ; auteur), 271
PROVENCE (région), 15 ; comte de : v. LOUIS XVIII
PROVINCIA, Francisca, 232 ; son époux : v. MORMO, Mathias
PRUSSE (royaume), 278 ; roi de : v. FRÉDÉRIC II, FRÉDÉRIC-GUILLAUME III
PRUSSIENS (peuple), 268, 278
PUELBESHER, Maria de, 227 ; son époux : v. COFRESMIT, Bernardo de
PYRÉNÉES (chaîne montagneuse), 185

Q

QUIJANO DE PIELAGOS (Espagne), sidérurgie de : 197
QUINTI, Giuseppe (médecin vénitien), 273
QUIRINI, Charles-Jacques (notaire liégeois), 278

R

RABAN MAUR (abbé de Fulda), 105
RAMMELSBERG (mont), zinc du : 112
RANSONNET, Jean-Pierre (général liégeois), l'épouse du : 262
RAVENNE (Italie, Ravenne), 75-76, 104 ; église à : v. SAINT-APOLLINAIRE-IN-CLASSE, SAINT-APOLLINAIRE-LE-NEUF, SAINT-VITAL ; mausolée à : v. GALLA PLACIDIA
REGINA COELI (couvent ; Santillana del Mar), 216
REICHENBACH (Allemagne, Halle), traité de : 278
REICHSDORF (Grand-Duché de Luxembourg), 189, 226
REIMS (France, Marne), 32 ; concile de : 112 ; évêque de : v. RÉMI
REKMARA (grand-vizir d'Égypte), tombeau de : 54
RÈMES (peuple de la Gaule Belgique), 5, 13, 15, 23, 31, 42
RÉMI (évêque de Reims ; saint), 32
RENARD (citoyen liégeois), 255
RENIER, F.-J. (président du tribunal correctionnel de Waremme), 268
RENIER DE HUY (orfèvre), 48-49, 66, 106-107
REQUESENS Y ZUNIGA, Luis de (gouverneur des Pays-Bas), 172
RESTORK, v. REICHSDORF
RETUERTO, v. RIOTUERTO
REYNIER, Augustin-Benoît (auteur), 278-279
RHÉNANIE (région), 225, 252, 271
RHENASTEINE, Englebert-Nicolas-Victor (peintre malmédien), 253
RHENASTEINE, Joseph (peintre malmédien), 253
RHENASTEINE, Louis (peintre malmédien), 253
RHIN (cours d'eau), 5, 7, 9-11, 15, 31-34, 37, 41, 112 ; outre- : 16, 20, 32, 33, 42 ; vin du : 274
RHIN-ET-MOSELLE (département), tribunal criminel du : 268
RIANO (maison ; Liérganes), 199
RIANO (quartier ; Liérganes), 197, 199
RIANO, Francisco de, 197
RIANO RIVA, Andrés, 222
RIANO RUBALCABA, Andrés de, 197
RICCOBONI, Marie-Jeanne de Heurles de Laboras, madame (écrivain français), 280

Richelieu, Armand-Jean du Plessis, duc de (cardinal ; homme d'état français), 188
Richer (auteur), 270, 283
Ricimer (général romain d'origine suève), 74
Rio Tinto, v. Minas de Rio Tinto
Riotuerto (Espagne, Santander), 178, 186, 190, 205-206, 209, 215-217, 219-220, 224-225, 228, 230-231 ; lieu-dit à : v. La Cavada, Santa Barbara, Sierra Hermosa
Riva Agüero (famille), 195
Riva Agüero, Bartomé de, 203
Riva Agüero, Maria de, 203 ; son époux : v. La Portilla, Francisco de
Robert (physicien liégeois), 320, 329
Robert de Bavière, v. Rupert
Robert de Clari (chroniqueur picard), 72
Robespierre, Maximilien de, l'Incorruptible (homme politique français), 261-262
Rocani, Angel, v. Roqueni, Angel
Rodolphe II de Habsbourg (empereur germanique), 189
Roer (département), tribunal criminel du : 266
Roger de Helmarshausen, v. Théophile, le Moine
Roji, Pedro (ouvrier), 215-216, 233
Roji Cubria, Francisco (ouvrier), 219
Rolan (lieu non identifié), 233
Romains (peuple), 5, 8-12, 14-15, 17-18, 20-21, 23, 26, 31, 59, 75, 113-114, 185
Rome (Italie, Rome), 6, 9, 42-43, 45, 69, 73-79, 86, 92, 255, 277 ; bains à : v. Caracalla ; basilique à : v. Saint-Jean-de-Latran, Saint-Paul-hors-les-murs, Saint-Pierre ; château à : v. Saint-Ange ; colline à : v. Capitole, Vatican ; église à : 48 ; v.a. Saints-Cosme-et-Damien ; exposition à : 338 ; mausolée à : v. Auguste, Hadrien ; oratoire à : v. Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jean-l'Évangéliste ; palais à : v. Latran ; porte à : v. Prénestine ; temple à : v. Agrippa, Panthéon, Romulus ; tombeau à : v. Agnès
Rome, nouvelle, v. Constantinople
Romulus (fondateur de Rome), temple de : 86
Roqueni (patronyme), 218 ; v.a. Roscani
Roqueni, Angel (ouvrier), 215-216
Roqueni, Pedro (ouvrier), 233
Roscani (patronyme), 211 ; v.a. Roqueni
Roscius (officier romain), 28
Rouchard, François (président du tribunal civil du département de l'Ourthe), 266-267
Rouen (France, Seine-Maritime), 279
Rouge (mer), 116
Rousseau, Henry (auteur), 92-93, 106, 145
Rousseau, Jean-Baptiste (poète français), 279
Roussillon (région), 178
Rouveroy (Belgique, Hainaut), cuivre de : 114
Roy (Belgique, Luxembourg), lieu-dit à : v. Cour Henriette
Royale, Ana, 232 ; son époux : v. Mate, Jorge
Rubicon (cours d'eau), 28
Rucandio (Espagne, Burgos), 204, 207
Ruette, Monique de (historienne d'art), 168
Ruoperht (fondeur de cloche), 83
Rupert, le Prince (comte palatin ; amiral anglais) [Robert de Bavière], 111
Ruscelli, Girolamo (auteur), 273
Rutherford of Nelson, Ernest (physicien anglais), 92

S

SABINUS, Julius (officier romain d'origine gauloise), 5, 8, 10-17, 20, 22, 23, 25, 37

SABIS (cours d'eau), 7, 21 ; bataille de la : 7, 21

SAINT-AMAND-LES-EAUX (France, Nord), cloche de : 83

SAINT-ANDRÉ-DES-FLAMANDS (église ; Liérganes), 179, 191, 204, 218, 227

SAINT-ANDRÉ-DES-FLAMANDS (ermitage ; Liérganes), 191, 229

SAINT-ANGE (château ; Rome), 90 ; v.a. HADRIEN

SAINT-APOLLINAIRE-IN-CLASSE (église : Ravenne), 78

SAINT-APOLLINAIRE-LE-NEUF (église ; Ravenne), 78

SAINT-BARTHÉLEMY (collégiale ; Liège), chanoine de : v. LARUELLE, Gabriel-François, LONEUX, Eugène Fortemps de ; fonts de : 45, 49, 78, 85, 89, 92-93, 102, 107, 169

SAINT-DENIS (France, Seine-Saint-Denis), basilique à : v. SAINT-DENIS

SAINT-DENIS (basilique ; Saint-Denis), 87 ; abbé de : v. SUGER

SAINT-DOMINIQUE (haut-fourneau ; Liérganes), 177

SAINT-EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE, 251, 256, 271 ; cercles du : 257 ; v.a. BAS-RHIN, WESTPHALIE ; commissaire du : v. GREIN, Johan Henri de, KEMPIS, Maximilien de ; tribunaux du : 278 ; v.a. WETZLAER

SAINT-FRANCOIS (haut-fourneau ; Liérganes), 177

SAINT-FRANCOIS (ordre religieux), 210

SAINT-JACQUES (ordre religieux), 204, 218, 229 ; chevalier de : v. CROY Y PERALTA, Diego de

SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE (Espagne, La Corogne), cloches de : 83

SAINT-JEAN-BAPTISTE (oratoire ; Rome), 86

SAINT-JEAN-DE-LATRAN (basilique ; Rome), 86 ; oratoire à : v. SAINT-JEAN-BAPTISTE, SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE

SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE (oratoire ; Rome), 86

SAINT-JULIEN (Belgique, Flandre occidentale), 232

SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE (France, Oise), abbaye de : 83

SAINT-LAMBERT (carillon ; Huy), 58

SAINT-LAMBERT (cathédrale ; Liège), 48, 318 ; chanoine de : v. PAIX, Hubert-Joseph de, STOUPY, Edmond-Sébastien de ; chapelle à : v. FLAMANDS, NOTRE-DAME

SAINT-LAMBERT (place ; Liège), 339

SAINT-LÉONARD (prison ; Liège), 256

SAINT-LÉONARD (quai ; Liège), 328

SAINT-MARC (basilique ; Venise), œuvre d'art à : 69, 90

SAINT-MICHEL (église ; Hildesheim), 89

SAINT-MIHIEL (France, Meuse), abbaye de : 79

SAINT-NICOLAS (église ; Luxembourg), 192

SAINT-PANTALÉON (abbaye ; Cologne), 65

SAINT-PAUL-HORS-LES-MURS (basilique ; Rome), 77, 87, 90

SAINT-PIERRE (basilique ; Rome), 76-77, 81, 87

SAINT-VITAL (église ; Ravenne), 78

SAINT-VITH (Belgique, Liège), 306

SAINTE-CLAIRE (couvent ; Carrion de Los Condes), 210 ; moniale du : v. LUISA DE LOS ANGELES

SAINTE-CROIX (arvô ; Liège), 286

SAINTE-ODILE (abbaye ; Ottrot), abbesse de : v. HERRADE DE LANDSPERG

SAINTE-SOPHIE (basilique ; Constantinople), 82, 86-87

SAINTS-COSME-ET-DAMIEN (église ; Rome), 86

SAINTS-PIERRE-ET-FÉLIX (église ; Liérganes), 176-177, 192, 202, 224
SALADIN (sultan d'Égypte, de Syrie), 84
SALAMINE (île), 116
SALCEDO, Fabian, 222
SALCEDO ARANGUREN, Juan de (comptable), 176, 187, 204 ; ses associés : v. BANDE, Georges de, BAUDEQUIN, Charles de, CROY, Jean III de, CURTIUS, Jean
SALERNE (Italie, Salerne), cathédrale de : 90
SALM-CHÂTEAU (Belgique, Liège), cuivre de : 113-114
SALMON, Remigio (auteur), 209
SAMANO (Espagne), paroisse de : 226
SAMAROBRIVA (capitale des Ambiens) [AMIENS (France, Somme)], 16, 25-29
SAMBRE (cours d'eau), 114 ; bataille de la : 264
SAN ANDRES DE LOS FLAMENCOS, v. SAINT-ANDRÉ-DES-FLAMANDS
SAN JULIAN, v. SAINT-JULIEN
SAN PEDRO Y SAN FELICES, v. SAINTS-PIERRE-ET-FÉLIX
SAN VITORES (Espagne), procureur général de : 217
SANCERRE, Adélaïde de Dammartin, comtesse de (écrivain français), 280
SANCHEZ BARQUINERO, Francisco, v. SANZ BARQUINERO, Francisco
SANTA BARBARA (lieu-dit ; Riotuerto), 205-206, 209, 218, 226 ; fonderie de : 204, 221, 227 ; v.a. LA CAVADA, SANTA HERMOSA
SANTANDER (Espagne, Santander), 173-174, 180, 195, 211, 220-222, 227 ; cordonnier à : v. BUDAR, Joseph de ; rue à : v. SOMORROSTRO
SANTANDER (diocèse), Centre d'Archives diocésaines de : 216
SANTANDER (province), 171, 173, 175, 180, 185-186, 193-195, 218 ; Archives historiques provinciales de : 196, 198, 211, 223
SANTIAGO, v. SAINT-JACQUES
SANTILLANA DEL MAR (Espagne, Santander), Centre d'Archives diocésaines de Santander à : 216 ; couvent à : v. REGINA COELI
SANTOS SASTRIS, Maria, 230 ; son époux : v. GOUVERNE, Louis
SANZ BARQUINERO, Francisco (architecte), 204, 227
SANZ BARQUINERO, Juan (tailleur de pierre), 198
SANZ DEL PONTON, Juan (tailleur de pierre), 198
SARRASINS (conquérants musulmans), 77 ; v.a. MAURES
SART-LEZ-SPA (Belgique, Liège), collection à : v. NONDONFAZ, G.
SART-TILMAN (domaine universitaire ; Angleur), congrès au : 337
SARTON, Hubert (horloger liégeois), 320, 329
SAVARY, Jacques (auteur), 271
SAVOIE (duché), duc de : v. CHARLES-EMMANUEL Ier
SAXE (duché), 191
SAXE (région), cuivre de : 114
SCAGLIA (abbé), 188
SCANDINAVES (peuples), 82 ; v.a. NORMANDS, VIKINGS
SCARPE (cours d'eau), 83
SCARRON, Paul (poète français), 280
SCHAEPKENS, Armand (archéologue), 56
SCHLESWIG (duché), 82
SCHMALGRAF (Belgique, Liège), plomb et zinc de : 120
SCHOUTHEETE DE TERVARENT, baron de (auteur), 191
SCLATTER, R., 159
SCOPIOS DE BYZANCE (orfèvre), 49
SEINE (cours d'eau), 7
SEINE (département), 304 ; Conseil général de la : 158
SELOT, Juana, 233
SELOT, Lorenzo, 233 ; son épouse : v. LELECOZ, Martina

Sélys, Michel de (président de l'administration municipale du canton de Liège), 334
Sénons (peuple de la Gaule celtique), 28-30 ; chef des : v. Cavarinos
Seraing (Belgique, Liège), cristallerie à : v. Val-Saint-Lambert
Setien, Juan de (greffier), 199
Seureux (Belgique, Luxembourg), seigneur de : v. Bande, Jean de
Sévigné, Marie de Rabutin-Chantal, marquise de (épistolière française), 280
Sibaux, Francisco (mineur), 219
Sicambres (peuple de Germanie), 15, 32-33, 41, 42
Sicile (royaume), 227
Sierra Hermosa (lieu-dit ; Riotuerto), 205-206, 221 ; v.a. La Cavada, Santa Barbara
Sierra Rubalcaba, Juan de la (greffier), 196, 198
Siller, Felipe, 233
Silvère (pape ; saint), 76
Simancas (château ; Valladolid), Archives générales de : 188
Siser, Nicolas, 231
Smaragde, le Grammairien (religieux byzantin), 79
Smith, Cyril Stanley (auteur), 66
Smithells, Colin J. (auteur), 121
Sojo y Lomba, F. (auteur), 199, 212
Solares (Espagne, Santander), 203
Soleure, Pierre-François-Baudouin (secrétaire de l'administration municipale du canton de Liège), 261, 279, 334
Solignac, de (auteur), 274
Solre (château ; Solre-le-Château), 190
Solre, comte de, v. Croy, Jean III de
Solre-le-Château (France, Nord), château à : v. Solre
Somorrostro (district), 174
Somorrostro (rue ; Santander), 228
Sounion (cap), 116
Spa (Belgique, Liège), 252 ; administration et tribunal de l'arrondissement de : 267 ; bourgmestre de : v. Brixhe, Jean-Guillaume
Stavelot (Belgique, Liège), 259 ; abbaye de : 65 ; juge de paix à : v. Delbrouck, J.-J.
Stavelot (principauté), médecin et conseiller du prince-abbé de : v. Cornesse, Léonard-Étienne
Stolzembourg (Grand-Duché de Luxembourg), cuivre de : 113
Stoupy, Edmond-Sébastien de (chanoine de Saint-Lambert), bibliothèque de : 269
Strada, Famien (religieux italien ; auteur), 277
Suède (royaume), 178, 277 ; roi de : v. Charles XII
Suessions (peuple de la Gaule Belgique), 7, 27
Suétone (historien latin), 6
Suèves (peuple de Germanie), 11, 31, 74 ; chef des : v. Arioviste
Sugambres, v. Sicambres
Suger (abbé de Saint-Denis), 77
Suma (lieu non identifié), 233
Syrie (sultanat), sultan de : v. Saladin

T

Tacca, Pietro (sculpteur italien), 157 ; son maître : v. Giambologna
Talleyrand-Périgord, Charles Maurice de (homme politique français), 263
Tasgetios (collaborateur de l'armée romaine), 28
Tato y Guillen, J. (auteur), 211
Taurus (monts), étain des : 116
Teach Gnudi, Martha (auteur), 66
Tegernsee (Allemagne, Bavière), abbé de : v. Gotzbert
Tenctères (peuple de Germanie), 9-11, 16, 32, 41
Thèbes (Égypte), papyrus provenant de : v. Leyde ; tombeau à : v. Rekmara

Théodora (impératrice régente d'Orient), 71, 87 ; son époux : v. Théophile ; son fils : v. Michel III
Théodoric, le Grand (roi des Ostrogoths), 75
Théodose II, le Jeune (empereur d'Orient), 69
Théodose III (empereur d'Orient), 73
Théophano (princesse byzantine ; impératrice germanique), 79, 88 ; son beau-père : v. Otton Ier ; son époux : v. Otton II ; son fils : v. Otton III
Théophile (empereur byzantin), 87 ; son épouse : v. Théodora ; son fils : v. Michel III
Théophile, le Moine (auteur) [Roger de Helmarshausen], 46, 63, 65, 67, 83, 85, 101, 105, 109, 112, 116-120, 122-124, 126-129, 131-132, 137, 139-143, 155-156, 161
Thermopyles (défilé), 35
Thomassin, Louis-François (géomètre liégeois), 301, 308-310, 313-319, 322, 324-326
Thorette, v. Torette
Thoutmès III (pharaon d'Égypte), grand-vizir de : v. Rekmara
Tibault, Alberto, 233 ; son épouse : v. Cobija, Catalina
Tibault, Felipe, 233
Tibault, Juana, 233
Tibault, Lamberto (fondeur), 233
Tibre (cours d'eau), 77
Tinlot (Belgique, Liège), poterie à : 331
Tiser, Felipe (ouvrier), 233
Tissot, Simon-André (médecin vaudois), 272
Tivo, v. Tibault
Toison d'Or (ordre de chevalerie), chevalier de la : v. Croy, Jean III de
Torette (maison forte ; Liège), 193
Toulon (France, Var), rituel de : 144
Toulouse (royaume des Wisigoths) [Toulouse (France, Haute-Garonne)], 75
Tours (France, Indre-et-Loire), abbaye de : 105
Trafer, Indiq, 225
Trasmiera (région), 173, 185-186, 194-195, 210, 217, 221-222
Trasmiera, Pedro de (religieux espagnol), 201
Trave (cours d'eau), 82
Trébizonde (Turquie, Trébizonde), 115
Trebonius (officier romain), 39
Treslon, sire de (maître général de l'artillerie d'Espagne), 183
Trèves (Allemagne, Rhénanie-Palatinat), 252
Trèves (électorat), 189
Trévires (peuple de la Gaule Belgique), 13, 15, 19, 27, 29-31 ; chef des : v. Cingétorix, Indutiomare
Troyes (France, Aube), imprimeurs de : 273
Turquie (région), 115
Tutot, Jean-Jacques (imprimeur liégeois), 275, 278-280
Tyr (Phénicie), roi de : v. Hiram Ier
Tyrol (région), cuivre du : 114

U

Ubeda (Espagne, Jaen), chanoine d' : v. Alvear, Juan Francisco ; collégiale d' : 205
Ubiens (peuple de la Gaule Belgique), 31-33
Ugarte, Hurtuno ou Ortuno de (fonctionnaire espagnol), 173-174, 197, 222 ; son associé : v. Curtius, Jean
Ulrix, Florent (auteur), 302
Umot, Juan de (mouleur), 219
Upei, v. Oupeye
Urbain VIII (pape), 86
Urizar, Hurtuno de (fonctionnaire espagnol), 173
Ursus (doge de Venise), 81

URTEAGA, Asensio de (producteur de fer espagnol), 194, 196-197, 199
USIPÈTES (peuple de Germanie), 9-11, 15-16, 32, 41
UTRECHT (Pays-Bas, Utrecht), psautier d' : 105

V

VADOELPUERTO (forêt), 197
VAL DES ÉCOLIERS (abbaye ; Liège), chanoine du : v. OUTIN, Mathieu
VAL SAINT-LAMBERT (cristallerie ; Seraing), 338
VALDOR (patronyme), 211 ; v.a. BALDOR, WALDOR
VALDOR CASUSO (famille), caveau de la : 182, 192
VALLADOLID (Espagne, Valladolid), chancellerie royale de : 205 ; château à : v. SIMANCAS
VALLASTRA, Ignacio de (curé de Navajeda), 173
VALMASEDA (Espagne), 230
VAN DEN STEEN DE JEHAY, Xavier (auteur), 319
VAN HAUTEM, Pablo ou Paulo de (majordome ; comptable), 224, 233
VAN ZUYLEN, Albert, 250
VAN ZUYLEN, Paul, ancienne collection : 237
VANDALES (peuples), 74-75 ; roi des : v. GENSÉRIC
VANDERHOEVEN, Michel (archéologue tongrois), 338
VARSOVIE (Pologne), mission diplomatique à : 186, 191
VATICAN (colline ; Rome), 87 ; v.a. SAINT-PIERRE
VAUX-SOUS-CHÈVREMONT (Belgique, Liège), maison forte de : 194
VELBRÜCK, François-Charles de (prince-évêque de Liège), 278 ; poinçons de : 239, 242-243, 246-248
VENDÉE (département), guerre en : 261
VENISE (Italie, Venise), 73, 79, 116 ; basilique à : v. SAINT-MARC ; doge de : v. URSUS ; édition à : 66 ; œuvre d'art à : 69
VENNES (quartier ; Liège), 328
VER, Martina de, 232 ; son époux : v. PINES, Mathias
VERCINGÉTORIX (chef gaulois d'origine arverne), 6-7, 38, 43
VERLAINE (Belgique, Liège), château de : 256
VERTE (place ; Liège), 310
VERTICO (Nervien au service de l'armée romaine), 21-22
VERVIERS (Belgique, Liège), 253-254, 305
VERVOZ (lieu-dit ; Clavier), trésor monétaire de : 338
VESDRE (cours d'eau), 114
VIA, Catalina de, 227 ; son époux : v. ESTRANGE, Miguel
VIEILLE-MONTAGNE (société métallurgique ; Flône), 120
VIENNE (Autriche, Basse-Autriche), 278 ; manuscrit de : 65
VIGILE (pape), 76
VIKINGS (pirates de Scandinavie), 82 ; v.a. NORMANDS, SCANDINAVES
VILLARD DE HONNECOURT (architecte français), 105
VILLASANA (Espagne), seigneur de : v. BANDE, Georges de
VILLAVERDE DE GUADALIMAR (Espagne, Albacete), 226
VILLEHARDOUIN, Geoffroy de (chroniqueur français), 72
VILLENFAGNE DE LOEN, Jean-Dieudonné-Philibert de (bourgmestre de Liège), 256 ; son frère : v. VILLENFAGNE DE SORINNE, Léopold-Albert-Ignace de
VILLENFAGNE DE SORINNE, Léopold-Albert-Ignace de (bourgmestre de Liège), 256 ; son frère : v. VILLENFAGNE DE LOEN, Jean-Dieudonné-Philibert de
VILLETTE, François (opticien liégeois ; physicien ; tourneur), 320, 329

VILLEZ (Belgique, Luxembourg), seigneur de : v. BANDE, Jean de
VINALMONT (Belgique, Liège), buis de : 331
VINCENT, Jacques (auteur), 66
VINXBACH (cours d'eau), 31
VIREL, v. VIRELLES
VIRELLES (Belgique, Hainaut), 233
VISO DEL MARQUES (Espagne, Pontevedra), Archives centrales de la Marine à : 179, 184
VITEL, v. VITTEL
VITIGÈS (roi des Ostrogoths), 76
VITTEL (France, Vosges), 231
VOIGT, August (auteur), 114
VOLTAIRE (écrivain français) [AROUET, François Marie], 274, 277, 284, 290
VON DER FELTZ, Anna, 189 ; son époux : v. BRITO, Jean-Oswald de

W

WALDOR, v.a. BALDOR, VALDOR
WALDOR, Ana, 233
WALDOR, Catalina, madame, 233 ; son époux : v. WALDOR, Felipe
WALDOR, Felipe, 179, 233 ; son épouse : v. WALDOR, Catalina, madame
WAREMME (Belgique, Liège), tribunal correctionnel de : 268 ; v.a. JUPILLE, L.-J., RENIER, F.-J., WILLEMS, G.
WERNER, Otto (auteur), 101-103
WESTPHALIE (région), cercle de : 278
WETZLAER (Allemagne, Hesse), tribunal de : 278
WILLEMS, G. (président du tribunal correctionnel de Waremme), 268
WILLIGIS Ier (évêque de Mayence), 88
WILMOTTE, Toussaint-Joseph (révolutionnaire liégeois), 261-263
WISER, Fernand, ancienne collection : 236, 240, 244, 246
WISIGOTHS (peuple), 75 ; v.a. GOTHS, OSTROGOTHS ; roi des : v. ALARIC Ier ; royaume des : v. TOULOUSE
WITIGIS, v. VITIGÈS
WITTERT, Adrien, ancienne collection : 105-106
WOERDEN, baron de, 191
WÜBBENHORST, Heinz (auteur), 101
WÜRTEMBERG, princesse de, 278 ; son conseiller : v. ANSIAUX, Emmanuël-Antoine

X

XANTEN (Allemagne, Rhénanie du Nord-Westphalie), 32

Y

YARDON, v. CHARDON

Z

ZACHARIE (pape ; saint), 86

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages

Bas-relief du tombeau de Rekmara, grand-vizir de Thoutmès III. Thèbes, ± 1450 av. J.-C. 54

Atelier de statuaire relevé sur une coupe grecque peinte datée des environs de 450 av. J.-C. 55

Analyse de portes de bronze en regard de celle des fonts 91

Cuve baptismale de Saint-Barthélemy 97

Noyautage probable et très improbable des hauts-reliefs 99

Fonts baptismaux de Saint-Barthélemy : analyses chimiques 100

Troussage horizontal d'une cloche 102

Creuset-poche de coulée 123

Petit-fourneau 124

Fusion dans une cassette ou dans un fourneau damé dans un panier, utilisant le soufflage « par-dessus » 126

Soufflet de métallurgiste au temps de Théophile 126

Chantier de travail 130

Chantier de travail après l'exécution du modèle 133

Chantier de travail après achèvement du moule 135

Libération du moule. Sa mise en fosse. Décirage à petit feu 136

Cuisson et blocage en fosse du moule. Coulée de la pièce 138

Réparations en cuivre rouge devant et à droite de l'auréole de saint Jean-Baptiste proclamant le baptême de repentir 147

Réparation en cuivre rouge entre tête et cou du bœuf central du groupe sud 147

Le bout des doigts de la main droite du publicain écoutant l'enseignement de saint Jean-Baptiste 148

Plaie béante dans le front de Dieu le Père 149

Arbre ou arbuste séparant les scènes 3 et 4 150

Piqures ou poquettes fréquentes spécialement dans le dessus de la cuve 151

Soufflure entre Dextera et la « nuée » d'où sort la main divine bénissant le baptême de Craton le philosophe 152

Pages

Partie de la retassure superficielle générale et cavités engendrées par des corps étrangers informes piégés dans la moulure supérieure de la cuve 153
Réparations du vantail gauche de la Porte du Paradis par de multiples tenons en double queue d'aronde et surcoulage 154
Bras de bronze rapiécé provenant de Delphes 154
Acte notarial : inhumation de Jean Curtius à Liérganes, le 13 juillet 1628 176
Liérganes. Église SS. Pierre et Félix 177
La Cavada. Canon de fer devant la mairie 181
La Cavada, cimetière moderne. Caveau de la famille Valdor Casuso 182
Candélabres de l'ancienne collection Fernand Wiser exposés en 1957 et en 1980 (W) 236
Candélabres de l'ancienne collection Paul van Zuylen exposés en 1991 (Z) 237
Poinçons des branches des candélabres (W) 238
Poinçons frappés sur toutes les bobèches des candélabres (W) ... 239
Poinçons des branches des candélabres (Z) 241
Poinçons frappés sur deux des bobèches des candélabres (Z) 242
Poinçons frappés sur six des bobèches des candélabres (Z) 243
Marque de repérage gravée sur un des vases des candélabres (W) 244
Marque de repérage gravée sur une des branches des candélabres (W) 245
Portrait de Valentin-Joseph Cornesse, pastel par Rhenasteine ... 253
Tableau simplifié des anciennes mesures liégeoises et de leurs équivalents métriques selon les États de la Province de Liège du 20 juillet 1830 et la Commission établie en exécution de l'ordonnance des États provinciaux du 24 juillet 1840 327-328

TABLE DES AUTEURS

Pages

COLMAN, Pierre, Contribution aux recherches sur l'argenterie civile liégeoise du XVIIIe siècle : un ensemble de quatre candélabres victime de démembrements et d'embrouillamini 235-250

DUMONT, Bruno, Rapport annuel du secrétaire pour l'année 1992 337-340

GONZALEZ ECHEGARAY, Maria del Carmen et LAMARCHE, Alfred, Liérganes : Jean Curtius en Espagne 171-234

LIÉNARD, Jacques, La bibliothèque de l'avocat « séditieux » V.-J. Cornesse 251-300

RADOUX, Lambert, L'enquête métrologique de l'an V auprès de la Municipalité de Liège 301-335

ULRIX, Florent, Ambiorix, roi des Éburons, l'adversaire redouté de César 5-43

VERBOIS, Louis P., Les Fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège : étude technologique 45-170

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Ambiorix, roi des Éburons, l'adversaire redouté de César, par Florent Ulrix 5-43

Les Fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège : étude technologique, par Louis P. Verbois 45-170

Liérganes : Jean Curtius en Espagne, par Maria del Carmen Gonzalez Echegaray ; introduction et traduction, par Alfred Lamarche 171-234

Contribution aux recherches sur l'argenterie civile liégeoise du XVIIIe siècle : un ensemble de quatre candélabres victime de démembrements et d'embrouillamini, par Pierre Colman 235-250

La bibliothèque de l'avocat « séditieux » V.-J. Cornesse, par Jacques Liénard 251-300

L'enquête métrologique de l'an V auprès de la Municipalité de Liège, par Lambert Radoux 301-335

Rapport annuel du secrétaire pour l'année 1992, par Bruno Dumont 337-340

Collections Communales Pl. des Carmes LIÈGE